



Rapport 2017-2018

Documents transmis au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur aux fins de l'application du premier alinéa de l'article 4.1 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaires.

31 octobre 2018

Le 31 octobre 2018

Madame Debbie Gendron
Directrice de l'enseignement
et de la recherche universitaires
Secteur de l'enseignement supérieur
Ministère de l'Éducation
et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 18^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Madame la Directrice,

J'ai le plaisir de vous transmettre les quatre rapports que l'Université de Montréal a préparé aux fins de l'application du premier alinéa de l'article 4.1 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire* soit :

- Les états financiers 2017-2018 constitués des pages 1 à 4 et des annexes 1 à 4 du Système d'information financière des universités;
- Un état de traitement des membres du personnel de direction;
- Un rapport sur la performance et;
- Un rapport sur les perspectives de développement.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments distingués.



Guy Breton, C.M., M. D.
Recteur

TABLE DES MATIÈRES

Section 1 : États financiers

Pages 1 à 4 du Système d'information financière des universités

Annexes 1 à 4 du Système d'information financière des universités

Section 2 : État de traitement

Rapport du vérificateur externe

État de traitement des membres de personnel de direction

Règlement relatif aux conditions de travail des officiers de l'Université de Montréal

Section 3 : Rapport sur la performance

Diplomation et durée des études

Plan d'action institutionnel pour le soutien à la réussite étudiante, Université de Montréal (2015-2020)

Rapport d'activités du Centre étudiant de soutien à la réussite (2016-2017)

Rapport annuel du Comité du soutien à la réussite (2016-2017)

Plan d'action pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur

Rapport annuel du bureau Recherche-Développement-Valorisation (BRDV) 2016-2017

Section 4 : Rapport sur les perspectives de développement

Rapport du recteur 2017

Déclaration annuelle du recteur 2017 : allocution et présentation visuelle

Les chiffres qui parlent. Les faits qui comptent 2018

Plan d'action 2016-2021 – Transcender des frontières

Plan d'action recherche, découverte, création, innovation 2017-2021. Document d'orientation

La charte de l'Université de Montréal

Campus MIL et plan directeur des espaces

Annexe : Budget de fonctionnement 2018-2019

Budget de fonctionnement 2018-2019 de l'Université de Montréal

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil de
l'Université de Montréal

Nous avons effectué l'audit de la valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt pour les membres du personnel de la direction supérieure et pour les autres catégories de personnel de la direction incluses dans l'état du traitement 2017-2018 ci-joint de l'Université de Montréal pour l'exercice terminé le 30 avril 2018, ainsi que d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives (appelés collectivement l'« état du traitement »). L'état du traitement a été préparé par la direction de l'Université de Montréal conformément à la méthode de comptabilité décrite à la note complémentaire.

Responsabilité de la direction pour l'état du traitement

La direction est responsable de la préparation de l'état du traitement conformément au référentiel comptable qui est décrit à la note complémentaire, ce qui implique de déterminer si le référentiel d'information financière est acceptable dans les circonstances pour la présentation de l'état du traitement, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un état du traitement exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur l'état du traitement, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que l'état du traitement ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans l'état du traitement. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que l'état du traitement comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation de l'état du traitement afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble de l'état du traitement.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, l'état du traitement a été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément à la méthode de comptabilité décrite à la note complémentaire.

Référentiel comptable et restrictions quant à l'utilisation

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note complémentaire afférente à l'état du traitement, qui décrit le référentiel comptable appliqué. L'état du traitement a été préparé dans le but d'aider l'Université de Montréal à répondre aux exigences de la section 7 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2017-2018*. En conséquence, il est possible que l'état du traitement ne puisse se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux membres du conseil de l'Université de Montréal et au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (le « Ministère ») et ne devrait pas être utilisé par des parties autres que l'Université de Montréal et le Ministère.

État du traitement modifié

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 2 de l'état du traitement qui explique que l'état du traitement 2017-2018 a été modifié par rapport à celui sur lequel nous avons initialement fait rapport le 24 septembre 2018.

*Deloitte S.E.N.C.R.C. / S.R.L.*¹

Le 24 septembre 2018, mais le 14 novembre 2018 en ce qui concerne la note 2.

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A120628

1. Méthodes comptables

L'état du traitement a été préparé conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2017-2018*, présentant les définitions des composantes du traitement, soit le salaire de base, les autres éléments du traitement, les indemnités de départ, les sommes d'argent et les avantages directs ou indirects reçus d'une fondation ou d'une personne morale qui sollicite du public le versement de dons pour le soutien financier de l'établissement et, finalement, les frais remboursés et les allocations devant être exclus.

De plus, la direction est responsable de déterminer le référentiel comptable puisque ce dernier n'est pas défini dans le *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2017-2018*.

La direction a choisi les critères de constatation et d'évaluation des Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du *Manuel de CPA Canada*.

Les frais remboursés et les allocations incluent tous les paiements versés directement à la personne au titre de ses dépenses professionnelles. Ces paiements ne se limitent pas aux dépenses ayant un rapport direct avec la personne concernée et peuvent inclure des règlements liés à d'autres personnes ou le remboursement d'autres achats à la personne concernée.

2. État du traitement modifié

L'Université a procédé à des ajustements relativement aux autres éléments du traitement pour deux membres du personnel de direction supérieure.

	Montant initial	Retraitement	Montant retraité
	\$	\$	\$
Breton, Guy, Recteur	3 019	9 615	12 634
Boisjoly, Hélène, Doyenne – Faculté de Médecine	91 225	(89 586)	1 639

Nom de l'établissement : Université de Montréal
Numéro de l'université : 976000

FORMULAIRE DE DÉCLARATION

**ÉTAT DU TRAITEMENT 2017-2018
DU PERSONNEL DE DIRECTION
DES ÉTABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES**

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
Secteur de l'enseignement supérieur
Juillet 2018

TABLEAU 1 : TRAITEMENT IMPOSABLE DU PERSONNEL DE DIRECTION SUPÉRIEURE

Nom et fonction	Valeur des éléments du traitement assujettis à l'impôt (en \$)					
	Salaire de base	Autres éléments du traitement	Indemnité de départ accordée ⁽¹⁾	Montant reçu d'une fondation (ou d'une personne morale)	Temps plein (nombre de mois en fonction)	Temps partiel (% du temps plein)
BRETON, Guy, Recteur ⁽²⁾	429 659 \$	12 634 \$			12	100 %
CHABOT, Alexandre, Secrétaire général	216 735 \$	3 984 \$			12	100 %
LEFEBVRE, Guy, Vice-recteur aux affaires internationales et à la Francophonie	263 794 \$	2 400 \$			12	100 %
LALANDE, Raymond, Vice-recteur aux relations avec les diplômés, partenariats et philanthropie	263 794 \$	2 666 \$			12	100 %
CHAREST, Jean, Vice-recteur aux ressources humaines et à la planification	262 067 \$	2 400 \$			12	100 %
BÉLIVEAU, Louise, Vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études	263 794 \$	2 400 \$			12	100 %
FILTEAU, Éric, Vice-recteur aux finances et aux infrastructures	263 794 \$	3 916 \$			12	100 %
NORMANDEAU, Sylvie, Vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue	204 088 \$	2 400 \$			12	100 %
BROCHU, Michèle, Vice-rectrice adjointe aux Études supérieures et Doyenne - Faculté des études supérieures et postdoctorales	198 308 \$	2 400 \$			12	100 %
MAILHOT, Claude, Vice-rectrice adjointe à la promotion de la qualité	207 869 \$	2 485 \$			12	100 %
HÉBERT, Marie-Josée, Vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation	263 794 \$	780 \$			12	100 %
LAJUNESSE, Daniel, Vice-recteur adjoint à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation et directeur général du Bureau de la recherche - Développement - Valorisation	234 735 \$	1 618 \$			10,3	100 %
COJOCARU, Ann-Isabelle, Vice-rectrice adjointe à l'administration et au développement durable	175 599 \$	1 402 \$			12	100 %
NOWAKOWSKI, Matthew, Vice-recteur adjoint aux finances	206 747 \$	1 759 \$			12	100 %
PHARAND, Chantal, Vice-rectrice adjointe aux affaires étudiantes et à la réussite	206 036 \$	2 356 \$			12	100 %
BLONDIN, Jean-Pierre, Vice-recteur adjoint aux affaires professorales	216 735 \$	1 349 \$			12	100 %
LEVASSEUR, Danielle, Dirigeante principale TI	210 000 \$	1 349 \$			12	100 %
BLANCHETTE, Christian, Doyen - Faculté de l'Éducation permanente	185 604 \$	2 234 \$			12	100 %
BOISJOLY, Hélène, Doyenne - Faculté de Médecine	351 839 \$	1 639 \$			12	100 %
SABA, Tania, Administratrice exerçant fonction de Doyenne - Faculté des Arts et des Sciences	236 779 \$	247 \$			1	100 %
BOUCHARD, Frédéric, Doyen - Faculté des Arts et des Sciences	232 139 \$	446 \$			11	100 %
CARRIER, Michel, Doyen - Faculté de Médecine vétérinaire	216 735 \$	3 198 \$			12	100 %
CASANOVA, Christian, Directeur - École d'optométrie	197 116 \$	2 289 \$			12	100 %
LEWIS, Paul, Doyen - Faculté d'Aménagement	211 597 \$	514 \$			12	100 %
DUCHARME, Francine, Doyenne - Faculté des Sciences infirmières	213 454 \$	2 289 \$			12	100 %
DELAQUIS, Renée, Administratrice exerçant fonction de Doyenne - Faculté de Médecine dentaire	198 223 \$	7 898 \$			12	100 %
FOURNIER, Pierre, Doyen - École de santé publique de l'U de M	199 307 \$	165 \$			1	100 %
HÉBERT, Réjean, Doyen - École de santé publique de l'U de M	216 735 \$	24 381 \$			11	100 %
GAUDREAU-DESBIENS, Jean-François, Doyen - Faculté de Droit	216 735 \$	1 296 \$			12	100 %
LALONDE, Lyne, Doyenne - Faculté de Pharmacie	205 003 \$	514 \$			12	100 %
PANNETON, Isabelle, Doyenne - Faculté de Musique	185 604 \$	1 296 \$			12	100 %
POIRIER, Louise, Doyenne - Faculté des Sciences de l'éducation	204 972 \$	1 296 \$			12	100 %
PROTEAU, Luc, Directeur - Département de Kinésiologie	164 236 \$	1 981 \$			12	100 %

⁽¹⁾ La valeur monétaire des droits d'indemnité de départ détenus et non exercés pendant l'année 2017-2018 doit apparaître en note complémentaire à l'état du traitement.

⁽²⁾ Voir en annexe le détail des Autres éléments de traitement

TABLEAU 2 : TRAITEMENT IMPOSABLE DES AUTRES CATÉGORIES DE PERSONNEL DE DIRECTION

		Valeur des éléments du traitement assujettis à l'impôt (en \$)		
Catégorie de personnel	Effectif total de la catégorie ⁽²⁾	Étendue du traitement	Salaire de base ⁽⁴⁾	Autres éléments du traitement ⁽⁵⁾
Personnel de direction des composantes de l'établissement, comme défini au paragraphe 1 ^o du premier alinéa de l'article 4.5 ⁽¹⁾	112,1	Le plus élevé ⁽⁴⁾	216 735 \$	45 101 \$
		Moyenne ⁽³⁾	162 335 \$	7 097 \$
		Le moins élevé ⁽⁴⁾	110 273 \$	28 \$
Personnel de direction des services	261,22	Le plus élevé ⁽⁴⁾	207 416 \$	99 270 \$
		Moyenne ⁽³⁾	108 640 \$	3 915 \$
		Le moins élevé ⁽⁴⁾	54 010 \$	2 \$
Personnel de gérance des emplois de soutien	140,89	Le plus élevé ⁽⁴⁾	102 336 \$	16 802 \$
		Moyenne ⁽³⁾	78 786 \$	2 401 \$
		Le moins élevé ⁽⁴⁾	48 451 \$	3 \$

⁽¹⁾ Excluant les doyens et le personnel de rang équivalent, lesquels doivent être déclarés au tableau 1 relatif au personnel de direction supérieure.

⁽²⁾ En équivalence au temps plein.

⁽³⁾ Le calcul de la moyenne du salaire de base et des autres éléments du traitement correspond au traitement versé durant l'exercice financier 2017-2018.

⁽⁴⁾ Concernant la colonne relative au salaire de base, les termes « le plus élevé » et « le moins élevé » réfèrent aux salaires officiels le plus élevé et le moins élevé qui étaient en vigueur le 30 avril 2018.

⁽⁵⁾ Concernant la colonne relative aux autres éléments du traitement, les termes « le plus élevé » et « le moins élevé » réfèrent toujours à des éléments du traitement versé durant l'exercice financier 2017-2018.

TABLEAU 3 : VALEUR PÉCUNIAIRE NON VÉRIFIÉE DES ALLOCATIONS ET DES FRAIS REMBOURSÉS

1^{re} partie: Personnel de direction supérieure

Nom et fonction	Allocations et frais remboursés	
	Nombre de mois dans la fonction	Valeur en \$
BRETON, Guy, Recteur (2)	12	4 152 \$
CHABOT, Alexandre, Secrétaire général	12	3 044 \$
LEFEBVRE, Guy, Vice-recteur aux affaires internationales et à la Francophonie ^(A)	12	66 170 \$
LALANDE, Raymond, Vice-recteur aux relations avec les diplômés, partenariats et philanthropie	12	7 298 \$
CHAREST, Jean, Vice-recteur aux ressources humaines et à la planification	12	1 922 \$
BÉLIVEAU, Louise, Vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études	12	4 220 \$
FILTEAU, Éric, Vice-recteur aux finances et aux infrastructures	12	11 257 \$
NORMANDEAU, Sylvie, Vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue	12	6 032 \$
BROCHU, Michèle, Vice-rectrice adjointe aux Études supérieures et Doyenne - Faculté des études supérieures et postdoctorales	12	1 741 \$
MAILHOT, Claude, Vice-rectrice adjointe à la promotion de la qualité	12	8 506 \$
HÉBERT, Marie-Josée, Vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation	12	6 855 \$
LAJEUNESSE, Daniel, Vice-recteur adjoint à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation et directeur général du Bureau de la recherche - Développement - Valorisation	10,3	4 658 \$
COJOCARU, Ann-Isabelle, Vice-rectrice adjointe à l'administration et au développement durable	12	1 390 \$
NOWAKOWSKI, Matthew, Vice-recteur adjoint aux finances	12	1 827 \$
PHARAND, Chantal, Vice-rectrice adjointe aux affaires étudiantes et à la réussite	12	6 832 \$
BLONDIN, Jean-Pierre, Vice-recteur adjoint aux affaires professorales	12	2 577 \$
LEVASSEUR, Danielle, Dirigeante principal TI	12	11 410 \$
BLANCHETTE, Christian, Doyen - Faculté de l'Éducation permanente	12	12 803 \$
BOISJOLY, Hélène, Doyenne - Faculté de Médecine	12	16 781 \$
SABA, Tania, Administratrice exerçant fonction de Doyenne - Faculté des Arts et des Sciences	1	463 \$
BOUCHARD, Frédéric, Doyen - Faculté des Arts et des Sciences	11	9 788 \$
CARRIER, Michel, Doyen - Faculté de Médecine vétérinaire	12	17 069 \$
CASANOVA, Christian, Directeur - École d'optométrie ^(B)	12	27 791 \$
LEWIS, Paul, Doyen - Faculté d'Aménagement	12	766 \$
DUCHARME, Francine, Doyenne - Faculté des Sciences infirmières	12	3 545 \$
DELAQUIS, Renée, Administratrice exerçant fonction de Doyenne - Faculté de Médecine dentaire	12	2 835 \$
FOURNIER, Pierre, Doyen - École de santé publique de l'U de M	1	222 \$
HÉBERT, Réjean, Doyen - École de santé publique de l'U de M	11	8 161 \$
GAUDREAU-DESBIENS, Jean-François, Doyen - Faculté de Droit ^(C)	12	20 379 \$
LALONDE, Lyne, Doyenne - Faculté de Pharmacie	12	6 213 \$
PANNETON, Isabelle, Doyenne - Faculté de Musique	12	9 534 \$
POIRIER, Louise, Doyenne - Faculté des Sciences de l'éducation	12	- \$
PROTEAU, Luc, Directeur - Département de Kinésiologie	12	5 007 \$

2^e partie : Autres catégories de personnel de direction

Catégorie de personnel	Effectif concerné par un remboursement ⁽¹⁾	Allocations et frais remboursés	
		Étendue des frais remboursés	Valeur en \$
Personnel de direction des composantes de l'établissement, comme défini au paragraphe 1 ^o du premier alinéa de l'article 4.5 ⁽²⁾	98,49	Le plus élevé ^(D)	104 965 \$
		Moyenne ⁽¹⁾	7 748 \$
		Le moins élevé	49 \$
Personnel de direction des services	218,08	Le plus élevé ^(E)	43 323 \$
		Moyenne ⁽¹⁾	4 510 \$
		Le moins élevé	21 \$
Personnel de gérance des emplois de soutien	95,86	Le plus élevé ^(F)	81 854 \$
		Moyenne ⁽¹⁾	3 517 \$
		Le moins élevé	12 \$

⁽¹⁾ Pour le calcul de la moyenne, ne considérer au diviseur que les personnes concernées par une allocation ou un remboursement de dépenses, que ce dernier ait été versé aux personnes visées ou versé directement par l'Université à un fournisseur de services.

⁽²⁾ Excluant les doyens et le personnel de rang équivalent, lesquels doivent être déclarés dans la première partie du tableau 3, relative au personnel de direction supérieure.

(A) Le montant de 66 170 \$ versé à Guy Lefebvre inclut un montant de 62 265 \$ pour des frais de délégation et de déplacement.

(B) Le montant de 27 791 \$ versé à Christian Casanova inclut un montant de 23 469 \$ pour des frais de délégation et de déplacement.

(C) Le montant de 20 379 \$ versé à Jean-François Gaudreault-Desbiens inclut un montant de 17 149 \$ pour des frais de délégation et de déplacement.

(D) Le montant le plus élevé a été versé à Jacques Y. Perreault; le montant de 104 965 \$ est composé de frais de déplacement, de représentation et de délégations.

(E) Le montant le plus élevé a été versé à Catherine De Sainte-Marie-Villemer; ceci inclut un montant de 41 136 \$ pour des frais de délégation, de déplacement et de réception.

(F) Le montant le plus élevé a été versé à Linda D'Astou; le montant de 81 854 \$ est composé de frais de déplacement et de délégation.

Établissement : Université de Montréal

Année financière :

2017-2018

Liste des éléments de traitement autres que le salaire de base

Les éléments ci-dessous font partie des autres éléments de traitement de nature imposable :

Allocation annuelle pour déplacements ou voiture
Assurance accident voyages
Assurance soins médicaux et dentaires
Assurance-vie
Compensation pour avantages sociaux
Congé d'études et de recherche
Cotisations à des ordres ou associations
Escomptes pour services aux cliniques d'enseignement
Forfaitaire
Heures supplémentaires et charges de cours additionnelles
Honoraires pour consultation
Honoraires pour des services médicaux ou bilan de santé
Jours fériés
Perfectionnement et exonération des droits de scolarité
Primes diverses dont disponibilité
Prix d'excellence
Remboursement permis de travail
Vacances non utilisées (au départ)

Le traitement du recteur inclut les montants ci-dessous

Assurance-vie	9 785,84 \$
Assurance accident voyages	67,00 \$
Assurance soins médicaux et dentaires	1 818,99 \$
Allocation pour utilisation auto	524,66 \$
Cotisation professionnelle	437,35 \$
	<hr/>
	12 633,84 \$
	<hr/> <hr/>

Université de Montréal
Indemnité de transition

30 avril 2018

Établissement : Université de Montréal

Année financière : 2017-2018

Liste du personnel de direction supérieure qui a bénéficié d'une indemnité de transition en 2017-2018

Nom	Fonction	Prime annuelle	Période visée par la prime
Fournier, Pierre	Doyen - École de santé publique de l'U de M	59 467 \$	du 1er juin 2017 au 30 novembre 2017 (6 mois)
Saba, Tania	Administrateur exerçant Fonction de Doyenne - Faculté des Arts et des Sciences	101 638 \$	du 1er juin 2017 au 31 mai 2018 (11 mois en 2017-18)
Lavigne, Gilles	Doyen - Faculté de Médecine dentaire	69 586 \$	du 1er mai 2017 au 31 mai 2017 (1 mois)
Charron, Jean-Marc	Administrateur exerçant Fonction de Doyen - Faculté de Théologie	21 168 \$	du 1er mai 2017 au 31 octobre 2017 (6 mois)
Boismenu, Gérard	Vice-recteur au développement académique et à la transformation institutionnelle	119 417 \$	du 1er mai 2017 au 31 décembre 2017 (8 mois)

ADMINISTRATION

Numéro : 10.30

Page 1 de 11

RÈGLEMENT RELATIF AUX
CONDITIONS DE TRAVAIL DES
OFFICIERS DE L'UNIVERSITÉ
DE MONTRÉAL

Adoption

Date :
1998-05-25

Délibération :
CU-421-15

Modifications

Date :	Délibération :	Article(s) :
2001-04-17	E-903-13.1	4.1 d)
2003-06-03	E-940-13.1	4.1 d)
2003-11-03	CU-482-3	5.2
2003-12-10	E-947-17.7	4.1 d)
2005-05-16	E-972-16	4.1 d)
2008-06-09	CU-539-3.2	Refonte
2009-06-01	E-22-8	Annexe A
2016-04-25	CU-0630-4.7	1, 4.4, 6, 7, 8, 9, 10

Introduction

Le 5 novembre 2007, le Conseil de l'Université a pris acte du document comportant les principes directeurs en matière de rémunération globale des différents membres de son personnel, tels que recommandés par le Comité des ressources humaines, et a décidé de les appliquer aux officiers de l'Université.

Ces principes constituent un cadre de référence général de rémunération globale du personnel de l'Université permettant l'atteinte d'objectifs de performance, de cohérence, d'équité et de compétitivité tout en assurant le respect du cadre financier de l'Université.

Ce cadre de référence s'articule autour des trois principaux objectifs suivants :

- Attirer, recruter et retenir du personnel qualifié qui contribuera à l'atteinte des objectifs de l'Université;
- Reconnaître la valeur et la performance de son personnel en accordant une rémunération à la fois mobilisante, juste et équitable et aussi permettre un cheminement professionnel stimulant;
- Assurer une cohérence et un équilibre entre les coûts de la rémunération globale et la capacité de payer de l'Université.

ADMINISTRATION

Numéro : 10.30

Page 2 de 11

RÈGLEMENT RELATIF AUX
CONDITIONS DE TRAVAIL DES
OFFICIERS DE L'UNIVERSITÉ
DE MONTRÉAL

Adoption

Date :
1998-05-25

Délibération :
CU-421-15

Modifications

Date :	Délibération :	Article(s) :
2001-04-17	E-903-13.1	4.1 d)
2003-06-03	E-940-13.1	4.1 d)
2003-11-03	CU-482-3	5.2
2003-12-10	E-947-17.7	4.1 d)
2005-05-16	E-972-16	4.1 d)
2008-06-09	CU-539-3.2	Refonte
2009-06-01	E-22-8	Annexe A
2016-04-25	CU-0630-4.7	1, 4.4, 6, 7, 8, 9, 10

1. Objet

Le présent règlement a pour objet la rémunération et certaines conditions de travail des officiers de l'Université de Montréal, soit :

- les officiers généraux suivants : le recteur, les vice-recteurs et le secrétaire général,
- les vice-recteurs adjoints qui sont assimilés aux fins du présent règlement à des officiers,
- certains officiers facultaires, soit les doyens, les vice-doyens, le directeur de l'École d'optométrie et le directeur du Département de kinésiologie.

Il a également pour objet les conditions de fin de mandat et de fin d'emploi des officiers généraux et facultaires visés par le présent règlement.

Le présent règlement s'applique à tout officier actuellement en poste, à toute nouvelle nomination et à tout renouvellement de nomination.

2. Définitions

L'expression « officiers généraux » désigne le recteur, les vice-recteurs et le secrétaire général.

L'expression « officiers facultaires » désigne les doyens, les vice-doyens ainsi que le directeur de l'École d'optométrie et le directeur du Département de kinésiologie.

L'expression « officier » employée seule désigne les officiers généraux, les vice-recteurs adjoints et les officiers facultaires

L'expression « Comité des ressources humaines » désigne le comité des ressources humaines nommé par le conseil de l'Université.

ADMINISTRATION

Numéro : 10.30

Page 3 de 11

RÈGLEMENT RELATIF AUX
CONDITIONS DE TRAVAIL DES
OFFICIERS DE L'UNIVERSITÉ
DE MONTRÉAL

Adoption

Date :
1998-05-25

Délibération :
CU-421-15

Modifications

Date :	Délibération :	Article(s) :
2001-04-17	E-903-13.1	4.1 d)
2003-06-03	E-940-13.1	4.1 d)
2003-11-03	CU-482-3	5.2
2003-12-10	E-947-17.7	4.1 d)
2005-05-16	E-972-16	4.1 d)
2008-06-09	CU-539-3.2	Refonte
2009-06-01	E-22-8	Annexe A
2016-04-25	CU-0630-4.7	1, 4.4, 6, 7, 8, 9, 10

3. Principes directeurs

L'équité, la comparabilité et la compétitivité sont les principes directeurs sur lesquels repose le présent règlement.

L'équité exige que la rémunération des officiers de l'Université soit tributaire des politiques et des pratiques propres aux autres catégories de personnel de l'Université. L'équité exige également que, parmi les officiers, toute différence touchant leur rémunération soit justifiée par des attributions substantiellement plus importantes ou par des conditions particulières du marché.

La comparabilité et son complément, la compétitivité, signifient que le présent règlement soit établi en tenant compte des conditions de travail se rattachant à des postes de même niveau dans des institutions dont l'importance se compare à celle de l'Université de Montréal.

4. Rémunération

4.1 Traitement

- a) Le traitement des officiers est établi conformément aux principes énoncés dans le présent règlement.
- b) Le traitement de chaque officier est déterminé en fonction du marché de référence propre à sa fonction.
- c) Le marché de référence retenu aux fins du présent règlement est celui des grandes universités canadiennes.
- d) À partir du marché de référence et de la médiane salariale de celui-ci, le traitement annuel du recteur, à son entrée en fonction, est fixé par le Comité exécutif qui établira également, sur recommandation du Comité des ressources humaines, les modalités de sa révision annuelle, le cas échéant.

ADMINISTRATION

Numéro : 10.30

Page 4 de 11

RÈGLEMENT RELATIF AUX
CONDITIONS DE TRAVAIL DES
OFFICIERS DE L'UNIVERSITÉ
DE MONTRÉAL

Adoption

Date :
1998-05-25

Délibération :
CU-421-15

Modifications

Date :

2001-04-17
2003-06-03
2003-11-03
2003-12-10
2005-05-16
2008-06-09
2009-06-01
2016-04-25

Délibération :

E-903-13.1
E-940-13.1
CU-482-3
E-947-17.7
E-972-16
CU-539-3.2
E-22-8
CU-0630-4.7

Article(s) :

4.1 d)
4.1 d)
5.2
4.1 d)
4.1 d)
Refonte
Annexe A
1, 4.4, 6, 7,
8, 9, 10

- e) Également à partir du marché de référence, une échelle de traitement est déterminée pour chacun des autres officiers. Ces échelles de traitement sont établies en fonction de la médiane du marché de référence à laquelle est appliquée une pondération afin de tenir compte de la capacité de payer de l'Université. À l'entrée en vigueur des présentes modifications au Règlement, la pondération est fixée à 95 %. Les échelles de traitement sont adoptées annuellement par le Comité exécutif sur recommandation du Comité des ressources humaines.
- f) Le traitement de l'officier, à l'exception du recteur, est ensuite positionné à l'intérieur de l'échelle déterminée.
- g) Le positionnement du traitement d'un officier à l'intérieur de l'échelle fixée est établi par le recteur pour les officiers généraux, les vice-recteurs adjoints, les doyens, le directeur de l'École d'optométrie et le directeur du Département de kinésiologie et par les doyens, pour les vice-doyens.

4.2 Progression salariale pour les officiers autres que le Recteur

- a) Le Comité des ressources humaines reçoit annuellement les résultats de l'évaluation faite de la performance des officiers et détermine l'enveloppe budgétaire réservée à la progression du traitement des officiers suivant cette évaluation, conformément au présent règlement. Il transmet ses recommandations au Comité exécutif.
- b) L'officier dont le traitement est égal ou supérieur au traitement maximum de l'échelle déterminée en fonction de son marché de référence ne peut faire l'objet d'une progression salariale liée à la performance.

4.3 Avantages sociaux des officiers

L'officier ayant un lien d'emploi permanent avec l'Université bénéficie des avantages reconnus aux membres de son corps d'emploi d'origine. Dans les autres cas, l'officier bénéficie des avantages reconnus aux cadres de l'Université.

ADMINISTRATION

Numéro : 10.30

Page 5 de 11

RÈGLEMENT RELATIF AUX
CONDITIONS DE TRAVAIL DES
OFFICIERS DE L'UNIVERSITÉ
DE MONTRÉAL

Adoption

Date :
1998-05-25

Délibération :
CU-421-15

Modifications

Date :	Délibération :	Article(s) :
2001-04-17	E-903-13.1	4.1 d)
2003-06-03	E-940-13.1	4.1 d)
2003-11-03	CU-482-3	5.2
2003-12-10	E-947-17.7	4.1 d)
2005-05-16	E-972-16	4.1 d)
2008-06-09	CU-539-3.2	Refonte
2009-06-01	E-22-8	Annexe A
2016-04-25	CU-0630-4.7	1, 4.4, 6, 7, 8, 9, 10

4.4 Avantages liés à l'exercice des fonctions des officiers généraux

- a) Un chauffeur-messager est mis à la disposition du recteur, prioritairement, et des autres officiers généraux.
- b) Sur présentation des pièces justificatives, l'officier général a droit au remboursement de ses frais de représentation et de ses frais de déplacements suivant les directives et méthodes approuvées par la direction des finances.
- c) Le recteur est remboursé des dépenses occasionnées par son appartenance à des clubs sociaux dont le nombre est déterminé par le Comité exécutif.

4.5 Autre avantage

Les officiers généraux, les vice-recteurs adjoints, les doyens, le directeur de l'École d'optométrie et le directeur du Département de kinésiologie ont droit annuellement au remboursement des frais d'un bilan de santé ne pouvant excéder 1250 \$, sur présentation des pièces justificatives.

5. Conditions de fin de mandat et de lien d'emploi des officiers

Les conditions de fin de mandat et de lien d'emploi des officiers sont prévues à l'annexe A du présent règlement.

6. CONFIDENTIALITÉ

L'officier s'engage, tant et aussi longtemps qu'il travaillera pour l'Université, et en tout temps après son emploi, à garder confidentielles toutes les informations à caractère confidentiel obtenues avant, après ou durant son emploi au sein de l'Université. L'officier s'engage à n'utiliser aucune information confidentielle hors du contexte de son travail pour l'Université et de ne divulguer aucune information

ADMINISTRATION

Numéro : 10.30

Page 6 de 11

RÈGLEMENT RELATIF AUX
CONDITIONS DE TRAVAIL DES
OFFICIERS DE L'UNIVERSITÉ
DE MONTRÉAL

Adoption

Date :
1998-05-25

Délibération :
CU-421-15

Modifications

Date :
2001-04-17
2003-06-03
2003-11-03
2003-12-10
2005-05-16
2008-06-09
2009-06-01
2016-04-25

Délibération :
E-903-13.1
E-940-13.1
CU-482-3
E-947-17.7
E-972-16
CU-539-3.2
E-22-8
CU-0630-4.7

Article(s) :
4.1 d)
4.1 d)
5.2
4.1 d)
4.1 d)
Refonte
Annexe A
1, 4.4, 6, 7,
8, 9, 10

confidentielle à d'autres personnes durant ou après son emploi à l'Université. L'officier s'engage à respecter les obligations de confidentialité concernant les renseignements personnels détenus par l'Université.

7. CONFLIT D'INTERÊT

L'officier doit porter à l'attention de l'Université tout conflit d'intérêt réel ou potentiel. L'officier s'engage à respecter les exigences de l'Université relatives à la divulgation des conflits d'intérêt.

8. Responsable de l'application de la politique

À moins de disposition contraire, le Comité exécutif est chargé de l'application du présent règlement et, à cette fin, peut se faire conseiller par le Comité des ressources humaines.

Il établit, par résolution, le traitement des officiers et leurs conditions de travail, de fin de mandat et de fin d'emploi. Il en informe le Conseil de l'Université. Il peut, en cours de mandat des officiers, ajuster leur traitement en tenant compte de mesures applicables à d'autres catégories de personnel de l'Université. Cette disposition doit faire partie de la résolution du Comité exécutif fixant le traitement de l'officier.

À titre exceptionnel, sur recommandation du Comité des ressources humaines, le Comité exécutif peut, de façon dérogatoire au présent règlement, décider de la rémunération et des conditions de travail d'un officier dont la situation particulière le justifie.

Les officiers ne peuvent prendre part aux délibérations du Comité exécutif lorsque celles-ci portent sur leurs conditions de travail.

Les résolutions du Comité exécutif sont rendues publiques après que le Conseil en ait été informé.

ADMINISTRATION

Numéro : 10.30

Page 7 de 11

RÈGLEMENT RELATIF AUX
CONDITIONS DE TRAVAIL DES
OFFICIERS DE L'UNIVERSITÉ
DE MONTRÉAL

Adoption

Date :
1998-05-25

Délibération :
CU-421-15

Modifications

Date :	Délibération :	Article(s) :
2001-04-17	E-903-13.1	4.1 d)
2003-06-03	E-940-13.1	4.1 d)
2003-11-03	CU-482-3	5.2
2003-12-10	E-947-17.7	4.1 d)
2005-05-16	E-972-16	4.1 d)
2008-06-09	CU-539-3.2	Refonte
2009-06-01	E-22-8	Annexe A
2016-04-25	CU-0630-4.7	1, 4.4, 6, 7, 8, 9, 10

9. Responsabilité

La rémunération d'un officier doit être fixée en application du présent règlement. À moins qu'il n'ait été approuvé par le Comité exécutif sur recommandation du Comité des ressources humaines, tout engagement à l'égard d'un officier relativement à sa rémunération, ses conditions de travail et ses conditions de fin de mandat et de fin d'emploi qui ne respectent pas les paramètres du présent règlement peut entraîner la responsabilité personnelle de la personne qui a pris l'engagement pour et au nom de l'Université.

10. Modification

Il revient au Comité exécutif de modifier le présent règlement.

ADMINISTRATION

RÈGLEMENT RELATIF AUX
CONDITIONS DE TRAVAIL DES
OFFICIERS DE L'UNIVERSITÉ
DE MONTRÉAL

ANNEXE A

Numéro : 10.30

Page 8 de 11

Adoption

Date : 1998-05-25 Délibération : CU-421-15

Modifications

Date :	Délibération :	Article(s) :
2001-04-17	E-903-13.1	4.1 d)
2003-06-03	E-940-13.1	4.1 d)
2003-11-03	CU-482-3	5.2
2003-12-10	E-947-17.7	4.1 d)
2005-05-16	E-972-16	4.1 d)
2008-06-09	CU-539-3.2	Refonte
2009-06-01	E-22-8	Annexe A
2016-04-25	CU-0630-4.7	1, 4.4, 6, 7, 8, 9, 10

CONDITIONS DE FIN DE MANDAT ET DE LIEN D'EMPLOI DES OFFICIERS

Évènement	Personnel visé	Statut	Conditions prévues
Fin de mandat	Vice-recteurs, secrétaire général, vice-recteurs adjoints, doyens et vice-doyens. Les conditions de fin de mandat du Recteur sont décidées à sa nomination par Le Conseil de l'Université sur recommandation du Comité ressources humaines	Employé permanent	<ul style="list-style-type: none"> ✓ regagne son corps d'emploi d'origine aux conditions de travail qui s'y rattachent ✓ s'il s'agit d'un professeur, il peut bénéficier d'une période de ressourcement, pouvant aller jusqu'à une année. La décision d'accorder une telle période et sa durée est prise au moment de la nomination de l'officier après entente avec celui-ci. ✓ a droit à une protection salariale pour une période n'excédant pas 1 an

ADMINISTRATION

RÈGLEMENT RELATIF AUX
CONDITIONS DE TRAVAIL DES
OFFICIERS DE L'UNIVERSITÉ
DE MONTRÉAL

ANNEXE A

Numéro : 10.30

Page 9 de 11

Adoption

Date : 1998-05-25
Délibération : CU-421-15

Modifications

Date :	Délibération :	Article(s) :
2001-04-17	E-903-13.1	4.1 d)
2003-06-03	E-940-13.1	4.1 d)
2003-11-03	CU-482-3	5.2
2003-12-10	E-947-17.7	4.1 d)
2005-05-16	E-972-16	4.1 d)
2008-06-09	CU-539-3.2	Refonte
2009-06-01	E-22-8	Annexe A
2016-04-25	CU-0630-4.7	1, 4.4, 6, 7, 8, 9, 10

Évènement	Personnel visé	Statut	Conditions prévues
		Employé sans lien d'emploi permanent	<ul style="list-style-type: none"> ✓ n'acquiert pas la sécurité d'emploi ✓ il bénéficie d'une indemnité pouvant être égale au traitement annuel au départ (indemnité fixée par le Comité exécutif à la nomination et sujette aux modalités concernant la démission en cours de mandat et la résiliation du mandat par l'Université)
Démission en cours de mandat	idem	Employé permanent demeurant en lien d'emploi avec l'Université	<ul style="list-style-type: none"> ✓ regagne son corps d'emploi d'origine aux conditions de travail qui s'y rattachent. ✓ s'il s'agit d'un professeur et qu'une entente prévoyait l'octroi d'une période de ressourcement, celle-ci lui est accordée au prorata de la durée du mandat accompli et dans la mesure où la moitié de celui-ci a été réalisé. ✓ La protection salariale est accordée au prorata de la durée du mandat accompli et dans la mesure où la moitié de celui-ci est réalisé.

ADMINISTRATION

RÈGLEMENT RELATIF AUX
CONDITIONS DE TRAVAIL DES
OFFICIERS DE L'UNIVERSITÉ
DE MONTRÉAL

ANNEXE A

Numéro : 10.30

Page 10 de 11

Adoption

Date : 1998-05-25
Délibération : CU-421-15

Modifications

Date :	Délibération :	Article(s) :
2001-04-17	E-903-13.1	4.1 d)
2003-06-03	E-940-13.1	4.1 d)
2003-11-03	CU-482-3	5.2
2003-12-10	E-947-17.7	4.1 d)
2005-05-16	E-972-16	4.1 d)
2008-06-09	CU-539-3.2	Refonte
2009-06-01	E-22-8	Annexe A
2016-04-25	CU-0630-4.7	1, 4.4, 6, 7, 8, 9, 10

Évènement	Personnel visé	Statut	Conditions prévues
		Employé sans lien d'emploi permanent	✓ renonce à l'indemnité qui avait été prévue au moment de sa nomination.
Résiliation par l'Université	idem	Employé permanent	<ul style="list-style-type: none"> ✓ regagne son corps d'emploi d'origine aux conditions de travail qui s'y rattachent. ✓ s'il s'agit d'un professeur et qu'une entente prévoyait l'octroi d'une période de ressourcement, celle-ci lui est accordée au prorata de la durée du mandat accompli et dans la mesure où la moitié de celui-ci a été réalisé. ✓ Aucune protection salariale n'est accordée
		Employé sans lien d'emploi permanent	✓ le montant de l'indemnité prévue au moment de la nomination est accordé au prorata de la durée du mandat accompli dans la mesure où la moitié de celui-ci est réalisé.

ADMINISTRATION

RÈGLEMENT RELATIF AUX
CONDITIONS DE TRAVAIL DES
OFFICIERS DE L'UNIVERSITÉ
DE MONTRÉAL

ANNEXE A

Numéro : 10.30

Page 11 de 11

Adoption

Date : 1998-05-25 Délibération : CU-421-15

Modifications

Date :	Délibération :	Article(s) :
2001-04-17	E-903-13.1	4.1 d)
2003-06-03	E-940-13.1	4.1 d)
2003-11-03	CU-482-3	5.2
2003-12-10	E-947-17.7	4.1 d)
2005-05-16	E-972-16	4.1 d)
2008-06-09	CU-539-3.2	Refonte
2009-06-01	E-22-8	Annexe A
2016-04-25	CU-0630-4.7	1, 4.4, 6, 7, 8, 9, 10

Évènement	Personnel visé	Statut	Conditions prévues
Fin de lien d'emploi (i.e. démission de l'Université au terme du mandat ou en cours de celui-ci)	idem	Employé permanent	✓ renonce et ne reçoit aucun des bénéfices (protection salariale et période de ressourcement, le cas échéant) prévus au moment de sa nomination à moins qu'il prenne sa retraite auquel cas les conditions liées à son corps d'emploi d'origine s'appliquent.

États financiers 2017-2018



Université de Montréal

Systeme d'information financière des universités 2017-2018



Responsable des ressources financières

9 octobre 2018

Date

Éducation,
Enseignement
supérieur
et Recherche
Québec 

ACTIF		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
Actif à court terme										
1	Encaisse (001)	s/o	0	41 023 658	10 440 399	943 405	0		52 407 462	1
2	Placements à court terme (005)	s/o	19 990 400	3 050 084	0	19 335 818	0		42 376 302	2
3	Intérêts courus à recevoir (010)	s/o	13 109	0	0	332 467	0		345 576	3
4	Fonds détenus par un fiduciaire (090)	s/o	0	0	0	0	0		\$	4
5	Subventions à recevoir Ministère (015)	Note 2 (annexe 20)	77 359 476	- - -	- - -	- - -	- - -		77 359 476	5
6	Comptes débiteurs - Droits de scolarité (020)	s/o	8 498 442	- - -	- - -	- - -	- - -		8 498 442	6
7	Autres montants à recevoir (025, 026, 030, 170)	s/o	18 188 981	118 117 526	187 710 162	15 140	0		324 031 809	7
8	Encaissements exigibles à court terme (141, 142)	s/o	0	0	0	0	0		\$	8
9	Avances à d'autres fonds (040, 045, 050, 055, 060, 065)	Annexe 12	73 417 475	242 082 716	40 474 455	0	0		355 974 647	9
10	Frais payés d'avance (070)	s/o	2 957 751	233 775	537 400	0	0		3 728 926	10
11	Stocks (075)	s/o	4 892 157	0	- - -	0	0		4 892 157	11
Total de l'actif court terme			205 317 791	404 507 760	239 162 417	20 626 830	\$	\$	869 614 797	
Actif à long terme										
12	Frais reportés (080)	s/o	0	0	72 034	0	0		72 034	12
13	Subventions et autres apports à recevoir à long terme (171, 172, 173, 174)	s/o	400 000	4 244 629	789 586 714	0	0		794 231 343	13
14	Avances à d'autres fonds à long terme (185)	Annexe 12	0	0	0	0	0		\$	14
15	Placements à long terme (125, 130)	s/o	0	4 720 748	0	308 758 584	0		313 479 331	15
16	Effets à recevoir à long terme (124)	s/o	42 368	0	0	0	0		42 368	16
17	Prêts hypothécaires et autres prêts (135, 140)	s/o	0	1 176 122	0	33 210 385	0		34 386 507	17
18	Immobilisations (105)	Annexe 16	- - -	- - -	1 335 902 656	- - -	- - -		1 335 902 656	18
19	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (110)	s/o	- - -	- - -	0	- - -	- - -		\$	19
20	Autres actifs (085, 115, 150, 155, 160, 165)	Annexe 9	267 943 600	0	0	0	0		267 943 600	20
21	Juste valeur des instruments financiers dérivés (180)	s/o	262 834	0	0	0	0		262 834	21
22	TOTAL DE L'ACTIF		473 966 593 \$	414 649 258 \$	2 364 723 821 \$	362 595 799 \$	- \$	- \$	3 615 935 471 \$	22

		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
PASSIF										
Passif à court terme										
23	Découvert de banque (201)	s/o	35 097 099	0	0	0	0		35 097 099	23
24	Emprunts à court terme (205)	Note 4 (annexe 20)	0	0	42 362 744	0	0		42 362 744	24
25	Dépôts de garantie et retenues sur contrats (305, 310)	s/o	0	0	0	0	0			25
26	Subventions à rembourser au Ministère (210)	Note 2 (annexe 20)	15 009 096	---	---	---	---		15 009 096	26
27	Salaires et charges sociales à payer (255, 256, 257, 258)	s/o	68 763 255	1 843 614	---	0	0		70 606 869	27
28	Avantages sociaux futurs à payer (259)	s/o	0	0	---	0	0			28
29	Comptes créditeurs (215, 220)	s/o	30 387 099	22 847 041	64 285 267	59 279	0		117 578 686	29
30	Produits reportés (260)	Annexe 7	10 997 170	9 466 554	---	---	0		20 463 724	30
31	Apports reportés à court terme (261, 262, 263, 264)	s/o	0	298 706 593	462 900	0	0		299 169 493	31
32	Portion de la dette exigible à court terme (314)	s/o	0	0	108 166 343	0	0		108 166 343	32
33	Avances d'autres fonds (225, 230, 235, 240, 245, 250)	Annexe 12	227 952 598	40 474 455	67 553 735	19 993 858	0		355 974 647	33
Total du passif à court terme			388 206 317	373 338 258	282 830 988	20 053 137		\$	\$	1 064 428 700
Passif à long terme										
34	Avantages sociaux futurs à payer à long terme (370)	s/o	153 961 800	0	0	0	0		153 961 800	34
35	Dettes à long terme (315, 320, 325, 330)	s/o	0	0	680 041 985	0	0		680 041 985	35
36	Obligations découlant des contrats de location - acquisition (335)	s/o	0	0	40 043	0	0		40 043	36
37	Apports reportés (360, 361, 362, 363)	s/o	0	0	1 150 044 522	---	---		1 150 044 522	37
38	Juste valeur des instruments financier dérivés (365)	s/o	0	0	18 077 463	0	0		18 077 463	38
39	Autres passifs (265, 270, 275, 280, 285)	Annexe 9	0	35 186 170	0	0	0		35 186 170	39
40	TOTAL DU PASSIF		542 168 117 \$	408 524 428 \$	2 131 035 002 \$	20 053 137 \$	- \$	- \$	3 101 780 684 \$	40

SOLDES DE FONDS

41	Grevé d'affectations d'origine interne (290)	Annexe 8	125 996 638	6 124 830	74 828 474	45 513 368	0		252 463 310	41
42	Grevé d'affectations d'origine externe (302 FD et AF)	s/o	---	---	---	296 685 893	0		296 685 893	42
43	Non grevé d'affectation (295 FF)	s/o	(194 198 162)	---	---	---	---		(194 198 162)	43
44	Produits nets non transférés d'affectation d'origine interne (350 FD)	s/o	---	---	---	0	---			44
45	Produits nets non transférés d'affectation d'origine externe (355 FD)	s/o	---	---	---	343 401	---		343 401	45
46	Investi en immobilisations (304 FI)	s/o	---	---	158 860 344	---	---		158 860 344	46
47	TOTAL DES SOLDES DE FONDS		(68 201 524) \$	6 124 830 \$	233 688 818 \$	342 542 662 \$	- \$	- \$	514 154 787 \$	47
48	TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DE FONDS		473 966 593 \$	414 649 258 \$	2 364 723 821 \$	362 595 799 \$	- \$	- \$	3 615 935 471 \$	48

		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	Droits de scolarité (401)	s/o	93 529 224	---	---	---	---		93 529 224	1
2	Montants forfaitaires réglémentés des étudiants étrangers (402)	s/o	9 865 405	---	---	---	---		9 865 405	2
3	Montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents au Québec (403)	s/o	7 326 205	---	---	---	---		7 326 205	3
4	Montants forfaitaires supplémentaires des étudiants étrangers (404)	s/o	4 274 256	---	---	---	---		4 274 256	4
5	Cotisations des étudiants (455)	s/o	10 497 533	---	---	---	---		10 497 533	5
6	Autres frais communs exigés à des groupes d'étudiants ciblés et pénalités (450)	s/o	25 633 369	---	---	---	---		25 633 369	6
7	Locations et ventes de biens et services aux étudiants (461)	s/o	16 181 295	---	---	---	---		16 181 295	7
8	TOTAL DES PRODUITS PROVENANT DES ÉTUDIANTS		167 307 286						167 307 286	8
9	Subventions du Ministère (515)	Annexe-5	527 725 908	13 136 877	16 725 435	---	---		557 588 219	9
10	Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	s/o	4 176 845	35 163 032	0	0	0		39 339 877	10
11	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	s/o	196 862	84 802 683	2 821 024	0	0		87 820 569	11
12	Autres produits et autres aides (425, 426, 427)	s/o	2 714 754	8 923 901	0	0	0		11 638 655	12
13	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (520)	s/o	---	---	0	---	---		\$ 13	13
	Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations:									
14	Ministère (530)	s/o	---	---	25 187 677	---	---		25 187 677	14
15	Entités incluses dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec autre que le Ministère (531)	s/o	---	---	7 042 549	---	---		7 042 549	15
16	Gouvernement du Canada (532)	s/o	---	---	7 016 250	---	---		7 016 250	16
17	Autres (533)	s/o	---	---	6 258 796	---	---		6 258 796	17
18	TOTAL DES SUBVENTIONS		534 814 369	142 026 493	65 051 730				741 892 591	18
19	Intérêts et dividendes (435)	s/o	1 201 703	42 095	0	0	0		1 243 798	19
20	Intérêts sur les avances interfonds (440)	s/o	0	0	0	0	0		\$ 20	20
21	Produits provenant du fonds de dotation (445)	s/o	3 022 974	8 601 442	0	---	0		11 624 416	21
22	Produits provenant d'une fondation (446)	s/o	0	0	0	0	0		\$ 22	22
23	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	Note 1 (annexe 20)	1 494 978	51 401 778	82 575	0	0		52 979 330	23
24	Gains sur vente de placements (526)	s/o	0	0	0	0	0		\$ 24	24
25	Gains sur la cession d'immobilisations (525)	s/o	---	---	36 909 198	---	---		36 909 198	25
26	Recouvrement des coûts indirects (465)	s/o	25 041 694	---	---	---	---		25 041 694	26
27	Ventes externes (460)	s/o	65 983 855	0	0	-	0		65 983 855	27
28	Autres produits (466, 470)	Annexe 10	328 900	491	0	0	0		329 391	28
29	TOTAL DES PRODUITS AUTRES		97 074 105	60 045 804	36 991 773				194 111 682	29
30	TOTAL DES PRODUITS		799 195 759 \$	202 072 297 \$	102 043 503 \$	- \$	- \$	- \$	1 103 311 559 \$	30

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	Masses salariales								1
2	Direction	s/o	51 704 167	2 642 821	-	-		54 346 988	2
3	Gérance	s/o	10 957 563	792 679	-	-		11 750 242	3
4	Enseignants-chercheurs	s/o	192 854 557	17 367 736	-	-		210 222 292	4
5	Chargés de cours	s/o	34 936 605	878 256	-	-		35 814 861	5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	s/o	1 991 508	7 283 187	-	-		9 274 695	6
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	s/o	8 586 222	4 560 982	-	-	0	13 147 204	7
8	Personnel professionnel non enseignant	s/o	81 803 790	27 883 737	-	-	0	109 687 527	8
9	Personnel de soutien technique	s/o	64 276 952	5 212 968	-	-	0	69 489 920	9
10	Personnel de soutien de bureau	s/o	16 837 179	562 197	-	-		17 399 376	10
11	Personnel de métier et ouvrier	s/o	13 563 232	694 507	-	-		14 257 739	11
12	Avantages sociaux (700)	Annexe 14	110 088 040	14 762 624	-	-	0	124 850 664	12
13	TOTAL DES MASSES SALARIALES ET AVANTAGES SOCIAUX		587 599 815	82 641 694	\$	\$	\$	\$ 670 241 509	13
14	Avantages sociaux futurs (704)	s/o	(18 386 801)	-	-	-		(18 386 801)	14
15	Variation de la provision pour heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	s/o	1 281 310	0	-	-	0	1 281 310	15
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	s/o	171 493	0	-	-	0	171 493	16
17	Stagiaires postdoctoraux (706)	s/o	965 457	2 836 199	-	-	0	3 801 655	17
18	Formation et perfectionnement (710)	s/o	1 050 935	22 280	-	-	0	1 073 215	18
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	s/o	13 820 082	9 522 126	-	-	0	23 342 208	19
20	Bourses (735)	s/o	12 263 180	37 525 996	-	-	0	49 789 176	20
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	s/o	15 904 211	30 136 010	2 165 196	0	0	48 205 417	21
22	Fournitures et matériel (745)	s/o	17 409 119	16 728 760	-	-	0	34 137 879	22
23	Coûts des marchandises vendues (755)	s/o	11 049 077	25	-	-	0	11 049 101	23
24	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	s/o	44 260 990	9 925 720	0	-	0	54 186 710	24
25	Volumes et périodiques (750)	s/o	419 524	824 547	-	-	0	1 244 071	25
26	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	s/o	19 870 184	32 108	0	-	0	19 902 293	26
27	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	s/o	13 285 060	48 779	-	-	0	13 333 838	27
28	Location-exploitation (830)	s/o	1 087 394	10 396	-	-	0	1 097 790	28
29	Transfert de coûts indirects (865)	s/o	-	6 554 427	-	-		6 554 427	29
30	Pertes sur vente de placements (886)	s/o	0	0	0	0	0	\$	30
31	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	Note 3 (annexe 20)	4 604 204	921 855	2 266 019	-	0	7 792 078	31
32	Biens de nature non capitalisable (893)	Note 3 (annexe 20)	0	0	814 102	-		814 102	32
33	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	s/o	1 799 254	11 807	25 258 160	0	0	27 069 220	33
34	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	s/o	0	0	0	0	0	\$	34
35	Perte sur la cession d'immobilisations (885)	s/o	-	-	0	-	-	\$	35
36	Amortissement des immobilisations (890)	s/o	-	-	86 838 746	-	-	86 838 746	36
37	Amortissements des autres éléments de l'actif (891)	s/o	-	-	0	-	-	\$	37
38	Autres charges (860, 870)	Annexe 10	2 155 996	1 554 170	206 389	0	0	3 916 556	38
39	TOTAL DES AUTRES CHARGES		143 010 670	116 655 204	117 548 613	\$	\$	\$ 377 214 486	39
40	Ventes internes (878)	s/o	(12 405 255)	(19 352)	-	-	0	(12 424 607)	40
41	Gains et pertes latents (879)	s/o	(1 487 149)	0	(9 365 656)	0	0	(10 852 805)	41
42	TOTAL AUTRES CHARGES AVANT ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES		129 118 265	116 635 852	108 182 956	\$	\$	\$ 353 937 074	42
43	Éléments extraordinaires (880)	Annexe 13	1 333	0	0	0	0	1 333	43
44	TOTAL DES CHARGES		716 719 413 \$	199 277 546 \$	108 182 956 \$	- \$	- \$	1 024 179 915 \$	44
45	EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES		82 476 346 \$	2 794 751 \$	(6 139 454) \$	- \$	- \$	79 131 644 \$	45

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds à la page 4 (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

		Annexe à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	SOLDE AU DÉBUT DE L'ANNÉE		(6 395 616)	7 157 661	178 639 952	339 729 536			519 131 533	1
2	Redressement des années précédentes	Annexe 11	0	0	0	0	0		\$	2
3	Solde de fonds redressé		(6 395 616)	7 157 661	178 639 952	339 729 536	\$	\$	519 131 533	3
4	Produits de l'année	Annexes 1 et 3	799 195 759	202 072 297	102 043 503	0	0	0	1 103 311 559	4
5	Charges de l'année	Annexes 2 et 4	716 719 413	199 277 546	108 182 956	0	0	0	1 024 179 915	5
6	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges		82 476 346	2 794 751	(6 139 454)	\$	\$	\$	79 131 644	6
7	Rééval. autres éléments afférents au régime de retraite et d'avantages complé. de retraite	s/o	(89 764 001)	-	-	-	-		(89 764 001)	7
8	Apports reçus à titre de dotations	s/o				5 655 611			5 655 611	8
9	Apports reçus pour le financement d'actifs non amortissables	s/o							\$	9
10	Virements d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a	3 672 286	0	61 188 320	829 801	0		65 690 407	10
11	Virements vers d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a	58 190 539	3 827 583	0	3 672 286	0		65 690 407	11
12	Sous-total		(61 805 907)	(1 032 831)	55 048 866	2 813 126	\$	\$	(4 976 746)	12
18	SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE		(68 201 524) \$	6 124 830 \$	233 688 818 \$	342 542 662 \$	- \$	- \$	514 154 787 \$	18

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

Université de Montréal
Produits par fonction - Fonds de fonctionnement
de l'exercice terminé le 30 avril 2018

Annexe 1

	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments Détail Annexe 15	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
1	Droits de scolarité (401)	93 529 224	---	---	---	0	---	---		93 529 224	1	
2	Montants forfaitaires réglémentés des étudiants étrangers (402)	---	---	---	9 865 405	---	---	---		9 865 405	2	
3	Montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents au Québec (403)	---	---	---	7 326 205	---	---	---		7 326 205	3	
4	Montants forfaitaires supplémentaires des étudiants étrangers (404)	---	---	---	4 274 256	---	---	---		4 274 256	4	
5	Cotisations des étudiants (455)	---	---	---	---	---	10 497 533	---		10 497 533	5	
6	Admissions, inscriptions, amendes, frais de stage ou de supervision, etc. (450)	1 126 709	0	2 671 541	21 326 496	0	338 672	169 950		25 633 369	6	
7	Locations et ventes de biens et services aux étudiants (461)	2 221 723	0	249 531	0	33 020	(3 419)	144 095	13 536 344	16 181 295	7	
8	Total des produits provenant des étudiants	96 877 656	\$	2 921 072	42 792 362	33 020	(3 419)	10 980 300	13 706 294	\$	167 307 286	8
9	Subventions du Ministère (515)	---	---	0	524 060 516	---	---	3 665 392	---	527 725 908	9	
10	Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	3 676 845	0	0	0	0	500 000	0	0	4 176 845	10	
11	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	0	0	0	196 862	0	0	0	0	196 862	11	
12	Autres produits et aides des gouvernements autres que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	0	0	0	0	600 000	0	2 114 754	0	2 714 754	12	
13	Total des subventions	3 676 845	\$	\$	524 257 378	600 000	500 000	5 780 146	\$	\$	534 814 369	13
14	Intérêts et dividendes (435)	---	---	---	1 201 703	---	0	0	0	1 201 703	14	
15	Intérêts sur les avances interfonds (440)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	15	
16	Produits provenant du fonds de dotation (445)	---	---	---	2 953 311	---	0	69 663	0	3 022 974	16	
17	Produits provenant d'une fondation (446)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	17	
18	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	0	25 700	0	538 481	0	845 797	85 000	0	1 494 978	18	
19	Gains sur vente de placement (526)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	19	
20	Recouvrement des coûts indirects (465)	0	883 861	0	24 157 833	0	0	0	0	25 041 694	20	
21	Ventes externes (460)	30 936 510	2 549 601	504 912	1 596 998	3 708 394	7 331 605	10 065 175	9 290 660	65 983 855	21	
22	Autres produits (466, 470)	172 386	0	65 391	55 029	31 866	0	765	3 464	328 900	22	
23	Total des produits autres	31 108 895	3 459 162	570 303	30 503 355	3 740 260	8 177 402	10 220 603	9 294 124	\$	97 074 105	23
24	TOTAL DES PRODUITS	131 663 396 \$	3 459 162 \$	3 491 375 \$	597 553 094 \$	4 373 280 \$	8 673 984 \$	26 981 050 \$	23 000 418 \$	- \$	799 195 759 \$	24

Université de Montréal
Charges par fonction - Fonds de fonctionnement
de l'exercice terminé le 30 avril 2018

Annexe 2

	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments Détail Annexe 15	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total			
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
1	Masses salariales											1	
2	Direction	30 942 419	1 663 285	5 575 656	10 057 691	1 264 384	9 309	1 737 521	453 901			51 704 167	2
3	Gérance	5 359 946	281 452	513 721	994 823	1 625 432	1 126	1 674 832	506 231			10 957 563	3
4	Enseignants-chercheurs	191 669 992	282 558	(94)	100 828	0	801 272	0	0			192 854 557	4
5	Chargés de cours	34 391 229	45 935	423	465 306	0	32 501	1 212	0			34 936 605	5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	1 668 981	273 714	0	310	0	41 735	6 768	0			1 991 508	6
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	8 233 869	180 183	5	16 939	0	130 601	24 626	0			8 586 222	7
8	Personnel professionnel non enseignant	25 386 084	3 038 632	16 306 021	23 416 247	3 027 464	1 226 295	9 103 387	299 660			81 803 790	8
9	Personnel de soutien technique	39 718 390	2 152 340	9 421 833	7 091 723	3 207 516	436 767	1 534 501	713 883			64 276 952	9
10	Personnel de soutien de bureau	6 493 647	166 466	3 456 999	2 667 118	643 049	15 354	1 815 960	1 578 587			16 837 179	10
11	Personnel de métier et ouvrier	540 266	59 253	152 428	79 608	9 172 674	4 888	1 182 044	2 372 072			13 563 232	11
12	Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	76 026 252	2 052 971	9 401 044	11 316 189	5 163 503	574 111	4 049 025	1 504 945			110 088 040	12
13	Total des masses salariales et des avantages sociaux	420 431 075	10 196 788	44 828 035	56 206 782	24 104 022	3 273 958	21 129 875	7 429 279	\$	587 599 815	13	
14	Avantages sociaux futurs (704)	---	---	---	---	---	---	---	---	(18 386 801)		(18 386 801)	14
15	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages	0	0	0	1 281 310	0	0	0	0			1 281 310	15
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	0	0	0	152 450	0	19 043	0	0			171 493	16
17	Stagiaires Postdoctoraux (706)	857 085	2 794	0	0	0	103 750	1 827	0			965 457	17
18	Formation et perfectionnement (710)	20 553	49	6 873	1 019 225	0	3 205	1 030	0			1 050 935	18
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	6 859 366	863 410	153 701	2 105 591	171 191	2 552 353	1 084 907	29 563			13 820 082	19
20	Bourses (735)	10 296 258	952 396	0	211 362	0	314 567	488 597	0			12 263 180	20
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	5 066 791	7 759 914	560 625	1 810 351	115 471	212 282	201 670	177 107			15 904 211	21
22	Fournitures et matériel (745)	10 821 338	1 424 724	773 022	1 565 725	778 789	721 445	914 976	409 102			17 409 119	22
23	Coûts des marchandises vendues (755)	530 631	0	0	0	264 791	0	50 853	10 202 801			11 049 077	23
24	Frais de services (760, 765, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	9 334 204	1 085 218	9 476 324	7 173 341	10 603 293	1 410 714	2 477 611	2 700 284			44 260 990	24
25	Volumes et périodiques (750)	262 264	47 480	2 475	54 775	1 147	31 318	6 851	13 214			419 524	25
26	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	719 784	80 538	296 016	168 862	15 065 366	40 960	1 755 321	1 743 337			19 870 184	26
27	Locations de locaux et de bâtiments (840, 845)	302 586	17 590	258	165 193	12 623 093	85 574	90 766	0			13 285 060	27
28	Location-exploitation (830)	48 088	376	18 823	12 369	68 247	125 157	68 415	745 919			1 087 394	28
29	Pertes sur vente de placements (886)	0	0	0	0	0	0	0	0			\$	29
30	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	959 064	123 165	2 744 286	196 672	82 281	171 266	145 349	182 123			4 604 204	30
31	Biens de nature non capitalisable (893)	0	0	0	0	0	0	0	0			\$	31
32	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	303 398	28 572	14 308	963 215	0	103 746	158 774	227 241			1 799 254	32
33	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	0	0	0	0	0	0	0	0			\$	33
34	Autres charges (860, 870)	402 309	44 062	(5 388)	1 250 045	2 840	33 933	162 601	265 595			2 155 996	34
35	Total des charges autres	46 783 719	12 430 287	14 041 322	18 130 485	39 776 509	5 929 313	7 609 548	16 696 286	(18 386 801)	143 010 670	35	
36	Virements interfonctions (877)	1 017 784	(151 760)	0	(408 026)	260 393	(66 494)	(798 500)	146 603			\$	36
37	Ventes internes (878)	(472 609)	(3 171 989)	(1 682 188)	194 328	(334 855)	(1 362 755)	(124 797)	(5 450 390)			(12 405 255)	37
38	Gains et pertes latents (879)	0	0	0	(1 487 149)	0	0	0	0			(1 487 149)	38
39	Total avant éléments extraordinaires	467 759 969	19 303 326	57 187 169	72 636 420	63 806 069	7 774 023	27 816 128	18 821 778	(18 386 801)	716 718 080	39	
40	Éléments extraordinaires (880)	0	0	0	0	1 333	0	0	0			1 333	40
41	TOTAL DES CHARGES	467 759 969 \$	19 303 326 \$	57 187 169 \$	72 636 420 \$	63 807 401 \$	7 774 023 \$	27 816 128 \$	18 821 778 \$	(18 386 801) \$	716 719 413 \$	41	

Université de Montréal
Produits par fonction - Fonds avec restrictions
de l'exercice terminé le 30 avril 2018

Annexe 3

		Enseignement	Recherche	Soutien enseignement recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
1	Subvention du Ministère (515)	8 168 800	0	0	3 335 457	0	266 293	1 366 327	0		13 136 877	1
2	Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	(410 141)	30 775 227	440 000	(890 611)	0	4 010 897	1 237 660	0		35 163 032	2
3	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	0	74 937 912	2 714 608	189 478	0	107 108	6 853 578	0		84 802 683	3
4	Autres produits et aides des gouvernements que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	0	8 210 524	14 086	104 860	0	287 812	306 620	0		8 923 901	4
5	Total des subventions	7 758 659	113 923 662	3 168 694	2 739 184	\$	4 672 109	9 764 184	\$	\$	142 026 493	5
6	Intérêts et de dividendes (435)	0	22 707	0	1 720	0	0	17 668	0		42 095	6
7	Intérêts sur les avances interfonds (440)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	7
8	Produits provenant du fonds de dotation (445)	275 124	6 307 702	0	(1 075 938)	0	96 660	2 997 895	0		8 601 442	8
9	Produits provenant d'une fondation (446)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	9
10	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	2 560 814	38 631 181	255 237	4 233 545	1 862	659 660	5 059 480	0		51 401 778	10
11	Gains sur vente de placements (526)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	11
12	Ventes externes (460)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	12
14	Autres produits (466, 470)	0	491	0	0	0	0	0	0		491	14
15	Total des produits autres	2 835 937	44 962 080	255 237	3 159 326	1 862	756 320	8 075 042	\$	\$	60 045 804	15
16	TOTAL DES PRODUITS	10 594 596 \$	158 885 742 \$	3 423 931 \$	5 898 510 \$	1 862 \$	5 428 429 \$	17 839 227 \$	- \$	- \$	202 072 297 \$	16

Université de Montréal
Charges par fonction - Fonds avec restrictions
de l'exercice terminé le 30 avril 2018

	Enseignement 1	Recherche 2	Soutien enseignement recherche 3	Administration 4	Terrains et bâtiments 5	Services à la collectivité 6	Services aux étudiants 7	Entreprises auxiliaires 8	Ajustements 9	Total 10		
1	Masses salariales										1	
2	Direction	21 315	2 278 244	0	7 435	0	202 552	133 276	0	2 642 821	2	
3	Gérance	0	595 572	0	1 611	0	6 085	189 411	0	792 679	3	
4	Enseignants-chercheurs	83 323	16 537 976	0	61 976	0	540 133	144 328	0	17 367 736	4	
5	Chargés de cours	62 160	787 491	0	(25)	0	28 613	18	0	878 256	5	
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	126 286	6 951 242	0	10 298	0	21 420	173 941	0	7 283 187	6	
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	31 415	4 202 514	0	11 808	0	87 773	227 472	0	4 560 982	7	
8	Personnel professionnel non enseignant	291 640	24 163 728	452 654	1 316 556	0	1 005 153	654 006	0	27 883 737	8	
9	Personnel de soutien technique	130 693	4 040 239	47 010	269 912	0	405 146	319 968	0	5 212 968	9	
10	Personnel de soutien de bureau	25 745	370 093	0	13 155	0	34 783	118 422	0	562 197	10	
11	Personnel de métier et ouvrier	0	642 255	0	18 781	0	4 021	29 450	0	694 507	11	
12	Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	160 429	13 684 048	138 372	(65 805)	0	468 852	376 728	0	14 762 624	12	
13	Total des masses salariales et des avantages sociaux	933 005	74 253 400	638 036	1 645 702	\$	2 804 531	2 367 020	\$	82 641 694	13	
14	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	14	
15	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	15	
16	Stagiaires postdoctoraux (706)	0	2 051 469	0	6 000	0	73 333	705 396	0	2 836 199	16	
17	Formation et perfectionnement (710)	9 125	12 124	0	0	0	0	1 031	0	22 280	17	
18	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	329 620	8 435 291	48 643	89 610	0	251 834	367 128	0	9 522 126	18	
19	Bourses (735)	1 603 976	21 011 032	0	3 442 877	0	542 053	10 926 058	0	37 525 996	19	
20	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	6 706 839	21 018 760	251 232	1 135 616	0	803 214	220 349	0	30 136 010	20	
21	Fournitures et matériel (745)	39 459	16 424 373	3 002	42 718	0	74 661	144 548	0	16 728 760	21	
22	Coûts des marchandises vendues (755)	0	25	0	0	0	0	0	0	25	22	
23	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	468 109	6 647 199	278 966	2 026 526	0	193 093	311 828	0	9 925 720	23	
24	Volumes et périodiques (750)	272	712 920	8 981	20	0	18 667	83 686	0	824 547	24	
25	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	(36)	21 567	125	192	0	8 266	1 994	0	32 108	25	
26	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	5 839	35 641	0	0	0	6 881	419	0	48 779	26	
27	Location exploitation (830)	(6 500)	12 397	0	0	0	1 032	3 467	0	10 396	27	
28	Transfert de coûts indirects (865)	0	6 522 530	0	23 250	0	8 648	0	0	6 554 427	28	
29	Pertes sur vente de placements (886)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	29	
30	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	20 469	757 990	106 444	2 786	0	12 688	21 477	0	921 855	30	
31	Biens de nature non capitalisable (893)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	31	
32	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	725	6 034	0	1 401	2 029	333	1 285	0	11 807	32	
33	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	33	
34	Autres charges (860, 870)	2 802	1 290 649	53 672	149 656	(167)	36 560	21 000	0	1 554 170	34	
35	Total des charges autres	9 180 698	84 959 999	751 065	6 920 653	1 862	2 031 262	12 809 664	\$	\$	116 655 204	35
36	Virements interfonctions (877)	0	(574 662)	(235)	544 941	0	1	29 955	0	0	36	
37	Ventes internes (878)	0	0	0	0	0	(19 352)	0	0	(19 352)	37	
38	Gains et pertes latents (879)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	38	
39	Total avant éléments extraordinaires	9 180 698	84 385 338	750 830	7 465 594	1 862	2 011 912	12 839 619	\$	\$	116 635 852	39
40	Éléments extraordinaires (880)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	40	
41	TOTAL DES CHARGES	10 113 703 \$	158 638 738 \$	1 388 866 \$	9 111 296 \$	1 862 \$	4 816 443 \$	15 206 640 \$	- \$	- \$	199 277 546 \$	41

État de traitement 2017-2018

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil de
l'Université de Montréal

Nous avons effectué l'audit de la valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt pour les membres du personnel de la direction supérieure et pour les autres catégories de personnel de la direction incluses dans l'état du traitement 2017-2018 ci-joint de l'Université de Montréal pour l'exercice terminé le 30 avril 2018, ainsi que d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives (appelés collectivement l'« état du traitement »). L'état du traitement a été préparé par la direction de l'Université de Montréal conformément à la méthode de comptabilité décrite à la note complémentaire.

Responsabilité de la direction pour l'état du traitement

La direction est responsable de la préparation de l'état du traitement conformément au référentiel comptable qui est décrit à la note complémentaire, ce qui implique de déterminer si le référentiel d'information financière est acceptable dans les circonstances pour la présentation de l'état du traitement, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un état du traitement exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur l'état du traitement, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que l'état du traitement ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans l'état du traitement. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que l'état du traitement comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation de l'état du traitement afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble de l'état du traitement.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, l'état du traitement a été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément à la méthode de comptabilité décrite à la note complémentaire.

Référentiel comptable et restrictions quant à l'utilisation

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note complémentaire afférente à l'état du traitement, qui décrit le référentiel comptable appliqué. L'état du traitement a été préparé dans le but d'aider l'Université de Montréal à répondre aux exigences de la section 7 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2017-2018*. En conséquence, il est possible que l'état du traitement ne puisse se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux membres du conseil de l'Université de Montréal et au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (le « Ministère ») et ne devrait pas être utilisé par des parties autres que l'Université de Montréal et le Ministère.

Deloitte S.E.N.C.R.L. / S.R.L.¹

Le 24 septembre 2018

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A120628

1. Méthodes comptables

L'état du traitement a été préparé conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2017-2018*, présentant les définitions des composantes du traitement, soit le salaire de base, les autres éléments du traitement, les indemnités de départ, les sommes d'argent et les avantages directs ou indirects reçus d'une fondation ou d'une personne morale qui sollicite du public le versement de dons pour le soutien financier de l'établissement et, finalement, les frais remboursés et les allocations devant être exclus.

De plus, la direction est responsable de déterminer le référentiel comptable puisque ce dernier n'est pas défini dans le *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2017-2018*.

La direction a choisi les critères de constatation et d'évaluation des Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du *Manuel de CPA Canada*.

Les frais remboursés et les allocations incluent tous les paiements versés directement à la personne au titre de ses dépenses professionnelles. Ces paiements ne se limitent pas aux dépenses ayant un rapport direct avec la personne concernée et peuvent inclure des règlements liés à d'autres personnes ou le remboursement d'autres achats à la personne concernée.

Nom de l'établissement : Université de Montréal
Numéro de l'université : 976000

FORMULAIRE DE DÉCLARATION

**ÉTAT DU TRAITEMENT 2017-2018
DU PERSONNEL DE DIRECTION
DES ÉTABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES**

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
Secteur de l'enseignement supérieur
Juillet 2018

TABLEAU 1 : TRAITEMENT IMPOSABLE DU PERSONNEL DE DIRECTION SUPÉRIEURE

Nom et fonction	Valeur des éléments du traitement assujettis à l'impôt (en \$)						Temps partiel (% du temps plein)
	Salaire de base	Autres éléments du traitement	Indemnité de départ accordée (1)	Montant reçu d'une fondation (ou d'une personne morale)	Temps plein (nombre de mois en fonction)	Temps partiel (% du temps plein)	
BRETTON, Guy, Recteur (2)	429 659 \$	3 019 \$			12	100 %	
CHABOT, Alexandre, Secrétaire général	216 735 \$	3 984 \$			12	100 %	
LEFEBVRE, Guy, Vice-recteur aux affaires internationales et à la Francophonie	263 794 \$	2 400 \$			12	100 %	
LALONDE, Raymond, Vice-recteur aux relations avec les diplômés, partenariats et philanthropie	263 794 \$	2 686 \$			12	100 %	
CHAREST, Jean, Vice-recteur aux ressources humaines et à la planification	262 067 \$	2 400 \$			12	100 %	
BÉLIVEAU, Louise, Vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études	263 794 \$	2 400 \$			12	100 %	
FILTEAU, Éric, Vice-recteur aux finances et aux infrastructures	263 794 \$	3 916 \$			12	100 %	
NORMANDEAU, Sylvie, Vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue	204 088 \$	2 400 \$			12	100 %	
BROCHU, Michèle, Vice-rectrice adjointe aux Études supérieures et Doyenne - Faculté des études supérieures et postdoctorales	198 308 \$	2 400 \$			12	100 %	
MAILHOT, Claude, Vice-rectrice adjointe à la promotion de la qualité	207 869 \$	2 485 \$			12	100 %	
HÉBERT, Marie-Josée, Vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation	263 794 \$	780 \$			12	100 %	
LAJUNESSE, Daniel, Vice-recteur adjoint à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation et directeur général du Bureau de la recherche - Développement - Valorisation	234 735 \$	1 618 \$			10,3	100 %	
COJOCARU, Ann-Isabelle, Vice-rectrice adjointe à l'administration et au développement durable	175 599 \$	1 402 \$			12	100 %	
NOWAKOWSKI, Matthew, Vice-recteur adjoint aux finances	206 747 \$	1 759 \$			12	100 %	
PHARAND, Chantal, Vice-rectrice adjointe aux affaires étudiantes et à la réussite	206 036 \$	2 356 \$			12	100 %	
BLONDIN, Jean-Pierre, Vice-recteur adjoint aux affaires professorales	216 735 \$	1 349 \$			12	100 %	
LEVASSEUR, Danielle, Dirigeante principale TI	210 000 \$	1 349 \$			12	100 %	
BLANCHETTE, Christian, Doyen - Faculté de l'Éducation permanente	185 604 \$	2 234 \$			12	100 %	
BOISJOLY, Hélène, Doyenne - Faculté de Médecine	351 839 \$	91 225 \$			12	100 %	
SABA, Tania, Administratrice exerçant fonction de Doyenne - Faculté des Arts et des Sciences	236 779 \$	247 \$			1	100 %	
BOUCHARD, Frédéric, Doyen - Faculté des Arts et des Sciences	232 139 \$	446 \$			11	100 %	
CARRIER, Michel, Doyen - Faculté de Médecine vétérinaire	216 735 \$	3 198 \$			12	100 %	
CASANOVA, Christian, Directeur - École d'optométrie	197 116 \$	2 289 \$			12	100 %	
LEWIS, Paul, Doyen - Faculté d'Aménagement	211 597 \$	514 \$			12	100 %	
DUCHARME, Francine, Doyenne - Faculté des Sciences infirmières	213 454 \$	2 289 \$			12	100 %	
DELAQUIS, Renée, Administratrice exerçant fonction de Doyenne - Faculté de Médecine dentaire	198 223 \$	7 898 \$			12	100 %	
FOURNIER, Pierre, Doyen - École de santé publique de l'U de M	199 307 \$	165 \$			1	100 %	
HÉBERT, Réjean, Doyen - École de santé publique de l'U de M	216 735 \$	24 381 \$			11	100 %	
GAUDREAU-DESBIENS, Jean-François, Doyen - Faculté de Droit	216 735 \$	1 296 \$			12	100 %	
LALONDE, Lyne, Doyenne - Faculté de Pharmacie	205 003 \$	514 \$			12	100 %	
PANNETON, Isabelle, Doyenne - Faculté de Musique	185 604 \$	1 296 \$			12	100 %	
POIRIER, Louise, Doyenne - Faculté des Sciences de l'éducation	204 972 \$	1 296 \$			12	100 %	
PROTEAU, Luc, Directeur - Département de Kinésiologie	164 236 \$	1 981 \$			12	100 %	

(1) La valeur monétaire des droits d'indemnité de départ détenus et non exercés pendant l'année 2017-2018 doit apparaître en note complémentaire à l'état du traitement.

(2) Voir en annexe le détail des Autres éléments de traitement

TABLEAU 2 : TRAITEMENT IMPOSABLE DES AUTRES CATÉGORIES DE PERSONNEL DE DIRECTION

Catégorie de personnel	Effectif total de la catégorie ⁽²⁾	Valeur des éléments du traitement assujettis à l'impôt (en \$)		
		Étendue du traitement ⁽⁴⁾	Salaire de base ⁽⁴⁾	Autres éléments du traitement ⁽⁵⁾
Personnel de direction des composantes de l'établissement, comme défini au paragraphe 1 ^o du premier alinéa de l'article 4.5 ⁽¹⁾	112,1	Le plus élevé ⁽⁴⁾	216 735 \$	45 101 \$
		Moyenne ⁽³⁾	162 335 \$	7 097 \$
		Le moins élevé ⁽⁴⁾	110 273 \$	28 \$
Personnel de direction des services	261,22	Le plus élevé ⁽⁴⁾	207 416 \$	99 270 \$
		Moyenne ⁽³⁾	108 640 \$	3 915 \$
		Le moins élevé ⁽⁴⁾	54 010 \$	2 \$
Personnel de gérance des emplois de soutien	140,89	Le plus élevé ⁽⁴⁾	102 336 \$	16 802 \$
		Moyenne ⁽³⁾	78 786 \$	2 401 \$
		Le moins élevé ⁽⁴⁾	48 451 \$	3 \$

⁽¹⁾ Excluant les doyens et le personnel de rang équivalent, lesquels doivent être déclarés au tableau 1 relatif au personnel de direction supérieure.

⁽²⁾ En équivalence au temps plein.

⁽³⁾ Le calcul de la moyenne du salaire de base et des autres éléments du traitement correspond au traitement versé durant l'exercice financier 2017-2018.

⁽⁴⁾ Concernant la colonne relative au salaire de base, les termes « le plus élevé » et « le moins élevé » réfèrent aux salaires officiels le plus élevé et le moins élevé qui étaient en vigueur le 30 avril 2018.

⁽⁵⁾ Concernant la colonne relative aux autres éléments du traitement, les termes « le plus élevé » et « le moins élevé » réfèrent toujours à des éléments du traitement versé durant l'exercice financier 2017-2018.

TABLEAU 3 : VALEUR PÉCUNIAIRE NON VÉRIFIÉE DES ALLOCATIONS ET DES FRAIS REMBOURSÉS

1^{er} partie : Personnel de direction supérieure

Nom et fonction	Allocations et frais remboursés	
	Nombre de mois dans la fonction	Valeur en \$
BRETON, Guy, Recteur (2)	12	4 152 \$
CHABOT, Alexandre, Secrétaire général	12	3 044 \$
LEFEBVRE, Guy, Vice-recteur aux affaires internationales et à la Francophonie ^(A)	12	66 170 \$
LALONDE, Raymond, Vice-recteur aux relations avec les diplômés, partenariats et philanthropie	12	7 298 \$
CHAREST, Jean, Vice-recteur aux ressources humaines et à la planification	12	1 922 \$
BÉLIVEAU, Louise, Vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études	12	4 220 \$
FILTEAU, Éric, Vice-recteur aux finances et aux infrastructures	12	11 257 \$
NORMANDEAU, Sylvie, Vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue	12	6 032 \$
BROCHU, Michèle, Vice-rectrice adjointe aux Études supérieures et Doyenne - Faculté des études supérieures et postdoctorales	12	1 741 \$
MAILHOT, Claude, Vice-rectrice adjointe à la promotion de la qualité	12	8 506 \$
HÉBERT, Marie-Josée, Vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation	12	6 855 \$
LAJEUNESSE, Daniel, Vice-recteur adjoint à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation et directeur général du Bureau de la recherche - Développement - Valorisation	10,3	4 658 \$
COJOCARU, Ann-Isabelle, Vice-rectrice adjointe à l'administration et au développement durable	12	1 390 \$
NOWAKOWSKI, Matthew, Vice-recteur adjoint aux finances	12	1 827 \$
PHARAND, Chantal, Vice-rectrice adjointe aux affaires étudiantes et à la réussite	12	6 832 \$
BLONDIN, Jean-Pierre, Vice-recteur adjoint aux affaires professorales	12	2 577 \$
LEVASSEUR, Danielle, Dirigeante principal TI	12	11 410 \$
BLANCHETTE, Christian, Doyen - Faculté de l'Éducation permanente	12	12 803 \$
BOISJOLY, Héliène, Doyenne - Faculté de Médecine	12	16 781 \$
SABA, Tania, Administratrice exerçant fonction de Doyenne - Faculté des Arts et des Sciences	1	463 \$
BOUCHARD, Frédéric, Doyen - Faculté des Arts et des Sciences	11	9 788 \$
CARRIER, Michel, Doyen - Faculté de Médecine vétérinaire	12	17 069 \$
CASANOVA, Christian, Directeur - École d'optométrie ^(B)	12	27 791 \$
LEWIS, Paul, Doyen - Faculté d'Aménagement	12	766 \$
DUCHARME, Francine, Doyenne - Faculté des Sciences infirmières	12	3 545 \$
DELAQUIS, Renée, Administratrice exerçant fonction de Doyenne - Faculté de Médecine dentaire	12	2 835 \$
FOURNIER, Pierre, Doyen - École de santé publique de l'U de M	1	222 \$
HÉBERT, Réjean, Doyen - École de santé publique de l'U de M	11	8 161 \$
GAUDREAU-T-DESBIEENS, Jean-François, Doyen - Faculté de Droit ^(C)	12	20 379 \$
LALONDE, Lyne, Doyenne - Faculté de Pharmacie	12	6 213 \$
PANNETON, Isabelle, Doyenne - Faculté de Musique	12	9 534 \$
POIRIER, Louise, Doyenne - Faculté des Sciences de l'éducation	12	- \$
PROTEAU, Luc, Directeur - Département de Kinésiologie	12	5 007 \$

2^e partie : Autres catégories de personnel de direction

Catégorie de personnel	Effectif concerné par un remboursement ⁽¹⁾	Allocations et frais remboursés	
		Étendue des frais remboursés	Valeur en \$
Personnel de direction des composantes de l'établissement, comme défini au paragraphe 1 ^o du premier alinéa de l'article 4.5 ⁽²⁾	98,49	Le plus élevé ^(D)	104 965 \$
		Moyenne ⁽¹⁾	7 748 \$
		Le moins élevé	49 \$
Personnel de direction des services	218,08	Le plus élevé ^(E)	43 323 \$
		Moyenne ⁽¹⁾	4 510 \$
		Le moins élevé	21 \$
Personnel de gérance des emplois de soutien	95,86	Le plus élevé ^(F)	81 854 \$
		Moyenne ⁽¹⁾	3 517 \$
		Le moins élevé	12 \$

⁽¹⁾ Pour le calcul de la moyenne, ne considérer au diviseur que les personnes concernées par une allocation ou un remboursement de dépenses, que ce dernier ait été versé aux personnes visées ou versé directement par l'Université à un fournisseur de services.

⁽²⁾ Excluant les doyens et le personnel de rang équivalent, lesquels doivent être déclarés dans la première partie du tableau 3, relative au personnel de direction supérieure.

(A) Le montant de 66 170 \$ versé à Guy Lefebvre inclut un montant de 62 265 \$ pour des frais de délégation et de déplacement.

(B) Le montant de 27 791 \$ versé à Christian Casanova inclut un montant de 23 469 \$ pour des frais de délégation et de déplacement.

(C) Le montant de 20 379 \$ versé à Jean-François Gaudreault-Desbiens inclut un montant de 17 149 \$ pour des frais de délégation et de déplacement.

(D) Le montant le plus élevé a été versé à Jacques Y. Perreault; le montant de 104 965 \$ est composé de frais de déplacement, de représentation et de délégations.

(E) Le montant le plus élevé a été versé à Catherine De Sainte-Marie-Villemer; ceci inclut un montant de 41 136 \$ pour des frais de délégation, de déplacement et de réception.

(F) Le montant le plus élevé a été versé à Linda D'Astou; le montant de 81 854 \$ est composé de frais de déplacement et de délégation.

Établissement : Université de Montréal

Année financière :

2017-2018

Liste des éléments de traitement autres que le salaire de base

Les éléments ci-dessous font partie des autres éléments de traitement de nature imposable :

Allocation annuelle pour déplacements ou voiture
Assurance accident voyages
Assurance soins médicaux et dentaires
Assurance-vie
Compensation pour avantages sociaux
Congé d'études et de recherche
Cotisations à des ordres ou associations
Escomptes pour services aux cliniques d'enseignement
Forfaitaire
Heures supplémentaires et charges de cours additionnelles
Honoraires pour consultation
Honoraires pour des services médicaux ou bilan de santé
Jours fériés
Perfectionnement et exonération des droits de scolarité
Primes diverses dont disponibilité
Prix d'excellence
Remboursement permis de travail
Vacances non utilisées (au départ)

Le traitement du recteur inclut les montants ci-dessous

Assurance-vie	170,84 \$
Assurance accident voyages	67,00 \$
Assurance soins médicaux et dentaires	1 818,99 \$
Allocation pour utilisation auto	524,66 \$
Cotisation professionnelle	437,35 \$
	<hr/>
	3 018,84 \$

Université de Montréal

Indemnité de transition

30 avril 2018

Établissement : Université de Montréal
Année financière : 2017-2018

Liste du personnel de direction supérieure qui a bénéficié d'une indemnité de transition en 2017-2018

Nom	Fonction	Prime annuelle	Période visée par la prime
Fournier, Pierre	Doyen - École de santé publique de l'U de M	59 467 \$	du 1er juin 2017 au 30 novembre 2017 (6 mois)
Saba, Tania	Administrateur exerçant Fonction de Doyenne - Faculté des Arts et des Sciences	101 638 \$	du 1er juin 2017 au 31 mai 2018 (11 mois en 2017-18)
Lavigne, Gilles	Doyen - Faculté de Médecine dentaire	69 586 \$	du 1er mai 2017 au 31 mai 2017 (1 mois)
Charron, Jean-Marc	Administrateur exerçant Fonction de Doyen - Faculté de Théologie	21 168 \$	du 1er mai 2017 au 31 octobre 2017 (6 mois)
Boismenu, Gérard	Vice-recteur au développement académique et à la transformation institutionnelle	119 417 \$	du 1er mai 2017 au 31 décembre 2017 (8 mois)

ADMINISTRATION

Numéro : 10.30

Page 1 de 11

RÈGLEMENT RELATIF AUX
CONDITIONS DE TRAVAIL DES
OFFICIERS DE L'UNIVERSITÉ
DE MONTRÉAL

Adoption

Date :
1998-05-25

Délibération :
CU-421-15

Modifications

Date :
2001-04-17
2003-06-03
2003-11-03
2003-12-10
2005-05-16
2008-06-09
2009-06-01
2016-04-25

Délibération :
E-903-13.1
E-940-13.1
CU-482-3
E-947-17.7
E-972-16
CU-539-3.2
E-22-8
CU-0630-4.7

Article(s) :
4.1 d)
4.1 d)
5.2
4.1 d)
4.1 d)
Refonte
Annexe A
1, 4.4, 6, 7,
8, 9, 10

Introduction

Le 5 novembre 2007, le Conseil de l'Université a pris acte du document comportant les principes directeurs en matière de rémunération globale des différents membres de son personnel, tels que recommandés par le Comité des ressources humaines, et a décidé de les appliquer aux officiers de l'Université.

Ces principes constituent un cadre de référence général de rémunération globale du personnel de l'Université permettant l'atteinte d'objectifs de performance, de cohérence, d'équité et de compétitivité tout en assurant le respect du cadre financier de l'Université.

Ce cadre de référence s'articule autour des trois principaux objectifs suivants :

- Attirer, recruter et retenir du personnel qualifié qui contribuera à l'atteinte des objectifs de l'Université;
- Reconnaître la valeur et la performance de son personnel en accordant une rémunération à la fois mobilisante, juste et équitable et aussi permettre un cheminement professionnel stimulant;
- Assurer une cohérence et un équilibre entre les coûts de la rémunération globale et la capacité de payer de l'Université.

ADMINISTRATION

Numéro : 10.30

Page 2 de 11

RÈGLEMENT RELATIF AUX
CONDITIONS DE TRAVAIL DES
OFFICIERS DE L'UNIVERSITÉ
DE MONTRÉAL

Adoption

Date :
1998-05-25

Délibération :
CU-421-15

Modifications

Date :
2001-04-17
2003-06-03
2003-11-03
2003-12-10
2005-05-16
2008-06-09
2009-06-01
2016-04-25

Délibération :
E-903-13.1
E-940-13.1
CU-482-3
E-947-17.7
E-972-16
CU-539-3.2
E-22-8
CU-0630-4.7

Article(s) :
4.1 d)
4.1 d)
5.2
4.1 d)
4.1 d)
Refonte
Annexe A
1, 4.4, 6, 7,
8, 9, 10

1. Objet

Le présent règlement a pour objet la rémunération et certaines conditions de travail des officiers de l'Université de Montréal, soit :

- les officiers généraux suivants : le recteur, les vice-recteurs et le secrétaire général,
- les vice-recteurs adjoints qui sont assimilés aux fins du présent règlement à des officiers,
- certains officiers facultaires, soit les doyens, les vice-doyens, le directeur de l'École d'optométrie et le directeur du Département de kinésiologie.

Il a également pour objet les conditions de fin de mandat et de fin d'emploi des officiers généraux et facultaires visés par le présent règlement.

Le présent règlement s'applique à tout officier actuellement en poste, à toute nouvelle nomination et à tout renouvellement de nomination.

2. Définitions

L'expression « officiers généraux » désigne le recteur, les vice-recteurs et le secrétaire général.

L'expression « officiers facultaires » désigne les doyens, les vice-doyens ainsi que le directeur de l'École d'optométrie et le directeur du Département de kinésiologie.

L'expression « officier » employée seule désigne les officiers généraux, les vice-recteurs adjoints et les officiers facultaires

L'expression « Comité des ressources humaines » désigne le comité des ressources humaines nommé par le conseil de l'Université.

ADMINISTRATION

Numéro : 10.30

Page 3 de 11

RÈGLEMENT RELATIF AUX
CONDITIONS DE TRAVAIL DES
OFFICIERS DE L'UNIVERSITÉ
DE MONTRÉAL

Adoption

Date :
1998-05-25

Délibération :
CU-421-15

Modifications

Date :
2001-04-17
2003-06-03
2003-11-03
2003-12-10
2005-05-16
2008-06-09
2009-06-01
2016-04-25

Délibération :
E-903-13.1
E-940-13.1
CU-482-3
E-947-17.7
E-972-16
CU-539-3.2
E-22-8
CU-0630-4.7

Article(s) :
4.1 d)
4.1 d)
5.2
4.1 d)
4.1 d)
Refonte
Annexe A
1, 4.4, 6, 7,
8, 9, 10

3. Principes directeurs

L'équité, la comparabilité et la compétitivité sont les principes directeurs sur lesquels repose le présent règlement.

L'équité exige que la rémunération des officiers de l'Université soit tributaire des politiques et des pratiques propres aux autres catégories de personnel de l'Université. L'équité exige également que, parmi les officiers, toute différence touchant leur rémunération soit justifiée par des attributions substantiellement plus importantes ou par des conditions particulières du marché.

La comparabilité et son complément, la compétitivité, signifient que le présent règlement soit établi en tenant compte des conditions de travail se rattachant à des postes de même niveau dans des institutions dont l'importance se compare à celle de l'Université de Montréal.

4. Rémunération

4.1 Traitement

- a) Le traitement des officiers est établi conformément aux principes énoncés dans le présent règlement.
- b) Le traitement de chaque officier est déterminé en fonction du marché de référence propre à sa fonction.
- c) Le marché de référence retenu aux fins du présent règlement est celui des grandes universités canadiennes.
- d) À partir du marché de référence et de la médiane salariale de celui-ci, le traitement annuel du recteur, à son entrée en fonction, est fixé par le Comité exécutif qui établira également, sur recommandation du Comité des ressources humaines, les modalités de sa révision annuelle, le cas échéant.

ADMINISTRATION

Numéro : 10.30

Page 4 de 11

RÈGLEMENT RELATIF AUX
CONDITIONS DE TRAVAIL DES
OFFICIERS DE L'UNIVERSITÉ
DE MONTRÉAL

Adoption

Date :
1998-05-25

Délibération :
CU-421-15

Modifications

Date :
2001-04-17
2003-06-03
2003-11-03
2003-12-10
2005-05-16
2008-06-09
2009-06-01
2016-04-25

Délibération :
E-903-13.1
E-940-13.1
CU-482-3
E-947-17.7
E-972-16
CU-539-3.2
E-22-8
CU-0630-4.7

Article(s) :
4.1 d)
4.1 d)
5.2
4.1 d)
4.1 d)
Refonte
Annexe A
1, 4.4, 6, 7,
8, 9, 10

- e) Également à partir du marché de référence, une échelle de traitement est déterminée pour chacun des autres officiers. Ces échelles de traitement sont établies en fonction de la médiane du marché de référence à laquelle est appliquée une pondération afin de tenir compte de la capacité de payer de l'Université. À l'entrée en vigueur des présentes modifications au Règlement, la pondération est fixée à 95 %. Les échelles de traitement sont adoptées annuellement par le Comité exécutif sur recommandation du Comité des ressources humaines.
- f) Le traitement de l'officier, à l'exception du recteur, est ensuite positionné à l'intérieur de l'échelle déterminée.
- g) Le positionnement du traitement d'un officier à l'intérieur de l'échelle fixée est établi par le recteur pour les officiers généraux, les vice-recteurs adjoints, les doyens, le directeur de l'École d'optométrie et le directeur du Département de kinésiologie et par les doyens, pour les vice-doyens.

4.2 Progression salariale pour les officiers autres que le Recteur

- a) Le Comité des ressources humaines reçoit annuellement les résultats de l'évaluation faite de la performance des officiers et détermine l'enveloppe budgétaire réservée à la progression du traitement des officiers suivant cette évaluation, conformément au présent règlement. Il transmet ses recommandations au Comité exécutif.
- b) L'officier dont le traitement est égal ou supérieur au traitement maximum de l'échelle déterminée en fonction de son marché de référence ne peut faire l'objet d'une progression salariale liée à la performance.

4.3 Avantages sociaux des officiers

L'officier ayant un lien d'emploi permanent avec l'Université bénéficie des avantages reconnus aux membres de son corps d'emploi d'origine. Dans les autres cas, l'officier bénéficie des avantages reconnus aux cadres de l'Université.

ADMINISTRATION

Numéro : 10.30

Page 5 de 11

RÈGLEMENT RELATIF AUX
CONDITIONS DE TRAVAIL DES
OFFICIERS DE L'UNIVERSITÉ
DE MONTRÉAL

Adoption

Date :
1998-05-25

Délibération :
CU-421-15

Modifications

Date :	Délibération :	Article(s) :
2001-04-17	E-903-13.1	4.1 d)
2003-06-03	E-940-13.1	4.1 d)
2003-11-03	CU-482-3	5.2
2003-12-10	E-947-17.7	4.1 d)
2005-05-16	E-972-16	4.1 d)
2008-06-09	CU-539-3.2	Refonte
2009-06-01	E-22-8	Annexe A
2016-04-25	CU-0630-4.7	1, 4.4, 6, 7, 8, 9, 10

4.4 Avantages liés à l'exercice des fonctions des officiers généraux

- a) Un chauffeur-messager est mis à la disposition du recteur, prioritairement, et des autres officiers généraux.
- b) Sur présentation des pièces justificatives, l'officier général a droit au remboursement de ses frais de représentation et de ses frais de déplacements suivant les directives et méthodes approuvées par la direction des finances.
- c) Le recteur est remboursé des dépenses occasionnées par son appartenance à des clubs sociaux dont le nombre est déterminé par le Comité exécutif.

4.5 Autre avantage

Les officiers généraux, les vice-recteurs adjoints, les doyens, le directeur de l'École d'optométrie et le directeur du Département de kinésiologie ont droit annuellement au remboursement des frais d'un bilan de santé ne pouvant excéder 1250 \$, sur présentation des pièces justificatives.

5. Conditions de fin de mandat et de lien d'emploi des officiers

Les conditions de fin de mandat et de lien d'emploi des officiers sont prévues à l'annexe A du présent règlement.

6. CONFIDENTIALITÉ

L'officier s'engage, tant et aussi longtemps qu'il travaillera pour l'Université, et en tout temps après son emploi, à garder confidentielles toutes les informations à caractère confidentiel obtenues avant, après ou durant son emploi au sein de l'Université. L'officier s'engage à n'utiliser aucune information confidentielle hors du contexte de son travail pour l'Université et de ne divulguer aucune information

ADMINISTRATION

Numéro : 10.30

Page 6 de 11

RÈGLEMENT RELATIF AUX
CONDITIONS DE TRAVAIL DES
OFFICIERS DE L'UNIVERSITÉ
DE MONTRÉAL

Adoption

Date :
1998-05-25

Délibération :
CU-421-15

Modifications

Date :	Délibération :	Article(s) :
2001-04-17	E-903-13.1	4.1 d)
2003-06-03	E-940-13.1	4.1 d)
2003-11-03	CU-482-3	5.2
2003-12-10	E-947-17.7	4.1 d)
2005-05-16	E-972-16	4.1 d)
2008-06-09	CU-539-3.2	Refonte
2009-06-01	E-22-8	Annexe A
2016-04-25	CU-0630-4.7	1, 4.4, 6, 7, 8, 9, 10

confidentielle à d'autres personnes durant ou après son emploi à l'Université. L'officier s'engage à respecter les obligations de confidentialité concernant les renseignements personnels détenus par l'Université.

7. CONFLIT D'INTERÊT

L'officier doit porter à l'attention de l'Université tout conflit d'intérêt réel ou potentiel. L'officier s'engage à respecter les exigences de l'Université relatives à la divulgation des conflits d'intérêt.

8. Responsable de l'application de la politique

À moins de disposition contraire, le Comité exécutif est chargé de l'application du présent règlement et, à cette fin, peut se faire conseiller par le Comité des ressources humaines.

Il établit, par résolution, le traitement des officiers et leurs conditions de travail, de fin de mandat et de fin d'emploi. Il en informe le Conseil de l'Université. Il peut, en cours de mandat des officiers, ajuster leur traitement en tenant compte de mesures applicables à d'autres catégories de personnel de l'Université. Cette disposition doit faire partie de la résolution du Comité exécutif fixant le traitement de l'officier.

À titre exceptionnel, sur recommandation du Comité des ressources humaines, le Comité exécutif peut, de façon dérogatoire au présent règlement, décider de la rémunération et des conditions de travail d'un officier dont la situation particulière le justifie.

Les officiers ne peuvent prendre part aux délibérations du Comité exécutif lorsque celles-ci portent sur leurs conditions de travail.

Les résolutions du Comité exécutif sont rendues publiques après que le Conseil en ait été informé.

ADMINISTRATION

Numéro : 10.30

Page 7 de 11

RÈGLEMENT RELATIF AUX
CONDITIONS DE TRAVAIL DES
OFFICIERS DE L'UNIVERSITÉ
DE MONTRÉAL

Adoption

Date :
1998-05-25

Délibération :
CU-421-15

Modifications

Date :	Délibération :	Article(s) :
2001-04-17	E-903-13.1	4.1 d)
2003-06-03	E-940-13.1	4.1 d)
2003-11-03	CU-482-3	5.2
2003-12-10	E-947-17.7	4.1 d)
2005-05-16	E-972-16	4.1 d)
2008-06-09	CU-539-3.2	Refonte
2009-06-01	E-22-8	Annexe A
2016-04-25	CU-0630-4.7	1, 4.4, 6, 7, 8, 9, 10

9. Responsabilité

La rémunération d'un officier doit être fixée en application du présent règlement. À moins qu'il n'ait été approuvé par le Comité exécutif sur recommandation du Comité des ressources humaines, tout engagement à l'égard d'un officier relativement à sa rémunération, ses conditions de travail et ses conditions de fin de mandat et de fin d'emploi qui ne respectent pas les paramètres du présent règlement peut entraîner la responsabilité personnelle de la personne qui a pris l'engagement pour et au nom de l'Université.

10. Modification

Il revient au Comité exécutif de modifier le présent règlement.

ADMINISTRATION

Numéro : 10.30

Page 8 de 11

RÈGLEMENT RELATIF AUX
 CONDITIONS DE TRAVAIL DES
 OFFICIERS DE L'UNIVERSITÉ
 DE MONTRÉAL

Adoption

Date : 1998-05-25
 Délibération : CU-421-15

Modifications

Date :	Délibération :	Article(s) :
2001-04-17	E-903-13.1	4.1 d)
2003-06-03	E-940-13.1	4.1 d)
2003-11-03	CU-482-3	5.2
2003-12-10	E-947-17.7	4.1 d)
2005-05-16	E-972-16	4.1 d)
2008-06-09	CU-539-3.2	Refonte
2009-06-01	E-22-8	Annexe A
2016-04-25	CU-0630-4.7	1, 4, 4, 6, 7, 8, 9, 10

ANNEXE A

CONDITIONS DE FIN DE MANDAT ET DE LIEN D'EMPLOI DES OFFICIERS

Évènement	Personnel visé	Statut	Conditions prévues
Fin de mandat	Vice-recteurs, secrétaire général, vice-recteurs adjoints, doyens et vice-doyens. Les conditions de fin de mandat du Recteur sont décidées à sa nomination par Le Conseil de l'Université sur recommandation du Comité ressources humaines	Employé permanent	<ul style="list-style-type: none"> ✓ regagne son corps d'emploi d'origine aux conditions de travail qui s'y rattachent ✓ s'il s'agit d'un professeur, il peut bénéficier d'une période de ressourcement, pouvant aller jusqu'à une année. La décision d'accorder une telle période et sa durée est prise au moment de la nomination de l'officier après entente avec celui-ci. ✓ a droit à une protection salariale pour une période n'excédant pas 1 an

ADMINISTRATION

Numéro : 10.30

Page 9 de 11

RÈGLEMENT RELATIF AUX
CONDITIONS DE TRAVAIL DES
OFFICIERS DE L'UNIVERSITÉ
DE MONTRÉAL

ANNEXE A

Adoption
Date : 1998-05-25
Délibération : CU-421-15

Modifications

Date :	Délibération :	Article(s) :
2001-04-17	E-903-13.1	4.1 d)
2003-06-03	E-940-13.1	4.1 d)
2003-11-03	CU-482-3	5.2
2003-12-10	E-947-17.7	4.1 d)
2005-05-16	E-972-16	4.1 d)
2008-06-09	CU-539-3.2	Refonte
2009-06-01	E-22-8	Annexe A
2016-04-25	CU-0630-4.7	1, 4, 4, 6, 7, 8, 9, 10

Évènement	Personnel visé	Statut	Conditions prévues
		Employé sans lien d'emploi permanent	<ul style="list-style-type: none"> ✓ n'acquiert pas la sécurité d'emploi ✓ il bénéficie d'une indemnité pouvant être égale au traitement annuel au départ (indemnité fixée par le Comité exécutif à la nomination et sujette aux modalités concernant la démission en cours de mandat et la résiliation du mandat par l'Université)
Démission en cours de mandat	idem	Employé permanent demeurant en lien d'emploi avec l'Université	<ul style="list-style-type: none"> ✓ regagne son corps d'emploi d'origine aux conditions de travail qui s'y rattachent. ✓ s'il s'agit d'un professeur et qu'une entente prévoyait l'octroi d'une période de ressourcement, celle-ci lui est accordée au prorata de la durée du mandat accompli et dans la mesure où la moitié de celui-ci a été réalisé. ✓ La protection salariale est accordée au prorata de la durée du mandat accompli et dans la mesure où la moitié de celui-ci est réalisé.

ADMINISTRATION

Numéro : 10.30

Page 10 de 11

RÈGLEMENT RELATIF AUX
CONDITIONS DE TRAVAIL DES
OFFICIERS DE L'UNIVERSITÉ
DE MONTRÉAL

Adoption

Date :
1998-05-25

Délibération :
CU-421-15

Modifications

Date :
2001-04-17
2003-06-03
2003-11-03
2003-12-10
2005-05-16
2008-06-09
2009-06-01
2016-04-25

Délibération :
E-903-13.1
E-940-13.1
CU-482-3
E-947-17.7
E-972-16
CU-539-3.2
E-22-8
CU-0630-4.7

Article(s) :
4.1 d)
4.1 d)
5.2
4.1 d)
4.1 d)
Refonte
Annexe A
1, 4, 4, 6, 7,
8, 9, 10

ANNEXE A

Évènement	Personnel visé	Statut	Conditions prévues
		Employé sans lien d'emploi permanent	✓ renonce à l'indemnité qui avait été prévue au moment de sa nomination.
Résiliation par l'Université	idem	Employé permanent	✓ regagne son corps d'emploi d'origine aux conditions de travail qui s'y rattachent.
		Employé permanent	✓ s'il s'agit d'un professeur et qu'une entente prévoyait l'octroi d'une période de ressourcement, celle-ci lui est accordée au prorata de la durée du mandat accompli et dans la mesure où la moitié de celui-ci a été réalisé.
		Employé sans lien d'emploi permanent	✓ Aucune protection salariale n'est accordée
		Employé sans lien d'emploi permanent	✓ le montant de l'indemnité prévue au moment de la nomination est accordé au prorata de la durée du mandat accompli dans la mesure où la moitié de celui-ci est réalisé.

ADMINISTRATION

Numéro : 10.30

Page 11 de 11

RÈGLEMENT RELATIF AUX
CONDITIONS DE TRAVAIL DES
OFFICIERS DE L'UNIVERSITÉ
DE MONTRÉAL

ANNEXE A

Adoption

Date : 1998-05-25
Délibération : CU-421-15

Modifications

Date :	Délibération :	Article(s) :
2001-04-17	E-903-13.1	4.1 d)
2003-06-03	E-940-13.1	4.1 d)
2003-11-03	CU-482-3	5.2
2003-12-10	E-947-17.7	4.1 d)
2005-05-16	E-972-16	4.1 d)
2008-06-09	CU-539-3.2	Refonte
2009-06-01	E-22-8	Annexe A
2016-04-25	CU-0630-4.7	1, 4, 4, 6, 7, 8, 9, 10

Évènement	Personnel visé	Statut	Conditions prévues
Fin de lien d'emploi (i.e. démission de l'Université au terme du mandat ou en cours de celui-ci)	idem	Employé permanent	✓ renonce et ne reçoit aucun des bénéfices (protection salariale et période de ressourcement, le cas échéant) prévus au moment de sa nomination à moins qu'il prenne sa retraite auquel cas les conditions liées à son corps d'emploi d'origine s'appliquent.

Rapport sur
la performance
2017-2018

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

DIPLOMATION ET DURÉE DES ÉTUDES

**Bureau de recherche institutionnelle
11 septembre 2018**

NOTES MÉTHODOLOGIQUES

TAUX DE DIPLOMATION

Pour les programmes spécialisés et les certificats de premier cycle, nous avons calculé le taux de diplomation après six ans. Notons que pour les programmes spécialisés le taux de diplomation est ajusté pour tenir compte de la mobilité potentielle vers HEC Montréal et l'École Polytechnique. Le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur reconnaît la validité de l'utilisation d'un tel facteur étant donné notre contexte particulier. Pour les programmes de maîtrise et les diplômes de 2^e cycle, nous présentons le taux de diplomation après quatre ans. La diplomation à la maîtrise comprend le passage accéléré au doctorat. Finalement, pour les programmes de doctorat, nous calculons le taux de diplomation après huit ans.

Toutes les statistiques présentées sont basées sur les données extraites de l'entrepôt de données BRI, domaine *COHORTES*.

ÉTUDIANTS RETENUS POUR LE CALCUL DU TAUX DE DIPLOMATION

Au premier cycle :

Les cohortes d'étudiants inscrits à l'automne 2011.

Au deuxième cycle :

Les cohortes d'étudiants inscrits à l'été 2013, à l'automne 2013 et à l'hiver 2014.

Au troisième cycle :

Les cohortes d'étudiants inscrits à l'été 2009, à l'automne 2009 et à l'hiver 2010.

**TAUX DE DIPLOMATION
AUX ÉTUDES PAR TYPE DE PROGRAMME**

Programme	Nb d'étudiants	% de diplomation
Spécialisé	7259	74,3
Certificat	2568	61,9
Maîtrise	2571	74,8
Diplôme de 2 ^e cycle	919	67,9
Doctorat	616	59,1

Voir les notes méthodologiques à la page 3.

Le taux de diplomation aux programmes de baccalauréat est ajusté pour tenir compte de la mobilité potentielle vers HÉC Montréal et l'École Polytechnique.

**TAUX DE DIPLOMATION
AUX ÉTUDES PAR SECTEUR ET TYPE DE PROGRAMME**

Secteur	Programme	Nb d'étudiants	% de diplomation
SANTÉ	Spécialisé	2101	82,5
	Maîtrise	865	82,7
	Diplôme de 2 ^e cycle	289	72,0
	Doctorat	158	65,2
SCIENCES PURES ET APPLIQUÉES	Spécialisé	1008	66,8
	Maîtrise	284	78,9
	Diplôme de 2 ^e cycle	65	70,8
	Doctorat	121	64,5
SCIENCES SOCIALES	Spécialisé	2207	73,9
	Maîtrise	688	71,8
	Diplôme de 2 ^e cycle	193	63,2
	Doctorat	139	61,9
ÉDUCATION	Spécialisé	662	72,8
	Maîtrise	217	58,5
	Diplôme de 2 ^e cycle	156	55,1
	Doctorat	49	32,7
DROIT	Spécialisé	415	89,2
	Maîtrise	170	73,5
	Diplôme de 2 ^e cycle	178	77,0
	Doctorat	24	37,5
ARTS, LETTRES ET SCIENCES HUMAINES	Spécialisé	866	58,2
	Maîtrise	347	68,6
	Diplôme de 2 ^e cycle	38	65,8
	Doctorat	125	57,6
FORMATION CONTINUE	Certificat	2568	61,9

Voir les notes méthodologiques à la page 3.

Le taux de diplomation aux programmes de baccalauréat est ajusté pour tenir compte de la mobilité potentielle vers HÉC Montréal et l'École Polytechnique pour les secteurs Sciences sociales et Sciences pures et appliquées.

NOTES MÉTHODOLOGIQUES

DURÉE DES ÉTUDES

La durée des études au **programme initial** est calculée en termes du temps de calendrier, c'est-à-dire du premier au dernier trimestre d'inscription, incluant les trimestres de suspension et d'absence.

Notons que les résultats comprenant moins de cinq étudiants n'ont pas été présentés et on a exclu les étudiants de baccalauréat qui diplômaient en moins de trois ans pour les baccalauréats de 3 ans, en moins de quatre ans pour les baccalauréats de 4 ans et finalement, en moins de cinq ans pour le baccalauréat de 5 ans. On a exclu également les étudiants qui obtenaient une maîtrise en moins d'un an (sauf les étudiants qui effectuaient des passages accélérés au doctorat) et les étudiants qui diplômaient au doctorat en moins de 7 trimestres. Pour les diplômes de 2^e cycle, on a exclu les étudiants qui diplômaient en moins de deux trimestres.

Toutes les statistiques présentées sont basées sur les données extraites de l'entrepôt de données BRI, domaine *COHORTES*.

ÉTUDIANTS RETENUS POUR LE CALCUL DE LA DURÉE DES ÉTUDES

Au premier cycle :

Les cohortes d'étudiants inscrits à l'automne 2011, sauf pour les baccalauréats de 4 ans (automne 2010) et le doctorat de 1^{er} cycle en médecine vétérinaire, baccalauréat de 5 ans (automne 2009).

Au deuxième cycle :

Les cohortes d'étudiants inscrits à l'été 2011, à l'automne 2011 et à l'hiver 2012.

Au troisième cycle :

Les cohortes d'étudiants inscrits à l'été 2009, à l'automne 2009 et à l'hiver 2010.

La durée des études à l'Université doit être comparée à la durée normale des études pour un étudiant à plein temps et non par rapport à un étudiant inscrit à temps partiel.

Nous avons donc enlevé les étudiants suivants :

Au baccalauréat, à la maîtrise et au diplôme de grades supérieurs : les étudiants admis à temps partiel.

Au certificat de premier cycle : les étudiants admis à plein temps car dans ce type de programme, la très grande majorité des étudiants font leurs études à temps partiel. Nous indiquons, dans les résultats, que la durée normale de ce type de programme, pour les étudiants inscrits à temps partiel, varie de 2 à 4 ans.

Au doctorat, nous gardons tous les étudiants.

**DURÉE DES ÉTUDES DES DIPLÔMÉS
PAR TYPE DE PROGRAMME**

Programme	Durée normale de la scolarité	Nb d'étudiants diplômés	Durée des études en années
Spécialisé	3 ans	2887	3,2
	4 ans	1113	4,1
	5 ans	83	5,0
Certificat temps partiel	de 2 à 4 ans	607	3,0
Maîtrise		1640	2,3
Diplôme de 2 ^e cycle		316	1,2
Doctorat		370	5,6

Voir les notes méthodologiques à la page 6.

**DURÉE DES ÉTUDES DES DIPLÔMÉS
PAR SECTEUR ET TYPE DE PROGRAMME**

Secteur	Programme	Durée normale de la scolarité	Nb d'étudiants diplômés	Durée des études en années
SANTÉ	Spécialisé	3 ans	759	3,1
		4 ans	637	4,0
		5 ans	83	5,0
	Maîtrise		624	1,9
	Diplôme de 2 ^e cycle		88	1,4
	Doctorat		105	5,6
SCIENCES PURES ET APPLIQUÉES	Spécialisé	3 ans	405	3,4
		4 ans	77	4,0
	Maîtrise		202	2,5
	Diplôme de 2 ^e cycle		31	1,3
	Doctorat		78	5,6
SCIENCES SOCIALES	Spécialisé	3 ans	1096	3,3
	Maîtrise		482	2,6
	Diplôme de 2 ^e cycle		31	2,1
	Doctorat		86	5,6
ÉDUCATION	Spécialisé	4 ans	399	4,3
	Maîtrise		41	2,7
	Diplôme de 2 ^e cycle		6	1,6
	Doctorat		17	5,8
DROIT	Spécialisé	3 ans	291	3,1
	Maîtrise		72	1,6
	Diplôme de 2 ^e cycle		144	0,8
	Doctorat		11	6,2
ARTS, LETTRES ET SCIENCES HUMAINES	Spécialisé	3 ans	336	3,4
	Maîtrise		219	2,9
	Diplôme de 2 ^e cycle		16	1,1
	Doctorat		73	5,4
FORMATION CONTINUE	Certificat temps partiel	2 à 4 ans	607	3,0

Voir les notes méthodologiques à la page 6.

ANNEXE : COMPOSITION DES GRANDS SECTEURS DISCIPLINAIRES

SANTÉ : Kinésiologie
Médecine
Médecine dentaire
Médecine vétérinaire
Optométrie
Pharmacie
Sciences infirmières

SCIENCES PURES ET APPLIQUÉES :

FAS – Sciences
Aménagement, sauf Urbanisme
Bio-informatique

SCIENCES SOCIALES :

FAS – Sciences sociales et Psychologie
Aménagement – Urbanisme
Études internationales
Ph.D. en sciences humaines et appliquées
Programmes individualisés

ÉDUCATION: Sciences de l'éducation

DROIT : Droit

ARTS, LETTRES ET SCIENCES HUMAINES :

FAS – Lettres et Sciences Humaines
Bioéthique
Muséologie
Musique
Théologie et sciences des religions

Les programmes bidisciplinaires de la direction de la Faculté des arts et des sciences ont été répartis entre les secteurs disciplinaires.

DÉFINITION, PRINCIPES ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

1. DÉFINITION DE LA RÉUSSITE ÉTUDIANTE

À l'Université de Montréal, la réussite est comprise comme la réalisation du projet de formation dans lequel s'est engagé l'étudiant.

Ce projet peut inclure l'acquisition de connaissances, le développement de compétences disciplinaires et transversales, l'épanouissement de ses talents, et une sensibilisation accrue aux grands enjeux sociaux, pour culminer par l'obtention d'un grade ou d'un diplôme.

Même si l'étudiant demeure le principal artisan de la réussite de son projet de formation, l'établissement et ses différents acteurs doivent déployer les moyens nécessaires pour l'appuyer dans ses efforts.

2. PRINCIPES ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

- a) **Le soutien à la réussite se situe au cœur de la mission de l'établissement et il s'agit d'une responsabilité à la fois individuelle et collective de tous les acteurs.**

Placer la réussite étudiante et le soutien de l'étudiant au centre des activités majeures de l'établissement. De l'élaboration de programme au développement immobilier et technologique en passant par le soutien financier, proposer une vision claire du soutien à la réussite ainsi que des mécanismes transversaux mis en place afin d'assurer une meilleure cohérence des efforts visant à soutenir cette réussite.

- b) **Le soutien à la réussite est favorisé par la qualité des programmes d'études offerts par l'établissement.**

L'Université s'assure que ses programmes proposent aux étudiants des objectifs clairs en lien avec un contenu de haut niveau à la fine pointe des connaissances et qu'ils utilisent des modalités pédagogiques appropriées de façon à favoriser l'acquisition des connaissances et le développement des compétences.

- c) **Le soutien à la réussite passe par l'action quotidienne du corps enseignant dans ses activités d'enseignement et d'encadrement des étudiants.**

Intensifier les efforts auprès des membres du corps enseignant et des facultés pour mieux soutenir la culture d'amélioration continue des enseignements et des pratiques d'encadrement pour qu'ils favorisent l'apprentissage et donc la réussite.

Plan d'action institutionnel pour le soutien à la réussite étudiante, Université de Montréal (2015-2020)

d) Le soutien à la réussite vise à mettre en place les conditions qui favorisent l'engagement de l'étudiant.

Notre université¹ s'assure que ses programmes et les activités d'apprentissage qui y sont rattachées favoriseront l'engagement de l'étudiant dans ses études et sa participation à la vie intellectuelle, sociale et culturelle de la communauté. Notre institution doit enraciner ses actions et ses interventions dans une meilleure compréhension du rapport aux études des étudiants.

e) Le soutien à la réussite favorise le développement des compétences et des habitudes nécessaires aux études et à l'apprentissage.

Offrir aux étudiants l'occasion d'acquérir de meilleures habitudes de travail et de vie, d'améliorer leurs stratégies d'apprentissage et leur connaissance du milieu universitaire et de ses exigences, et de devenir des citoyens outillés pour faire face aux exigences de l'apprentissage tout au long de la vie.

f) Le soutien à la réussite s'échelonne dans le temps et offre des services appropriés à toutes les étapes du parcours universitaire de l'étudiant.

Mieux comprendre et documenter les jalons de l'expérience universitaire de l'étudiant afin d'identifier les moments les plus propices à une intervention de soutien.

g) Le soutien à la réussite requiert l'aménagement d'un environnement physique et virtuel qui favorise l'apprentissage, la créativité, la socialisation ainsi que le sentiment d'appartenance de l'étudiant.

Notre université se soucie d'offrir à ses étudiants des espaces de vie, d'apprentissage et de travail physiques et virtuels qui sont conviviaux, polyvalents, adaptés aux nouvelles technologies, sécuritaires et aisément accessibles.

h) Le soutien à la réussite s'adapte aux changements dans la population étudiante et à sa diversité.

Notre université est en mesure d'identifier les nouvelles réalités qui auront un impact sur l'établissement (les changements démographiques au sein de la population étudiante, l'ubiquité des technologies de l'information dans la vie quotidienne des étudiants, etc.), et elle doit être capable d'en analyser les ramifications afin de mieux s'y préparer.

i) Les mesures de soutien à la réussite sont évaluées sur une base régulière pour mieux aider nos étudiants.

Les stratégies et les actions mises en place pour favoriser la réussite doivent faire l'objet d'une évaluation rigoureuse sur une base régulière afin de nous assurer qu'ils répondent toujours à leurs besoins.

¹ Le terme Université englobe dans ce texte tous les acteurs qui sont responsables de l'un ou l'autre des éléments mentionnés.

Plan d'action institutionnel pour le soutien à la réussite étudiante, Université de Montréal (2015-2020)

Champs d'action	Objectifs	Moyens	Cycle	Exemples d'actions à entreprendre
Collecte et utilisation de données probantes	Mieux connaître la population étudiante de l'UdeM afin de mieux pouvoir répondre à ses besoins.	Recueillir les données nécessaires à une meilleure connaissance de la population étudiante et à une compréhension plus fine de leur cheminement.	Tous les cycles	Colliger des informations sur les caractéristiques socio-économiques, culturelles et scolaires des nouveaux étudiants afin de mieux cibler les mesures de soutien à la réussite.
				Recueillir des données sur différents aspects de l'expérience des étudiants qui ont complété un programme d'études ou qui l'ont quitté sans le compléter.
				Documenter la nouvelle réalité relative à l'usage accru des technologies de l'information par les étudiants et les impacts sur l'apprentissage.
				Définir les effets bénéfiques de la reconnaissance des acquis scolaires et extrascolaires sur la persévérance aux cycles supérieurs.
	Favoriser le développement d'une culture où l'évaluation des mesures et des actions de soutien à la réussite étudiante fait partie des processus usuels.	Mieux utiliser les données disponibles reliées à la réussite et à la diplomation et faire une meilleure diffusion des résultats des analyses auprès des facultés et des unités.	Tous les cycles	Produire un guide qui facilitera la conception et la mise en œuvre de stratégies d'évaluation des mesures de soutien à la réussite.
				Continuer à développer des outils de transfert de connaissances pour améliorer les pratiques d'évaluation des mesures de soutien à la réussite.
				Produire régulièrement à l'intention des facultés et des unités une trousse regroupant les données disponibles.
				Offrir aux facultés et aux unités un meilleur accès aux données pour qu'elles puissent produire leurs propres analyses.

Plan d'action institutionnel pour le soutien à la réussite étudiante, Université de Montréal (2015-2020)

Champs d'action	Objectifs	Moyens	Cycle	Exemples d'actions à entreprendre
Expérience étudiante	Faciliter l'intégration des nouveaux étudiants à la vie universitaire.	Revoir nos stratégies d'accueil pour les étudiants des cycles supérieurs.	Cycles supérieurs	Bonifier le guide de ressources à l'intention des étudiants internationaux des cycles supérieurs.
				Encourager les initiatives de réseautage entre les étudiants, les professeurs et le personnel dans les unités.
	Enrichir l'expérience des étudiants qui fréquentent l'UdeM.	Valoriser davantage l'excellence et la réussite des étudiants.	Tous les cycles	Célébrer davantage les succès des étudiants en créant des prix institutionnels et facultaires pour l'excellence et l'implication des étudiants et en diffusant plus largement ces exemples de réussite.
				Assurer une veille sur les prix externes et les concours et assister les étudiants méritants qui veulent soumettre leur candidature à bien préparer leur dossier.
				Assurer une veille sur les prix externes et soutenir les étudiants à bien préparer leur dossier.
				Développer des activités de sensibilisation mettant en relief l'importance de l'engagement personnel des étudiants dans la réussite de leur parcours de formation.
Faire de la santé mentale chez les étudiants une priorité pour l'université et mettre en place des mesures pour y parvenir.	Tous les cycles	Former un groupe de travail multisectoriel sur la santé mentale qui devra : <ul style="list-style-type: none"> • Faire le recensement des meilleures pratiques dans ce domaine au Canada et à l'étranger. • Identifier les bonnes pratiques et évaluer comment l'UdeM peut les adapter pour répondre aux besoins de sa population étudiante. 		

Plan d'action institutionnel pour le soutien à la réussite étudiante, Université de Montréal (2015-2020)

Champs d'action	Objectifs	Moyens	Cycle	Exemples d'actions à entreprendre	
Programmes & cheminement	Clarifier les balises qui doivent guider le cheminement des étudiants et viser à ce que la durée des études soit conforme au cheminement attendu.	Généraliser l'utilisation du plan global d'études à tous les programmes de formation à la recherche.	Cycles supérieurs	<ul style="list-style-type: none"> En faire la promotion auprès des professeurs et des étudiants. Présenter annuellement un rapport aux facultés et aux unités.	
			Cycles supérieurs	Recenser les pratiques au niveau national sur la base d'une étude comparative commandée au <i>Education Advisory Board</i> . Émettre des recommandations quant aux meilleures pratiques. Ajuster au besoin les dispositions réglementaires pertinentes en fonction des recommandations émises.	
		Mieux soutenir les responsables académiques, les responsables de programmes et les équipes-programmes dans leurs tâches d'amélioration continue, de développement et de révision de programmes en lien avec la réussite.	S'assurer que nos programmes répondent aux besoins des étudiants, qu'ils sont en phase avec l'évolution des domaines d'études et qu'ils demeurent pertinents sur le plan social.	Tous les cycles	Identifier, documenter et diffuser les approches et les modalités de fonctionnement modèles visant à favoriser l'orientation continue et l'encadrement des étudiants dans les programmes.
					Identifier les besoins d'information et de formation à l'intention des responsables académiques, des responsables de programmes et des équipes programmes en lien avec la réussite et développer une offre de formation adaptée à ces besoins.
	Identifier des actions concrètes et des indicateurs valides dans les plans d'action que les facultés et les unités préparent à l'issue du processus d'évaluation.				
	Mettre en place une communauté de pratique des responsables de programmes et des membres des équipes-programmes.				
	Consolider les compétences de l'équipe du Bureau de promotion de la qualité afin d'être en mesure d'offrir un meilleur soutien de base aux facultés et aux unités et aux équipes programmes lors des révisions de programmes.				
	Mettre en valeur les éléments qui peuvent enrichir la formation : stages, cheminement Honor, cheminement international, orientations, cours de langues étrangères.				

Plan d'action institutionnel pour le soutien à la réussite étudiante, Université de Montréal (2015-2020)

Champs d'action	Objectifs	Moyens	Cycle	Exemples d'actions à entreprendre
Soutien à l'apprentissage		Identifier rapidement les étudiants en difficulté pour leur offrir des solutions de remédiation.	Tous les cycles	Mettre en place une procédure systématique de dépistage des étudiants en difficulté qui tiendra compte des constats établis par le projet pilote.
				Mettre en place des mesures pour soutenir ces étudiants et leur permettre de progresser dans leur parcours.
				Offrir une formation au personnel en contact avec les étudiants (des TGDE aux adjoints, directeurs, et autres) en contact avec les étudiants sur les services aux étudiants offerts.
	Mieux soutenir et intégrer les populations étudiantes diverses afin qu'ils complètent leur parcours d'études dans des délais raisonnables.	Favoriser l'intégration des étudiants en situation de handicap, incluant les clientèles émergentes.	Tous les cycles	Explorer et proposer des moyens permettant d'accroître la flexibilité des programmes et de l'offre de cours pour s'adapter aux réalités étudiantes.
				Poursuivre les activités de sensibilisation auprès de la communauté universitaire.
				Développer des outils pour mieux répondre aux besoins spécifiques des clientèles émergentes (étudiants ayant des troubles d'apprentissage, des troubles de déficit d'attention avec ou sans hyperactivité, des troubles envahissants du développement et des troubles graves de santé mentale) et évaluer l'impact de nos mesures d'intégration.
Favoriser l'intégrité intellectuelle et contrer la fraude et le plagiat.	Appuyer les enseignants dans leurs efforts pour promouvoir l'intégrité intellectuelle et enrayer le plagiat et la fraude chez leurs étudiants et mieux informer ces derniers au sujet des	Tous les cycles	Recenser les meilleures pratiques à l'UdeM et ailleurs et les diffuser au sein du corps professoral.	
			Créer un guide à l'intention des enseignants pour prévenir le plagiat dans le cadre des évaluations (examens et travaux).	
			Poursuivre les campagnes de sensibilisation et de dissuasion durant chaque session : varier les messages et les modes de diffusion.	

Plan d'action institutionnel pour le soutien à la réussite étudiante, Université de Montréal (2015-2020)

Champs d'action	Objectifs	Moyens	Cycle	Exemples d'actions à entreprendre
		exigences et des règles de l'UdeM en cette matière.		Enrichir et actualiser le site Web sur l'intégrité et le plagiat. Offrir des capsules en ligne à l'intention des étudiants et membres enseignants.

Plan d'action institutionnel pour le soutien à la réussite étudiante, Université de Montréal (2015-2020)

Champs d'action	Objectifs	Moyens	Cycle	Exemples d'actions à entreprendre
<p>Soutien à l'enseignement</p>	<p>S'assurer que nos approches pédagogiques et technopédagogiques favorisent l'apprentissage et faciliter l'amélioration continue de l'enseignement.</p>	<p>Mieux soutenir les enseignants dans leurs tâches d'enseignement et d'encadrement en facilitant l'accès aux ressources disponibles dans ce domaine (à l'UdeM et ailleurs) et en valorisant davantage la qualité de l'enseignement.</p>	<p>Tous les cycles</p>	<p>Effectuer une enquête auprès des enseignants afin de caractériser les pratiques pédagogiques actuelles et de faire l'inventaire des besoins de formation pour l'enseignement et l'encadrement des étudiants.</p>
				<p>Intensifier et diversifier l'offre de formation aux enseignants en fonction de leurs besoins différenciés</p>
				<p>Identifier les actions à mettre en œuvre pour encourager et soutenir l'utilisation optimale des technologies de l'information et des méthodes pédagogiques innovantes dans l'enseignement.</p>
				<p>Mettre en place des communautés de pratique pour les enseignants (échange, diffusion de pratiques exemplaires, offre de formation, espace STUDIUM).</p>
				<p>Étudier la possibilité d'implanter un programme de mentorat pour les nouveaux enseignants.</p>

Plan d'action institutionnel pour le soutien à la réussite étudiante, Université de Montréal (2015-2020)

Champs d'action	Objectifs	Moyens	Cycle	Exemples d'actions à entreprendre	
Soutien financier aux étudiants	Augmenter le nombre et la proportion des étudiants qui bénéficient d'un soutien financier adéquat.	Identifier de nouvelles sources de financement afin de mieux soutenir les étudiants et mieux appuyer les étudiants qui postulent pour obtenir une bourse.	Tous les cycles	Offrir des bourses aux étudiants qui terminent leur programme de 1er cycle afin de les encourager à persévérer.	
				Améliorer l'offre des bourses de dépannage aux étudiants qui éprouvent des difficultés financières temporaires et ponctuelles.	
				Dans le cadre de la Grande campagne, déterminer des cibles quant au soutien financier pour les étudiants.	
				Favoriser et diversifier l'offre de bourse (dotation), autrement que basée sur l'excellence scolaire. (FM)	
				Tous les cycles	Enrichir le répertoire consolidé des bourses et s'assurer que les bourses octroyées aux étudiants ayant des besoins particuliers, notamment les étudiants à temps partiel, soient clairement identifiées.
		Améliorer et simplifier le fonctionnement et les procédures des concours de bourses.	Développer un portail consolidé permettant une meilleure gestion des concours (publicité, dépôt et traitement des demandes, etc.).		
			Réviser les critères d'admissibilité des différents concours institutionnels.		
			Établir une stratégie de communication efficace pour permettre l'annonce des différents concours de bourses.		

Centre étudiants de soutien à la réussite (CÉSAR)

Bilan annuel 2016-2017

Université 
de Montréal et du monde.

MISSION DU CÉSAR

« Soutenir les étudiants dans la prise en charge et la gestion de leur projet de carrière dans une perspective de continuum, depuis leur choix de programme d'études et de carrière, jusqu'à la réussite de leurs études et à leur intégration dans le marché du travail », telle est la mission du Centre étudiant de soutien à la réussite.

Le CÉSAR, le réseau branché sur la réussite, c'est sept secteurs à la disposition des étudiants : le Centre de communication écrite, l'Information scolaire et professionnelle, l'Orientation scolaire et professionnelle, le Soutien à l'apprentissage, le Soutien aux étudiants en situation de handicap, Conseils carrière et le Soutien aux facultés.

Le CÉSAR, le réseau branché sur la réussite, a de nouveau pleinement joué son rôle en 2016-2017. Comme vous pourrez le constater à la lecture de ce bilan, toutes les ressources du CÉSAR ont été déployées en vue de soutenir les étudiants dans la réussite de leur parcours et faciliter leur intégration au marché du travail. L'équipe du CÉSAR a su faire preuve de créativité et d'agilité pour répondre à la demande croissante des étudiants et aux besoins des facultés.

FAITS SAILLANTS 2016-2017

Centre de communication écrite

Le Centre de communication écrite (CCE) a la responsabilité de mettre en œuvre la Politique de la maîtrise de la langue française et déploie plusieurs activités afin que les étudiants puissent communiquer dans une langue correcte et rédiger des documents de qualité. Pour ce faire le CCE a maintenu son offre d'ateliers et de tutorat et a développé un tutorat particulier pour les étudiants autochtones. Le CCE a poursuivi son mandat de passation des tests nécessaires aux candidats à l'admission et aux étudiants pour évaluer leur connaissance et leur maîtrise du français oral et écrit tout en améliorant le processus d'envoi des résultats aux étudiants. De plus, un projet de mise en place dans le Centre étudiant d'une zone « Mise à niveau obligatoire en français écrit » a commencé. La Faculté d'éducation permanente et le CCE ont collaboré à l'expérimentation des fonctionnalités.

Enfin, un comité de travail a été mis sur pied afin d'évaluer la possibilité de reconnaître d'autres tests que le Test de français international (TFI) comme condition d'admissibilité. Ce comité comprend des représentantes du vice-rectorat aux études, du Service de l'admission et du recrutement, des Services aux étudiants, de la Faculté des études supérieures, du Bureau de valorisation de la langue française et de la Francophonie et de l'École de langues.

Information scolaire et professionnelle

Les conseillers du secteur de l'Information scolaire et professionnelle (ISEP) peuvent répondre aux questions de l'étudiant qui a choisi son domaine d'études mais qui ignore comment y accéder, ou de celui qui ne connaît pas le programme d'études qui mène à la profession qui l'intéresse. Les conseillers en ISEP cherchent à rendre accessible les renseignements sur les programmes d'études, l'information sur les options possibles à la suite d'un refus et les stratégies pour atteindre leur objectif de carrière. Outre les entrevues individuelles, cette année les conseillers ont publié et mis à jour 23 diagrammes de secteurs d'emploi et

actualiser plusieurs documents « Quoi faire après un bac en... ». Ils ont aussi offert plusieurs ateliers dans les départements dont 2 nouveaux : Après bac en sciences biologiques et un Après bac en sciences politiques.

Orientation scolaire et professionnelle

Les conseillers du secteur de l'Orientation scolaire et professionnelle aident les étudiants à préciser leurs valeurs, intérêts et aptitudes et à explorer les diverses possibilités de carrière afin de déterminer un domaine d'études ou une profession qui leur convient. Que ce soit en entrevue individuelle où l'on constate une hausse de 20% du nombre de demandes de consultation ou en atelier, les conseillers d'orientation ont cherché à soutenir l'étudiant dans la clarification de son projet d'études et de carrière. De plus, afin de répondre aux besoins de nos collaborateurs dans les départements ou dans le cadre des Portes Ouvertes de nouveaux ateliers ont été offerts cette année : Bâtir sa confiance, croire en ses forces, Vous êtes résident permanent ou nouvel arrivant? Les clés vers l'emploi.

Soutien à l'apprentissage

Le secteur du Soutien à l'apprentissage aide les étudiants à améliorer leurs méthodes d'étude et leurs habiletés d'apprentissage. Si un étudiant éprouve des difficultés particulières – échecs, problèmes dans ses méthodes d'étude, problèmes de planification et d'organisation, anxiété de performance, perte de motivation, stress lors des examens, difficulté à écrire un mémoire de maîtrise ou une thèse de doctorat, difficultés en lien avec un stage, troubles d'apprentissage (par exemple, trouble déficitaire de l'attention), il peut rencontrer individuellement un psychologue en aide à l'apprentissage et profiter d'une approche plus personnalisée. Par ailleurs, il peut aussi, au besoin, rencontrer un neuropsychologue pour une évaluation ou un orthopédagogue pour un suivi.

Cette année fut des plus productives du côté du soutien l'apprentissage en effet 166 ateliers ont été offerts aux étudiants abordant tous les enjeux rattachés à l'apprentissage allant de la planification et gestion du temps à la préparation aux examens et la gestion de l'anxiété de performance. Un soutien tout particulier a été proposé aux professionnels formés à l'étranger dans les programmes de qualification en pharmacie et physiothérapie. En ce qui concerne les études supérieures, différents groupes d'étudiants ont été constitués afin de les soutenir dans leur processus de rédaction et de préparation à l'examen de synthèse. Aussi, plusieurs tuteurs ont été formés dans le cadre de programmes de tutorat implantés dans les départements. De plus, une collaboration étroite s'est instaurée entre les professionnels du soutien à l'apprentissage et du Service de soutien à l'enseignement (SSE) dans la sensibilisation et l'animation d'activités en lien avec la Conception universelle d'apprentissage.

Soutien aux étudiants en situation de handicap

Le Soutien aux étudiants en situation de handicap (SESH) offre l'appui nécessaire à tout étudiant en situation de handicap afin de l'aider à réaliser son projet d'études. Les conseillers sont spécifiquement formés pour informer, conseiller et accompagner les étudiants en situation de handicap dans l'élaboration, la réalisation et la coordination de leur plan de services. En 2016-2017, les étudiants en situation de handicap déclarés à nos services sont au nombre de 1678 étudiants, comparativement à 1319 en 2015-2016, ce qui représente une augmentation de 27 %. Comme les besoins à ce chapitre sont toujours en croissance nous avons bonifié notre Programme de pairs aidant permettant ainsi à davantage d'étudiants en situation de handicap de recevoir un accompagnement quant au processus d'adaptation à l'université, les stratégies d'études et l'utilisation des technologies.

Le SESH a mis sur pied un comité de pratique formé d'un représentant par faculté. L'objectif de ce comité est d'échanger et de trouver des solutions concernant les enjeux et défis de l'intégration des étudiants en situation de handicap, d'offrir un lieu d'échange pour partager les réalités vécues et mettre en commun les meilleures pratiques. D'ailleurs, à la suite de besoins exprimés dans le cadre de cette communauté, le SESH

et le secteur Soutien à l'apprentissage ont entamé la rédaction d'un guide d'accompagnement pour les ESH en contexte de stage.

Nous avons maintenu notre campagne de sensibilisation dans le cadre de la journée internationale des personnes handicapées (3 décembre) en mettant en valeur le travail de professeurs et de chargés de cours qui par leurs choix pédagogiques valorisent l'inclusion des tous les étudiants.

Conseils carrière

Le secteur Conseils carrière accompagne dans leur recherche d'emploi les étudiants et diplômés de l'UdeM ayant terminé depuis moins de deux ans. Les professionnels du service offrent des conseils, en consultations individuelles ou en ateliers, et assistent les étudiants dans le développement de stratégies de recherche d'emploi et de développement de carrière. Le service organise aussi plusieurs journées carrière et stands d'employeurs sur le campus qui permettent de créer des liens avec les employeurs. Le service Alerte-emploi propose, par courriel, des offres d'emploi spécialisées correspondant au domaine d'études des étudiants et diplômés ainsi que de l'information sur la tenue des événements et ateliers. À cet effet, le site Alerte-emploi a été revampé et propose maintenant une interface plus dynamique et conviviale aux employeurs qui déposent leurs offres d'emploi. Est-ce attribuable à cette seule raison mais nous avons noté une augmentation importante du nombre de nouveaux employeurs inscrits et d'offres d'emploi proposées.

Outre notre programmation habituelle d'ateliers, des demandes bien précises ont été émises auprès de notre service de la part de départements et d'associations étudiantes des cycles supérieurs. Ainsi de nouveaux ateliers ont été créés en partenariat avec le service d'orientation afin de jumeler un volet sur l'identification des compétences transférables avec un volet sur l'élaboration du CV, la préparation à l'entrevue et l'exploration du marché caché.

De plus, de nouveaux fascicules portant sur la recherche d'emploi sont maintenant disponibles. À partir d'exercices de réflexion, de mises en contexte, de conseils pratiques et de mise en action, ces fascicules ont été repensés dans leur globalité, afin d'y apporter des nouveaux éléments et d'aborder les thèmes de façon à impliquer davantage les étudiants dans leurs démarches.

Finalement l'équipe de la Bio-Coalition a été récipiendaire 2017 du Prix d'excellence en enseignement dans la catégorie Soutien à la réussite pour la création des soirées carrières à l'intention des étudiants des programmes de 1er cycle en sciences de la vie. Les équipes Conseils-carrière et Orientation ont collaboré étroitement avec les programmes de sciences de la vie au succès de ce projet qui rappelons-le favorise la réussite de nos étudiants en les aidant à mieux définir les étapes de leur développement professionnel et en visualisant les différentes options de carrière ou d'études supérieures qui s'offrent à eux.

Soutien aux facultés

Un rapport annuel spécifique pour ce secteur a été rédigé : SOUTIEN À LA RÉUSSITE ÉTUDIANTE RAPPORT ANNUEL 2016-2017, je vous invite à le consulter.

https://reussir.umontreal.ca/fileadmin/reussir/documents/UDM_Reussite_Rapport2107_M5.pdf

ORIENTATIONS ET PERSPECTIVES

2017-2018

- Poursuite de la participation au comité de travail sur le test de français d'admission
- Poursuite de l'intégration à Synchro académique du suivi des exigences de mise à niveau en français écrit: implantation à compléter.
- Ouverture sur une collaboration avec les départements, facultés et associations étudiantes en ce qui concerne nos activités de soutien linguistique: pertinence, format, nouveaux besoins.
- Projet pilote de tutorat au campus de Laval Mieux faire connaître les réalités du marché du travail
- Bonification ou création d'ateliers en orientation ou ISEP tels que : Quoi faire après un bac en littérature de langue française et linguistique
- Publication de nouveaux diagrammes par exemple pour les neurosciences et le droit
- Entamer une réflexion avec les facultés et tester des solutions quant à l'utilisation de l'ordinateur personnel par les étudiants en situation de handicap lors de la passation des examens.
- Terminer et procéder au lancement du Guide d'accompagnement des étudiants en situation de handicap en contexte de stage.
- Consolider dans les différents milieux, le projet de soutien par les pairs en médecine (présentations du projet au sein des départements, formation de mentors, rédaction d'un guide pour faciliter l'animation des groupes)
- Poursuite du projet sur les applications mobiles pour la gestion de l'anxiété de performance/ Création d'une trousse web sur l'anxiété de performance.
- Continuer de répondre aux diverses demandes de formation et collaboration avec les différents services (programme leadership, formations sur les clientèles émergentes et d'autres thématiques, formations au CSCP, etc.).
- Poursuivre le projet « Apprendre à l'ère numérique » élaboration d'un guide virtuel qui aura pour principal objectif de répondre à plusieurs questions que les étudiants universitaires se posent : quels sont les outils numériques existants pour soutenir mes apprentissages en contexte universitaire? Où puis-je trouver des réponses à mes questions concernant l'utilisation de certains logiciels/ outils numériques? Comment installer ces outils et être guidé dans leur utilisation?
- Concevoir et améliorer les outils psychoéducatifs ou orthopédagogiques (fiches cartonnées, carte conceptuelle, etc.).
- Suite à l'élaboration d'un guide avec le service des Bourses pour le concours Forces Avenir, poursuivre le partenariat et le bonifier avec la mise en place de simulations d'entrevue afin de soutenir et conseiller les étudiants convoqués par Forces Avenir à la préparation à la sélection finale.
- Collaborer avec le « Vice-Rectorat aux études », les départements et les instances du gouvernement du Canada à la réalisation d'un projet de recrutement de stagiaires et de professionnels pour les différents ministères du Gouvernement Fédéral.
- Poursuivre le développement de nouveaux outils conseils-carrière tels qu'un document de réflexion préparatoire à l'intégration destiné aux chercheurs d'emploi en situation de handicap, et concevoir une nouvelle série d'ateliers permettant aux diplômés de 1^{er} et 2^e cycles (finissants dernière session ou diplômés de moins de deux ans) qui ont un objectif d'emploi clair de planifier efficacement leurs démarches de recherche d'emploi et de développement de carrière.

L'ANNÉE 2016-2017 EN CHIFFRES

4056 ENTREVUES EN ORIENTATION

3682 ENTREVUES EN INFORMATION
SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

1466 ÉTUDIANTS ONT PARTICIPÉ
AUX **46 ATELIERS** EN ORIENTATION ET
INFORMATION SCOLAIRE.

1678 ÉTUDIANTS EN SITUATION DE
HANDICAP (ESH)

1615 TRANSPORTS ADAPTÉS POUR
LES ESH

1421 ÉTUDIANTS ONT PARTICIPÉ
AUX **67 ATELIERS** OFFERTS PAR LE
SERVICE-CONSEILS CARRIÈRE

1292 ENTREVUES INDIVIDUELLES
RÉALISÉES AVEC LES CONSEILLERS EN
DÉVELOPPEMENT DE CARRIÈRE

6211 OFFRES D'EMPLOI DIFFUSÉES
AUX ÉTUDIANTS ET DIPLÔMÉS, DONT
3901 OFFRES SPÉCIALISÉES

3275 PARTICIPANTS POUR
166 ATELIERS OFFERTS EN SOUTIEN À
L'APPRENTISSAGE

1933 ENTREVUES EN SOUTIEN À
L'APPRENTISSAGE

984 PARTICIPATIONS POUR
141 PRESTATIONS D'ATELIERS AU
CENTRE DE COMMUNICATION ÉCRITE

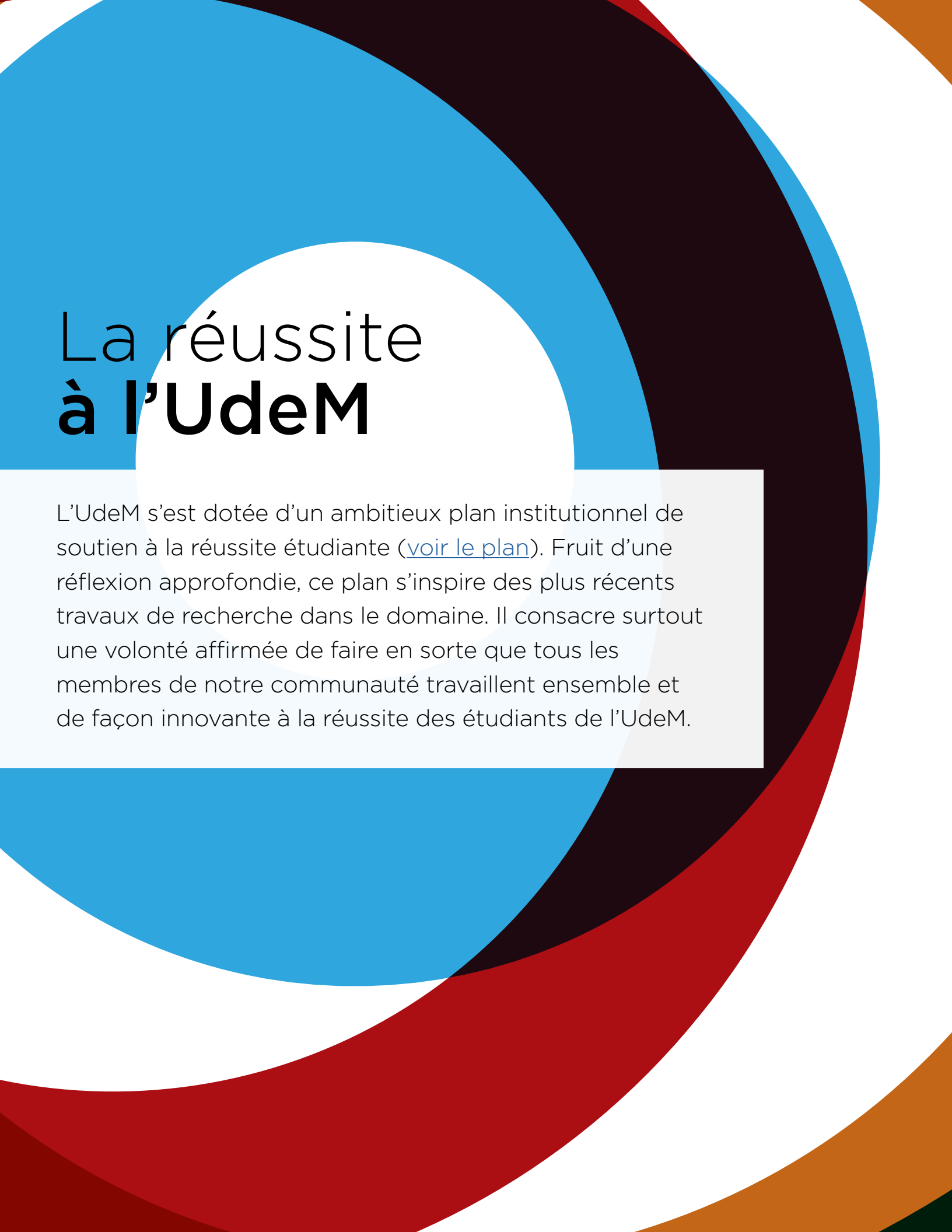
463 HEURES DE TUTORAT POUR
72 ÉTUDIANTS AU CCE

2331 TFA (TEST DE FRANÇAIS
D'ADMISSION) À L'UdeM

200 PERSONNES ET PLUS ONT
ASSISTÉ AU 3^E COLLOQUE RÉUSSITE

SOÜTIEN À LA
**RÉUSSITE
ÉTUDIANTE**

RAPPORT ANNUEL 2016-2017



La réussite à l'UdeM

L'UdeM s'est dotée d'un ambitieux plan institutionnel de soutien à la réussite étudiante ([voir le plan](#)). Fruit d'une réflexion approfondie, ce plan s'inspire des plus récents travaux de recherche dans le domaine. Il consacre surtout une volonté affirmée de faire en sorte que tous les membres de notre communauté travaillent ensemble et de façon innovante à la réussite des étudiants de l'UdeM.

Les réalisations 2016-2017

LE PROGRAMME D'APPUI AUX INITIATIVES DE SOUTIEN À LA RÉUSSITE

Le Programme d'appui aux initiatives de soutien à la réussite encourage tous les membres de la communauté universitaire à se mobiliser pour concevoir, mettre en œuvre et partager des projets qui soutiennent concrètement la réussite étudiante. Ce programme d'appui favorise également la création et l'instauration de partenariats entre les facultés et leurs unités, les services et les associations étudiantes en vue d'améliorer la réussite des étudiants. Les projets sélectionnés sont financés jusqu'à un maximum de 15 000 \$. En 2017, à la deuxième année d'existence du Programme, 21 demandes ont été soumises et 8 ont été retenues.

Le Programme d'appui aux
initiatives de soutien à la réussite >>

Les réalisations 2016-2017



Lauréats des bourses du Programme d'appui aux initiatives de soutien à la réussite.

Accroître les compétences des étudiants en infographie pour l'élaboration et la présentation de leurs projets en urbanisme et en architecture de paysage.

Diane Rail et Franck Scherrer
(École d'urbanisme et d'architecture de paysage de la Faculté de l'aménagement)

Organiser des ateliers d'écriture ou de conversation, des séances de monitorat individuel, des conférences ou des cercles de lecture animés par des étudiants des cycles supérieurs pour les étudiants de premier cycle.

Marianne Gallo et Johan Rocque
(Département de littératures et de langues du monde de la Faculté des arts et des sciences)

Les réalisations 2016-2017

Offrir aux étudiants des formations en imagerie, en traitement et analyse de données, en statistiques et en communication et rédaction scientifiques.

Ju Jing Tan et Déborah Beillevaire (Centre de recherche du Centre hospitalier de l'Université de Montréal)

Mise en œuvre d'un programme de tutorat par les pairs pour améliorer la maîtrise du français dans le cadre du cours *Français écrit pour enseignants*.

Antoine Côté, Pascale Lefrançois et Karine Pouliot (Faculté des sciences de l'éducation)

Implantation d'un programme de mentorat qui permettra à tout chargé de cours de l'Université de Montréal d'être guidé par un mentor et qui vise aussi les nouveaux afin de les aider à maîtriser la fonction d'enseignant et de favoriser leur intégration.

Guy Rolland (École de relations industrielles) et Mario Leclerc (École de criminologie et Faculté de l'éducation permanente) en collaboration avec le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UdeM

Mise sur pied d'une communauté d'apprentissage professionnel (CAP) soutenue par un programme d'interventions bénévoles auprès d'élèves ayant des besoins en orthopédagogie.

Andrée Boily, Sophie Rodrigue, Alexandre Beaupré-Lavallée et Josianne Robert (Faculté des sciences de l'éducation)

Favoriser les échanges et outiller tant les étudiants que le corps professoral quant aux minorités, notamment de genre, ethniques ou sexuelles, afin de créer une réelle communauté départementale autour de ces enjeux.

Yan Bertrand, Mirjam Fines et Julie Hlavacek-Larrondo (Département de physique de la Faculté des arts et des sciences)

Mise en place de groupes de soutien entre pairs pour les étudiants afin de favoriser de meilleurs échanges et de diminuer ainsi les symptômes dépressifs ou les épisodes de détresse psychologique vécus par les étudiants.

Christine Genest, Johanne Goudreau et Caroline Larue (Faculté des sciences infirmières)

COLLOQUE SUR LE SOUTIEN À LA RÉUSSITE ÉTUDIANTE 2017



Près de 200 personnes ont assisté le 3 mai dernier au troisième colloque sur le soutien à la réussite étudiante de l'Université de Montréal. Sur le thème « Enseigner à l'université au 21^e siècle », les conférenciers y ont abordé plus spécifiquement deux facettes de l'enseignement à notre époque, soit la présence de la technologie en classe et les défis pédagogiques engendrés par la diversité croissante de l'effectif étudiant à l'UdeM.

Colloque sur le soutien
à la réussite étudiante 2017 >>

COLLOQUE SUR LE SOUTIEN À LA RÉUSSITE ÉTUDIANTE 2017

D'entrée de jeu, M Alex Fancy, professeur émérite à l'Université Mount Allison et conférencier invité, a proposé une série de points de repère pour comprendre les étudiants qui fréquentent l'université au 21^e siècle. Leur environnement d'études est marqué par des changements abrupts et fréquents qui influencent leur identité et leurs aspirations. Puis, il a soumis des pistes aux enseignants afin de mieux accompagner les étudiants durant leur séjour à l'université.

En après-midi, les participants ont pu assister à une table ronde qui les conviait à une réflexion sur la présence des technologies de l'information en classe. Enfin, le colloque s'est terminé par une discussion sur la diversité croissante de la population étudiante dans les salles de classe. Les conférenciers ont partagé avec les participants leurs expériences relatives aux répercussions de cette diversité sur le choix des approches pédagogiques et des mécanismes d'évaluation.

Pour clôturer l'activité, un cocktail avait été organisé durant lequel des étudiants et des artisans du soutien à la réussite à l'UdeM ont été récompensés.

PRIX D'EXCELLENCE EN ENSEIGNEMENT (VOLET SOUTIEN À LA RÉUSSITE ÉTUDIANTE)



Ce prix d'excellence a été institué en 2016 pour souligner l'apport exceptionnel d'un membre ou d'une équipe de l'UdeM en vue de soutenir la réussite des étudiants. Autant le personnel enseignant que le personnel non enseignant et les étudiants peuvent soumettre leur candidature à ce prix.

Cette année, le prix a été attribué à l'équipe de la Bio-Coalition, composée d'employés et de professeurs issus des facultés de pharmacie, de médecine et des arts et des sciences ainsi que du Centre étudiant de soutien à la réussite. Ce regroupement unique en son genre de par son caractère multidisciplinaire a créé des soirées carrières à l'intention des étudiants des programmes de premier cycle en sciences de la vie à l'UdeM.

L'objectif de la Bio-Coalition est de favoriser la réussite scolaire des étudiants en leur faisant voir les options de carrière qui s'offrent à eux et en les aidant à mieux définir les prochaines étapes de leur développement professionnel.

Prix d'excellence en enseignement >>

PRIX D'EXCELLENCE EN ENSEIGNEMENT (VOLET SOUTIEN À LA RÉUSSITE ÉTUDIANTE)

Les membres de la Bio-Coalition sont :

- Annie Byarelle, coordonnatrice au Centre étudiant de soutien à la réussite;
- Fée-Ann Chapman McNabb, coordonnatrice du programme au Département de microbiologie, infectiologie et immunologie;
- France Daigle, professeure au Département de microbiologie, infectiologie et immunologie;
- Denis Deblois, professeur à la Faculté de pharmacie;
- France Dodier, conseillère au Centre étudiant de soutien à la réussite;
- François Dubé, coordonnateur de stages en sciences biomédicales;
- Jocelyn Forget, adjoint aux études de premier cycle en sciences biologiques (retraité);
- Jean-François Gauchat, professeur au Département de pharmacologie et physiologie;
- Éric Guadagno, responsable de laboratoire au Département de sciences biologiques;
- Philippe Lampron, responsable de laboratoire en biochimie et bio-informatique;
- Christiane Malo, professeure honoraire en physiologie;
- Audrey Noël, coordonnatrice de stages en biochimie et bio-informatique;
- Dan Nguyen, responsable de formation professionnelle au Département de sciences biologiques;
- Richard Robitaille, professeur au Département de neurosciences;
- Pierre-Paul Rompré, professeur au Département de neurosciences;
- Brian White-Guay, professeur honoraire à la Faculté de pharmacie (retraité).

LES BOURSES DE LA RÉUSSITE ÉTUDIANTE

Ces bourses reconnaissent le mérite d'étudiants à temps plein qui ont un bon dossier scolaire, qui font preuve de persévérance et maintiennent un engagement bénévole. La situation financière des candidats fait aussi partie des critères de sélection dans le cas des étudiants de premier cycle. Neuf étudiants de premier cycle ont reçu une bourse d'une valeur variant de 2000 \$ à 3000 \$. Aux cycles supérieurs, 12 bourses de 5000 \$ à 10 000 \$ ont été accordées. Le montant des bourses allouées s'élève à 100 000 \$.

Ces bourses permettent à des personnes aux talents exceptionnels de poursuivre des études à l'Université de Montréal et encouragent les étudiants méritants qui se démarquent par leur travail assidu.

[Les Bourses de la réussite étudiante >>](#)

LES BOURSES DE LA RÉUSSITE ÉTUDIANTE

Bourses de la réussite étudiante au premier cycle



- Catherine Bernard, psychologie
- Jade Caron, psychologie et sociologie
- Geneviève Groulx, sciences infirmières
- Kassandra Langlois, éducation préscolaire et enseignement primaire
- Frédérique Lussier, interprétation instruments classiques
- Mélanie Alice Napartuk, nutrition
- Ruyu Qi, médecine
- Pierre-Luc Scantland D'Aoust, sociologie
- Gabrielle Toupin, psychologie

Bourses de la réussite étudiante aux cycles supérieurs



- Marina Cayetano Evangelis, médecine vétérinaire
- Élodie Da Costa, pharmacologie
- Jérémy De Bonville, sciences biologiques
- Eva Delmas, sciences biologiques
- Maryam El Gewely, sciences biomédicales
- Maude Fiset, médecine dentaire
- Sarah Martineau, orthophonie et audiologie
- Fiston Ikwa Ndol Mbutiwi, médecine sociale et préventive
- Sophia Morel, nutrition
- Antoine Prince, géographie
- Anh-Tien Ton, biochimie et médecine moléculaire

L'ATELIER-RÉUSSITE SUR LE TUTORAT

L'objectif principal de l'atelier-réussite consacré au tutorat était de mettre en commun les expériences des participants et d'en dégager les meilleures pratiques afin de favoriser la multiplication de tels services.

L'atelier sur le tutorat qui a eu lieu le 24 novembre 2016 a permis de mieux comprendre la diversité des approches instaurées par les unités et les services de l'Université de Montréal. Une vingtaine de représentants des unités et des services de l'UdeM y ont participé. Afin d'alimenter les discussions, le Centre étudiant de soutien à la réussite (CÉSAR) avait précédemment effectué un sondage auprès des unités qui offrent des séances de tutorat et les résultats y ont été dévoilés.

Les discussions serviront à améliorer le *Guide sur la mise en œuvre d'un programme de tutorat*, produit par le CÉSAR en 2014, et elles seront également intégrées au rapport sur l'état du tutorat à l'UdeM, qui sera rendu public au mois d'août 2017.

LE SITE WEB RÉUSSIR



Le nouveau site Web Réussir de l'UdeM a été lancé au début de l'année 2017. Il regroupe les informations sur les bonnes pratiques en matière de réussite et présente des outils et des activités de soutien à la réussite des étudiants. C'est un lieu d'information, de référencement et de rencontre qui met en lumière l'expertise et l'engagement de la communauté universitaire en faveur de la réussite étudiante. «La communauté universitaire y trouvera tout ce qui concerne les projets destinés à favoriser la réussite des étudiants de premier cycle et des cycles supérieurs», mentionne Chantal Pharand, vice-rectrice adjointe aux affaires étudiantes et à la réussite.

En ce moment, on peut y lire les grandes lignes du Plan institutionnel sur le soutien à la réussite étudiante, adopté par l'Université de Montréal en 2015, ainsi que des articles consacrés aux mesures ou projets mis en œuvre à ce sujet par l'établissement. Le contenu du site deviendra plus diversifié et plus étoffé au cours de la prochaine année.

LES PROJETS À VENIR

LE TABLEAU DE BORD RÉUSSITE

Le Tableau de bord Réussite sera dévoilé à l'ensemble de la communauté universitaire au cours de l'été 2017. Fruit d'une collaboration entre le Service de l'admission et du recrutement, le Bureau du registraire, le Centre d'expertise Synchro, le Centre étudiant de soutien à la réussite (CÉSAR), le Bureau de recherche institutionnelle, la division du développement stratégique des ressources humaines, le Vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études et les facultés, le Tableau de bord Réussite vise à atteindre les objectifs suivants :

- Repérer le plus rapidement possible les étudiants qui éprouvent des difficultés dans leur programme afin de les aider à le terminer avec succès et à obtenir leur diplôme dans un délai raisonnable.
- Soutenir l'amélioration continue de nos programmes.
- Mobiliser la communauté universitaire autour d'une culture de la réussite du projet de formation dans lequel s'est engagé l'étudiant.
- Adapter l'offre de services qui soutient la réussite des étudiants pour qu'elle réponde aux besoins de l'étudiant tout au long de son parcours universitaire.

Les projets à venir >>

LES PROJETS À VENIR

Le Tableau de bord Réussite tire ses informations du système informatique Synchro et présente en un coup d'œil plusieurs éléments pertinents, dont des données sur l'admission des étudiants, leurs moyennes cumulatives et le programme d'études qu'ils ont choisi.

Les utilisateurs, notamment les responsables de programme et les conseillers pédagogiques des unités, ont pu découvrir le Tableau de bord et le commenter dans le cadre d'un projet pilote qui a débuté à l'automne 2016. Par la suite, l'outil a été revu et bonifié sur la base de ces commentaires. Des séances de formation à l'intention des responsables de programme seront offertes à l'automne 2017 et le CÉSAR offrira son soutien technique aux utilisateurs qui en feront la demande.

Plan d'action
pour la réussite en éducation
et en enseignement supérieur

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
Plan d'action pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur

Reddition de comptes de la subvention Réussite 2017-18

Thèmes	Descriptions	Dépenses
Soutien au maintien des collections		
Bibliothèques	Ajout et maintien des collections et périodiques	500 000,00 \$
Sous-total		500 000,00 \$
Soutien aux étudiants ayant des besoins particuliers		
Technologies numériques	Outil de formation et de référencement pour les étudiants sur l'utilisation d'outils numériques	50 000,00 \$
Accommodements raisonnables	Mesures diverses de soutien aux accommodements raisonnables	150 000,00 \$
Athlètes avec besoin particuliers	Projet-pilote Soutien aux étudiants-athlètes non Carabins	40 000,00 \$
Sous-total		240 000,00 \$
Soutien aux étudiants dans les programmes de formation à la recherche aux cycles supérieurs		
Soutien aux facultés	Soutien aux initiatives facultaires aux études supérieures, variables en fonction des besoins spécifiques (mesure visant à améliorer la diplomation des étudiants, à savoir: tutorat, mentorat, mises à niveau, développement d'habiletés, plans d'études, guides d'encadrement, comités de parainage, etc.)	1 162 000,00 \$
Sous-total		1 162 000,00 \$
Soutien aux étudiants dans les programmes de formation à la recherche aux cycles supérieurs (suite)		
Orientation scolaire et professionnelle	Diverses mesures visant le soutien des étudiants en orientation scolaire et en intégration professionnelle	250 000,00 \$
Sensibilisation aux carrières scientifiques	Participation aux études universitaires - Coordonnateur pour les projets de sensibilisation aux carrières scientifiques et aux études universitaires (SEUR et autres)	100 000,00 \$
Intégration professionnelle des étudiants aux cycles supérieurs	Diverses mesures et activités visant à soutenir les étudiants de cycles supérieurs dans leur intégration professionnelle, incluant l'acquisition de compétences complémentaires	100 000,00 \$
Liens Université/milieux	Agent de liaison avec les milieux d'affaires et communautaires	40 000,00 \$
Sous-total		490 000,00 \$
Soutien aux pratiques innovantes		
Studium	Développement d'outils pour l'environnement numérique d'apprentissage	200 000,00 \$
Intégration culturelle et francisation	Projet d'intégration culturelle et de francisation collèges - université	70 000,00 \$
Sous-total		270 000,00 \$
Soutien à la mobilité et au recrutement international		
Jumelage linguistique	Programme de jumelage linguistique visant à promouvoir l'accès aux études universitaires en français	70 000,00 \$
Recrutement international	Diverses mesures visant le rayonnement et le recrutement international	350 000,00 \$
Sous-total		420 000,00 \$
Soutien à la réussite globale		
Approches pédagogiques	Soutien pour le développement de formations des enseignants aux approches pédagogiques actives et à la conception universelle d'apprentissage	200 000,00 \$
Soutien en français	Diverses mesures visant le suivi des exigences et le soutien en français des étudiants	80 000,00 \$
Concours annuel	Appel à projets facultaires pour le Soutien à la réussite sur la base d'un concours annuel	150 000,00 \$
Santé mentale	Soutien pour le suivi du plan d'action pour la réussite et concernant les enjeux de santé mentale chez les étudiants	150 000,00 \$
Violence à caractère sexuel	Embauche d'un conseiller en matière de harcèlement et de violence à caractère sexuel	100 000,00 \$
Sous-total		680 000,00 \$
Total		3 762 000 \$



RAPPORT ANNUEL 2016-2017

BUREAU RECHERCHE - DÉVELOPPEMENT - VALORISATION (BRDV)

Janvier 2018



TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX	3
DÉFINITIONS et acronymes	4
MOT DU VICE-RECTEUR ADJOINT À LA RECHERCHE	5
DONNÉES SUR LE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE – INFORMATIONS GÉNÉRALES	6
<i>INTRODUCTION</i>	6
<i>PÉRIODE</i>	6
<i>DONNÉES</i>	7
<i>DÉCLARATION ANNUELLE DES ÉTABLISSEMENTS AFFILIÉS</i>	8
<i>RÉPARTITION DES FONDS – SIRU</i>	8
FINANCEMENT DE LA RECHERCHE – UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL ET SES ÉTABLISSEMENTS AFFILIÉS	9
<i>FINANCEMENT DE LA RECHERCHE – PAR ÉTABLISSEMENT</i>	9
<i>FINANCEMENT DE LA RECHERCHE – PAR ORGANISME POURVOYEUR</i>	10
FINANCEMENT DE LA RECHERCHE – PAR UNITÉ ACADÉMIQUE	18
<i>FINANCEMENT DE LA RECHERCHE – COÛTS DIRECTS DE LA RECHERCHE</i>	18
<i>FINANCEMENT DE LA RECHERCHE – PAR ÉTABLISSEMENT AFFILIÉ</i>	19
<i>FINANCEMENT DE LA RECHERCHE – ACTIVITÉS CONTRACTUELLES</i>	21
<i>FINANCEMENT DE LA RECHERCHE – STATISTIQUES FACULTAIRES SELON L’UNITÉ D’ENGAGEMENT DU CHERCHEUR PRINCIPAL</i>	22

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Établissements affiliés à l'Université de Montréal	8
Tableau 2	Financement de la recherche, total par établissement (en k\$)	9
Tableau 3	Financement des coûts directs de la recherche à l'Université de Montréal et ses établissements affiliés par type d'organismes pourvoyeurs et selon le lieu d'administration (en k\$)	11
Tableau 4	Financement d'infrastructure par pourvoyeur de fonds (en k\$)	11
Tableau 5	Sommaire du financement, coûts directs, indirects et infrastructures (en k\$)	12
Tableau 6	Détail du financement – Ministères et autres organismes fédéraux (en k\$)	12
Tableau 7	Détail du financement – Ministères et autres organismes provinciaux (en k\$)	13
Tableau 8	Fondations et autres organismes à but non lucratif – financement de sources canadiennes (en k\$)	14
Tableau 9	Fondations et autres organismes à but non lucratif – financement de sources étrangères (en k\$)	15
Tableau 10	Réseaux de recherche gérés à l'Université de Montréal (en k\$)	16
Tableau 11	Subventions majeures de recherche (>1 000K) gérées à l'Université de Montréal (en k\$) ..	17
Tableau 12	Financement des coûts directs de la recherche par unité académique (en k\$)	18
Tableau 13	Financement d'infrastructure par unité académique (en k\$)	19
Tableau 14	Financement par établissement affilié – coûts directs (en k\$)	19
Tableau 15	Financement par établissement affilié – infrastructure (en k\$)	20
Tableau 16	Financement provenant d'ententes contractuelles par faculté	21
Tableau 17	Détail du financement par département – coûts directs et indirects – selon l'unité d'engagement du chercheur principal (en k\$)	22
Tableau 18	Détail du financement par département – contrats, infrastructure, subventions – selon l'unité d'engagement du chercheur principal (en k\$)	25

DÉFINITIONS ET ACRONYMES

BRDV	Bureau Recherche - Développement — Valorisation de l'Université de Montréal
CRC	Chaires de recherche du Canada
CRSH	Conseil de recherches en sciences humaines
CRSNG	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada
Synchro Recherche	Base de données du financement de la recherche à l'Université de Montréal et ses établissements affiliés
FCI	Fondation canadienne pour l'innovation
FEI	Fonds d'exploitation des infrastructures
FRQNT	Fonds de recherche du Québec — Nature et technologies
FRQS	Fonds de recherche du Québec — Santé
FRQSC	Fonds de recherche du Québec — Société et culture
GC	Gouvernement du Canada
GQ	Gouvernement du Québec
IRSC	Instituts de recherche en santé du Canada
MEIE	Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations
MEES	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
NIH	National Institutes of Health
OBNL	Organisme à but non lucratif
RCE	Réseaux de centres d'excellence
SIRU	Système d'information sur la recherche universitaire
UdeM +	Université de Montréal incluant Polytechnique Montréal, HEC Montréal ainsi que ses établissements affiliés
UdeM	Université de Montréal et ses établissements affiliés (voir Tableau 1)
UdeM campus	Université de Montréal excluant ses établissements affiliés

MOT DU VICE-RECTEUR ADJOINT À LA RECHERCHE

Nouvellement arrivé à titre de vice-recteur adjoint à la recherche, au développement, à la création et à l'innovation (VRRDCI) et portant le double chapeau de directeur général au Bureau de la Recherche, du Développement et de la Valorisation (BRDV), je ne peux que constater l'activité intense de ce secteur. En effet, et ce malgré les soubresauts issus des transformations des règles d'attribution des fonds de recherche dont celles des Instituts de recherche du Canada, force est de constater que l'Université de Montréal tire très bien son épingle du jeu en recherche. Nous traversons cette tempête tout en gardant le cap et en nous maintenant toujours comme l'une des plus grandes universités de recherche au Canada. Ceci est dû aux efforts incroyables de nos chercheurs, à leur créativité et leur résilience face à la mouvance actuelle. Nos chercheurs sont véritablement des gagnants qui persistent et se démarquent. Félicitations pour vos efforts à tous.

Ce travail intense de créativité et d'écriture est aussi secondé par une équipe dynamique et impliquée, celle du BRDV. À tous les niveaux, la recherche de l'excellence, le don et le dépassement de soi s'illustrent parmi nos employés. Que ce soit nos directeurs dynamiques qui insufflent une direction et une vision à l'ensemble de leurs employés, nos conseillers allumés et innovants, ou encore nos techniciens dévoués au sein de l'équipe du BRDV, tous contribuent continuellement à améliorer nos pratiques et nos succès, et à s'adapter aux changements en cours. Je tiens à les remercier personnellement de leurs efforts, de leur dévouement, et du dépassement de soi dont ils font preuve quotidiennement pour permettre de soutenir les efforts de nos chercheurs. Les chercheurs de toutes les facultés n'ont donc pas à hésiter de communiquer avec nous pour obtenir de l'information et du soutien, car nous sommes toujours ouverts à aller les rencontrer et discuter avec eux des enjeux de recherche qui les affectent spécifiquement.

Le présent exercice se veut une récapitulation des efforts et des succès de l'année en cours. Vous verrez que nous sommes toujours des joueurs avec lesquels compter.

Bonne lecture.

Daniel Lajeunesse, vice-recteur adjoint à la recherche et directeur général du BRDV

DONNÉES SUR LE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE – INFORMATIONS GÉNÉRALES

INTRODUCTION

Depuis 2015-2016, le rapport annuel utilise les données compilées via Synchro Recherche, suivant l'intégration des systèmes de gestion des octrois dans le module de l'Université de Montréal. Certaines informations compilées auparavant ne peuvent plus être saisies au système, tandis que d'autres viennent s'ajouter. La présentation du rapport annuel peut être différente de celle des années antérieures.

Les statistiques présentées dans ce rapport annuel de la recherche sont compilées à partir de la base de données des octrois en recherche maintenue par le Bureau Recherche - Développement - Valorisation (BRDV). Cette base de données documente l'ensemble des octrois en recherche de l'Université de Montréal, incluant ceux des établissements affiliés à l'Université. Les résultats incluent également, lorsque pertinent et de façon distincte, les données provenant des déclarations annuelles effectuées par les écoles affiliées, soit Polytechnique Montréal et HEC Montréal. Les données sont compilées suivant les règles de déclaration annuelle des activités de recherche définies par le MEES via le Système informatique de recherche universitaire (SIRU).

L'année 2016-2017 est la première année où le paiement des frais indirects du gouvernement du Québec à l'Université de Montréal n'est plus basé sur la déclaration annuelle SIRU. Depuis 2014-2015, les octrois de recherche des entités du gouvernement du Québec, incluant les FRQ, doivent payer les frais indirects de 27 %. Cependant, plusieurs programmes du FRQ ne permettent pas le prélèvement de frais indirects.

PÉRIODE

Les octrois de recherche sont documentés sur la base de l'année budgétaire du gouvernement du Québec ainsi que des principaux organismes subventionnaires du Canada, soit du 1^{er} avril au 31 mars de l'année suivante.

Le processus de compilation des données pour la déclaration SIRU au MEES s'échelonne sur deux années complètes, soit l'année de la période visée par le rapport et l'année suivante afin de finaliser l'ensemble des transactions nécessaires au respect des règles SIRU. En voici le calendrier :

Année en cours :

- Avril à mars : entrée des octrois de l'année en cours reçus et documentés à UdeM campus;

Année suivant la période visée :

- Juin à décembre : déclaration des activités des établissements affiliés et entrée des données;
- Septembre : RAPPORT ANNUEL DE LA RECHERCHE UdeM campus
- Janvier : RAPPORT ANNUEL DE LA RECHERCHE complet;
- Janvier à mars : Transferts interuniversitaires SIRU - répartition des subventions à l'échelle québécoise selon une répartition théorique des fonds par chercheur participant aux projets;
- Juin : déclaration finale SIRU.

Les données du rapport annuel sont ainsi prises pour la production des statistiques après l'entrée des données des établissements affiliés et avant l'imposition des transactions de transferts interuniversitaires.

DONNÉES

Pour ce rapport annuel, les données présentées incluent :

- Le financement des **coûts directs de la recherche** réalisée à l'Université de Montréal ou dans un établissement affilié, sous forme de subventions de recherche, de contrats de recherche, de bourses salariales, de chaires de recherche, de subventions d'équipement, ou d'ententes de recherche de formes variées, provenant de sources externes, canadiennes ou internationales¹.
- Les activités de services analytiques et de services professionnels, ainsi que les services de consultation.
- Les activités de diffusion (colloques, ateliers, autres) lorsqu'elles sont financées par les organismes subventionnaires avec concours et octrois officiels à l'institution.
- Les financements **d'infrastructure de recherche**, notamment les programmes de la Fondation canadienne pour l'innovation et du gouvernement du Québec².
- Les **fonds internes de l'Université de Montréal** dédiés au soutien des activités de recherche, incluant le soutien aux centres et aux équipes, le soutien aux colloques et aux activités de diffusion, le soutien à la valorisation, etc.
- Les frais indirects prélevés à même les octrois de recherche sont inclus dans chaque financement pour des raisons techniques de déclaration au MEES. Les frais indirects versés à l'institution par les programmes de frais indirects fédéraux et provinciaux sont déclarés à la direction de l'Université.
- Certains chiffres des tableaux ci-après peuvent être négatifs puisqu'ils résultent de l'agrégation de données individuelles, et que les remboursements aux organismes subventionnaires dans une année donnée doivent être déclarés négativement au MEES s'ils ont fait l'objet d'une déclaration positive antérieure.

Les données compilent l'octroi total fait à l'Université, sans répartition interuniversitaire des fonds³.

Ces données excluent :

- Les transferts de fonds en provenance d'autres établissements⁴ (puisque les fonds reçus par l'Université de Montréal ne sont pas répartis entre les établissements participant au projet);
- Les activités de services aux collectivités;
- Les activités de développement international, notamment ceux de l'ACDI;
- Les financements divers pour appuyer les activités de diffusion (colloques, ateliers, production de livres, etc.) en provenance de sources variées, autres que les organismes subventionnaires;
- Les fonds de démarrage conventionnés;

¹ Les financements de sources étrangères pour des activités de recherche sont inclus. Les financements pour soutenir la mobilité des étudiants ou des professeurs sont exclus.

² La déclaration des financements d'infrastructure a évolué d'une déclaration du montant total au moment de l'octroi à une déclaration selon les prévisions des dépenses au moment de l'ouverture du compte.

³ Voir section Répartition des fonds – SIRU.

⁴ Considérant que l'octroi complet reçu à l'Université de Montréal est comptabilisé, les fonds reçus par transferts d'autres établissements pour des cochercheurs de l'Université de Montréal ne peuvent être comptabilisés.

- Les bourses aux étudiants lorsqu'elles sont versées à titre nominatif à l'étudiant. Les bourses versées à même des fonds de recherche détenus par un chercheur sont incluses.

Les données sont compilées à partir des lettres d'octroi des organismes et des ententes établies avec les partenaires. Cette compilation présente l'avantage de documenter l'ensemble des activités de recherche, sans égard à la répartition budgétaire des fonds entre chercheurs. Cette compilation est donc distincte d'une déclaration basée sur les fonds versés réellement à l'Université et présentée par la Direction des finances. Des variations sont également induites en fonction de facteurs tels que les années financières variées, les modifications d'octrois en cours de financement, la variation des taux de change ou la mobilité des chercheurs.

DÉCLARATION ANNUELLE DES ÉTABLISSEMENTS AFFILIÉS

Les établissements affiliés qui sont habilités à gérer des fonds de recherche de façon autonome sont tenus de déclarer annuellement leurs activités de recherche à l'Université de Montréal, selon les mêmes règles du MEES. Les données sont validées à l'Université de Montréal en fonction des confirmations d'octrois transmises par l'établissement affilié ou reçues directement à l'Université. Les données incluses concernent les chercheurs détenant un statut valide à l'Université de Montréal. Les déclarations annuelles des établissements affiliés se font en juin de l'année suivant la période d'activité.

Tableau 1 Établissements affiliés à l'Université de Montréal

CHUM	Centre hospitalier de l'Université de Montréal
HMR	CIUSSS de l'Est-de-l'île-de-Montréal
HSCM	CIUSSS du Nord-de-l'île-de-Montréal
HSJ	Hôpital Sainte-Justine
ICM	Institut de Cardiologie de Montréal
IRCM	Institut de recherches cliniques de Montréal
IRGLM	CIUSSS du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal
IUGM	CIUSSS du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal
IUSMM	CIUSSS de l'Est-de-l'île-de-Montréal

La loi 10 du gouvernement du Québec viendra modifier les contrats d'affiliation entre l'Université de Montréal et les centres affiliés.

RÉPARTITION DES FONDS – SIRU

La déclaration annuelle au MEES de l'Université de Montréal doit inclure diverses répartitions des fonds suivant les règles suivantes :

- La répartition des fonds entre les universités québécoises partenaires des projets, selon la distribution des cochercheurs entre les établissements. Cette répartition ne tient pas compte des collaborateurs ou des chercheurs associés et est faite au prorata du nombre de chercheurs, sans égard à la distribution réelle des fonds.
- La soustraction des octrois des fonds transférés dans les universités canadiennes à l'extérieur du Québec, puisque cette déclaration vise l'inventaire des financements de recherche au Québec.

Cette répartition permet de documenter l'activité de cochercheurs au sein des différents projets ainsi que de faire valoir la réalisation de projets majeurs par des équipes. Les délais encourus pour la finalisation

des opérations nécessaires à cette répartition des fonds amènent la production du rapport annuel de la recherche, avant de commencer ces activités. La variation entre les données « avant » et « après » ces activités est généralement de moins de 3 % du volume global des octrois, permettant d'estimer que les transferts externes sont équivalents aux transferts vers l'Université de Montréal.

FINANCEMENT DE LA RECHERCHE – UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL ET SES ÉTABLISSEMENTS AFFILIÉS

FINANCEMENT DE LA RECHERCHE – PAR ÉTABLISSEMENT

Le tableau suivant présente le total des fonds de recherche pour l'ensemble de l'Université de Montréal, incluant ses établissements et écoles affiliés avant l'imposition des transferts interuniversitaires. Les montants indiqués incluent les coûts directs et indirects de la recherche, ainsi que les financements d'infrastructure. Ces derniers sont présentés de façon distincte pour l'Université de Montréal et ses établissements affiliés afin de faire ressortir l'évolution du financement de la recherche, sans les biais induits par les financements majeurs mais irréguliers d'infrastructure.

Afin de supprimer les fluctuations transitoires de façon à en souligner les tendances à plus long terme, la croissance est calculée par une moyenne mobile sur 3 ans, soit une moyenne recalculée de façon continue, en remplaçant l'élément le plus ancien par le plus récent.

Tableau 2 Financement de la recherche, total par établissement (en k\$)

COMPOSANTE	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
UdeM campus excluant l'infrastructure	144 745	154 164	157 188	150 960	151 631
<i>Croissance</i>	-6	-2	0	1	-1
Établissements affiliés excluant l'infrastructure	147 839	146 100	158 065	141 327	136 747
<i>Croissance</i>	2	-2	0	-1	-2
TOTAL UdeM excluant l'infrastructure	292 584	300 264	315 253	292 287	288 378
<i>Croissance</i>	-2	-2	0	0	-1
Infrastructure campus	23 711	31 509	6 186	26 303	12 410
Infrastructures affiliées	9 597	8 085	1 451	3 643	3 100
TOTAL Financement d'infrastructure	33 308	39 594	7 637	29 946	15 510
TOTAL UdeM	325 892	339 858	322 890	322 233	303 888
HEC Montréal	17 657	14 344	9 009	12 987	17 764
Polytechnique Montréal	71 710	70 046	70 759	72 620	66 699
GRAND TOTAL	415 259	424 248	402 658	407 839	388 351

FINANCEMENT DE LA RECHERCHE – PAR ORGANISME POURVOYEUR

Les tableaux suivants présentent un portrait de l'ensemble du financement de la recherche à l'Université de Montréal en trois sections : (1) les coûts directs de la recherche en fonction de la source de financement, soit le palier fédéral, le palier provincial, les organismes et fondations diverses, les partenaires privés et les fonds internes; (2) les financements d'infrastructure, notamment les financements de la FCI et du gouvernement du Québec et des partenaires et (3) un résumé des coûts directs, coûts indirects et financements d'infrastructure de la recherche.

À noter que :

- Gouvernement du Canada - « Autres » inclut des organismes gouvernementaux et paragouvernementaux tels que l'Agence spatiale canadienne ou le Conseil national de recherches Canada.
- Gouvernement du Québec - « Autres » inclut des organismes gouvernementaux et paragouvernementaux tels que l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) ou l'Institut national de santé publique du Québec.
- Organismes à but non lucratif inclut les consortiums de valorisation et autres organismes de financement créés par le gouvernement du Québec ainsi que tout autre OBNL.
- Fonds internes incluent les fonds internes de l'Université de Montréal ou de ses institutions affiliées. Ces fonds incluent les fonds de soutien aux groupes et aux équipes (CEDAR), les subventions de contrepartie, les fonds de dotation, les octrois pour colloque, congrès et autres.

Tableau 3 Financement des coûts directs de la recherche à l'Université de Montréal et ses établissements affiliés par type d'organismes pourvoyeurs et selon le lieu d'administration (en k\$)

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL						
Coûts directs (en k\$)	2015-2016			2016-2017		
	Campus	Établiss. affiliés	UdeM	Campus	Établiss. affiliés	UdeM
GOVERNEMENT DU CANADA						
CRSH	7 731	0	7 731	10 274	0	10 274
CRSNG	17 421	0	17 421	19 681	0	19 681
IRSC	23 417	42 065	65 482	21 458	41 926	63 384
Chaires de recherche du Canada	13 713	0	13 713	14 100	0	14 100
Inter-Conseil - RCE	115	749	864	100	412	512
Ministères	1 398	11	1 409	1 244	11	1 294
Autres	686	48	734	745	30	775
Apogée	0	0	0	6 698	0	6 698
Sous-total	64 481	42 873	107 354	74 339	42 380	116 718
GOVERNEMENT DU QUÉBEC						
FRQSC	7 093	344	7 437	6 574	290	6 864
FRQNT	5 671	49	5 720	4 420	29	4 450
FRQS	9 109	18 520	27 629	10 317	17 953	28 269
Ministères et sociétés gov.	5 275	8 919	14 194	6 504	5 018	12 122
Autres	152	369	521	228	273	500
MESI pour Apogée				600		600
Sous-total	27 300	28 201	55 501	28 643	23 563	52 205
AUTRES						
Génome Québec et Canada	2 913	7 655	10 568	4 897	4 975	9 871
Fondations des inst. affiliés à l'UdeM	88	4 991	5 079	81	5 560	5 641
Organismes à but non lucratif	17 201	20 617	37 818	18 746	22 389	41 135
Organismes à but lucratif	10 171	22 988	33 159	9 437	24 504	33 941
Sous-total	30 373	56 251	86 624	33 161	57 427	90 588
FONDS INTERNES	7 390	0	7 390	7 722	77	7 799
Sous-total	7 390	0	7 390	7 722	77	7 799
TOTAL COÛTS DIRECTS	129 544	127 325	256 869	143 864	123 447	267 311

Tableau 4 Financement d'infrastructure par pourvoyeur de fonds (en k\$)

Infrastructures	2015-2016			2016-2017		
	Campus	Établiss. affiliés	UdeM	Campus	Établiss. affiliés	UdeM
FCI	10 210	1 574	11 784	5 054	1 073	6 127
FEI	1 573	8	1 581	1 244	8	1 252
Ministères - Québec	9 910	2 062	11 972	4 108	2 019	6 127
Partenaires	3 756	0	3 756	1 757	0	1 757
UdeM campus	854	0	854	247	0	247
TOTAL INFRASTRUCTURE	26 303	3 643	29 946	12 410	3 100	15 510

Tableau 5 Sommaire du financement, coûts directs, indirects et infrastructure (en k\$)

RÉSUMÉ	2015-2016			2016-2017		
	Campus	Établiss. affiliés	UdeM	Campus	Établiss. affiliés	UdeM
Coûts directs	129 544	127 325	256 869	143 864	123 447	267 311
Coûts indirects	21 416	14 002	35 418	19 203	16 063	35 266
Infrastructure	26 303	3 643	29 946	12 410	3 100	15 510
TOTAL	177 263	144 970	322 233	175 478	142 610	318 087

Les tableaux 6 à 9 présentent le détail des catégories générales du Tableau 3, soit le financement en provenance des agences et des ministères fédéraux (Tableau 6), des ministères, des sociétés paragouvernementales et des regroupements de recherche industrielle et de valorisation provinciaux (Tableau 7), le financement de sources canadiennes des fondations et d'organismes subventionnaires divers (organismes à but non lucratif) (Tableau 8) et le financement de sources étrangères des fondations et d'organismes à but non lucratif et subventionnaires (Tableau 9).

Tableau 6 Détail du financement – Ministères et autres organismes fédéraux (en k\$)

Organisme	2015-2016	2016-2017
Développement économique Canada pour les régions du Québec	437	563
Santé Canada	366	495
TPSGC/Travaux publics et services gouvernementaux Canada	238	389
Agriculture et agroalimentaire Canada	0	175
Sécurité publique et Protection civile Canada	181	137
Agence canadienne d'inspection des aliments	142	136
Conseil national de recherches Canada	31	55
Affaires autochtones et du développement du Nord Canada	28	42
Environnement Canada	47	26
Le Port de Montréal	0	14
Ministère de la Justice	5	14
Industrie Canada	187	13
Ressources humaines et Développement des compétences Canada	300	
Autres	181	10
TOTAL	2 143	2 069

Tableau 7 **Détail du financement – Ministères et autres organismes provinciaux (en k\$)**

Organisme	2015-2016	2016-2017
Ministère des Finances	8 194	6 970
Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation*	4 222	2 024
Ministère de la Santé et des Services sociaux	867	914
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	287	422
INSPQ/Institut national de santé publique du Québec	457	345
Ministère des Transports	101	318
MESRST/Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie	0	278
Ministère de la Famille	170	275
Ministre des Relations int., de la Francophonie et du Commerce ext.	131	128
Office de la protection du consommateur		94
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	90	91
Ministère de la Sécurité publique	121	62
Autorité des marchés financiers	50	38
Ministère de la Culture et des Communications du Québec	0	37
Office des personnes handicapées du Québec	0	20
Autres	25	5
TOTAL	14 715	12 023

* Le financement de contrepartie des bourses Mitacs est assuré par le MESI. Avant 2016-2017, cette contrepartie était reçue du FRQNT.

**Tableau 8 Fondations, autres organismes à but non lucratif et sociétés d'état –
financement de sources canadiennes (en k\$)**

Organisme	2015-2016	2016-2017
Population Health Research Institute	84	2 596
Institut de recherche de la société canadienne du cancer	2 913	2 549
Société de recherche sur le cancer	1 906	1 720
Fondation des maladies du cœur du Canada	750	1 329
IRSST/Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail	1 259	1 328
Fondation Charles-Bruneau	1 004	1 281
Mitacs	857	1 090
Fondation Brain Canada	1 382	877
Partenariat canadien contre le cancer	912	871
Condo Authority of Ontario	0	831
The W. Garfield Weston Foundation	1 253	705
Stem Cell Network	0	696
Institut de recherche Terry Fox	371	560
Les Producteurs laitiers du Canada	458	497
CRDI/Centre de recherches pour le développement international	215	481
Sick Kids Foundation	650	478
Leukemia and Lymphoma Society of Canada	334	478
Fibrose kystique Canada	317	478
Société canadienne de la sclérose latérale amyotrophique	349	448
Société canadienne du sang	564	411
Société canadienne de la sclérose en plaques	827	407
Fondation canadienne du rein	300	399
Ville de Québec	394	394
Hamilton Health Sciences	124	361
Foundation Fighting Blindness	174	347
Cancer de la prostate du Canada	349	337
CRIBIQ/Consortium de recherche et innovations en bioprocédés industriels au Québec	0	283
Fondation canadienne du foie	120	277
Fondation du cancer du sein du Québec	250	265
Autres	9 745	10 271
TOTAL	27 861	33 045

**Tableau 9 Fondations, autres organismes à but non lucratif et sociétés d'état –
Financement de sources étrangères (en k\$)**

Organisme	2015-2016	2016-2017
National Institutes of Health	1 819	2 170
Fondation Leducq	1 200	1 200
Bill & Melinda Gates Foundation	1 716	1 061
Leukemia and Lymphoma Society	895	491
Nuance Foundation	460	468
Muscular Dystrophy Association	260	257
USAA/United States Army	138	172
Initiative pour les micronutriments	0	168
Simons Foundation	134	156
Craig H. Neilsen Foundation	0	153
Burroughs Wellcome Fund	140	140
Amyotrophic Lateral Sclerosis Association	0	100
Juvenile Diabetes Foundation International	269	99
Gateway for Cancer Research	348	0
International Human Frontier Science Program Organisation	263	0
Autres	2 315	1 455
TOTAL	9 957	8 090

Tableau 10 Réseaux de recherche gérés à l'Université de Montréal (en k\$)

Titre	Étab. Admin.	Organisme	2015-2016	2016-2017
Unité SUPPORT du Québec : Un soutien pour la recherche axée sur le patient	UdeM	IRSC	2 944	2 924
		FRQS	900	850
Réseau sida et maladies infectieuses	CHUM	FRQS	1 250	1 250
Réseau de recherche sur le cancer	CHUM	FRQS	1 240	1 329
Réseau de recherche sur le vieillissement	CHUM	FRQS	810	810
Réseau de médecine génétique appliquée	HSJ	FRQS		765
Réseau provincial de recherche en adaptation-réadaptation	CRIR	FRQS	630	630
Réseau en bio-imagerie du Québec	IUGM	FRQS	495	495
Réseau de recherche en santé des populations	UdeM	FRQS	495	495
Réseau canadien de recherche sur la mammité bovine et la qualité du lait	UdeM	Producteurs laitiers du Canada	458	427
Réseau de recherche en santé bucco-dentaire et osseuse	UdeM	FRQS	405	405
Réseau de recherche en interventions en sciences infirmières	UdeM	FRQS	400	400
Canadian Sleep and Circadian Network	HSCM	IRSC	200	400
CellCan/Réseau de médecine régénératrice et de thérapie cellulaire	HMR	Inter-Conseil	399	396
Réseau intégré sur la cybersécurité	UdeM	Inter-Conseil	100	100
Réseau des jeunes chercheurs du Québec	HSJ	FRQS	5	
TOTAL			10 730	11 667

Les grands réseaux de recherche et les projets d'envergure ont un impact important sur le financement de la recherche à l'Université de Montréal, en raison des montants octroyés. Étant donné que le rapport annuel de la recherche est produit à partir des données avant l'application des transferts interuniversitaires, ces financements revêtent une importance particulière, avec un impact notable sur la performance de l'établissement qui héberge le projet et gère ces fonds. La liste de réseaux et autres projets majeurs est donc produite ici selon l'établissement déclaré de réalisation de la recherche afin de faciliter l'interprétation de certaines variations.

Les fonds en provenance de réseaux de recherche gérés dans une autre institution ne sont pas comptabilisés dans ce rapport.

Tableau 11 Subventions majeures de recherche (≥1 000K) gérées à l'Université de Montréal (en k\$)

Le tableau suivant présente un aperçu des subventions majeures de l'Université de Montréal et de ses établissements affiliés.

Titre	Étab. Admin.	Organisme	2015-2016	2016-2017
Data Serving Canadians : Strategy for a Data-Driven Innovation Ecosystem	UdeM	SPIIE/Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements/Apogée		8 635
Iric-industrie : Des partenariats multidisciplinaires en découverte du médicament pour un impact durable	UdeM	Ministère des Finances et de l'Économie	3 686	3 798
Programme ARTERIA : Personnalisation des diagnostics et thérapies cardiovasculaires	ICM	Ministère des Finances et de l'Économie	4 932	3 757
The Canadian HIV Cure Enterprise (CANCURE)	IRCM	IRSC	1 825	1 808
The function and regulation of PCSK9 : A novel modulator of LDLR activity	IRCM	Fondation Leducq	1 200	1 200
ATRAP – Alfal Blooms, Treatment, Risk Assessment, Prediction and Prevention through Genomics	UdeM	Génome Québec		1 198
		Génome Canada		1 003
Personalized medicine strategies for molecular diagnostics and targeted therapeutics of cardiovascular diseases	ICM	Génome Canada	1 168	1 168
Centre de recherches mathématiques	UdeM	CRSNG	1 161	1 161
Genetic and molecular studies of lymphocyte activation, immunodeficiencies and autoimmunity	IRCM	IRSC	802	1 045
Innovative chemogenomic tools to improve outcome in acute myeloid leukemia	UdeM	Génome Québec	1 069	1 035
		Génome Canada	1 047	803
Personalized cancer immunotherapy	HMR	Génome Québec	1 485	1 001
Personalized medicine in treatment of epilepsy	CHUM	Génome Canada	2 044	889
The Canadian Neonatal Brain Platform	HSJ	Fondation Brain Canada	1 373	595
Grand Challenges - New Interventions for Global Health : A synthetic biology platform for rapid generation of highly diverse natural product-like compounds active against Mycobacterium tuberculosis	UdeM	Bill & Melinda Gates Foundation	1 974	506
Optimisations des approches thérapeutiques en soins de première ligne : OPTI-THERA	CHUM	Ministère des Finances et de l'Économie	3 079	366
Personalized cancer immunotherapy	HMR	Génome Canada	764	83

FINANCEMENT DE LA RECHERCHE – PAR UNITÉ ACADÉMIQUE

Cette section présente des informations sur la répartition facultaire des fonds de recherche pour l'Université de Montréal et ses établissements affiliés.

FINANCEMENT DE LA RECHERCHE – COÛTS DIRECTS DE LA RECHERCHE

Le Tableau 12 présente le financement des coûts directs de la recherche par faculté pour l'année en cours et l'année précédente. Les financements d'infrastructure par faculté sont présentés au Tableau 13.

Tableau 12 Financement des coûts directs de la recherche par unité académique (en k\$)

FACULTÉ	2015-2016	2016-2017
Aménagement	1 385	1 470
Arts et sciences	48 660	51 861
Droit	2 234	3 721
École de santé publique	9 384	9 039
Kinésiologie	615	820
Médecine	163 411	159 862
Médecine dentaire	2 935	2 644
Médecine vétérinaire	5 707	7 710
Musique	843	910
Optométrie	1 612	1 673
Pharmacie	4 493	4 941
Sciences de l'éducation	2 396	2 700
Sciences infirmières	2 762	2 937
Théologie et sciences des religions	120	104
Direction*	10 312	16 918
TOTAL	256 869	267 311

* Les financements attribués sous les unités « Direction » correspondent généralement aux financements de professeurs occupant un poste de cadre au sein de l'administration (Décanat, Rectorat et les subventions de centres de recherche du FRQS). Il peut également s'agir de financements gérés par la direction de la faculté ou par la direction de l'Université. La subvention Apogée est incluse dans cette unité.

Tableau 13 Financement d'infrastructure par unité académique (en k\$)

FACULTÉ	2015-2016	2016-2017
Aménagement	664	14
Arts et sciences	9 553	8 043
Droit		
École de santé publique		682
Kinésiologie	21	593
Médecine	18 360	4 520
Médecine dentaire	625	21
Médecine vétérinaire	89	1 290
Musique		
Optométrie		15
Pharmacie	630	331
Sciences de l'éducation		
Sciences infirmières		
Théologie et sciences des religions		
Autres	4	
TOTAL	29 946	15 510

FINANCEMENT DE LA RECHERCHE – PAR ÉTABLISSEMENT AFFILIÉ

Les tableaux 14 et 15 présentent le bilan des activités de recherche administrées dans les établissements affiliés. Les montants sont présentés en coûts directs de la recherche et en infrastructure.

Tableau 14 Financement par établissement affilié – coûts directs (en k\$)

Établissement	2015-2016	2016-2017
Centre hospitalier de l'Université de Montréal	43 890	39 275
Hôpital Maisonneuve-Rosemont	12 038	11 626
Hôpital Sacré-Cœur de Montréal	5 057	4 658
Hôpital Sainte-Justine	18 867	18 670
Institut de cardiologie de Montréal	22 643	24 472
Institut de recherches cliniques de Montréal	14 957	17 392
Institut de réadaptation de Montréal	2 060	1 534
Institut universitaire de gériatrie de Montréal	5 309	3 340
Institut universitaire en santé mentale de Montréal	2 504	2 480
TOTAL	127 325	123 447

Tableau 15 Financement par établissement affilié – infrastructure (en k\$)

Établissement	2015-2016	2016-2017
Centre hospitalier de l'Université de Montréal	896	800
Hôpital Maisonneuve-Rosemont	601	
Hôpital Sacré-Cœur de Montréal	200	69
Hôpital Sainte-Justine	1 003	320
Institut de cardiologie de Montréal	836	223
Institut de recherches cliniques de Montréal		802
Institut de réadaptation de Montréal		155
Institut universitaire de gériatrie de Montréal	100	723
Institut universitaire en santé mentale de Montréal	8	8
TOTAL	3 643	3 100

FINANCEMENT DE LA RECHERCHE – ACTIVITÉS CONTRACTUELLES

Le Tableau 16 regroupe l'ensemble des activités contractuelles financées, soit les contrats de recherche, les contrats de recherche et d'études cliniques, les contrats de service analytiques et professionnels et les contrats de consultation ainsi que les contrats de partenariat⁵.

Les données sont présentées en fonction de l'établissement déclaré de réalisation de la recherche (et non de l'administration des fonds). La distinction entre les différents types de contrats ne peut être effectuée pour les activités dans les établissements affiliés, compte tenu des informations contenues dans les déclarations des établissements.

Tableau 16 Financement provenant d'ententes contractuelles par faculté

Faculté	Campus		Établiss. affiliés		UdeM	
	nombre de dossiers	k\$	nombre de dossiers	k\$	nombre de dossiers	k\$
Aménagement	10	338			10	338
Arts et sciences	76	4 785	1		77	4 785
Droit	4	1 773			4	1 773
École de santé publique	7	700	3	1 382	10	2 082
Kinésiologie	1	255			1	255
Médecine	15	4 610	744	36 049	759	40 659
Médecine dentaire						
Médecine vétérinaire	31	1 434			31	1 434
Musique	1	0			1	0
Optométrie	6	235			6	235
Pharmacie	5	755	7	331	12	1 086
Sciences infirmières			2	27	2	27
Sciences de l'éducation	7	303			7	303
Théologie/sc. des religions						
TOTAL 2016-2017	163	15 188	757	37 788	920	52 977
TOTAL 2015-2016	186	13 170	737	31 951	923	45 121
TOTAL 2014-2015	204	11 333	680	41 542	884	52 874
TOTAL 2013-2014	133	17 675	677	39 610	810	57 285

⁵ Financement d'un partenaire par entente contractuelle mais lié à une subvention d'un organisme subventionnaire.

FINANCEMENT DE LA RECHERCHE – STATISTIQUES FACULTAIRES SELON L'UNITÉ D'ENGAGEMENT DU CHERCHEUR PRINCIPAL

Les tableaux ci-dessous présentent le financement de la recherche par faculté et département pour l'année en cours.

Le premier tableau (Tableau 17) présente les parts respectives de l'Université et de ses établissements affiliés pour les coûts totaux (directs et indirects) de la recherche. Les financements d'infrastructure ne sont pas inclus dans ce tableau afin d'éliminer les biais induits par ces financements majeurs mais irréguliers. Les montants sont répartis selon l'unité d'engagement du chercheur principal.

Le deuxième tableau (0) présente les coûts totaux (incluant l'infrastructure) de la recherche selon les trois catégories de financement qui sont : contrats, infrastructure et subventions. Les montants sont répartis selon l'unité d'engagement du chercheur principal.

Tableau 17 **Détail du financement par département – coûts directs et indirects – selon l'unité d'engagement du chercheur principal (en k\$)**

Unité		Campus	Établissements affiliés	Total général
Direction				
	Total	20 856	7 098	27 955
Aménagement				
École d'architecture		597		597
École de design		292		292
École d'urbanisme et d'architecture de paysage		697		697
	Total	1 586	1 586	1 586
Arts et sciences				
Anthropologie		1 032		1 032
Bibliothéconomie et sciences de l'information		543		543
Chimie		10 286		10 286
Communication		218		218
Démographie		501		501
École de criminologie		2 627	187	2 814
École de travail social		1 064		1 064
École de relations industrielles		1 088		1 088
Géographie		950		950
Histoire		311		311
Histoire de l'art et études cinématographiques		1 142		1 142
Informatique et recherche opérationnelle		6 177	20	6 197

Unité		Campus	Établissements affiliés	Total général
Institut de recherche en biologie végétale		25		25
Linguistique et traduction		443		443
Littératures de langue française		865		865
Littératures et langues du monde		346		346
Mathématiques et statistique		1 493		1 493
Philosophie		1 177		1 177
Physique		7 902		7 902
Psychoéducation		1 694	232	1 926
Psychologie		3 696	2 331	6 027
Science politique		1 793		1 793
Sciences biologiques		3 755		3 755
Sciences économiques		636		636
Sociologie		1 241		1 241
	Total	51 005	2 770	53 775

Droit				
Droit		4 202		4 202
	Total	4 202		4 202
École de santé publique				
Gestion, évaluation et politique de santé		1 001	316	1 317
IRSPUM		168		168
Médecine sociale et préventive		2 228	3 695	5 923
Santé environnementale et santé au travail		2 139	108	2 247
	Total	5 536	4 118	9 654
École d'optométrie				
Optométrie		1 720		1 720
	Total	1 720		1 720
Kinésiologie				
Kinésiologie		803	97	900
	Total	803	97	900
Médecine				
Anesthésiologie		35	241	276
Biochimie et médecine moléculaire		14 241	2 168	16 408
Chirurgie		382	4 611	4 992
Médecine		12 873	60 595	73 468
Médecine - Direction		101	201	302

Unité		Campus	Établissements affiliés	Total général
Médecine de famille et médecine d'urgence		4 007	3 487	7 494
Microbiologie, infectiologie et immunologie		1 477	7 971	9 448
Neurosciences		2 282	3 827	6 109
Nutrition		857	3 397	4 255
Obstétrique-gynécologie		414	2 378	2 792
Ophthalmologie		4 965	1 480	6 445
École d'orthophonie et d'audiologie		600	427	1 027
Pathologie et biologie cellulaire		5 310	1 274	6 585
Pédiatrie		791	10 674	11 465
Pharmacologie et physiologie		6 130	2 385	8 516
Psychiatrie		992	3 065	4 056
Radiologie, radio-oncologie, médecine nucléaire		826	2 347	3 173
École de réadaptation		1 031	2 608	3 639
	Total	57 315	113 135	170 450
Médecine dentaire				
Dentisterie de restauration		217		217
Santé buccale		110	20	130
Stomatologie		1 852	458	2 310
	Total	2 179	478	2 657
Médecine vétérinaire				
Biomédecine vétérinaire		1 896		1 896
FMV - Direction		248		248
Pathologie et microbiologie		4 315		4 315
Sciences cliniques		1 692		1 692
	Total	8 150		8 150
Musique				
Musique		955		955
	Total	955		955
Pharmacie				
Pharmacie		3 463	1 807	5 270
	Total	3 463	1 807	5 270
Sciences de l'éducation				
Administration et fondements de l'éducation		765		765
Didactique		344		344
Psychopédagogie et andragogie		1 561	115	1 675
Science éducation - Direction		3		3

Unité		Campus	Établissements affiliés	Total général
	Total	2 673	115	2 787
Sciences infirmières				
Sciences infirmières		2 520	455	2 975
	Total	2 520	455	2 975
Théologie				
Théologie et de sciences des religions		104		104
	Total	104		104
Subvention centres FRQS				
Centres FRQS	Total		9 436	9 436
TOTAL GÉNÉRAL		163 068	139 510	302 577

Tableau 18 Détail du financement par département – contrats, infrastructure, subventions – selon l’unité d’engagement du chercheur principal (en k\$)

Unité		Contrats	Infrastructure	Subventions	Total général
Direction					
	Total			27 955	27 955
Aménagement					
École d’architecture			9	597	606
École de design			5	292	297
École d’urbanisme/d’architecture de paysage		338		360	697
	Total	338	14	1 248	1 600
Arts et sciences					
Anthropologie			178	1 032	1 210
Bibliothéconomie et sciences de l’information		223	702	319	1 245
Chimie		1 019	1 024	9 267	11 310
Communication				218	218
Démographie				501	501
École de criminologie		171		2 643	2 814
École de travail social				1 064	1 064
École de relations industrielles				1 088	1 088
Géographie		241	322	709	1 272

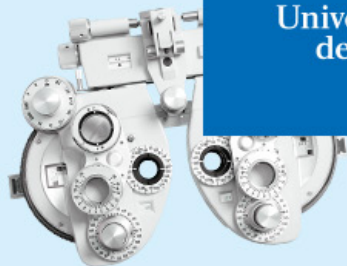
Unité		Contrats	Infrastructure	Subventions	Total général
Histoire				311	311
Histoire de l'art et études cinématographiques				1 142	1 142
Informatique et recherche opérationnelle		2 149	1 133	4 048	7 330
Institut de recherche en biologie végétale				25	25
Linguistique et traduction				443	443
Littératures de langue française				865	865
Littératures et langues du monde			7	346	353
Mathématiques et statistique		3		1 491	1 493
Philosophie				1 177	1 177
Physique		585	2 488	7 317	10 390
Psychoéducation		99		1 828	1 926
Psychologie		21	1 616	6 006	7 643
Science politique				1 793	1 793
Sciences biologiques		275	571	3 480	4 326
Sciences économiques				636	636
Sociologie				1 241	1 241
		Total	4 785	8 043	48 991
Droit					
Droit		1 773		2 429	4 202
		Total	1 773	2 429	4 202
École de santé publique					
Gestion, évaluation et politique de santé		138		1 179	1 317
IRSPUM				168	168
Médecine sociale et préventive		1 380		4 543	5 923
Santé environnementale/santé au travail		564	682	1 683	2 929
		Total	2 082	682	7 572
École d'optométrie					
Optométrie		235	15	1 485	1 735
		Total	235	1 485	1 735
Kinésiologie					
Kinésiologie		255	593	645	1 493
		Total	255	593	645
Médecine					
Anesthésiologie		56		220	276
Biochimie		3 586	672	12 822	17 080
Chirurgie		2 870		2 122	4 992
Médecine		26 550	1 325	46 918	74 794

Unité		Contrats	Infrastructure	Subventions	Total général
Médecine - Direction				302	302
Médecine de famille et médecine d'urgence		9		7 485	7 494
Microbiologie, infectiologie, immunologie		410	32	9 038	9 480
Neurosciences		1 415	827	4 694	6 937
Nutrition		950		3 305	4 255
Obstétrique-gynécologie		1 034		1 758	2 792
Ophtalmologie		505	320	5 940	6 765
École d'orthophonie et d'audiologie		389		638	1 027
Pathologie et biologie cellulaire				6 584	6 584
Pédiatrie		1 541		9 924	11 465
Pharmacologie et physiologie		84	390	8 432	8 906
Psychiatrie		153	16	3 903	4 072
Radiologie, radio-oncologie/nucléaire		1 106	600	2 068	3 773
École de réadaptation			337	3 639	3 976
	Total	40 659	4 520	129 791	174 971

Médecine dentaire					
Dentisterie de restauration				217	217
Santé buccale			16	130	146
Stomatologie			5	2 310	2 315
	Total		21	2 657	2 678
Médecine vétérinaire					
Biomédecine vétérinaire		444	29	1 452	1 925
FMV - Direction				248	248
Pathologie et microbiologie		643	1 250	3 671	5 565
Sciences cliniques		347	11	1 345	1 703
	Total	1 434	1 290	6 716	9 440
Musique					
Musique				955	955
	Total			955	955
Pharmacie					
Pharmacie		1 086	331	4 184	5 602
	Total	1 086	331	4 184	5 602
Sciences de l'éducation					
Administration/fondement de l'éducation		93		672	765
Didactique				344	344
Psychopédagogie et andragogie		210		1 465	1 675

Unité		Contrats	Infrastructure	Subventions	Total général
Sciences de l'éducation - Direction				3	3
	Total	303		2 485	2 787
Sciences infirmières					
Sciences infirmières		27		2 948	2 975
	Total	27		2 948	2 975
Théologie					
Théologie et de sciences des religions				104	104
	Total			104	104
Subvention des centres FRQS					
Centres FRQS	Total			9 436	9 436
TOTAL GÉNÉRAL		52 977	15 510	249 601	318 087

Rapport sur
les perspectives
de développement



L'UdeM sur le terrain

Rapport du recteur 2017

Université 
de Montréal et du monde.

La salle de cours à l'échelle du monde

À l'Université de Montréal, nous avons une vision très large de la salle de cours et du laboratoire. Ces lieux d'apprentissage et de recherche se prolongent bien au-delà des limites de notre campus, là où nous pouvons agir sur la réalité : dans les quartiers, les hôpitaux, les écoles, les pays en développement, auprès des communautés et de ceux et celles qui font bouger la société.

En multipliant les contacts entre nos étudiants et le monde, nous ajoutons à leur formation une compétence de grande valeur : le pouvoir de changer les choses.

L'UdeM sur le terrain



Apprendre à soigner en première classe

Inauguré à l'automne 2017, le Centre hospitalier de l'Université de Montréal, l'un des plus avancés du monde, offre à près de 3 000 de nos étudiants et stagiaires et quelques centaines de chercheurs l'occasion de faire évoluer la prestation de soins de santé, de changer la vie des patients et de leurs proches.

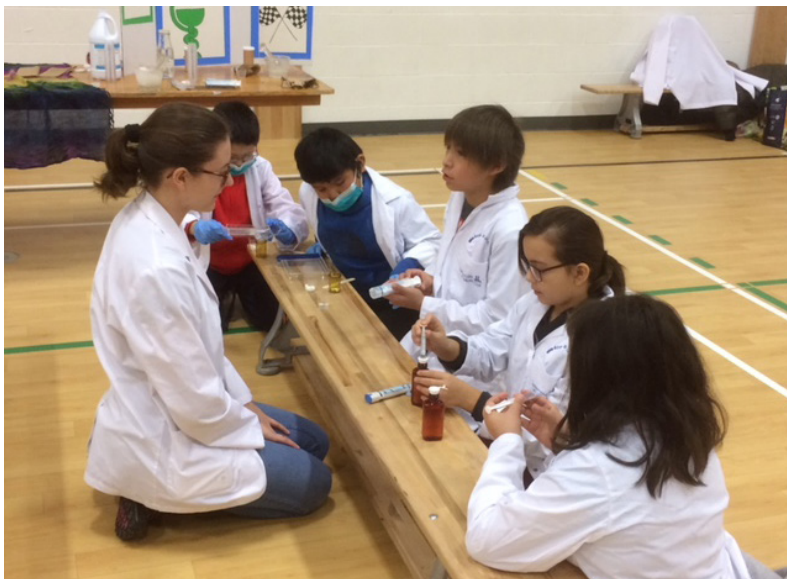
L'intelligence derrière l'intelligence artificielle

Dans le monde de l'intelligence artificielle, le professeur Yoshua Bengio est une véritable vedette et son laboratoire, l'Institut des algorithmes d'apprentissage de Montréal (MILA), attire les meilleurs étudiants du domaine. Leur expertise est en si forte demande que les géants du numérique s'installent à Montréal pour être près d'eux.

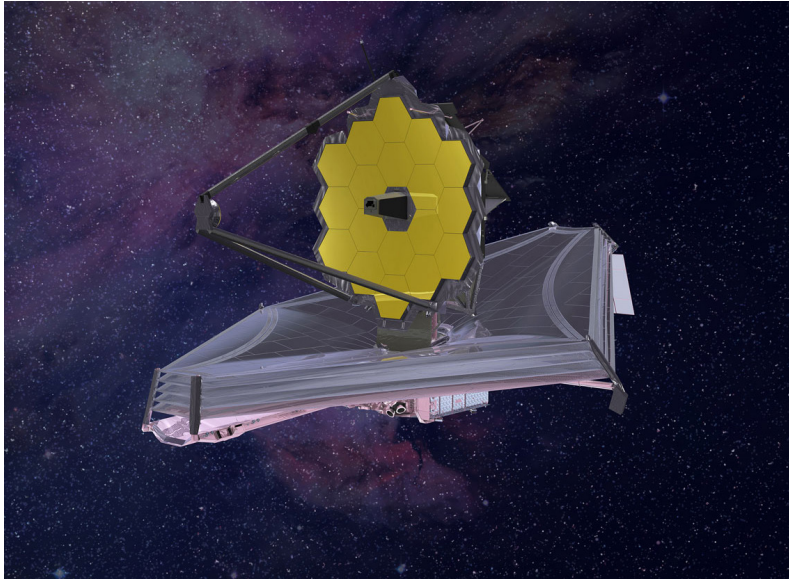


Chez les Attikameks et les Innus

Afin d'inciter de jeunes autochtones à persévérer dans leurs études, et même à devenir médecins, infirmières ou travailleurs sociaux, une quarantaine de nos étudiants des domaines de la santé visitent chaque année des écoles attikameks de la Haute-Mauricie et innue de la Côte-Nord. Les élèves autochtones ne sont pas les seuls à sortir grandis de cet échange.



L'UdeM sur le terrain



À 1,5 million de km de la Terre

Nos étudiants et chercheurs en astronomie seront aux premières loges de l'exploration de l'Univers grâce au télescope spatial *James Webb*, qui sera lancé en 2020. Ils auront droit à plus de 200 heures d'observation, en raison de la participation du professeur René Doyon à sa conception.

Un nouveau regard sur le monde

Trois fois par mois, des étudiants de l'École d'optométrie tiennent une clinique dans des lieux d'hébergement pour sans-abris. Ce projet du professeur Benoit Tousignant rehausse la qualité de vie de quelque 400 personnes chaque année, tout en sensibilisant de futurs optométristes aux réalités de l'itinérance.



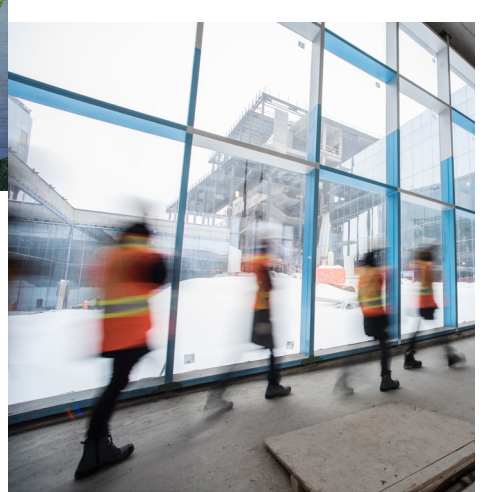
Les maîtres sur la montagne

Du violoncelliste Yo-Yo Ma à la légende du jazz Dave Holland, notre faculté de musique reçoit chaque année une trentaine de virtuoses qui viennent partager leur savoir. En décembre 2017, le maestro Kent Nagano a dirigé l'Orchestre de l'UdeM le temps d'un concert aussi formateur que mémorable.

Au cœur d'un nouveau quartier du savoir



L'avenir de Montréal prend forme autour du campus MIL de l'UdeM, le plus important projet d'infrastructure universitaire du pays. Le Complexe des sciences, qui accueillera dès 2019 quelque 2 000 étudiants et des laboratoires de pointe, est en voie d'être terminé.

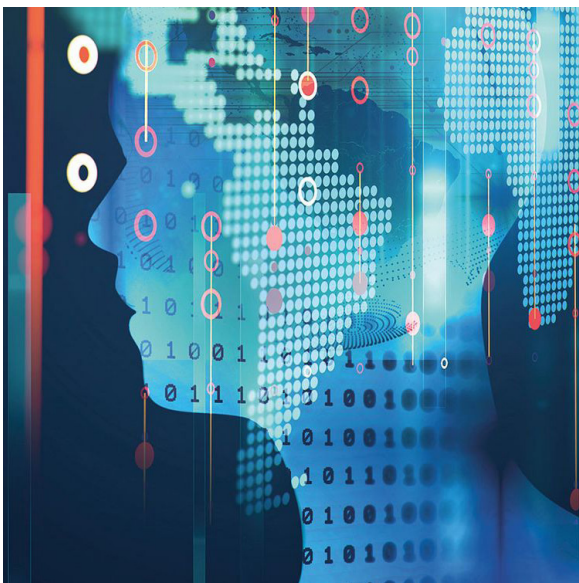


Construction du Complexe des sciences du campus MIL :
septembre 2016 – hiver 2018

On trouvera, à distance de marche, un centre d'excellence regroupant la plus forte concentration de chercheurs en intelligence artificielle du Canada, de nombreuses start-ups et de grandes entreprises mariant technologie et création, comme Ubisoft, Moment Factory et 4U2C, la division multimédia du Cirque du Soleil.

Montréal
+ Innovation
+ Laboratoire
= Campus MIL

Des actions pour un monde meilleur



Accepteriez-vous qu'une intelligence artificielle conduise un autobus ?

L'émergence de l'intelligence artificielle s'accompagne de défis éthiques et commande un large débat public. C'est cette réflexion que veut stimuler la Déclaration de Montréal pour un développement responsable de l'intelligence artificielle, un projet collaboratif mené par l'UdeM. Experts et membres du public sont invités à participer à sa rédaction en ligne et au cours de rencontres citoyennes.

Un accompagnement qui fait du bien

Des patients traités pour un cancer seront désormais jumelés à des personnes ayant combattu la même maladie. La D^{re} Marie-Pascale Pomey, professeure à l'École de santé publique de l'UdeM, et sa collègue, la D^{re} Michèle de Guise, ont eu l'idée de mettre à profit l'expérience de ces patients accompagnateurs dans les services d'oncologie de six centres hospitaliers du Québec et d'en mesurer les effets.



Louise Arbour et l'État de droit

Pour sa contribution à la justice pénale internationale, notre diplômée Louise Arbour a remporté le prix Tang dans la catégorie État de droit. Qualifié de Nobel asiatique, ce prix s'accompagne d'une généreuse bourse que la juriste a remise aux professeurs et étudiants de la Faculté de droit, qui mèneront des recherches sur des sujets comme la protection des migrants et l'accès à la justice.

Des actions pour un monde meilleur



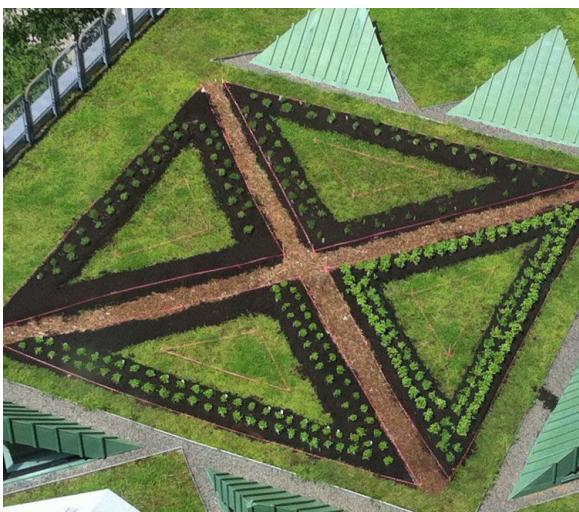
Pour une culture du consentement sexuel

Sans oui, c'est non : c'est avec la Fédération des associations étudiantes du campus de l'UdeM que nous avons lancé ce message il y a trois ans sur le campus. La campagne de sensibilisation répondait à un tel besoin qu'elle a été reprise par 17 universités et 22 cégeps, en plus de remporter en 2017 le Coup de cœur du public à la remise des prix Égalité Thérèse-Casgrain.

Vers un portrait économique de la Francophonie

L'espace économique francophone regroupe 274 millions de personnes et est en forte croissance en Afrique. Pour accroître sa prospérité, nous devons mieux le connaître.

L'UdeM et l'Agence universitaire de la Francophonie se sont donné cette mission en créant l'Observatoire de la Francophonie économique, dirigée par le professeur de relations industrielles Brahim Boudarbat.



Le jardin des fines herbes de l'Université de Montréal

Dis-moi ce que tu manges...

La fibre écolo pousse sur le campus ! Parmi nos nombreuses initiatives, les Services alimentaires ont entrepris un virage écoresponsable en privilégiant l'approvisionnement local. Déjà, plus du tiers des ingrédients cuisinés proviennent de producteurs du Québec – et du campus même pour les fines herbes et le miel. Et le café vendu dans tous les pavillons est désigné équitable.

Un soutien record

601 000 000 \$

C'est le résultat de la campagne Campus Montréal, la plus réussie de l'histoire de HEC Montréal, Polytechnique Montréal et l'Université de Montréal et même de l'ensemble du monde universitaire francophone !

Grâce à la générosité de nos donateurs, notre objectif de 500 M\$ a été largement dépassé. Cette somme représente un levier d'action incroyable pour l'avancement du savoir et la formation de la relève.

Dons majeurs en 2017



FONDATION
MARCELLE ET JEAN COUTU

10 M\$

Fondation Marcelle et Jean Coutu

pour le Complexe des sciences et le centre de soutien en pédagogie et en santé *L'extension*.

3,06 M\$

Jacqueline Desmarais

pour l'intégration et la valorisation de la Collection de disques et de partitions Claude-Gingras et le Fonds de bourses Claude-Gingras

2,8 M\$

Facebook

pour l'achat de systèmes d'intelligence artificielle et la recherche à l'Institut des algorithmes d'apprentissage de Montréal (MILA).

2,16 M\$

Silicon Valley Community Foundation

pour la recherche sur la sécurité de l'intelligence artificielle à l'Institut des algorithmes d'apprentissage de Montréal (MILA)

2 M\$

Fondation Mirella et Lino Saputo et Fondation de l'Institut de cardiologie de Montréal

à la Chaire de recherche Mirella et Lino Saputo en santé cardiovasculaire et prévention des troubles cognitifs de l'Université de Montréal à l'Institut de cardiologie de Montréal

2 M\$

Fondation Marcelle et Jean Coutu, Cal et Janine Moisan et Fondation de l'Institut de cardiologie de Montréal

à la Chaire Fondation Marcelle et Jean Coutu et Cal et Janine Moisan pour de meilleures pratiques en insuffisance cardiaque avancée

1,44 M\$

Fondation familiale Trottier

au Fonds Trottier pour la recherche sur les exoplanètes

1,2 M\$

RBC Banque Royale

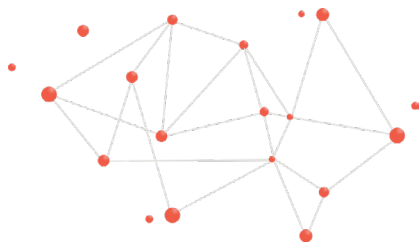
au Centre d'entrepreneuriat Poly-UdeM

1,11 M\$

Google inc.

pour la recherche en intelligence artificielle à l'Institut des algorithmes d'apprentissage de Montréal (MILA)

Parmi les meilleures



4^e

Parmi les cinq plus importantes universités de recherche du Canada, selon *Research Infosource*.

44^e

Parmi les 50 universités à travers le monde dont les diplômés ont la meilleure réputation auprès des employeurs, selon le *Global Employability University Rankings 2017*.



108^e

Dans le premier percentile des meilleures universités de la planète, selon le *Times Higher Education*.



Des diplômés qui brillent

En 2017, les 13 237 nouveaux diplômés de l'UdeM ont rejoint une communauté de quelque 400 000 diplômés, actifs dans tous les domaines. Et dont certains ont fait particulièrement parler d'eux dans les derniers mois.



Valérie Plante

Élue en novembre, elle est devenue la première mairesse de Montréal.

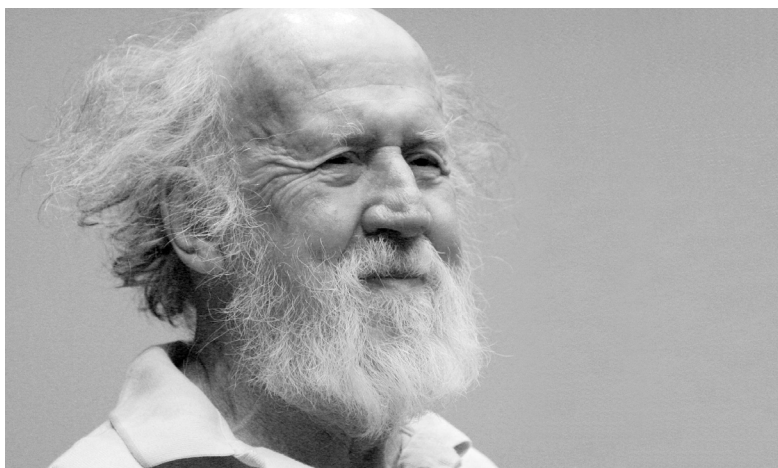
Anthropologie 1998, intervention en milieu multiethnique 1998, muséologie 2001



Geneviève Bernatchez

Nommée juge-avocate générale des Forces armées canadiennes, elle devient la première femme à superviser l'administration de la justice militaire.

Droit 1991



Hubert Reeves

L'astrophysicien a publié pas moins de trois livres en 2017 : *La Terre et les hommes*, *J'ai vu une fleur sauvage: l'herbier de Malicorne* et *Dialogues sous le ciel étoilé*.

Physique 1953



Hugo Larochelle

L'étoile de la recherche en intelligence artificielle est de retour dans la métropole pour diriger Google Brain Montréal.

Informatique et recherche opérationnelle 2004, 2006, 2009

Des diplômés qui brillent



François-Philippe Champagne

Avocat, homme d'affaires, député fédéral, il est ministre du Commerce international depuis janvier 2017.

Droit 1992



Roger Guillemin

L'UdeM a rendu hommage à ce chercheur français lauréat du prix Nobel de médecine en 1977 en donnant son nom à la salle de l'Assemblée universitaire du pavillon Roger-Gaudry.

Médecine 1953



Michel Chrétien

Le professeur retraité de l'UdeM a fait son entrée dans *Le Petit Larousse illustré 2018*.

Médecine 1960



Kim Thúy

L'écrivaine a remporté en Italie le Prix international Nord-Sud 2017 pour son dernier roman, *Vi*.

Linguistique et traduction 1990, droit 1993

Un pôle majeur d'enseignement et de recherche

67 000

étudiants

9 300

étudiants étrangers



2 400

professeurs et chercheurs



14

facultés et écoles

2

écoles affiliées

HEC Montréal et Polytechnique Montréal



2

centres hospitaliers universitaires

le CHUM et le CHU Sainte-Justine

27

établissements de santé affiliés

Des chercheurs qui font la une

Des chercheurs qui font la une

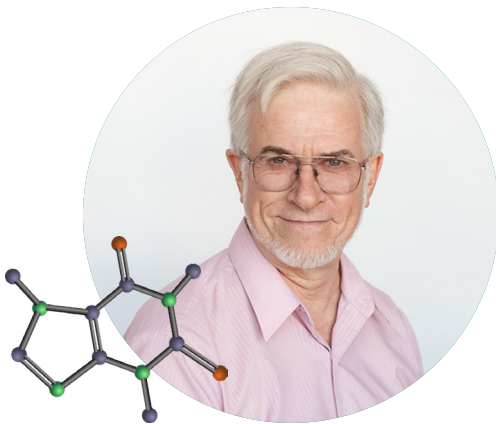
Une communauté qui se démarque



Un employeur de choix

Le magazine *Forbes* a classé l'UdeM au 21^e rang des meilleurs employeurs du Canada, parmi 300 employeurs. La firme Mediacorp, pour sa part, compte l'UdeM au nombre des 100 meilleurs employeurs canadiens. L'UdeM est la seule université québécoise à occuper ce classement.

Des chercheurs exceptionnels



Les professeurs **Pierre Legendre** et **Fred Saad** font partie de la liste des scientifiques les plus cités à l'échelle internationale, respectivement en sciences biologiques et en chirurgie urologique.



Pour sa part, le professeur **André Blais** figure parmi les cinq chercheurs en science politique les plus publiés dans le monde.

Une communauté qui se démarque

Des chercheurs exceptionnels



Yoshua Bengio, le cocréateur de l'apprentissage profond, qui a donné l'impulsion à l'intelligence artificielle, a été nommé scientifique de l'année par Radio-Canada.



Marie-Josée Hébert, vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, et sa collègue **Mélanie Dieudé**, chercheuse au CHUM, ont été désignées personnalités de l'année *La Presse* dans la catégorie Sciences pour leurs travaux sur les rejets des greffes d'organes.



Le professeur **Michel Moisan** est devenu le premier Nord-Américain à remporter le Prix de l'innovation de la division Physique des plasmas de la Société européenne de physique.



Pierre Jolicœur, professeur au Département de psychologie, a reçu en Allemagne le prix de la recherche de la prestigieuse Fondation Alexander von Humboldt.

Une communauté qui se démarque

Des chercheurs exceptionnels



Quatre des six Prix du Québec, volet scientifique, de 2017 ont été remis à des professeurs de l'UdeM : **Yoshua Bengio**, **Michel Bouvier**, **André Gaudreault** et **Richard E. Tremblay**.



Miriam Beauchamp, professeure au Département de psychologie, a remporté le tout premier Prix de la relève scientifique du Québec.



Cinq des huit prix de l'Association francophone pour le savoir - Acfas ont été attribués à des professeurs de l'UdeM : **Marc Amyot**, **René Doyon**, **Michel Janosz**, **Ginette Michaud** et **Louise Potvin**.



Alex Gagnon, chargé de cours au Département des littératures de langue française, a remporté pas moins de quatre prix pour son livre *La communauté du dehors : imaginaire social et crimes célèbres au Québec (XIX^e-XX^e siècle)*.

Une communauté qui se démarque



La Société royale du Canada

La [Société royale du Canada](#), qui regroupe les plus éminents intellectuels, scientifiques et artistes du pays, a admis dans ses rangs cinq de nos professeurs en 2017.

[Yoshua Bengio](#)

Département d'informatique
et de recherche opérationnelle

[Philippe Poullaouec-Gonidec](#)

École d'urbanisme et d'architecture
de paysage

[Julien Doyon](#)

Département de psychologie

[Pierre Trudel](#)

Faculté de droit

[Anne-Marie Mes-Masson](#)

Département de médecine

Le Collège de nouveaux chercheurs et créateurs en arts et en science de la Société royale du Canada a accueilli cinq jeunes professeurs de l'UdeM.

[Luis Barreiro](#)

Département de pédiatrie

[Étienne Laliberté](#)

Département de sciences biologiques

[Frédéric Mérand](#)

Département de science politique

[Peter Dietsch](#)

Département de philosophie

[Vincent Larivière](#)

École de bibliothéconomie
et des sciences de l'information

Une communauté qui se démarque

L'Ordre du Canada

La plus haute distinction du pays a été accordée à plusieurs membres de la communauté de l'UdeM dans les derniers mois.



Promus officiers de l'Ordre

Le professeur [Yoshua Bengio](#), pour sa contribution à l'avancement de l'intelligence artificielle.

La chercheuse [Michèle Stanton-Jean](#), pour son leadership dans le domaine de la bioéthique médicale et sa participation au développement de l'histoire des femmes.

Nommés membres de l'Ordre

Le professeur, bassiste et compositeur [Alain Caron](#), pour son apport en tant que virtuose de la basse électrique à six cordes et son mentorat auprès des musiciens d'ici et d'ailleurs.

La diplômée [Chantal Caron](#) (kinésiologie 1982), fondatrice d'une école de danse réputée, pour sa participation à l'essor de la prochaine génération de danseurs.

La diplômée [Liza Frulla](#) (sciences de l'éducation 1972), pour son importante contribution en qualité de politicienne, de communicatrice et d'ardente défenseuse des arts et de la culture.

Le professeur [Daniel Kandelman](#), pour sa contribution à l'avancement des connaissances en médecine dentaire.

La professeure [Sylvia L'Écuyer](#), pour son apport à la promotion de la musique classique en qualité de musicologue et d'animatrice de radio.

La professeure émérite [Marie Mc Andrew](#), pour son apport à la sociologie de l'immigration au Canada.

Une communauté qui se démarque



L'Ordre national du Québec

Le premier ministre du Québec a rendu hommage à ces personnalités d'exception de la communauté de l'UdeM.

Insigne de grand officier

Hubert Reeves

astrophysicien et auteur (physique 1953)

Insigne d'officier

Gilles Brassard

Professeur au Département d'informatique et de recherche opérationnelle

Michèle Fortin

Ancienne première vice-présidente de la télévision française de Radio-Canada (sociologie 1977)

Francine de Montigny

Titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur la santé psychosociale des familles (sciences infirmières 1988)

Dr Jacques-Yves Montplaisir

Professeur au Département de psychiatrie

John R. Porter

Ancien directeur général du Musée national des beaux-arts du Québec (histoire 1981)

Luc Vinet

Professeur au Département de physique

Insigne de chevalier

Pierre Boivin

Coprésident du comité d'orientation pour la création de la grappe en intelligence artificielle du Québec et docteur honorifique de l'UdeM

Lise Cormier

Fondatrice des Mosaïcultures Internationales de Montréal (architecture de paysage 1977)

Serge Gauthier

Chercheur à l'Institut universitaire en santé mentale Douglas (médecine 1973)

Jacques Girard

Président du conseil des diplômés de l'UdeM (droit 1963)

Madeleine Juneau

Directrice générale de la Maison Saint-Gabriel (histoire de l'art 1983, histoire 1984)

Louise Nadeau

Professeure au Département de psychologie

Jean-René Roy

Astrophysicien (physique 1969)

Une communauté qui se démarque

Les boursiers de l'année

FONDATION PIERRE ELLIOTT TRUDEAU FOUNDATION

La doctorante **Elena Wal-dispuehl**, étudiante en science politique, a remporté une bourse de la Fondation Pierre Elliott Trudeau pour l'excellence de son dossier universitaire et son engagement social.

Benjamin Gagnon-Chainey, étudiant au doctorat en littératures de langue française, a réussi l'exploit d'être lauréat des deux plus prestigieuses bourses du pays, celle de la Fondation Pierre Elliott Trudeau et la bourse Vanier.



Bourses d'études
supérieures du Canada
Vanier
Canada Graduate
Scholarships

Vincent-Philippe Lavallée
Étudiant en médecine

Jean-Michel Robichaud
Étudiant en psychologie

Jean-Noël Rolland
Étudiant en histoire

Elsa Tremblay
Étudiante en médecine



Stefan Horoi, nouvel étudiant au baccalauréat en mathématiques, a reçu une bourse Schulich Leader de 80 000 \$, visant à encourager les étudiants les plus prometteurs à orienter leur carrière vers les sciences et les technologies.



Camille Chabot-Martin, étudiante en science politique, a obtenu une bourse Killam de Fulbright Canada, qui lui permettra d'aller étudier à l'Université d'État de New York à Plattsburgh.

Les Bleues championnes



Pour la première fois de son histoire, l'équipe de soccer féminin des **Carabins** a remporté le championnat canadien en novembre dernier grâce à une victoire de 1-0 face aux Capers de l'Université du Cap-Breton.

Un hommage aux grands

Nos docteurs honorifiques en 2017



Eduardo Bruera

Pionnier des soins palliatifs



Irwin Cotler

Ancien ministre de la Justice du Canada
et promoteur des droits de la personne



Adrian Davis

Initiateur du programme de dépistage
universel de la surdité chez les nouveau-
nés en Grande-Bretagne



André Dudemaine

Cofondateur et directeur de Terres en
vues et du festival Présence autochtone



Diana L. Eck

Grande spécialiste de l'hindouisme et de
la pluralité religieuse



Detlev Ganten

Fondateur du Max Delbrück Center
for Molecular Medicine, à Berlin, et du
World Health Summit

Un hommage aux grands

Nos docteurs honorifiques en 2017



Florence Junca-Adenot

Économiste et fondatrice de l'Agence métropolitaine de transport



Ronald Demos Lee

Démographe reconnu pour ses travaux sur les transferts intergénérationnels



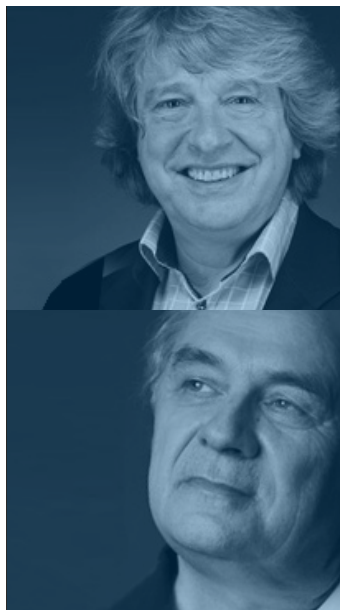
Robert Lefkowitz

Prix Nobel de chimie en 2012 pour ses découvertes sur les récepteurs couplés aux protéines G



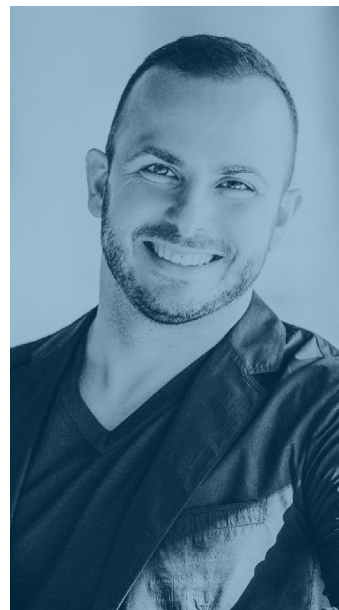
Francine Lelièvre

Fondatrice et directrice générale du Musée Pointe-à-Callière



Alain Simard et André Ménard

Cofondateurs de L'Équipe Spectra et du Festival international de jazz de Montréal



Yannick Nézet-Séguin

Nouveau directeur musical du Metropolitan Opera de New York

L'université de nos aspirations les plus hautes



Un projet de société ? Ne cherchez plus

Guy Breton, recteur

La raison d'être de l'Université de Montréal est à la fois toute simple et immensément ambitieuse : c'est de rendre le monde meilleur. Comment y arrivons-nous ? En faisant avancer le savoir dans tous les domaines, en formant la meilleure relève qui soit, en stimulant le changement dans la société et en permettant à des milliers de jeunes femmes et hommes de s'accomplir et de grandir intellectuellement.

Cette mission n'est pas que la nôtre – tous peuvent y prendre part. Le soutien des citoyens et de la société civile est même un prérequis à la réalisation de nos projets. Et l'UdeM a la chance d'avoir beaucoup d'amis, et de bons.

Le résultat spectaculaire de notre dernière campagne philanthropique en témoigne. Tout comme l'engagement de bénévoles comme Louise Roy, qui terminera son mandat de chancelière et présidente du Conseil en juin. Je la remercie du fond du cœur pour sa remarquable contribution à l'avancement de notre établissement. Elle est et restera l'une des plus grandes ambassadrices de l'UdeM.

Je remercie également tous ceux qui animent l'UdeM au quotidien – nos professeurs, chercheurs, chargés de cours et employés de soutien. Leur intelligence et leur talent font le succès de cette université, l'une des plus importantes du monde francophone.

L'université de nos aspirations les plus hautes

J'aime l'UdeM

Louise Roy, chancelière et présidente du Conseil

Mon histoire est étroitement associée à l'Université de Montréal : j'en suis une fière diplômée, j'y ai brièvement enseigné et j'ai participé à sa gouvernance en siégeant à son conseil et en le dirigeant à l'occasion de deux mandats.

J'ai contribué à l'évolution de cette université et je me réjouis de la voir aujourd'hui si présente dans la vie des Montréalais et des Québécois. L'UdeM est un cœur qui fait battre la métropole. Que serait cette ville sans la présence du plus important campus du Québec, sans le quartier dynamique qui prend vie autour du campus MIL, sans le CHUM, sans son secteur naissant de l'intelligence artificielle, sans la force d'innovation entretenue par des milliers de chercheurs et sans l'apport annuel de milliers de nouveaux diplômés ?

Mon mandat à titre de chancelière et présidente du Conseil de l'UdeM se termine ce printemps. Occuper ce poste fut pour moi un honneur et côtoyer les membres du Conseil un privilège. Ces bénévoles de tous les horizons rencontrés au fil des ans m'ont grandement inspirée. Je souhaite que leurs actions inspirent d'autres personnes à s'engager pour la cause de l'éducation et de l'avancement du savoir, qui représentent notre plus puissant moteur de progrès social.



Équipe de direction

(en date du 1^{er} mars 2018)

Guy Breton

Recteur

Louise Béliveau

Vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études

Marie-Claude Binette

Registraire

Michèle Brochu

Vice-rectrice adjointe aux études supérieures

Julie Carrier

Vice-rectrice associée à la recherche et aux études (également au Vice-rectorat à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation)

Claude Mailhot

Vice-rectrice adjointe à la promotion de la qualité

Sylvie Normandeau

Vice-rectrice adjointe aux études de 1^{er} cycle et à la formation continue

Chantal Pharand

Vice-rectrice adjointe aux affaires étudiantes et à la réussite

Sébastien Roy

Vice-recteur associé aux affaires étudiantes et aux études

Jean Charest

Vice-recteur aux ressources humaines et à la planification

Jean Pierre Blondin

Vice-recteur adjoint aux affaires professorales

Éric Filteau

Vice-recteur aux finances et aux infrastructures

Ann-Isabelle Cojocar

Vice-rectrice adjointe à l'administration et au développement durable

Matthew Nowakowski

Vice-recteur adjoint aux finances

Marie-Josée Hébert

Vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation et vice-rectrice responsable du campus de Saint-Hyacinthe

Daniel Lajeunesse

Vice-recteur adjoint et directeur général du Bureau Recherche – Développement – Valorisation

Laurent Lewis

Vice-recteur associé (nature et technologie)

Anne Marchand

Vice-rectrice associée (société et culture)

Raymond Lalande

Vice-recteur aux relations avec les diplômés, aux partenariats et à la philanthropie

Guy Lefebvre

Vice-recteur aux affaires internationales et à la Francophonie

Monique Cormier

Vice-rectrice associée la langue française et à la Francophonie

Jean Renaud

Directeur de cabinet et des relations gouvernementales

Alexandre Chabot

Secrétaire général

Doyens

Christian Blanchette

Faculté de l'éducation permanente

Hélène Boisjoly

Faculté de médecine

Frédéric Bouchard

Faculté des arts et des sciences

Michèle Brochu

Administratrice exerçant les fonctions de doyenne, Faculté des études supérieures et postdoctorales

Michel Carrier

Faculté de médecine vétérinaire

Christian Casanova

Directeur, École d'optométrie

Renée Delaquis

Administratrice exerçant les fonctions de doyenne, Faculté de médecine dentaire

Francine Ducharme

Faculté des sciences infirmières

Réjean Hébert

École de santé publique

Jean-François Gaudreault-Desbiens

Faculté de droit

Lyne Lalonde

Faculté de pharmacie

Paul Lewis

Faculté de l'aménagement

Isabelle Panneton

Faculté de musique

Louise Poirier

Faculté des sciences de l'éducation

Luc Proteau

Directeur, Département de kinésiologie

Conseil de l'Université de Montréal

(en date du 1^{er} mars 2018)

Chancelière et présidente du Conseil

[Louise Roy](#)

Administratrice de sociétés

Vice-président

[Louis Roquet](#)

Professeur associé

École des dirigeants de HEC Montréal

Recteur

[Guy Breton](#)

Membres

[Michèle Boisvert](#)

Première vice-présidente, Rayonnement des affaires
Caisse de dépôt et placement du Québec

[Sylvianne Chaput](#)

Vice-présidente, chef de la direction financière et secrétaire
Fondation Lucie et André Chagnon

[Léa Cousineau](#)

[Ben Marc Diendéré](#)

Vice-président principal Communications et affaires publiques
La Coop fédérée

[Josée Dubois](#)

Professeure titulaire
Faculté de médecine

[Madeleine Féquière](#)

Directrice générale et chef du crédit corporatif
Domtar

[Louis Gaboury](#)

Professeur titulaire - Faculté de médecine
Directeur - Département de pathologie et biologie cellulaire

[Clermont Gignac](#)

Directeur exécutif
Modernisation des centres hospitaliers universitaires de
Montréal, Ministère de la Santé et des Services sociaux du
Québec

[Jacques Girard](#)

Président du Conseil des diplômés de l'UdeM

[Françoise Guénette](#)

[Jonathan Lafontaine](#)

Étudiant

[François Le Borgne](#)

Chargé de cours
Faculté de droit

[Joanie Martineau](#)

Étudiante

[Louise Nadeau](#)

Professeure titulaire
Faculté des arts et des sciences

[Michel Patry](#)

Directeur
HEC Montréal

[Sophie René de Cotret](#)

Professeure titulaire
Faculté des sciences de l'éducation

[Chantal Rougerie](#)

Consultante en financement de projets en pratique privée

[Morris Rosenberg](#)

Président et chef de la direction
Fondation Pierre Elliott Trudeau

[Luc Villeneuve](#)

FCCA, FCA



Déclaration annuelle du recteur

Prononcée par le recteur de l'Université de Montréal Guy Breton,
devant les membres de l'Assemblée universitaire.

16 octobre 2017

Bonjour à tous,

Je vous souhaite la bienvenue à ce rendez-vous annuel, un rendez-vous qui est l'occasion de faire le point sur le présent et sur l'avenir de notre université.

Je salue tous les membres de la communauté de l'Université de Montréal présents dans la salle et ceux qui nous regardent par webdiffusion. Merci de votre présence et de votre intérêt.

Préparer ce discours m'a permis de prendre du temps pour réfléchir au chemin que nous avons parcouru ensemble en 2016-2017. Mes amis, quelle année !

Nous avons écrit une page de l'histoire de notre université en dépassant l'objectif de notre Grande campagne de financement, qui était le plus ambitieux à ce jour.

Nous avons écrit une autre page d'histoire en lançant la construction du premier pavillon du campus MIL. C'est notre plus grand projet urbain depuis l'aménagement du campus de la montagne dans les années 30. C'est aussi le plus important projet d'infrastructure scientifique universitaire en cours au pays.

Une page d'histoire, nous en avons écrit encore une autre, ici même dans cette salle, lorsque nous nous sommes entendus sur les ajustements à apporter à notre Charte, ce texte qui détermine nos grands principes de gouvernance et qui n'avait pas été mis à jour depuis 1967.

Nous pouvons même dire que nous avons commencé à écrire une page de l'histoire de Montréal en donnant le coup d'envoi à une toute nouvelle grappe industrielle : celle de l'intelligence artificielle. Une université comme berceau d'un secteur qui fait la renommée d'une ville, ça n'arrive qu'une fois par génération !

À ce rythme, ce n'est plus des pages d'histoire, mais bien un chapitre tout entier que nous aurons bientôt écrit!

Je suis très fier de faire partie d'une communauté aussi talentueuse, aussi dynamique et aussi ambitieuse que la nôtre. Représenter cette communauté est pour moi un immense honneur et une grande source de motivation.

Au cours de cette présentation, je vais revenir sur nos grandes réalisations de 2016-2017 en vous montrant comment elles changent déjà nos façons de faire pour les années à venir.

Je vais faire le point sur le processus de transformation de notre université qui est bien enclenché, en vous présentant quelques-uns de nos projets en cours.

Mais d'abord, comme le veut la tradition, je vais prendre quelques minutes pour faire un bilan de santé de notre établissement.

L'UdeM en 2017

Comment se porte l'Université de Montréal à l'automne 2017?

Globalement, très bien.

- Nous constatons peut-être cette année une variation à la baisse dans plusieurs classements, mais cela demeure marginal. Nous conservons notre position dans le premier percentile des quelque 15 000 universités qui existent dans le monde.
- Nous nous maintenons, année après année, dans le top 5 des grandes universités de recherche du Canada.

- Dans la Francophonie, notre positionnement est très enviable. Selon le Time Higher Education et le QS, notre université se classe dans les 5 meilleurs établissements d'enseignement supérieur de langue française dans le monde.
- Enfin, nous sommes établis dans une ville qui a la cote auprès des étudiants internationaux. Montréal a été nommée cette année meilleure ville étudiante dans le monde.

Les classements ne disent évidemment pas tout de la santé d'une université. Et vous le savez, tout ne va pas pour le mieux dans le monde de l'enseignement supérieur au Québec.

Nous devons composer en particulier avec deux facteurs qui compliquent notre travail et qui nous forcent à être plus ingénieux, plus innovants.

Le premier de ces facteurs – j'en ai parlé l'an dernier – est démographique. Nous avons actuellement une population étudiante qui stagne, à l'échelle de notre université comme à celle du Québec.

Ce phénomène n'est pas sans conséquence pour nous, notamment sur le plan budgétaire puisque le financement que nous accorde le gouvernement du Québec est déterminé en fonction du nombre d'étudiants.

D'ailleurs, au moment de préparer notre budget au printemps dernier, nous tablions sur la stabilité du nombre d'étudiants. Les données préliminaires des inscriptions de cet automne semblent confirmer cette tendance.

Ce qui m'amène à parler de l'autre facteur d'incertitude pour notre communauté : le sous-financement universitaire.

Comme vous le savez, nous venons de traverser une longue période de compressions. Toutes les universités québécoises ont connu des difficultés budgétaires ces dernières années. Ces difficultés ont eu pour effet de masquer un problème plus profond : le fait que nous soutenons de moins en moins la comparaison avec les universités d'ailleurs au pays, quand il s'agit de parler de financement universitaire.

Je me désolé, sincèrement, lorsque je compare les ressources de notre université avec celles de nos homologues du U15, le regroupement des 15 grandes universités de recherche du Canada, dont je suis le président. Au total, l'Université de Montréal consacre chaque année 30 000 \$ pour former un étudiant. L'Université de Toronto, elle, en dépense 52 000 \$, et l'Université de Colombie-Britannique, près de 60 000 dollars. C'est deux fois plus qu'ici!

Mais le plus grave est que ce que nous dépensons pour former un étudiant n'a cessé de diminuer depuis 5 ans. En 2012, c'était 32 500 \$, aujourd'hui, c'est 30 000 \$ comme je viens de le dire. C'est 8 % de moins !

Bref, l'écart continue de se creuser. Et un écart qui continue de se creuser, on finit par appeler cela un fossé. Comme société, il est absolument essentiel de ne pas atteindre ce point de non-retour.

Ce qui me permet d'être optimiste, ce sont les appels de la société civile pour prioriser l'éducation, des appels que nous entendons de plus en plus clairement. Je vous encourage tous à relayer ces appels dans votre entourage et dans vos réseaux.

J'aimerais maintenant dire quelques mots sur le financement de la recherche.

Certains d'entre vous sont familiers avec le rapport du Comité consultatif sur l'examen du soutien fédéral aux sciences, mieux connu sous le nom de rapport Naylor. Ce rapport démontre de façon très claire l'importance stratégique de réinvestir dans les conseils subventionnaires du Canada, notamment en recherche fondamentale.

Ce poste de financement a été négligé au cours de la dernière décennie, si bien que le Canada ne fait plus partie du groupe des 30 pays qui investissent le plus en recherche.

Le rapport Naylor, je l'ai défendu publiquement dans les journaux francophones et anglophones avec mes consœurs, la rectrice de l'Université Laval et la principale de l'Université McGill. Et je continuerai de le faire en prévision du prochain budget fédéral, comme recteur de l'Université de Montréal et comme président du U15.

Je vois d'ailleurs d'un bon œil la nomination de Mme Mona Nemer, une ancienne professeure d'ici, au poste de conseiller scientifique en chef du Canada.

Des succès transformateurs pour l'UdeM et pour Montréal

Dans les derniers mois, notre université s'est démarquée comme agent de changement à Montréal et au pays. Nous l'avons fait de très nombreuses façons, grâce à de très nombreux succès. J'en soulignerai trois.

Le premier de ces succès est la grande campagne Campus Montréal qui vient de se terminer. Nous avons l'objectif ambitieux – et historique – d'amasser 500 millions de dollars avec HEC et Polytechnique, nos deux écoles affiliées. Nous l'avons largement dépassé en récoltant 601 millions de dollars !

Je ne pourrai jamais remercier assez tous nos donateurs et tous ceux qui se sont engagés dans cette campagne, nos employés comme nos bénévoles. Il faut un travail colossal pour en arriver là et je n'ai que des bravos pour tout le monde !

Les retombées de la campagne sont déjà visibles :

- Nous avons créé des bourses pour nos étudiants, à tous les cycles.
- Et nous avons donné un élan à la recherche dans une grande variété de domaines.

Même si cette campagne a été une grande réussite, nous en tirons quelques leçons. La plus importante de ces leçons est que nous devons tisser et entretenir de meilleures relations avec nos diplômés.

À ce chapitre, je dirais qu'une nouvelle ère s'ouvre pour l'Université de Montréal. Nous avons constitué une nouvelle équipe qui va repenser l'ensemble de nos relations avec nos diplômés.

Il faut tisser nos liens avec eux le plus tôt possible. Avant même qu'ils obtiennent leur diplôme, lorsqu'ils sont encore avec nous sur le campus. Nos diplômés sont nos antennes dans le marché du travail et dans la société. Ce sont des employeurs, des mentors, de futurs étudiants en formation continue, des citoyens qui peuvent s'engager dans la gouvernance de notre université.

Un plus grand engagement de nos diplômés envers leur université commence par un plus grand engagement de notre université envers nos diplômés dans tous les secteurs de la société.

Connaissez-vous Roger Guillemin? Prix Nobel de médecine en 1977. D'origine française. Longtemps professeur au Baylor College of Medicine, au Texas, puis au Salk Institute, à San Diego. Grand spécialiste des hormones hypothalamiques. Et double diplômé de l'Université de Montréal, soit diplômé de médecine et docteur honorifique.

Dans les années 50, le Dr Guillemin a étudié ici, auprès de Hans Selye, le père de la recherche sur le stress. Et le stress ne semble pas avoir trop affecté M. Guillemin puisqu'à 93 ans, il fait toujours de la recherche à San Diego, où il habite.

Eh bien, je vous annonce aujourd'hui que la salle dans laquelle nous nous trouvons en ce moment portera bientôt le nom de ce diplômé de grande renommée, un nom qui s'ajoutera au patrimoine de notre université.

Applaudissons-le.

Passons maintenant à un autre des grands succès de l'année. Nous avons attiré l'attention du monde entier sur le fait que nous hébergeons sur notre campus le meilleur laboratoire universitaire au monde dans le domaine de l'intelligence artificielle : le MILA fondé et dirigé par notre professeur Yoshua Bengio.

Cela nous a valu une pluie de dons majeurs et de subventions en provenance des deux paliers de gouvernement.

Une véritable grappe industrielle prend forme. Et cette fois-ci, l'Université de Montréal est dans la cabine de pilotage. Je coprésidé avec Pierre Boivin le comité qui est chargé par le gouvernement du Québec de développer le plan stratégique de la grappe.

Ma présence à la table est importante pour la suite des choses.

- Premièrement, c'est une occasion exceptionnelle de créer des emplois de très haut calibre pour nos diplômés. Et pas seulement pour nos diplômés en informatique, parce que l'intelligence artificielle va transformer petit à petit tous les secteurs d'activités. Le grand défi qui attend ce secteur est d'ailleurs la formation d'une relève de haut niveau.
- Deuxièmement, avoir un recteur à la table permet de baliser le développement de ce nouveau secteur en gardant toujours en tête nos valeurs universitaires. Pour bien faire les choses dans ce domaine, nous avons besoin de l'apport des sciences humaines et sociales – ça ne fait aucun doute. Notre université organise d'ailleurs en novembre le Forum sur le développement socialement responsable de l'intelligence artificielle qui donnera lieu à une Déclaration de Montréal pour un développement éthique de l'intelligence artificielle. C'est un rendez-vous!

Le troisième succès de l'année que j'aimerais souligner, c'est le campus MIL qui est devenu une réalité, après des années de réflexions, de travail et de démarches auprès de la Ville, de Québec et d'Ottawa.

Le Complexe des sciences est sorti de terre et la structure extérieure sera complétée d'ici Noël prochain. Je souligne que le travail a été fait dans les délais, sans dépassement de coût.

Cet hiver, les ouvriers s'attaqueront à la finition intérieure, un travail de haute précision, compte tenu des nombreux laboratoires qui y seront aménagés.

Au printemps 2019 - dans 18 mois à peine! - nous pourrons commencer le déménagement des départements de physique, de chimie, de sciences biologiques et de géographie. Et à la rentrée 2019, nous accueillerons les premiers étudiants qui auront la chance de continuer leur parcours dans ces lieux à la hauteur de leurs ambitions.

Je visite souvent le site et je peux dire que notre campus MIL est très prometteur. Mais une des choses qui m'impressionnent le plus, ce sont les relations que nous sommes en train de tisser avec nos nouveaux voisins du quartier. Je les laisse vous convaincre. [visionnement de la [VIDÉO](#)]

Ce qui se passe à deux stations de métro d'ici ne signifie pas que nous n'avons pas de projet pour le campus de la montagne. Loin de là ! Dès le déménagement des départements de science vers le campus MIL, nous rénovons le campus de la montagne pour y regrouper des secteurs dont les besoins sont moins complexes que ceux de nos laboratoires de sciences, mais tout aussi importants.

Maintenant, je me ferai reprocher de ne pas parler de l'éléphant dans la pièce – ou plutôt de l'abri tempo dans la pièce! – si je n'abordais pas avec vous les rénovations du tunnel de la rampe.

Je vous annonce d'abord que notre cher tempo – dont l'esthétique discutable en a fait rire plusieurs sur les médias sociaux – ne sera pas de retour cet hiver. Selon les dernières estimations, nous pourrons emprunter à nouveau le tunnel à compter de novembre, d'ici quelques semaines tout au plus.

En primeur, voici à quoi ressemble notre nouveau tunnel. Cette photo a été prise la semaine dernière ! Il y aura clairement un « avant » et un « après ». Je ne vais pas minimiser les problèmes qu'ont vécus les membres de notre communauté et nos visiteurs. Mais je vous assure que tout a été fait, au sein de nos équipes, pour que le projet qui se réalise soit à la hauteur de nos attentes.

La transformation en marche

Nous voici maintenant à la dernière partie de cette présentation. Je vais faire le point sur la transformation institutionnelle. Nous menons un plan d'action qui nous permettra de jeter les bases de cette transformation et engager notre université sur la trajectoire de l'innovation et de la collaboration pour les prochaines décennies.

Avant de vous parler de certains de nos projets, j'aimerais vous dire ceci : ce qui compte ce n'est pas seulement ce qu'on fait pour transformer notre université, c'est aussi comment on le fait. On le fait en incluant tout le monde.

- Je vous rappelle que la volonté de changement de notre communauté universitaire a été clairement exprimée lors de la vaste consultation que nous avons tenue en 2015-2016.
- Cette consultation a servi de socle à notre plan d'action 2016-2021. Ce plan, je vous l'ai présenté cette année lors d'une tournée que j'ai menée en compagnie du vice-recteur aux ressources humaines et à la planification, Jean Charest. Nous avons rencontré près de 1 500 membres de la communauté universitaire.
- Enfin, à l'heure où je vous parle, 16 groupes de travail sont à l'œuvre et 7 autres seront formés cet hiver et ce printemps. Les groupes actuels rassemblent environ 150 membres de notre communauté universitaire : des gens de toutes les unités et de toutes les catégories. On y trouve des doyens, des chercheurs, des enseignants, du personnel administratif et des étudiants.

Nos 16 groupes de travail planchent sur autant de projets de la transformation, et il me faudrait allonger cette allocution d'au moins une heure pour vous les présenter tous. Je vais plutôt aborder avec vous quatre chantiers qui sont en cours et qui expriment bien, selon moi, l'esprit de la transformation.

Commençons par le chantier de la gouvernance, que vous connaissez bien, chers membres de l'Assemblée universitaire, puisque nous avons consacré plusieurs séances de cette assemblée à débattre des ajustements à apporter à la charte de notre université.

Notre charte est maintenant entre les mains d'une autre assemblée – l'Assemblée nationale du Québec. Et j'ai bon espoir que le projet de loi modifiant la charte sera adopté d'ici la fin de la session parlementaire, en décembre prochain.

Quant à nous, notre travail collectif n'est pas terminé. Nous avons toujours la tâche d'harmoniser nos statuts avec le texte renouvelé de la charte. À ce sujet, nous avons fait appel à tous les groupes de notre communauté universitaire pour le dépôt de mémoires. Je remercie tous ceux qui ont pris part à cet exercice de réflexion. Le travail de refonte des statuts va se poursuivre cet hiver.

Le deuxième chantier de la transformation que je vais aborder avec vous concerne l'arrimage de nos deux missions fondamentales : la recherche et l'enseignement.

Pour conserver notre place parmi les meilleures universités, nous n'avons pas le choix d'innover en la matière. C'est exactement ce que nous sommes en train de faire, en misant sur les deux grandes forces de notre université : l'excellence de nos chercheurs et notre grande diversité disciplinaire.

Nous travaillons actuellement sur des regroupements stratégiques dans nos secteurs d'excellence. C'est une initiative que nous appelons les thématiques transversales et dont vous entendrez parler davantage dans les mois à venir.

L'objectif ici n'est pas de diriger la recherche, c'est de provoquer des rencontres entre des chercheurs de différentes disciplines pour faire naître des projets de recherche originaux. Et – pourquoi pas? – faire naître des projets d'enseignement originaux qui découleront de la recherche et qui nous démarqueront des autres universités.

Maintenant, innover en recherche, c'est aussi s'assurer que nos activités sont socialement acceptables. Nous l'avons toujours fait. Nous allons le faire encore plus. En étant conforme aux normes éthiques qui se sont grandement complexifiées. Mais aussi en faisant participer davantage les membres du public à nos projets.

Il ne suffit plus de sortir de sa tour d'ivoire, nous devons aussi convier les gens à y entrer. Nous allons le faire bientôt en invitant les citoyens à rédiger avec nous la Déclaration de Montréal pour un développement éthique de l'intelligence artificielle, dont je vous parlais plus tôt.

Nous allons aussi faire participer davantage toutes les catégories d'individus présents dans notre université. Parce que notre communauté de chercheurs, nous la voulons certainement vigoureuse sur le plan intellectuel, mais nous voulons aussi qu'elle reflète la composition et la sensibilité de notre société.

C'est pourquoi nous avons rehaussé cette année le cadre d'attribution et de renouvellement des chaires de recherche du Canada, afin qu'il soit plus équitable pour tout le monde. Ce n'est qu'un premier pas. Dans les mois qui viennent, nous vous présenterons une stratégie d'appui à l'équité et à la diversité qui tiendra compte de l'ensemble de nos activités de recherche.

Le troisième chantier de notre transformation institutionnelle que je veux citer en exemple est celui de la formation continue. C'est un sujet prioritaire parce que le marché du travail est en pleine évolution et les besoins de formation d'appoint se font sentir partout.

Nous devons développer notre capacité à connaître les besoins des professionnels en emploi dans tous les secteurs et à y répondre rapidement. Cela demande :

- que nous établissions de nouveaux canaux de communication avec nos diplômés et que sortions de nos carcans traditionnels.

Heureusement, nos façons de faire changent. Les responsables de la formation continue de nos différentes facultés ont commencé à se rencontrer pour parler de leurs défis, partager leurs solutions et demander du soutien à des collègues d'autres unités, par exemple, à des conseillers juridiques ou à des conseillers en ressources humaines.

Un terrain de collaboration a été créé. C'est sur ce terrain que nous avons lancé le chantier de la formation continue. Nous allons mettre en ligne une vitrine de la formation continue. Ce sera à la fois un outil de promotion et un lieu unique pour obtenir des informations sur toutes nos formations.

La transformation institutionnelle nous force à briser nos silos. La collaboration entre toutes nos unités est la clé de la réussite, aussi bien pour la formation continue que pour le dernier chantier dont je veux vous parler aujourd'hui : celui du passage au numérique.

Ce volet-là aussi, nous n'avons pas le choix de le réussir. Parce qu'en 2017, une université de notre calibre doit :

- développer son offre de formation à distance et ses outils numériques d'enseignement,
- assurer une sécurité de ses données qui soit optimale,
- se doter d'un dossier étudiant unique,
- et d'une application mobile qui transporte notre offre de service dans le téléphone de nos étudiants et de tous les membres de la communauté universitaire.

Pour bien réussir ce passage au numérique, nous devons garder en tête un principe important : l'utilisateur doit toujours être au centre de ce que nous faisons. Cela signifie que les applications que nous développerons devront être conçues en fonction du point de vue de l'utilisateur, et non pas de celui de la structure administrative.

C'est aussi vrai pour l'ensemble des projets de la transformation. Nous devons nous assurer que tout ce que nous entreprendrons dans les mois à venir ait pour résultat d'améliorer la vie de ceux que nous servons : nos étudiants, nos professeurs et tous nos enseignants, nos chercheurs, nos employés et tous ceux qui comptent sur l'Université de Montréal.

L'Université de Montréal et du monde

Pour conclure cette présentation, j'aimerais vous parler de la nouvelle image publique de notre université.

Une chose que j'ai découverte en devenant recteur, c'est qu'une université, lorsque ce n'est pas de l'enseignement et de la recherche, c'est beaucoup de la communication. Parce que pour réussir notre mission, nous devons sans cesse nous démarquer dans le paysage universitaire et sans cesse affirmer notre place dans la société.

Vous l'aurez sans doute vu, sur le campus et dans les médias, depuis quelques mois notre université se présente comme *L'Université de Montréal et du monde*.

Dans ce cas-ci, le sens du mot « monde » va au-delà de la géographie. Le concept en est aussi un de proximité. Le « monde », ce sont les personnes qui nous entourent, ceux de notre communauté et ceux dont la vie a été changée d'une façon ou d'une autre par notre université.

Nous touchons les gens de tellement de façons. Les membres de notre communauté universitaire sauvent des vies, éclairent des esprits, créent des œuvres culturelles, des projets d'architectures, des entreprises. Nos diplômés sont actifs dans tous les domaines. Chacun et chacune peut prendre part à la mission de l'Université de Montréal, et c'est ce que cette campagne veut transmettre à notre communauté comme au grand public.

Cette université, elle est de Montréal, elle est du Monde. Elle est une œuvre collective. Et c'est ce qui fait sa force.

Et pour ma part, je vous réaffirme ma détermination à faire – avec vous – de notre université une force et un lieu sans pareil au pays.

Merci à toutes et à tous.



Déclaration annuelle du recteur

Université 
de Montréal et du monde.

L'UdeM en 2017

Université 
de Montréal et du monde.

Parmi les
meilleures
universités
de recherche
au Canada

Université de Montréal
530,9 M\$



Université  de Montréal et du monde.

Source: Research Infosource

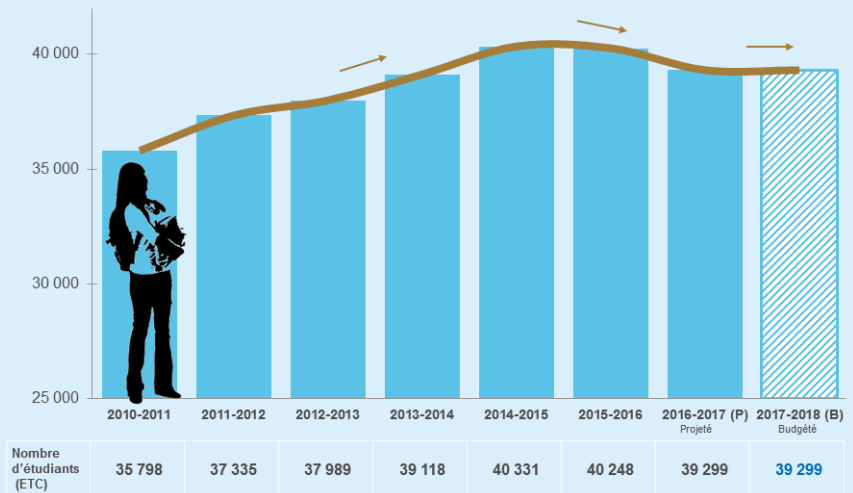
Parmi les 5 premiers
établissements d'enseignement
supérieur francophones
dans le monde

Université  de Montréal et du monde.

Montréal, meilleure ville étudiante au monde



Évolution de l'effectif étudiant



Université  de Montréal et du monde.

Sous-financement

Une situation qui perdure

Université  de Montréal et du monde.

Dépense totale par étudiant



>>

50%
DE MOINS



Source : Statistiques Canada, données 2015-2016

L'éducation doit être
la **priorité des priorités**
au Québec.

Financement de la recherche

Le Canada ne fait plus partie
du groupe des 30 pays qui
investissent le plus en recherche.

Des succès transformateurs

pour l'UdeM et pour Montréal

Grande campagne de financement

Objectif **500** M\$ >> Résultat ! **601** M\$

Université 
de Montréal et du monde.



Tisser
des liens et
entretenir
les relations
avec nos
diplômés

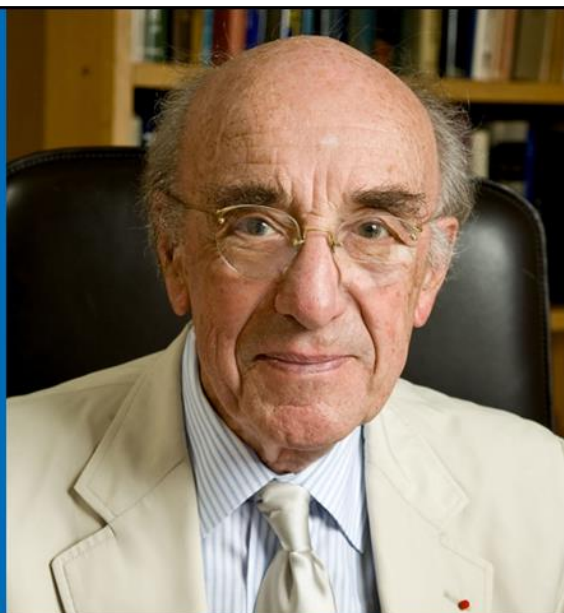
Université 
de Montréal et du monde.

Roger Guillemin

Faculté de médecine 1953

Prix Nobel de médecine 1977

Doctorat *honoris causa* 1979



Université  de Montréal et du monde.



< >

Forum sur le développement
socialement responsable de
l'intelligence artificielle_

< / >

FORUM **IA** RESPONSABLE . U M O N T R E A L . C A





La transformation en marche

- Une tournée qui a rejoint 1500 personnes
- 150 personnes à l'œuvre dans 16 groupes de travail

La transformation en marche

- Gouvernance
- Thématiques transversales
- Formation continue
- Stratégie numérique



1^{er} AU QUÉBEC

L'UdeM forme avec ses écoles affiliées, HEC Montréal et Polytechnique Montréal, le premier pôle d'enseignement supérieur du Québec.

1^{re} DANS LA FRANCO-PHONIE

L'UdeM est considérée comme la première université généraliste en importance dans le monde francophone.

4^e AU CANADA

L'UdeM figure parmi les universités les mieux classées du Canada pour ce qui est du volume de ses activités de recherche.

108^e DANS LE MONDE

L'UdeM se classe au 108^e rang mondial, selon le *Times Higher Education*, et dans le premier percentile des meilleures universités du monde, d'après tous les classements établis.



66 768 ÉTUDIANTS

7 783

Polytechnique
Montréal

13 355

HEC Montréal

45 630

Université
de Montréal

2^o CYCLE

20 %

3^o CYCLE

6 %

17 544

étudiants de
2^e et 3^e cycle

26% de nos étudiants sont inscrits aux cycles supérieurs, une proportion qui compte parmi les plus élevées du Canada.

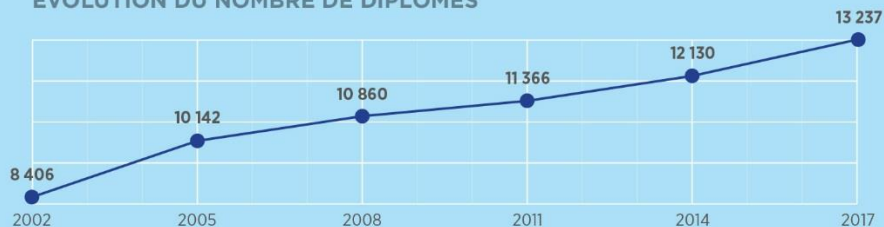
400 000 DIPLÔMÉS RECONNUS

L'UdeM figure au 44^e rang mondial, et parmi les tout premiers établissements de langue française, pour la réputation de ses diplômés auprès des employeurs, selon le Global University Employability Ranking.

13 237 NOUVEAUX DIPLÔMÉS

L'UdeM diplôme près d'un étudiant sur quatre au Québec. En 2017, elle a décerné 553 doctorats – l'une des plus importantes cohortes du Canada –, contribuant ainsi aux avancées du pays sur les plans social, culturel, scientifique et économique.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DIPLÔMÉS



+
57 %

Ces données incluent l'UdeM et ses écoles affiliées.

14 FACULTÉS ET ÉCOLES

L'arbre facultaire de l'UdeM est l'un des mieux garnis du Canada. Les programmes de formation francophones en audiologie, en optométrie et en médecine vétérinaire ne sont offerts qu'à l'Université de Montréal.

600 PROGRAMMES

L'UdeM offre 250 programmes au 1^{er} cycle et 350 programmes aux 2^e et 3^e cycles, qui couvrent tous les domaines du savoir. La moitié de ses facultés est rattachée au secteur des sciences de la santé.

500 PARTENAIRES INTERNATIONAUX

L'UdeM est liée par 730 ententes de coopération avec des établissements répartis dans 65 pays et elle reçoit chaque année de nombreux professeurs et conférenciers étrangers.

9 343 ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

L'UdeM se classe quatrième parmi les universités les plus internationales du Canada, selon le *Times Higher Education*. En plus des étudiants étrangers, elle accueille près de 8 000 résidents permanents, ce qui fait d'elle le miroir de la diversité montréalaise.

AU SOMMET DE LA RECHERCHE AU CANADA

REVENUS DE RECHERCHE

• UBC
532,1 M\$

• U of T
1 008,2 M\$

• UdeM +
522,9 M\$*
• McGill
547,5 M\$

* HEC Montréal 17,5 M\$ / Polytechnique Montréal 72,8 M\$ / Université de Montréal 432,6 M\$

465 UNITÉS DE RECHERCHE

L'UdeM et ses écoles affiliées réalisent près du tiers de toute la recherche universitaire menée au Québec et constituent un véritable réseau du savoir, qui comprend 135 chaires de recherche du Canada, deux chaires d'excellence en recherche du Canada et une chaire de recherche Canada 150.

522,9 M\$ EN REVENUS DE RECHERCHE

Année après année, l'UdeM se situe dans le peloton de tête des universités canadiennes pour le volume de ses activités de recherche.



2 400 PROFESSEURS ET CHERCHEURS

Le corps professoral de l'UdeM et de ses écoles affiliées regroupe 2 400 professeurs. Nos étudiants apprennent aussi au contact de 2 600 chargés de cours, 500 professeurs associés, 3 500 professeurs de clinique, et ils sont accompagnés durant leurs études par 4 600 employés de soutien, dont le professionnalisme est reconnu.

UN EMPLOYEUR DE CHOIX

L'UdeM compte au nombre des employeurs les plus importants de la région de Montréal et se classe parmi les 100 meilleurs employeurs du Canada, selon la publication *Canada's Top 100 Employers*. Elle est la seule université québécoise à occuper ce classement.

L'UNIVERSITÉ CITOYENNE

L'UdeM s'engage auprès de la communauté à travers de multiples projets. Elle a obtenu la certification STARS argent en développement durable et la désignation Campus équitable.

MONTRÉAL

- › Ville de la meilleure expérience étudiante dans le monde, selon le QS Best Student Cities.
- › Capitale canadienne de la recherche.
- › L'une des villes les plus sécuritaires d'Amérique du Nord.





PLAN D'ACTION
**2016-
2021^e**

TRANSCENDER LES FRONTIÈRES

Université **um**
de Montréal

TRANSCENDER LES FRONTIÈRES

Ce plan d'action audacieux vise à construire l'UdeM du 21e siècle. Il est le résultat de la réflexion entamée par la consultation de la communauté sur la transformation institutionnelle et s'arrime aux grands enjeux transversaux de la planification stratégique.

Ainsi, l'UdeM de 2021 offrira une expérience étudiante passionnante qui outillera davantage les diplômés appelés à traiter de questions multidimensionnelles. L'émergence de thématiques de recherche transversales promettra de contribuer à faire de l'Université de Montréal un chef de file mondial de la recherche et une université citoyenne engagée. Ce principe d'interaction et de collaboration entre les domaines se traduira également à l'échelon organisationnel afin de rendre notre université plus dynamique. Cela se vérifiera dans sa gouvernance, dans ses processus de gestion, dans le respect de la collégialité. La liberté académique restera, bien sûr, le socle de ce haut lieu de réflexion, d'innovation et de savoir.

Toute la communauté universitaire est conviée à participer à cette construction de notre avenir collectif. Voilà pourquoi nous entendons poursuivre notre travail avec l'ensemble de la communauté de l'UdeM pour faire de notre établissement la meilleure université qui soit.

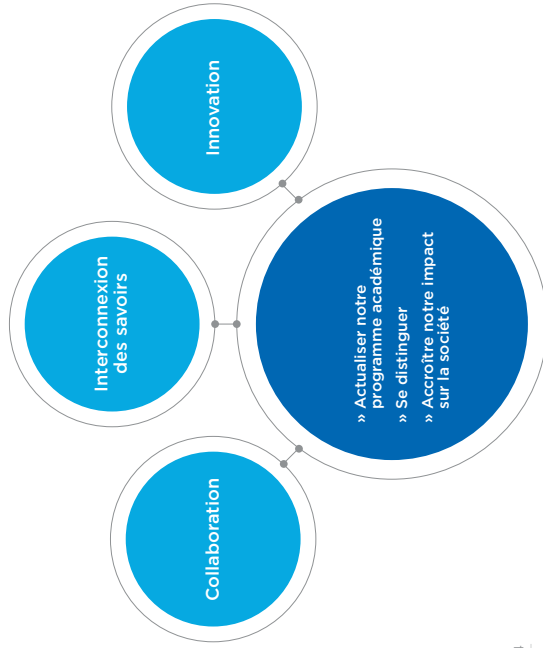
Le recteur et l'équipe de direction

L'Université de Montréal
vise à être une université
plus collaborative, qui mise
sur l'interconnexion des
savoirs et sur l'innovation
pour actualiser son projet
académique, se distinguer
parmi les meilleures et
accroître son impact sur
la société.



2016-2021^e

TRANSCENDER LES FRONTIÈRES



L'UdeM TRANSCENDE LES FRONTIÈRES

- du savoir
- de l'enseignement et de la recherche
- de sa dynamique organisationnelle
- de ses relations avec la société
- et... du monde!



5 ENGAGEMENTS

POUR TRANSFORMER L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

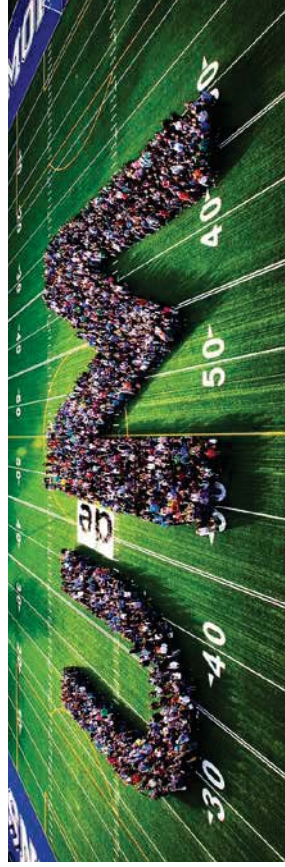


Créer une signature UdeM, c'est affirmer notre identité, notamment par des programmes distinctifs permettant aux diplômés d'être mieux préparés à une vie professionnelle et à un engagement citoyen en phase avec l'évolution de la société. C'est permettre aux diplômés de se distinguer par la connaissance approfondie de leur discipline, par la maîtrise de savoirs connexes et de compétences générales.

Thomas étudie en pharmacie. Il acquiert également des compétences en gestion, en ressources humaines et en communication afin de pouvoir gérer avec succès sa propre pharmacie et de répondre à des questions complexes en matière de santé. Il pourra continuer à améliorer les soins qu'il offre à ses patients en s'inscrivant à des séances de formation continue, en classe ou en ligne.

ACTIONS

1. Constituer un référentiel de compétences au 1^{er} cycle et aux cycles supérieurs
2. Créer des activités de formation interdisciplinaires pour favoriser l'innovation et l'interconnexion des expertises
3. Elaborer des parcours thématiques dans les programmes de formation
4. Soutenir les collaborations interfacultaires et la mobilité interfacultaire des étudiants (ex. : règle budgétaire)
5. Enrichir l'expérience étudiante par une ouverture sur la communauté et une exposition au contexte international (ex. : écoles d'été, internationalisation des formations)
6. Créer une vitrine unique de formation continue



Développer des thématiques transversales qui mettent à contribution la recherche et l'enseignement pour trouver des solutions aux problèmes mondiaux et accroître notre impact sur la société.

Les quatre thématiques déjà définies sont :

- a. Depuis les données jusqu'à l'action en santé (ex. : mettre au point des traitements personnalisés en exploitant l'intelligence numérique)
- b. Comprendre et créer (ex. : rapprocher les communautés en valorisant les savoirs expérimentels)
- c. Construire l'avenir durablement (ex. : découvrir les matériaux et les savoir-faire d'un développement durable)
- d. La vie repensée (ex. : tenir compte de l'ensemble du cycle de la vie et de ses extrêmes pour un bien-être accru à tout âge)

Minh Tu, bio-informatienne, collabore avec des spécialistes en systèmes innovants, en mégadonnées et en innovation thérapeutique afin d'analyser les données en temps réel pour mieux combattre les cancers en adaptant la thérapie en fonction de chaque patient.

ACTIONS

1. Déterminer les thématiques transversales et pérenniser le processus d'appui
2. Concevoir une stratégie d'appui et de promotion des talents en recherche afin de positionner l'Université comme chef de file national et international
3. Mettre en œuvre une stratégie d'appui à l'équité et à la diversité en recherche
4. Réaliser le campus MIL (Campus d'Outremont)
5. Créer un observatoire de la Francophonie économique



3 GOUVERNANCE ET INTERACTIVITÉ ORGANISATIONNELLE DYNAMIQUES

Favoriser une culture organisationnelle permettant d'unifier les forces, de stimuler la collaboration et de mutualiser les ressources dans un souci d'efficience collective et de réalisation personnelle au travail.

Les facultés de médecine dentaire, de pharmacie, de médecine vétérinaire et des sciences infirmières, le Département de kinésiologie, l'École d'optométrie et l'École de santé publique discutent de la mise en commun des ressources et du partage des services afin de gagner en efficience sur les plans de la recherche, du recrutement, du soutien pédagogique, du positionnement, etc.

ACTIONS

1. Créer et mettre en œuvre un « Pôle des sciences de la santé »
2. Réviser la représentation des différentes composantes de la communauté au sein de notre gouvernance
3. Optimiser les processus académiques et administratifs (ex. : création de communautés de pratique, dossier étudiant électronique unique)
4. Créer un centre d'innovation et de soutien pédagogique
5. Étudier et réviser le fonctionnement de la Faculté des études supérieures et postdoctorales; analyser le statut du Département de kinésiologie et de l'École d'optométrie
6. Renforcer les liens avec les établissements affiliés (ex. : arrimage des programmes d'entrepreneuriat, création de programmes conjoints)



4 RELATIONS DURABLES AVEC LES DIPLÔMÉS

Stimuler l'engagement des diplômés envers leur alma mater afin de maintenir un lien continu, de les accompagner tout au long de leur vie professionnelle et de les impliquer dans les différentes sphères d'activité de l'Université.

Tout au long de son parcours universitaire, Dayana a participé aux activités de son association étudiante. Aujourd'hui diplômée en philosophie, elle partage son expérience en agissant comme mentore auprès d'étudiants et développe ses compétences de gestionnaire en s'engageant dans des activités de philanthropie pour sa faculté.

ACTIONS

1. Redéfinir le rôle et la contribution de l'Association des diplômés de l'Université de Montréal afin de nous rapprocher de nos diplômés
2. Elaborer des stratégies de sensibilisation, reconnaissance et fidélisation novatrices en vue de devenir la référence au Québec en matière de philanthropie
3. Encourager, valoriser et accroître la participation des diplômés à l'ensemble des activités de l'Université, incluant sa gouvernance



MILIEU DE VIE ENGAGEANT ET STIMULANT

Créer un milieu de vie inspirant par des environnements numériques, sociaux et physiques qui stimulent les rencontres et les interactions. Ce milieu favorisera l'esprit d'innovation, de collaboration et de partage, visant un sentiment d'inclusion, d'appartenance et d'identité.

À la suite du déménagement des départements de sciences au campus MIL, le pavillon Roger-Gaudry sera doté de nouveaux lieux de socialisation et de nouvelles salles pour l'apprentissage en équipe pour des activités de travail collaboratif qui réuniront virtuellement les étudiants des deux campus.



ACTIONS

1. Mettre en œuvre une stratégie de promotion du respect, de l'équité et de la diversité (ex. : éléments de sécurité, procédures des activités d'initiation, politique pour contraindre et prévenir les actes de violence sexuelle)
2. Définir et mettre en œuvre les plans directeurs d'aménagement des espaces intérieurs et extérieurs (réaffectation des espaces libres après l'ouverture du campus MIL, espaces et fonctions des bibliothèques)
3. Déployer la stratégie numérique et le plan d'action
4. Établir un dialogue institutionnel (tournée du recteur)
5. Déployer le positionnement de l'Université

COMMENT VOUS ENGAGER POUR TRANSFORMER L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

- 1 **CONSULTEZ LE SITE WEB**
transformation.umontreal.ca
- 2 **DEVENEZ UN ACTEUR DE CHANGEMENT**
- 3 **PARTAGEZ VOS SUGGESTIONS ET RÉALISATIONS**
transformation@umontreal.ca

The image features a dark blue background with a white constellation of stars and lines. A solid blue vertical bar is positioned in the upper right quadrant. The text 'Université de Montréal' is centered in the middle of the image, with a stylized 'U' and 'M' logo above it.

Université  de Montréal



**Plan d'action
recherche,
découverte,
création,
innovation
2017-2021**

Document d'orientation

Table des matières

Mot de la vice-rectrice	5
Sommaire	6
L'UdeM : un écosystème scientifique et créatif unique	9
Vision	11
Orientations et stratégies de développement	12
Orientations stratégiques	13
Stratégies de développement	14
Quatre projets de recherche structurants	25
Projet 1 — Des données à l'action en santé	26
Projet 2 — Comprendre et créer, créer pour comprendre	27
Projet 3 — Construire l'avenir durablement	28
Projet 4 — La vie repensée	29
Conclusion	31
Annexe— Les secteurs d'excellence de l'UdeM	32

Mot de la vice-rectrice

Marie-Josée Hébert

L'Université de Montréal est l'un des plus importants pôles de recherche au Canada et dans le monde francophone. À cette époque où s'entrecroisent des forces de changement multiples, la recherche universitaire et la rigueur de la science sont plus importantes que jamais. Avec une proposition académique d'excellence et une diversité disciplinaire exceptionnelle incarnée par ses 15 facultés et écoles, l'Université de Montréal représente un écosystème de développement de la connaissance unique. Cette conjugaison de perspectives permet des rencontres d'une richesse incomparable, propices à la cocréation de nouveaux savoirs, en réponse aux enjeux complexes de notre époque et aux défis de demain.

Sommaire

L'Université de Montréal est l'un des plus importants pôles de recherche au Canada et dans le monde francophone. À cette époque où s'entrecroisent des forces de changement fondamentales multiples, la recherche universitaire et la rigueur de la science sont plus importantes que jamais. Ce document d'orientation situe les activités de recherche et d'innovation de l'Université de Montréal dans un contexte global. Il tient compte des performances de l'Université de Montréal en recherche et en enseignement, de son rôle unique dans les collectivités montréalaise, québécoise et canadienne, et des politiques publiques et stratégies internationales, nationales et provinciales en matière de recherche et d'innovation. Il vise à appuyer la recherche en affirmant son objectif premier : la découverte, l'avancement et la mobilisation des connaissances.



Cinq stratégies sont déployées pour mettre en œuvre nos orientations :

1. Déterminer des thématiques de recherche transversales qui allient différents pôles d'excellence et renforcer le processus de démarrage et d'appui aux grands projets de recherche.
2. Animer le Laboratoire d'innovation pour stimuler les liens entre les activités de recherche et d'enseignement et assurer leur adéquation dans les programmes à travers la réalisation de grands projets.
3. Mettre en œuvre un plan d'appui à l'équité et à la diversité en recherche.
4. Accroître les services d'accompagnement et de formation pour une approche exemplaire de la conduite responsable en recherche.
5. Déterminer des politiques soutenant une diffusion élargie et libre des connaissances et des données de recherche produites à l'UdeM.

Quatre projets



1. Des données à l'action en santé



2. Comprendre et créer, créer pour comprendre



3. Construire l'avenir durablement



4. La vie repensée

L'UdeM : un écosystème scientifique et créatif unique

Forte de son réseau d'écoles affiliées, de centres hospitaliers universitaires, de centres affiliés universitaires et d'instituts universitaires, l'UdeM et sa communauté offrent un terrain fertile pour couvrir tout l'éventail des connaissances actuelles et soutenir la recherche, sous toutes ses formes. L'UdeM est au centre d'une communauté de savoirs. Avec ses 450 partenaires internationaux, ses 400 000 diplômés, ses 10 000 donateurs, l'UdeM exerce une influence partout dans le monde.

L'Université de Montréal contribue à former chaque année une relève en recherche du plus haut niveau avec plus de 10 000 étudiants aux cycles supérieurs. L'UdeM abrite 99 chaires de recherche du Canada, réparties dans l'ensemble de ses secteurs d'excellence. La diversité, la perspective internationale et l'originalité des travaux témoignent de la profondeur et de la qualité de la recherche réalisée par notre communauté.

Vision

En phase avec la mission générale de l'Université de Montréal, l'équipe du Vice-rectorat à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation propose une vision qui :



1. Valorise la diversité des modèles de la recherche (fondamentale et appliquée, théorique, recherche-action, individuelle et collaborative, disciplinaire et interdisciplinaire) et leur implantation dans l'ensemble des champs de la connaissance.



2. Reconnaît la pleine valeur d'une communauté scientifique qui offre à tous des chances égales de contribuer à l'avancement des connaissances peu importe le genre, l'origine, l'âge ou les limitations des individus, et qui est exemplaire en matière de conduite responsable en recherche.



3. Affirme la priorité accordée à l'essor des activités à l'interface des disciplines et secteurs d'excellence, qui offrent une valeur ajoutée au travail interfacultaire et aux partenariats, qui agissent comme levier pour le développement de grands projets structurants, permettant ainsi d'accroître et de consolider le leadership de l'UdeM.



Orientations et stratégies de développement

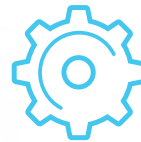
Cette section présente les résultats des analyses et consultations à travers les orientations et les stratégies de développement qui guideront les actions des prochaines années en recherche.

Orientations stratégiques

Les orientations stratégiques permettent de résumer les aspirations en recherche, découverte, création et innovation de la communauté de l'Université de Montréal :



1. Affirmer le positionnement de l'UdeM comme puissant vecteur de découverte, de création et d'innovation.



2. Appuyer le développement d'environnements de recherche, de création et d'innovation de classe mondiale positionnés aux interfaces de nos pôles d'excellence.



3. Stimuler la formation de la relève en recherche et en création pour demeurer à l'avant-garde de la connaissance.



4. Offrir un environnement exemplaire en matière de diversité, d'équité et de conduite responsable en recherche.



5. Amplifier l'impact de la recherche effectuée à l'UdeM et la contribution de celle-ci à la société.

Stratégies de développement

Cette section présente les stratégies de développement qui permettront de consolider les efforts requis pour réaliser les orientations du document d'orientation de la recherche.

1. Déterminer des thématiques de recherche transversales qui allient différents pôles d'excellence et renforcer le processus de démarrage et d'appui aux grands projets de recherche

La stratégie proposée vise à explorer différentes stratégies autour des thématiques transversales pour appuyer la collaboration afin de favoriser les interactions entre les professeurs, les unités académiques et les partenaires et ainsi d'établir des liens étroits entre les études et la recherche.

Des projets structurants sont mis en œuvre pour soutenir cette approche de développement, dont les avancées opérationnelles et stratégiques serviront l'ensemble des activités et services. Ceux-ci sont basés sur des regroupements de thématiques transversales qui offrent un potentiel de collaboration exceptionnel.

Le mécanisme de développement de grands projets demeurera sous le leadership concerté du Vice-rectorat à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation et du Vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études, dans une perspective d'arrimage consensuel des programmes de recherche et de formation et de promotion des collaborations interfacultaires.

2. Animer le **Laboratoire d'innovation** pour stimuler les liens entre les activités de recherche et d'enseignement et assurer leur adéquation dans les programmes à travers la réalisation de grands projets.

Notre ambition est que l'effet synergique entre enseignement et recherche dans le cadre des travaux liés aux thématiques transversales favorise un passage rapide des nouvelles connaissances dans nos enseignements, qu'il permette de moderniser nos programmes de formation et qu'il favorise une approche concertée et intégrée pour l'enrichissement de la formation interdisciplinaire. Ce développement intersectoriel, véritable **laboratoire d'innovation**, permettra d'offrir aux professeurs et aux étudiants qui souhaiteraient adopter une approche interdisciplinaire un appui efficace afin d'accroître et de faciliter le partage des expertises, de favoriser l'émergence d'approches originales et de renforcer les liens entre recherche et études.

Le **Laboratoire d'innovation** apparaît en outre comme un instrument privilégié pour développer une culture entrepreneuriale autour de la production des connaissances issues de la recherche. Cette approche permet d'envisager un accroissement de la portée sociale des travaux universitaires et un retour vers la communauté.

Le **Laboratoire d'innovation** échelonnera ses travaux sur la période 2017-2021. Une évaluation continue de performance et d'impact de l'approche par projets permettra d'adapter les façons de faire afin que ce rendez-vous pour la connexion des savoirs demeure lié à l'exercice de transformation institutionnelle dont il est l'un des éléments fédérateurs.

3. Mettre en œuvre un plan d'appui à l'équité et à la diversité en recherche.

Forte de sa tradition de collégialité et de coopération en recherche, l'Université de Montréal souhaite construire, grâce à une mosaïque de talents, une communauté de recherche aussi vigoureuse et innovatrice sur le plan intellectuel que sensible sur les plans culturel et social. C'est la condition d'un environnement de formation et de recherche de calibre mondial.

L'Université de Montréal ne peut remplir pleinement sa mission exigeante d'éducation et de partage des connaissances qu'en étant elle-même exemplaire en matière de diversité de sa communauté et d'équité. L'exemplarité espérée de l'Université à l'égard de la question de la diversité et de l'équité se décline à deux niveaux :

- > celui de ses propres membres, à qui elle se doit d'offrir un milieu de vie respectueux, inspirant et engageant, valorisant la différence, et pour qui elle doit aplanir les obstacles différenciés au développement et au déploiement de la carrière en recherche;
- > celui de sa collectivité et de la société, dont elle est censée refléter la composition afin que tous et toutes puissent se reconnaître, selon leur vocation et leur talent, dans la carrière et les disciplines universitaires.

Au sens strict, la définition de la diversité renvoie aux femmes, aux personnes handicapées, aux membres des minorités visibles et aux autochtones. La notion a cependant une portée plus vaste et peut s'appliquer aux approches, aux parcours de carrière, aux trajectoires de recherche et aux modèles de réussite : l'UdeM accorde une importance à toutes ces formes entrecroisées de diversité.

En 2016, l'UdeM a entrepris un vaste chantier touchant à de multiples aspects de la diversité en recherche. Aborder cette question revient à ouvrir la porte sur toutes les facettes de la vie universitaire, de la carrière professorale et de l'activité scientifique. Cela revient à s'intéresser à toute l'entreprise de la recherche et à son environnement global :

- > organisation des équipes de recherche;
- > publications et impact;
- > pratiques collaboratives avec la montée de l'interdisciplinarité;
- > internationalisation.

Fondé sur une analyse bibliométrique, des études qualitatives et des consultations, le projet vise à mettre en lumière et à documenter les divers facteurs (internes et externes) pouvant influencer sur la pleine participation à la recherche des membres des groupes visés au premier chef, sur leur parcours, sur la reconnaissance de leurs contributions et sur leur avancement. Son objectif ultime est d'instaurer un environnement favorable à des objectifs de

diversité et d'équité à chacune des étapes et dans l'ensemble des composantes de la carrière de recherche. Le projet doit conduire à des mesures institutionnelles dont les effets seront régulièrement mesurés.

Concourir à la réconciliation

En décembre 2015, le rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada signait le début d'une relation renouée entre les populations autochtones et non autochtones du pays. Désirant prendre une part active aux efforts visant à bâtir les conditions d'un vivre-ensemble fécond, l'Université de Montréal entend valoriser davantage l'importance des cultures, savoirs, pratiques et expériences autochtones, dans toute leur pluralité, et multiplier les occasions de collaboration en recherche et en création.



Crédits : LE COLLECTIF TAPISKWAN

4. Accroître les services d'accompagnement et de formation pour développer une approche exemplaire de la conduite responsable en recherche.

L'Université de Montréal offre une diversité exceptionnelle de disciplines de recherche et d'enseignement, de même que des programmes exclusifs. Ces particularités distinctives représentent autant d'éléments de fierté que de défis pour la recherche menée dans notre établissement. À cette situation s'ajoutent des changements réglementaires des organismes subventionnaires. L'Université de Montréal doit pouvoir accompagner avec le même niveau d'excellence, de rigueur et de conformité toutes les activités de recherche qui se réalisent sous sa responsabilité.

L'Université de Montréal doit aussi encourager l'ensemble de la communauté de la recherche, par des activités de formation adaptées, à adopter des pratiques exemplaires de recherche et de gestion des données de la recherche.

L'épanouissement d'une culture de la conduite responsable en recherche au sein de l'Université permettra à celle-ci non seulement de maintenir sa position enviable dans le domaine de la recherche universitaire, mais aussi de rayonner et de servir de modèle d'intégration de l'éthique et de la conduite responsable en amont du développement des politiques et des pratiques de recherche, de formation et de valorisation. La création du Bureau de la conduite responsable en recherche, en janvier 2017, est le premier pas vers une offre de service et d'accompagnement de l'ensemble de la communauté universitaire.

Le Bureau de la conduite responsable en recherche veille aussi à la conformité de l'utilisation des animaux en recherche par une conduite exemplaire envers les animaux et est garant de notre conformité aux règles d'utilisation des animaux selon les critères du Conseil canadien de protection des animaux.

5. Déterminer des politiques soutenant une diffusion élargie et libre des connaissances et des données de recherche produites à l'UdeM.

Dans un contexte où les conseils subventionnaires canadiens ont adopté une Politique sur le libre accès aux publications¹ et une Déclaration de principes sur la gestion des données numériques² et où l'Université de Montréal souhaite accroître son impact sur la société en s'engageant davantage dans la science ouverte et citoyenne, le moment est bien choisi pour intensifier les travaux sur ces enjeux. Les études démontrent que plus les résultats de la recherche sont partagés largement, plus ils contribuent au développement de nouveaux savoirs.

Déjà en 2016, le Comité de la recherche et le Comité consultatif sur les bibliothèques mettaient sur pied un groupe de travail mixte sur le libre accès. En 2017, le Vice-rectorat à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation et la Direction des bibliothèques créaient un comité consultatif sur la gestion des données de la recherche. L'Université de Montréal souhaite poursuivre ces efforts au cours des prochaines années et mettre en place les moyens nécessaires pour soutenir le libre accès aux connaissances produites par les membres de la communauté universitaire et pour favoriser une réutilisation la plus large possible des données de la recherche tout en garantissant leur sécurité et leur pérennité.

¹ [Politique sur le libre accès aux publications](http://www.science.gc.ca/eic/site/O63.nsf/fra/h_F6765465.html), 2015. http://www.science.gc.ca/eic/site/O63.nsf/fra/h_F6765465.html

² [Déclaration de principes sur la gestion des données numériques](http://www.science.gc.ca/eic/site/O63.nsf/fra/h_83F7624E.html), 2016. http://www.science.gc.ca/eic/site/O63.nsf/fra/h_83F7624E.html

À cet égard, l'investissement continu de l'Université de Montréal dans la plateforme Érudit, créée en 1998 par les Presses de l'Université de Montréal, est exemplaire. Érudit est passée d'un projet innovant de numérisation enrichie (1998-2004) à une plateforme de diffusion scientifique (2004-2013) de calibre international pour devenir un laboratoire expérimental en humanités numériques (en 2013), dont les possibilités de recherche, uniques dans le secteur des sciences humaines et sociales au pays, sont en train d'être déployées grâce à deux subventions de la Fondation canadienne pour l'innovation (concours 2017-2022 du Fonds des initiatives scientifiques majeures et concours 2017-2020 de l'initiative sur la cyberinfrastructure).

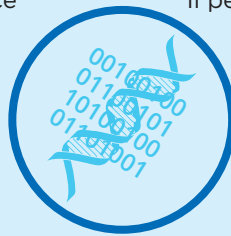
Érudit donne accès à l'essentiel des résultats de la recherche publiés en français au Canada, dont 97 % sont diffusés en libre accès. L'ampleur et l'exhaustivité du corpus de recherche d'Érudit en font un outil essentiel au processus de documentation qui alimente le travail des chercheurs, et l'expertise numérique développée assure le rayonnement international de la recherche québécoise. En 2016, autour de 23 millions de pages ont été consultées par un lectorat venant à plus de 70 % de l'extérieur du Canada.

Quatre projets de recherche structurants

Les projets de recherche structurants permettent d'explorer différentes rencontres autour des thématiques transversales, afin de cultiver les interactions entre les professeurs, les unités académiques et les partenaires et ainsi favoriser un contact étroit entre les études et la recherche. Ces projets sont basés sur des rencontres interdisciplinaires inédites avec l'ambition qu'elles proposent des perspectives originales et fécondes, qui permettront d'offrir des réponses aux enjeux de la société actuelle.

Projet 1 — Des données à l'action en santé

Les pôles d'excellence reconnus en science des données et en intelligence artificielle forment un carrefour au cœur de l'Institut de valorisation des données (l'IVADO) qui s'est mérité une subvention de 93,6 millions de dollars du programme Apogée-Canada. IVADO contribuera à l'avancement des connaissances, à former une nouvelle génération de scientifiques des données à l'interface de la recherche opérationnelle et de l'apprentissage profond, et à favoriser le développement d'une filière économique autour de l'exploitation des données massives pour la prise de décision.



Le projet Des données à l'action en santé, en lien avec IVADO, vise à accroître les occasions de recherche et de formation à l'interface de l'intelligence artificielle, la recherche opérationnelle et des sciences de la vie. Le projet rassemblera les forces vives de la recherche en oncologie, immunologie, maladies cardiovasculaires et métaboliques.

Il permettra de renforcer ou de créer des liens entre la science des données, les sciences biomédicales dont l'innovation thérapeutique et la découverte des médicaments, les approches « omiques », la santé personnalisée, l'imagerie, l'expertise patient, le système de santé, l'éthique et les aspects juridique et légal, pour viser une approche interdisciplinaire de la valorisation des données en santé, dans une perspective d'acceptabilité sociale.

Projet 2 — Comprendre et créer, créer pour comprendre.

Comprendre et créer, créer pour comprendre réunit les sciences humaines et sociales ainsi que les arts et lettres dans une perspective interdisciplinaire, et offre une ouverture vers l'intersectorialité. L'initiative part de l'idée que la recherche et l'enseignement peuvent constituer un moyen extraordinaire pour renforcer l'autonomisation (empowerment) et le pouvoir d'agir des individus et des collectivités selon leurs besoins, forces et aspirations. Le projet est né d'une volonté ferme de favoriser la perméabilité université-communauté. Il préconise la co-création des connaissances et pratiques, ainsi que la recherche-création comme espace de dialogue et de réciprocité avec les communautés. Ces démarches visent la création d'une œuvre, d'un outil, d'un produit, d'un environnement matériel ou virtuel, d'une activité de formation,

d'un service ou autre. Dans le cadre de Comprendre et créer, créer pour comprendre, les objets privilégiés sont les savoirs expérientiels, la mémoire, la culture, le patrimoine, les humanités numériques, les récits, ainsi que les rapports entre les arts, la société et l'environnement.

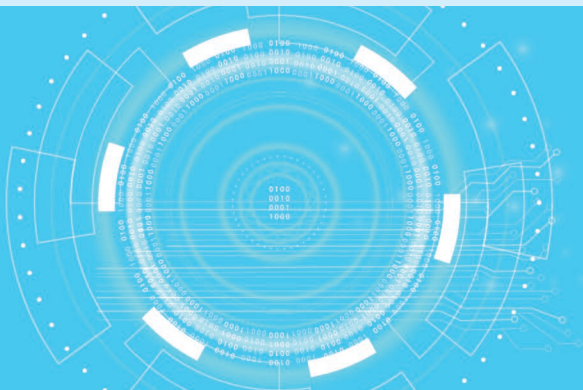
En plus de générer de nouvelles initiatives d'enseignement et de recherche qui pourront, par exemple, prendre la forme d'écoles d'été interdisciplinaires, de formations sur le terrain articulées autour de missions ou de défis lancés par le public, de projets de recherche innovants de co-création et de recherche-création, le projet permettra de développer de nouveaux moyens d'interaction avec les collectivités, notamment grâce à la mise en place d'une plateforme d'interaction avec le public.



Projet 3 – Construire l’avenir durablement

Le projet 3 permet d’envisager une rencontre d’exception entre les secteurs d’excellence du domaine des sciences naturelles, des sciences humaines et sociales, de la santé publique, des sciences politiques et du droit, dans un rendez-vous incontournable pour notre société : celui d’œuvrer de manière cohérente et concertée afin d’outiller citoyens et décideurs pour faire face de manière durable aux défis socio-environnementaux et humanitaires actuels.

Ce projet favorisera entre autres un resserrement des liens entre nos pôles d’excellence dans le domaine des nouveaux matériaux, de l’énergie, du transport, de la santé publique, de la microbiologie, du bien-être animal, de la biodiversité, de l’aménagement du territoire et des mécanismes de régulation qui s’y rattachent. Ce projet s’appuiera aussi sur des initiatives interdisciplinaires et interinstitutionnelles déjà en marche et couronnées de succès, dont IVADO, ainsi que sur nos pôles d’excellence en recherche opérationnelle et de l’intelligence artificielle.



Projet 4 — La vie repensée

Ce projet rassemblera les forces vives de la recherche dans les domaines de la neuroscience, la neurocognition, la santé mentale, la vision, la réadaptation, le développement, le vieillissement et les neurosciences computationnelles pour accroître les occasions d'innovation par la collision des idées et des expertises. Ce projet s'ancre sur nos pôles d'excellence tant en santé humaine qu'animale et embrasse la vie dans l'ensemble de sa durée. Il favorise les échanges entre les équipes qui s'intéressent tant au début de la vie et à l'enfance, qu'aux aînés et à la fin de la vie.



Ce projet permet ainsi des collaborations qui touchent tant les mécanismes physiologiques du développement et du vieillissement qu'aux interrelations sociales, organisationnelles et politiques des changements démographiques qui caractérisent la société du XXI^e siècle. Ainsi, en considérant la vie dans sa durée et son organisation, ce projet nous engage à revoir les bases de notre compréhension de la pensée, du langage, de la mémoire, du mouvement et de l'apprentissage, ainsi que les mécanismes et technologies d'adaptation individuels et collectifs.



Conclusion

Les orientations et stratégies présentées sont une invitation à la mobilisation pour notre communauté et nos partenaires, autant qu'une feuille de route pour les équipes de direction des facultés, des écoles et des services.

Nous tenons à remercier tous ceux et celles qui ont contribué à ces travaux par la richesse de leurs réflexions et la générosité de leur engagement.

Annexe

Les secteurs d'excellence de l'UdeM

Les secteurs d'excellence de l'UdeM sont le fruit des efforts concertés de développement et des investissements depuis de nombreuses années. Ils consacrent à la fois un domaine de recherche unique, une recherche d'exception et d'impact, ainsi qu'une approche de recherche et de création novatrice, porteuse d'un riche potentiel d'interdisciplinarité.

Les secteurs d'excellence représentent les assises sur lesquelles nous pouvons fonder le développement de regroupements stratégiques originaux et novateurs. Ils sont présentés dans cette section à partir d'une série de mots clés qui concentrent les champs d'expertise.

Liste des secteurs d'excellence



1. Acquisition des connaissances

- Théories, politiques, mesures et finalités de l'éducation
- Images en mouvement
- Langages (oral, musical, visuel, digital, profession enseignante — éducation)
- Apprentissage, psychologie et développement

2. Création et savoirs expérimentiels

- Recherche-crédation (musique, cinéma, design, aménagement, architecture, littérature)
- Co-crédation/co-construction, réception et publics (récits, aménagement, architecture, musique, engagement-patient, engagement collectivités)
- Humanités numériques
- Perspectives et pratiques autochtones
- Études du genre (diversité, équité)
- Cinéma, histoire de l'art et jeux vidéo

3. Imaginaires, valeurs et patrimoines collectifs

- Diversité et interculturalité
- Langue, littérature et société
- Intermédialité (musique, cinéma, littérature, communication, jeux vidéo, design d'interaction, histoire de l'art)
- Religions et perspectives socioculturelles du sacré
- Mémoire, patrimoines et civilisations (outils numériques et conservation)

4. Fondements de la réalité

- Mathématiques
- Physique et matière fondamentale
- Univers et exoplanètes
- Nature de la réalité, philosophie, cosmogonie

5. Cerveau, pensée, perception

- Cognition et neurosciences (contrôle moteur et oro-moteur, vision, douleur, neurocognition musicale, trauma, AVC, sommeil, syndrome cérébral organique)
- Neuropsychologie et psychologie
- Épistémologie (anthropologie, linguistique, sociologie)

6. Cycle du vivant

- Début de la vie (reproduction, conception, naissance, prématurité)
- Fin de la vie (vieillesse, mort)
- Développement (adaptation au fil de la vie, psychologie et biologie du développement)
- Extrêmes de la vie (santé, adaptation scolaire, environnements adaptés)

7. Organisation sociale et politique

- Famille et communautés (nouveaux modèles familiaux en santé)
- Changements démographiques (flux migratoires, communautés autochtones, intergénérationnalité)

- Société et vivre ensemble (communication organisationnelle, marché du travail, régulation, sécurité, transport mobilité, inclusion sociale, justice sociale et personnes vulnérables, consultation et débat public, espace public, transformation des villes, nouveaux modèles économiques, microcrédit)
- Relations internationales (mobilité et échanges internationaux, mondialisation et circulation des modèles juridiques)

8. Biodiversité

- Agroalimentaire et santé animale (bien-être animal, zoonose, agriculture urbaine)
- Fabriquer la nature
- Biodiversité végétale
- Santé des populations

9. Éthique et politique

- Éthique, équité et droits fondamentaux
- Droit et technologies émergentes - cyberjustice
- Cybercriminalité, cybersécurité
- Législation et politiques publiques
- Vie privée, confidentialité
- Responsabilité et justice sociales
- Gouvernance et régulation
- Développement socialement responsable de l'IA

10. Déterminants de la santé

- Psychologiques, sociologiques et économiques (santé mentale, agression, violence, statuts sociaux et économiques, inégalités)
- Génétique
- Habitudes de vies (activité physique et exercice, cardio-métabolique, nutrition, hygiène et santé bucco-dentaire)
- Liens hôtes-environnement (toxicologie, environnement bâti, immunologie-Infection-Inflammation)
- Oncologie
- Maladies chroniques
- Qualité de vie

11. Systèmes collectifs

- Systèmes politiques (mondialisation et internationalité, droits individuels et collectifs, diversité et inégalités sociales, changements démographiques, gouvernance et collectivités)
- Systèmes en santé (santé mondiale, système de soins, système de santé, santé autochtone, droits et lois, organisation du travail, santé publique)
- Systèmes d'éducation (politiques éducatives, mesures et évaluations, diversités et inégalités, lieux d'apprentissage)

12. Environnement et développement durable

- Environnement (eau, éco-toxicologie, énergie, changements climatiques)
- Développement durable (chimie verte, électrification, aménagement du territoire et relation au paysage, mémoire et patrimoine, milieux de vie durables, énergie, logistique, transport, services et produits durables, reconstruction, économie circulaire, gouvernance, responsabilité sociale des entreprises)

13. Des données à l'action

- Intelligence artificielle (apprentissage automatique, apprentissage profond, réseaux neuronaux)
- Science décision (optimisation mathématiques, recherche opérationnelle, bio-informatique)
- Statistiques (bio statistique, statistiques sociales)
- Numérique et sciences de l'information
- Approches haut débit (génomique, protéomique, métabolomique)
- Reconnaissance (imagerie/image, langage, mouvement, visualisation des données)

14. Innovation thérapeutique

- Chimie de la santé et découverte du médicament
- Nanomédecine
- Immunothérapie et thérapie cellulaire
- Réadaptation
- Médecine personnalisée et de précision
- e-health (e-health, oral-e-health, thérapie par le jeu)

15. Systèmes innovants

- Technologies de l'information en enseignement
- Système de santé apprenant
- Transformation des systèmes (santé, éducation, politique, juridique)
- Interactions humaines dans un monde numérique (réalité virtuelle, collaboration à distance, jeux vidéo, outils numériques et conservation, sécurité)

16. Nouveaux matériaux

- Nanotechnologie
- Matériaux innovants
- Tissus et membranes
- Utilisation innovante des matériaux

**Vice-rectorat à la recherche,
à la découverte, à la création
et à l'innovation**

› **ADRESSE POSTALE**

Pavillon Roger-Gaudry
Case postale 6128
Succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3J7
CANADA

› **ADRESSE MUNICIPALE**

2900, boul. Édouard-Montpetit
Montréal (Québec)
H3T 1P1
CANADA

Université 
de Montréal et du monde.

La charte de l'Université de Montréal

Université 
de Montréal et du monde.

LA CHARTE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Le 27 mars 2018, les députés de l'Assemblée nationale ont adopté à l'unanimité le projet de loi 234 modifiant la Charte de l'Université de Montréal. Le projet de loi a d'abord fait l'objet d'une étude de la Commission de la culture et de l'éducation, présidée par Mme Rita de Santis. Lancés en décembre dernier, les travaux de la Commission ont culminé la semaine dernière, alors que les membres de tous les partis ont recommandé l'adoption du projet de loi à la suite de l'étude article par article.

La Charte de l'Université de Montréal n'avait subi aucune modification depuis 1967. Le nouveau texte affirme clairement le caractère francophone et laïque de l'UdeM, et permettra à l'établissement de s'ouvrir davantage sur le monde grâce à la participation soutenue des différents acteurs de sa communauté – professeurs, diplômés, étudiants, chargés de cours et autres membres du personnel – au sein de ses instances.

Amorcé en 2016, le processus de modification du texte fondateur de l'Université a donné lieu à des consultations internes de la communauté pour se poursuivre ensuite à l'Assemblée universitaire. Au cours de six séances, dont plusieurs intensives, l'Assemblée universitaire a recommandé, toujours à l'unanimité ou par une forte majorité des voix, toutes les dispositions de la Charte appelées à être modifiées, recommandations qui ont par la suite été entérinées par le Conseil de l'Université.

La nouvelle charte est entrée en vigueur le 28 septembre 2018. Préalablement, l'Université a procédé à la réécriture de ses statuts de manière à les harmoniser avec la charte. Elle compte également s'assurer, au cours de l'année 2018-2019, que ses politiques et ses règlements, ainsi que les ententes par lesquelles elle est liée, seront conformes aux bonnes pratiques, dont celles prescrites par la nouvelle loi 151 traitant des violences à caractère sexuel.



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi n° 234
(Privé)

**Loi modifiant la Charte de l'Université
de Montréal**

Présentation

Sanctionné le... 28 Mars 2018
Marc Tanguay
Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec

Présenté par
M. Marc Tanguay
Député de Lafontaine

Éditeur officiel du Québec
2017

**Mémoire de l'Université de
Montréal présenté à la
Commission parlementaire sur la
culture et l'éducation**

**Projet de loi no 234 (privé)
Loi modifiant la Charte de l'Université
de Montréal**

Novembre 2017

Table des matières

L'Université de Montréal en quelques chiffres	3
Contexte	4
Pourquoi revoir la Charte?	5
Nos objectifs	6
Conclusion	6
Annexe : Tableau comparatif des modifications	7

L'Université de Montréal remercie la Commission parlementaire sur la culture et l'éducation de l'occasion qui lui est donnée d'exprimer son point de vue sur le projet de loi modifiant sa charte. Ce projet de loi touche l'évolution même de l'Université, qui souhaite par cette mise à jour – la première depuis la Révolution tranquille – réaffirmer la position stratégique qu'elle occupe au sein d'une société en évolution.

L'Université de Montréal en quelques chiffres

- **1^{re}** L'Université de Montréal et ses écoles affiliées, HEC Montréal et Polytechnique Montréal, forment le plus important pôle de recherche et d'enseignement universitaire au Québec et l'un des premiers dans le monde francophone.
- **108^e** L'Université de Montréal se situe au 108^e rang du classement du prestigieux *Times Higher Education* et figure dans le 1^{er} percentile des meilleures universités de la planète, selon tous les grands classements internationaux.
- **600** Avec ses 15 facultés et écoles, l'Université de Montréal offre 600 programmes d'études dans le plus vaste éventail disciplinaire au Canada. Le tiers des médecins du Québec ainsi qu'une grande partie des professionnels de la santé de la province ont été formés à l'UdeM.
- **66 500** L'Université de Montréal accueille quelque 66 500 étudiants, dont plus de **9000** sont des étudiants étrangers. Un étudiant universitaire sur quatre au Québec fréquente l'UdeM et ses écoles affiliées.
- **400 000** L'UdeM diplôme chaque année plus de 12 000 étudiants et compte en tout plus de 400 000 diplômés dans tous les domaines du savoir.
- **Au service du Québec.** L'UdeM est présente ailleurs au Québec pour répondre à des besoins particuliers de formation. Le campus en Mauricie offre une formation complète en médecine et celui de Saint-Hyacinthe est le seul établissement d'enseignement vétérinaire de la province.

Contexte

L'Université de Montréal a mené une vaste consultation en 2016 dans le cadre de son projet de transformation institutionnelle. Plus de quatre mille membres de la communauté universitaire ont participé à l'exercice de différentes façons : 170 personnes ont pris part à l'un des sept forums de trois heures, 15 personnes ont participé à un panel sur deux jours, 22 facultés et 25 personnes ont déposé 47 mémoires, 3500 personnes ont répondu à un questionnaire, en ligne ou en visitant l'un des sept kiosques mis en place.

Cette consultation a permis de faire un constat important : l'Université devait revoir sa manière de faire les choses et alléger ses processus de décision si elle voulait rester pertinente et être partie prenante du développement de la société québécoise. L'Université a donc entrepris de revoir sa gouvernance, c'est-à-dire sa charte et ses statuts.

La Charte actuelle date de 1967 et n'a plus grand-chose à voir avec l'Université de Montréal de 2017. À l'époque, l'Université avait sept fois moins d'étudiants et la recherche n'occupait pas la moitié de ses activités. Depuis 1967, l'Université a beaucoup changé et le monde qui nous entoure a beaucoup changé.

La réflexion sur la gouvernance universitaire n'est d'ailleurs pas propre à l'UdeM et s'inscrit dans une tendance généralisée d'examen des pratiques de gouvernance dans le monde universitaire.

Le projet de loi modifiant la Charte de l'Université de Montréal présenté à l'Assemblée nationale est le fruit d'un processus de consultation rigoureux. Le recteur et le secrétaire général ont tenu des assemblées publiques auxquelles ont participé plusieurs centaines de personnes de la communauté universitaire. Les amendements qui sont proposés ont aussi été étudiés, débattus et adoptés par l'Assemblée universitaire, l'instance qui représente la communauté universitaire et qui regroupe plus de cent membres, dont la moitié sont des professeurs, et l'autre moitié est composée d'officiers, d'étudiants et d'employés. L'Assemblée universitaire a adopté à l'unanimité plus des deux tiers de toutes les modifications proposées, dont les règles de composition des instances et celles de la nomination des officiers. Les modifications ont ensuite été entérinées par le Conseil de l'Université.

Pourquoi revoir la Charte?

Parce que la Charte de l'Université de Montréal a 50 ans en 2017 et que l'UdeM est l'une des rares universités à charte québécoises à ne pas avoir mis à jour sa charte depuis la Révolution tranquille.

Parce que la charte de 1967, si elle reconnaît la liberté universitaire et le caractère laïque de l'Université, est silencieuse sur l'autonomie académique de l'établissement, de son personnel enseignant et de ses chercheurs, et sur l'affirmation du caractère francophone et international de l'UdeM.

Parce qu'une autonomie pleine et entière s'accompagne d'une nécessité de rendre des comptes.

Parce que la charte de 1967 ne mentionne pas la recherche, un volet de la mission de l'Université qui représente aujourd'hui près de 50 % de nos activités.

Parce que notre communauté s'est transformée depuis 50 ans : les étudiants sont sept fois plus nombreux, la composition du corps professoral et du personnel de soutien a aussi changé considérablement. La charte de 1967 ne fait pas suffisamment de place aux diplômés de l'UdeM au sein de ses instances ni aux différents groupes d'employés, qui se sont multipliés au cours du dernier demi-siècle.

Parce que, comme cela se fait dans les universités d'envergure nationale et internationale, il faut consacrer la place que les membres indépendants occupent depuis plusieurs années. Ces membres indépendants, issus de tous les secteurs de la société, permettent à l'UdeM de mieux refléter la diversité de la société et de rassembler une variété de compétences afin de mieux servir les intérêts de sa communauté.

Parce que les violences à caractère sexuel ne sont plus tolérées dans notre société et que les responsables doivent être jugés équitablement et de la même façon, qu'il s'agisse d'un membre du personnel enseignant ou non.

Parce qu'étant donné l'imputabilité du Conseil de l'Université dans l'application des mesures disciplinaires, il est important de réaffirmer sa responsabilité sur ces questions.

Pour consacrer les liens qui unissent l'Université à ses deux écoles affiliées – HEC Montréal et l'École Polytechnique

Parce que certains anachronismes doivent être corrigés, comme la nomination de deux membres du Conseil de l'Université par l'archevêque de Montréal.

Pour doter l'Université d'une structure plus souple qui facilitera ses transformations futures et lui permettra d'évoluer en fonction des nouveaux besoins de la société, lui assurant ainsi une place parmi les grands établissements d'enseignement dans le monde.

Nos objectifs

En procédant à une mise à jour de sa charte, l'Université de Montréal vise quatre grands objectifs :

1. S'ouvrir au monde extérieur, en faisant une plus large place aux diplômés dans ses instances. À l'instar de la vaste majorité des universités nord-américaines, l'UdeM veut donner à ses diplômés un rôle actif dans sa gouvernance pour tisser des liens forts avec la société civile et ainsi mieux répondre aux attentes de la société en matière d'enseignement supérieur et de recherche. L'UdeM a 400 000 diplômés, branchés sur tous les secteurs de la société; il faut les mettre à contribution.
2. Revoir le processus de nomination des officiers (recteur, doyens) en faisant davantage participer l'ensemble de la communauté universitaire et en élargissant le bassin des candidats potentiels
3. Faire plus de place dans nos centres de décision à des catégories de personnel qui n'existaient pas ou très peu il y a 50 ans, comme les chargés de cours.
4. Reconnaître le droit à la dignité et à l'intégrité physique des victimes de violences à caractère sexuel en s'assurant que les responsables soient jugés selon le même processus, peu importe leur catégorie d'emploi

Conclusion

L'Université de Montréal croit que la mise à jour de sa charte est essentielle pour lui permettre de mieux répondre aux défis du monde actuel. Elle croit que les amendements proposés à sa charte corrigent les décalages qui sont inévitablement apparus depuis les 50 dernières années et embrassent les principes modernes de laïcité, de lutte contre les violences sexuelles, d'affirmation du fait français et d'ouverture sur la diversité. Cette charte lui donne les outils nécessaires pour accomplir sa mission et rester une université pertinente, d'envergure internationale, en phase avec la société québécoise

Campus MIL et plan directeur des espaces

Université 
de Montréal et du monde.

LE CAMPUS MIL

La construction du Complexe des sciences sur le Campus MIL a commencé en septembre 2016. Les travaux se sont poursuivis tout au long de 2017 et 2018 et l'ouverture devrait se faire pour la rentrée universitaire de l'automne 2019. Il s'agit du plus grand projet immobilier universitaire en construction du Canada.

Le Complexe des sciences abritera les départements de chimie, physique, sciences biologiques et géographie, de même que 200 laboratoires de recherche et une cinquantaine de laboratoires d'enseignement. Quand il ouvrira ses portes, accueillera 2000 étudiants et 200 professeurs.

Un projet majeur certifié LEED

Plusieurs mesures ont été mises en place pour que ce projet de haute technologie de plus de 600 000 pi² (l'équivalent de 600 condos) respecte les normes les plus élevées en matière de développement durable. Nous appliquons des normes de construction sévères pour diminuer l'empreinte carbone et l'émission de gaz à effet de serre. Matériaux fabriqués localement, systèmes de récupération de chaleur, optimisation de la lumière du jour, cours intérieures plantées d'espèces indigènes du mont Royal..., tout est conçu en vue d'obtenir la certification LEED or (Leadership in Energy and Environmental Design), qui garantit le faible impact environnemental d'un bâtiment.



MISE À JOUR DU PLAN DIRECTEUR DES ESPACES

Le déménagement au Campus MIL des départements de chimie, physique, sciences biologiques et géographie libérera sur le campus de la montagne plusieurs milliers de mètres carrés. L'Université profite donc de l'opération pour actualiser son plan directeur des espaces (PDE), adopté par le Conseil en 2008.

La nouvelle mouture du PDE conserve les assises du plan de 2008, tout en proposant de solides balises de développement des campus de l'UdeM pour les 10 années à venir. Elle vise notamment à renforcer la cohérence géographique de nos pôles d'enseignement: ce critère a été le premier à guider les professionnels chargés d'établir le plan. Le plan vise en outre à donner plus d'espace aux unités qui en manquent, à libérer les lieux en location et à recréer des aires de vie étudiante sur le campus de la montagne.

Dans les déplacements prévus, l'Université se propose notamment de céder à Polytechnique Montréal la partie du pavillon J.-Armand-Bombardier qui lui appartient, soit 50 % du bâtiment. L'école affiliée, qui a elle aussi besoin d'espace, récupérerait les locaux occupés par l'UdeM, à l'exception d'un laboratoire de chimie. Avec les revenus de la vente, l'UdeM disposerait d'une marge financière pour lancer des projets mieux adaptés à ses besoins.

Le plus structurant de ces projets serait l'aménagement d'une nouvelle aile au pavillon des sciences, sur le campus MIL. Cette aile accueillerait en toute logique les départements de mathématiques et de statistique et d'informatique et de recherche opérationnelle, ce qui aurait pour effet de consolider le pôle scientifique du campus MIL. Les démarches auprès du gouvernement seront entreprises dès le printemps prochain.

L'Université est également en pourparlers avec Québec pour la construction d'un bâtiment, au 1000, avenue Beaumont, qui permettrait de loger les unités administratives actuellement installées en location au 7077, avenue du Parc. De plus, ce nouvel immeuble pourrait éventuellement héberger les centres de recherche en intelligence artificielle, l'Institut de valorisation des données (IVADO) et l'Institut des algorithmes d'apprentissage de Montréal (MILA), qui sont en forte expansion.

Du mouvement sur la montagne

Le déménagement des départements de sciences au campus MIL, jumelé à d'autres projets de moindre ampleur, entraînera bien entendu une série de déplacements en cascade sur le campus de la montagne. Outre les services, les facultés de médecine et des arts et des sciences ainsi que l'École de santé publique de l'UdeM (ESPUM) seront les principales touchées par ces mouvements.

Le Centre d'études et de recherches internationales de l'Université et le Département de science politique seront ainsi déménagés au pavillon André-Aisenstadt après le départ de plusieurs départements de sciences. L'espace libéré dans ce pavillon serait suffisamment grand pour recevoir l'ESPUM, actuellement dispersée en trois lieux et dont l'emplacement a longtemps fait l'objet de toutes sortes de scénarios.

Le pavillon Marie-Victorin, où sont déjà installés les départements de psychologie et de psychoéducation, aurait comme nouveaux occupants l'École de travail social, le Laboratoire international de recherche sur le cerveau, la musique et le son et le Groupe de recherche sur l'inadaptation psychosociale chez l'enfant. Ce regroupement aurait un effet structurant sur l'enseignement et la recherche de tout le domaine des études psychosociales.

La Faculté de médecine rapatrierait au pavillon Roger-Gaudry les écoles de réadaptation et d'orthophonie et d'audiologie, qui sont situées actuellement sur l'avenue du Parc. Elle concentrerait aussi son secteur des

disciplines fondamentales, puisqu'elle disposerait d'assez d'espace pour garder le Département de biochimie et médecine moléculaire là où il est.

La Faculté des sciences infirmières et le Département de nutrition prendraient de l'expansion au pavillon Marguerite-D'Youville, tandis que la Faculté de l'aménagement gagnerait près de 700 m² avec le déménagement du Centre d'exposition au campus MIL.

Parmi les autres mesures inscrites au PDE, mentionnons la mise en vente des conciergeries situées au 2910, au 3050 et au 3060, boulevard Édouard-Montpetit: le Département de philosophie et le nouvel Institut d'études religieuses seront transférés au pavillon Lionel-Groulx. Le Service de l'admission et du recrutement ira rejoindre le Bureau du registraire au pavillon J.-A.-DeSève, ce qui libérera des locaux au 3744, rue Jean-Brillant pour accueillir plusieurs unités administratives, dont la direction des bibliothèques. Enfin, les étudiants ne seront pas en reste, puisque de nouveaux lieux consacrés à la vie étudiante seront aménagés, notamment aux pavillons Marie-Victorin et Roger-Gaudry.

En finir avec la location et le déficit d'espace

L'intention de l'Université, en révisant son plan directeur des espaces, est de mettre un terme à plusieurs contrats de location. « Au total, les projets inscrits dans la nouvelle version du plan directeur des espaces représentent des économies en frais de location en valeur actualisée de 62,9 M\$ », précise M. Filteau. Une somme rondelette qui augmentera la capacité financière de l'Université pour ses projets de réaménagement. Le gouvernement lui-même y trouvera son intérêt, puisqu'il couvre en ce moment les frais de location de l'Université à même la subvention qu'il lui verse chaque année.

Outre les bâtiments de l'avenue du Parc, l'UdeM loue quelques autres locaux à différents endroits de la ville. C'est le cas par exemple au 3333 et au 3535, chemin Queen-Mary. Les services qui logent dans ces immeubles seront appelés à transporter leurs pénates au pavillon Roger-Gaudry principalement.

La location a souvent permis à l'Université de résoudre des problèmes circonstanciels de manque d'espace. Au fil des ans, ces problèmes sont devenus chroniques et, parfois, criants. Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur reconnaît en ce moment à l'Université de Montréal un déficit d'espace d'environ 58 700 m² nets, soit 21 % de la superficie totale de ses campus.

Une fois le pavillon des sciences construit et les autres mesures du PDE implantées, l'Université de Montréal disposera de 47 000 m² de plus. Ce qui signifie qu'il lui manquera toujours 11 700 m², soit l'équivalent du pavillon André-Aisenstadt au grand complet!

Ce plan esquisse le développement de nos infrastructures sur 10 ans. En 2027, lorsqu'il aura été complètement réalisé, l'UdeM sera moins à l'étroit, même si nous manquerons toujours d'espace. C'est dire à quel point la situation actuelle nécessite des correctifs pressants.

Tous ces projets sont bien entendu sujets à des approbations préalables du gouvernement du Québec. Le Conseil de l'Université a déjà autorisé la direction à entreprendre des démarches auprès de Polytechnique Montréal pour la vente du pavillon J.-Armand-Bombardier et auprès du ministère pour la construction d'une nouvelle aile au pavillon des sciences.

Échéancier sommaire des travaux de réaménagement

2019 : Déménagement des départements de chimie, physique, sciences biologiques et géographie au campus MIL

2019-2022 : Travaux de réaménagement des superficies libérées sur le campus de la montagne

2019 : Vente à Polytechnique Montréal de la partie du pavillon J.-Armand-Bombardier appartenant à l'UdeM

2022-2023 : Déménagement des unités suivantes :

- Écoles de réadaptation et d'orthophonie et d'audiologie au pavillon Roger-Gaudry
- École de travail social au pavillon Marie-Victorin
- Plusieurs services et des centres de recherche en intelligence artificielle (MILA, IVADO) dans le nouveau bâtiment du 1000, avenue Beaumont

2023 : Vente des conciergeries du 3050 et du 3060, boulevard Édouard-Montpetit

2025 : Déménagement des départements de mathématiques et de statistique et d'informatique et de recherche opérationnelle dans la nouvelle aile du pavillon des sciences au campus MIL

2026 : Déménagement des unités suivantes :

- ESPUM et Département de science politique au pavillon André-Aisenstadt
- Département de philosophie et Institut d'études religieuses au pavillon Lionel-Groulx

ANNEXE

Budget de fonctionnement 2018-2019 de l'UdeM



Université 
de Montréal
et du monde.

Budget de fonctionnement
2018-2019

Table des matières

Mot du recteur.....	5
L'UdeM en 2018.....	7
Le budget en bref.....	8
Orientations budgétaires.....	11
Principes d'allocation budgétaire.....	13
Budget de fonctionnement 2018-2019	19
Vue d'ensemble.....	19
Les revenus.....	20
Hypothèses budgétaires.....	22
Les dépenses.....	25
Hypothèses budgétaires.....	26
Données budgétaires.....	30
Sommaire des revenus et des dépenses.....	31
Sommaire des revenus.....	32
Sommaire des dépenses.....	33
Calcul estimatif de la subvention de fonctionnement.....	34
Enseignement et recherche.....	35
Fonds internes de recherche et autres dépenses liées à la recherche.....	36
Services à l'enseignement et à la recherche.....	37
Administration.....	38
Gestion des immeubles.....	39
Services aux étudiants.....	40
Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal (CEPSUM).....	41
Services auxiliaires.....	42

ANNEXES

1. Orientations budgétaires : document adopté par Conseil de l'UdeM.....	47
2. Le processus budgétaire.....	51
3. La structure budgétaire de l'UdeM.....	55

Mot du recteur

J'ai le plaisir de vous présenter le budget de fonctionnement 2018-2019 de l'Université de Montréal.

Deux faits ressortent assez clairement du document que vous allez lire. Le premier, c'est le redressement du financement public des universités. Après des années de compressions, le gouvernement du Québec avait commencé, en 2016-2017, à réinjecter des fonds dans le réseau universitaire, mais c'est en 2018-2019 que cette volonté d'investir dans l'avenir s'affirmera véritablement.

Le budget présenté en mars 2018 par Québec comprend une appréciation notable des subventions accordées aux universités, qui se reflète dans notre propre budget : toutes nos facultés verront leur base budgétaire être indexée de 1 %, une première depuis des années ! Nous ne pouvons que nous en réjouir.

L'autre fait faillant, c'est que l'Université de Montréal présentera en 2018-2019 des finances équilibrées – voire en léger surplus – pour la troisième année d'affilée. Certains diront qu'avec le réinvestissement gouvernemental, cela devrait aller de soi. Cela ne va jamais de soi quand il s'agit d'un budget de près de 800 M\$. Certaines de nos facultés sont durement touchées par la baisse des inscriptions, qui s'observe dans presque tous les établissements universitaires du Québec depuis deux ans. Et même si cette baisse est circonstancielle et appelée à se résorber dans la prochaine décennie, elle a pour le moment des effets non négligeables sur nos revenus.

Dans ce contexte, l'équilibre budgétaire est toujours un défi. Et je félicite l'ensemble de notre communauté pour l'avoir relevé, avec le concours précieux du vice-recteur aux finances et aux infrastructures et de son équipe. Collectivement, nous sommes maintenant mieux outillés pour mettre en œuvre les 25 projets que nous avons inscrits dans le plan d'action de la transformation institutionnelle. Cet exploit confirme que, pour ses finances comme pour le reste, l'Université de Montréal agit en citoyen institutionnel responsable.

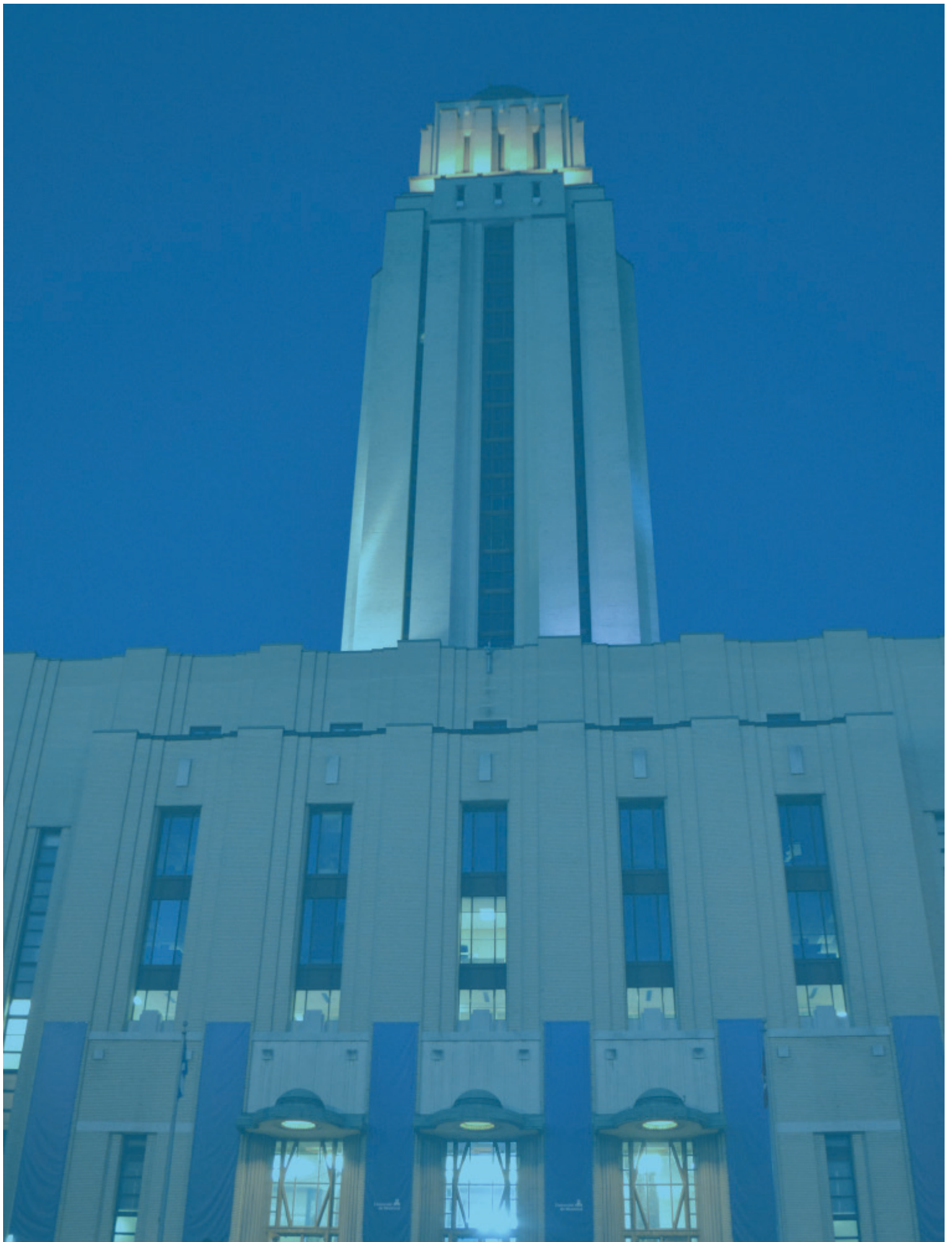
Le réinvestissement gouvernemental vient à point, mais il ne réglera pas à lui seul la lancinante question du financement universitaire. Je rappelle les faits, têtus comme toujours : pour former un étudiant, nous dépensons en moyenne 9 582 \$, quand l'Université de Toronto en dépense 15 406 \$ et celle de la Colombie-Britannique 13 817 \$. Un écart qui s'est considérablement élargi depuis cinq ans.

Comblé un tel écart est une affaire collective : l'État ni les universités ne peuvent y parvenir seuls. Que notre société reconnaisse l'urgence de corriger la situation est mon souhait le plus cher, comme dirigeant universitaire, mais aussi comme citoyen soucieux de l'avenir de notre société.

Bonne lecture !

Le recteur,
Guy Breton





L'UdeM en 2018

1

AU QUÉBEC

L'UdeM forme avec ses écoles affiliées, HEC Montréal et Polytechnique Montréal, le premier pôle d'enseignement supérieur du Québec.

4

AU CANADA

Avec des revenus de recherche dépassant le demi-milliard de dollars, l'UdeM figure au 4^e rang des universités canadiennes les plus dynamiques en recherche.

108

AU MONDE

L'UdeM se situe au 108^e rang du classement du *Times Higher Education* et figure dans le groupe des cinq meilleures universités de langue française.

Pour en savoir davantage, rendez-vous sur le nouveau site Web de l'Université de Montréal.

umontreal.ca

Le budget en bref

791,2 M\$

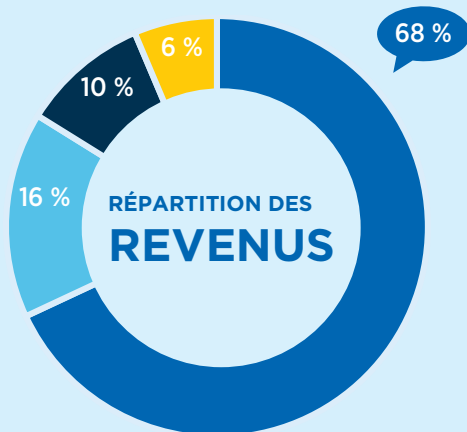
REVENUS

Le budget de fonctionnement 2018-2019 totalisera des revenus de 791,2 M\$, une hausse de 3 % par rapport à l'an dernier, largement attribuable au réinvestissement gouvernemental.

788,2 M\$

DÉPENSES

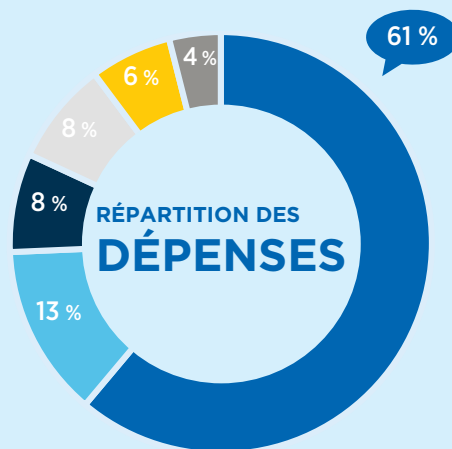
Les dépenses prévues pour l'exercice 2018-2019 se chiffrent à 788,2 M\$, en hausse de 2,6 % ou 20,1 M\$. Les dépenses salariales représentent près de 80 % de toutes les dépenses de l'UdeM.



BUDGET 2018-2019	
Subvention de fonctionnement	540,9 M\$
Droits de scolarité et frais d'admission	124,5 M\$
Autres revenus	75,6 M\$
Activités autofinancées	50,2 M\$
Total	791,2 M\$

BUDGET 2018-2019

482,3 M\$	Enseignement et recherche
103,8 M\$	Soutien à l'enseignement et à la recherche
59,7 M\$	Administration
61,9 M\$	Gestion des immeubles
49,2 M\$	Services autofinancés
31,3 M\$	Autres dépenses
788,2 M\$	



3,0 M\$

SOLDE BUDGÉTAIRE

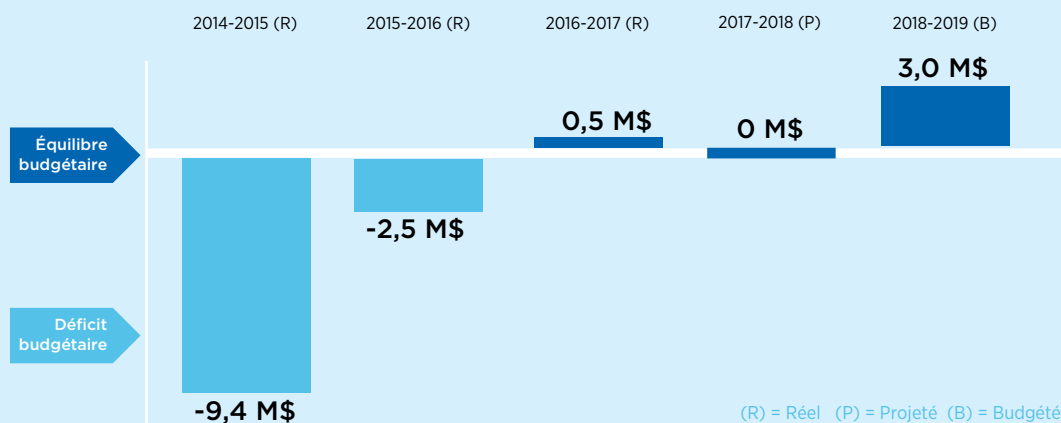
Le présent budget inscrit un léger surplus de 3,0 M\$. Comme elle s'y est engagée, l'UdeM affectera la totalité de ce surplus au remboursement de son déficit accumulé, qui passera ainsi de 164,3 M\$ à 161,3 M\$

- 176

EFFECTIF ÉTUDIANT

L'UdeM prévoit une baisse de 176 étudiants bruts l'an prochain, ce qui se traduira par une diminution de revenus mineure de 0,7 M\$. L'UdeM subit le contrecoup de la baisse démographique observée au Québec dans la tranche d'âges des 15 à 30 ans.

ÉVOLUTION DU SOLDE D'EXERCICE



2,6 %

ÉVOLUTION DES DÉPENSES

L'UdeM exercera encore l'an prochain un contrôle serré de ses dépenses, qui n'augmenteront que de 2,6 %, tandis que ses revenus devraient connaître une hausse supérieure, soit de 3 %.

69,2 %

ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

L'an prochain, les facultés compteront pour 69,2 % des dépenses totales de l'UdeM, et les services, 30,8 %. Une proportion qui varie peu au fil des ans.

AUTRES GRAPHIQUES ET TABLEAUX

Pour l'ensemble des graphiques du budget de fonctionnement 2018-2019, consultez la présentation faite aux instances par le vice-recteur aux finances et aux infrastructures.



Orientations budgétaires

En préparation du budget de fonctionnement 2018-2019, le Conseil de l'UdeM a adopté à l'automne 2018 des orientations qui ont guidé les différents acteurs du processus dans la rédaction du présent document. Ces orientations se divisent en deux formes : les orientations systémiques, qui portent sur les grands paramètres budgétaires, et les orientations opérationnelles, qui sont davantage dictées par le contexte général et, notamment, par les initiatives inscrites dans le plan d'action 2016-2021 de l'UdeM. Vous pouvez consulter en annexe le texte complet des Orientations budgétaires adoptées par le Conseil.

ORIENTATIONS SYSTÉMIQUES

- Continuer à couvrir les coûts des indexations salariales des unités.
- Maintenir une contribution de toutes les unités à la constitution de réserves centrales.
- Soutenir au besoin les unités qui éprouvent des difficultés financières par un mécanisme de péréquation ou par un appui ponctuel.
- Adapter les règles d'allocation budgétaire pour minimiser les effets du nouveau modèle de financement qui sera implanté par le gouvernement.

ORIENTATIONS OPÉRATIONNELLES

- Déposer un budget équilibré qui prévoit le remboursement d'une somme qui assurera le remboursement de la moitié du déficit accumulé sur un horizon de 20 ans.
- Soutenir la réussite et la diplomation des étudiants à tous les cycles, en mettant l'accent sur des outils qui auront été priorisés dans le Plan institutionnel de soutien à la réussite.
- Appuyer le développement des activités de formation continue tout en s'assurant que les revenus qui en sont tirés soutiennent la qualité de la formation et de la recherche.
- Soutenir les initiatives et les activités de recherche structurantes de manière à assurer la place centrale de la recherche, de la création et de l'innovation.
- Concevoir des activités visant à répondre aux besoins en formation de la population et à favoriser la croissance du nombre d'étudiants aux cycles supérieurs.
- Soutenir l'internationalisation des programmes d'études en favorisant la mobilité étudiante et l'intégration des étudiants de l'extérieur du Québec.
- Soutenir la mise en œuvre de la planification stratégique de l'Université.
- Mettre en œuvre les orientations favorisant le développement de la stratégie numérique en appui aux missions d'enseignement et de recherche.
- Appuyer le développement des relations avec les diplômés, les partenariats et la démarche philanthropique.



Principes d'allocation budgétaire

Le budget de l'UdeM obéit à des principes généraux d'allocation qui diffèrent sensiblement selon qu'il s'agit d'une faculté ou d'un service.

LES SERVICES

Les enveloppes allouées aux services sont déterminées sur une base historique, c'est-à-dire à partir de des enveloppes de l'année précédente auxquelles s'ajoutent tous les ajustements récurrents faits en cours d'année et une indexation fixée en fonction des hausses salariales accordées aux différents groupes d'employés. La progression dans les échelles salariales – nette des économies liées au remplacement du personnel sortant – demeure à la charge de l'unité. Certaines unités peuvent également recevoir un financement *ad hoc* selon les priorités du moment : la direction de l'Université dispose d'un pouvoir discrétionnaire pour certaines priorités institutionnelles, qu'elle finance grâce à un fonds spécial constitué à même un prélèvement de 1 % des enveloppes des unités.

Il y a quelques années, l'UdeM avait introduit une nouvelle règle visant à ajuster la base budgétaire de la Direction des immeubles et de la Direction de la prévention et de la sécurité afin de couvrir en partie les hausses de leurs dépenses autres que salariales. L'intention était d'étendre éventuellement cette mesure à l'ensemble des unités, mais le contexte budgétaire rend la chose impossible pour l'instant. Aussi, seules la Direction des immeubles et la Direction de la prévention et de la sécurité verront cette année leur base budgétaire ajustée, respectivement de 76 997 \$ et de 18 606 \$.

LES FACULTÉS

Les enveloppes allouées aux facultés obéissent aux mêmes principes, mais, depuis 2007-2008, elles sont fixées selon une approche hybride qui non seulement marie, comme pour les services, base historique et priorités institutionnelles, mais également tient compte des revenus générés par les inscriptions. Le financement en fonction de l'effectif étudiant est une tendance lourde dans le milieu universitaire nord-américain, où l'on délaisse de plus en plus l'approche dite historique au profit d'une approche basée sur le nombre d'étudiants inscrits.

En vertu du modèle d'allocation, l'enveloppe d'une faculté varie ainsi en fonction de l'effectif étudiant. Comme la base historique inclut les étudiants qui étaient déjà inscrits, seule la variation de l'effectif est financée. Jusqu'en 2012-2013, le coût marginal de toute variation à la hausse des inscriptions était financé à 80 % : pour chaque nouvel étudiant, une faculté obtenait ainsi 80 % des revenus générés (droits de scolarité et subvention). Les 20 % restants servaient à couvrir les dépenses mutualisées (allocations professorales, avantages sociaux, fonds de démarrage, etc.).

Cette règle de financement a changé en 2013-2014 et elle demeure la même cette année : les facultés seront financées à hauteur de 50 % des revenus supplémentaires obtenus, avec pour année de référence 2011-2012 (sauf pour les plans en matière d'enseignement et de recherche déjà en application, qui peuvent être financés à plus de 50 %). S'il advenait, pour une faculté, que le nombre d'étudiants baisse, le définancement, lui, correspondrait à 50 % des revenus jusqu'à ce que le seuil soit atteint et, une fois atteint, à 80 %. L'enveloppe d'une faculté – à l'exception de la FEP et de la FESP, qui sont des cas particuliers – ne peut jamais être inférieure à 90 % des revenus d'enseignement totaux qu'elle génère : lorsque ce n'est pas le cas, le budget prévoit un ajout récurrent.

LA GRILLE DE FINANCEMENT DU MEES

Les universités québécoises sont financées par l'État en fonction du nombre d'étudiants. En vertu de cette méthode de financement, chaque université reçoit principalement une subvention d'enseignement et une subvention de soutien, calculées selon le nombre d'étudiants pondérés (pour la première) et bruts (pour la seconde).

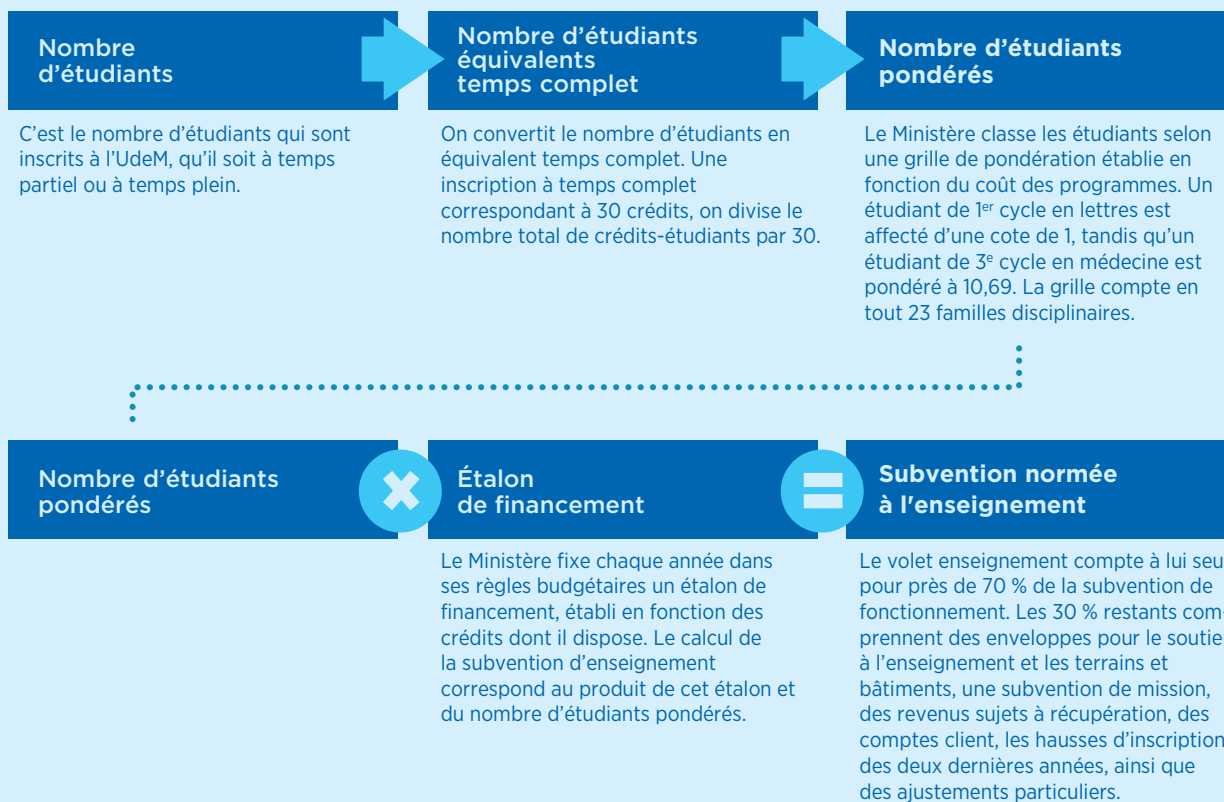
C'est la subvention d'enseignement qui constitue la part du lion des fonds versés aux établissements. Cette subvention est établie selon une grille de pondération qui tient compte des coûts de formation rattachés aux différentes disciplines et aux cycles d'études, ce qui permet une répartition équitable des crédits entre les établissements. On compte actuellement 23 familles disciplinaires formées à partir de la similarité des coûts d'enseignement associés aux disciplines.

Pour la première fois depuis le milieu des années 2000, la grille de pondération fait l'objet cette année d'une refonte importante, qui vient changer sensiblement la répartition des crédits alloués aux 18 établissements universitaires du Québec. Même si nous ne connaissons pas encore tous les détails de la nouvelle pondération, le présent budget intègre, dans ses hypothèses de revenus, les sommes escomptées à la suite de l'implantation de la nouvelle grille.

Rappelons que la pondération est établie par le Ministère en fonction du coût moyen de formation observable il y a 15 ans à l'échelle du réseau universitaire québécois. En vertu de la grille en vigueur jusqu'en 2017-2018, la médecine dentaire a un poids de 7,96 au 1^{er} cycle et les lettres un poids de 1,00, ce qui signifie que le coût de formation d'un étudiant de 1^{er} cycle en médecine dentaire est 7,96 fois supérieur à celui d'un étudiant en lettres.

Au fil des ans, l'Université a « corrigé » certains biais engendrés par l'application de la grille de pondération ministérielle afin de soutenir financièrement certains secteurs qu'elle estimait désavantagés par la méthode de calcul de l'État. Cette repondération interne, introduite pour pallier une pondération ministérielle ne correspondant pas à la réalité budgétaire d'un programme ou d'une faculté, est toujours appliquée dans le présent budget, mais elle sera sans doute réévaluée au cours de la prochaine année à la lumière des changements introduits dans le financement de nos activités par l'application de la nouvelle grille.

Calcul de la subvention normée, volet enseignement



Le calcul de l'enveloppe facultaire se fait en fonction de l'effectif étudiant enregistré l'année précédente. Il existe également un mécanisme pour couvrir en cours d'année les coûts additionnels qui peuvent être engendrés par des hausses importantes d'inscriptions. En 2018-2019, toute hausse de l'effectif étudiant dans l'année est ainsi financée à hauteur de 100 \$/crédit-étudiant (mesure temporaire reconduite; voir plus bas « Rappel : Règles modifiées dans le budget de l'an dernier »). Un premier ajustement est apporté aux réalisations estimées de l'automne et un dernier à celles de l'hiver.

Pour les services comme pour les facultés, une ponction est effectuée sur les enveloppes budgétaires. Depuis 2010-2011, facultés et services sont mis à contribution pour financer les priorités institutionnelles et pour réduire le déficit courant. Les facultés ont également accepté de constituer une enveloppe mutualisée qui permet d'établir une péréquation interfacultaire.

PONCTION SUR LES ENVELOPPES BUDGÉTAIRES

1 %	Fonds des priorités institutionnelles	Facultés et services
1,5 %	Péréquation interfacultaire	Facultés
1,5 %	Réduction du déficit et remboursement de la dette	Facultés et services

VERS UNE RÉVISION DE LA GRILLE MINISTÉRIELLE DE FINANCEMENT

Depuis plusieurs mois, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur travaille sur un projet de révision de la grille de financement des universités (voir l'encadré). Cette importante réforme viendra modifier non seulement le calcul de la pondération (et donc des sommes versées aux établissements par étudiant en fonction des disciplines), mais aussi les modalités de financement des variations de l'effectif étudiant d'une année à l'autre et le financement global des étudiants étrangers.

Dans ce contexte, aucune modification ne sera apportée à nos règles internes d'allocation budgétaire pour l'exercice 2018-2019. Bien qu'il soit fréquent de moduler ces règles en fonction des contraintes financières de l'année ou des priorités du moment, il nous paraît prudent d'attendre l'introduction de la nouvelle grille ministérielle. Nous serons alors mieux à même d'adapter nos propres règles pour minimiser les effets du nouveau modèle de financement qui sera implanté par le gouvernement.

On sait cependant d'ores et déjà que sera sans doute appelée à changer la règle selon laquelle l'enveloppe budgétaire allouée à une faculté (exception faite de la FEP et de la FESP) ne doit pas être inférieure à 90 % des revenus d'enseignement qu'elle génère. Cette règle devra en effet être revue, car les compressions des dernières années en ont rendu l'application difficile.

RAPPEL : RÈGLES MODIFIÉES DANS LE BUDGET DE L'AN DERNIER

Les règles qui ont été modifiées dans le budget 2017-2018 continuent d'être en vigueur dans le présent budget.

Mobilité interfacultaire. Depuis 2017-2018, une faculté dont les étudiants suivent certains de leurs cours dans une autre faculté voit la perte de revenus subie mieux compenser financièrement qu'auparavant. Cette mesure illustre la volonté de l'Université de multiplier les échanges interfacultaires et d'encourager l'interdisciplinarité.

La valeur de la compensation versée à la faculté est établie en fonction du nombre d'étudiants « hors faculté » inscrits deux ans auparavant et varie selon le rapport de ces étudiants sur le total des étudiants de la faculté. Plus le pourcentage des échanges est élevé, plus le taux de financement est élevé. Ou, dit autrement, plus une faculté améliore son taux d'échanges interfacultaires, plus le financement est, en proportion, élevé. Afin de reconnaître le financement différencié par cycle et par discipline, la compensation correspond à un pourcentage des revenus d'enseignement reconnus aux fins du financement interne.

FORMULE DE FINANCEMENT DE LA MOBILITÉ INTERFACULTAIRE

<u>EETC « hors faculté »</u> EETC totaux de la faculté	Taux de financement
Ratio : inférieur à 4 %	10 %
Ratio : entre 4 % et 10 %	20 %
Ratio : supérieur à 10 %	30 %

La règle ne porte que sur les types de cours suivants : les cours obligatoires d'un programme donnés par une autre faculté, les cours à option d'un programme donnés par une autre faculté et le tutorat par un directeur ou codirecteur de mémoire ou de thèse qui est professeur dans une autre faculté. Sont exclues de la nouvelle règle les autres formes de cours.

Recrutement. Les variations positives d'étudiants (ETC) qui surviennent dans l'année seront financées en 2018-2019 au taux de 100 \$/crédit, et non plus de 70 \$/crédit comme auparavant. Il s'agit d'une hausse du financement aux facultés de 900 \$ par étudiant (ETC). Cette mesure vise à soutenir les facultés dans leurs efforts de recrutement : elle est temporaire et sa pertinence sera réévaluée l'an prochain dans le cadre de la révision globale du modèle d'allocation budgétaire interne.

Allocation de retraite. Depuis plusieurs années, les unités se voyaient rembourser les allocations de retraite du personnel de soutien administratif prises en argent seulement, alors que les allocations payées en temps, étaient à leur charge. Depuis l'exercice 2017-2018, toute allocation, qu'elle soit prise en temps ou en argent, sera remboursée aux unités à hauteur de 75 % de sa valeur.

Report des surplus ou déficits des facultés. Depuis plusieurs années, les facultés pouvaient reporter un surplus budgétaire. Globalement, la règle est maintenue : à moins d'une circonstance exceptionnelle, tout surplus dégagé de l'enveloppe Gestion par une faculté continuera d'être transféré au fonds de relance facultaire sous réserve d'un maximum annuel de 1,5 % et cumulé de 5 % de son budget de fonctionnement. Mais les surplus qui excèdent l'un ou l'autre de ces deux plafonds seront dorénavant versés dans un fonds d'immobilisation au bénéfice de la faculté, jusqu'à concurrence de l'équivalent de 2 % du budget de fonctionnement de la faculté. Et, au-delà de ce seuil, plus aucun solde d'un surplus annuel ne sera reporté sous quelque forme que ce soit. Il est à noter que d'autres arrangements pourraient être pris pour répondre à des situations particulières.

Soutien à la réussite. Le budget du présent exercice reconduit par ailleurs la règle d'attribution budgétaire introduite en 2014-2015 afin de soutenir la réussite de nos étudiants. L'enveloppe budgétaire communiquée aux facultés contient une prime à la diplomation aux cycles supérieurs. Le montant de cette prime est calculé en fonction du nombre d'étudiants ayant obtenu un diplôme de maîtrise de recherche ou de doctorat dans les délais prévus au Règlement pédagogique de la FESP, soit respectivement deux et cinq ans. Ce montant pourra donc varier, à la hausse ou à la baisse, selon les taux de diplomation observés. Avec cette mesure, l'UdeM veut hausser le taux de diplomation aux cycles supérieurs. Les facultés sont invitées à utiliser les sommes dégagées à cette fin pour mettre en œuvre des moyens visant à soutenir la réussite de leurs étudiants.

LES DÉPENSES GÉRÉES CENTRALEMENT

Certains postes de dépenses sont gérés centralement. Pour l'année 2018-2019, des réserves seront constituées pour les postes budgétaires suivants :

- avantages sociaux;
- conventions collectives (ex. : ententes salariales en cours de négociation, allocations professorales, fonds de démarrage);
- projets particuliers;
- priorités institutionnelles.

LES NORMES COMPTABLES

Comme les autres universités québécoises, l'Université applique intégralement depuis 2009-2010 les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) dans la préparation de ses états financiers. Ces principes étaient appliqués par le passé, mais le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur demandait aux établissements d'exclure de leur comptabilité certaines charges, dont les vacances à payer et les avantages sociaux futurs comme le régime de retraite. Ces charges, qui sont des estimations d'engagements financiers plutôt que des dépenses réelles, sont maintenant comptabilisés au fonds de fonctionnement général. L'application des NCOSBL aux états financiers n'a en outre aucune incidence directe sur l'exercice budgétaire.

C'est pourquoi, dans le présent budget, le déficit accumulé du fonds de fonctionnement est chiffré à 164,3 M\$, même si, en vertu des NCOSBL, ce déficit s'élève à 6,4 M\$. La différence de 157,9 M\$ correspond à la valeur de l'actif net lié aux vacances et avantages sociaux futurs, dont le calcul n'entre pas dans la préparation ni du budget ni des subventions de fonctionnement reçues du Ministère. Le « déficit NCOSBL » est sujet parfois à d'importantes variations, ce qui est le cas cette année : il a fondu par rapport à l'an dernier, alors qu'il s'établissait à 239,4 M\$, à la suite d'une réévaluation de l'actif lié aux avantages sociaux.



Budget de fonctionnement

VUE D'ENSEMBLE

L'Université de Montréal atteindra l'équilibre budgétaire en 2018-2019 pour la troisième année d'affilée. Ses revenus totaliseront en effet 791,2 M\$ l'an prochain, une hausse de 3,0 % par rapport à 2017-2018, tandis que les dépenses s'élèveront à 788,2 M\$, en hausse de 2,6 %. Non seulement le budget présenté pour l'année 2018-2019 est équilibré, mais il affiche un surplus de l'ordre de 3,0 M\$, qui sera entièrement affecté au remboursement du déficit accumulé.

L'équilibre budgétaire se maintiendra en 2018-2019, et ce, même si les inscriptions seront en recul pour la troisième année de suite. Pour le présent exercice budgétaire, l'Université prévoit une baisse du nombre d'étudiants bruts de 176, ce qui se traduira par une diminution de revenus relativement mineure de 0,7 M\$, subvention gouvernementale et droits de scolarité compris.

Comme presque toutes les universités québécoises, l'UdeM subit en ce moment le contrecoup de la baisse démographique observée dans la tranche d'âge des 15 à 30 ans. Depuis 2014, le nombre total d'étudiants inscrits dans les programmes de l'UdeM a diminué de 3,8 %, sur un effectif global d'environ 40 000 étudiants (ETC).

Le réinvestissement annoncé par Québec au printemps 2018 n'est pas étranger au redressement budgétaire prévu pour l'an prochain. De la centaine de millions de dollars que le gouvernement injectera dans le réseau universitaire en 2018-2019, l'UdeM prévoit récolter 19,5 M\$. Une partie de cette somme provient de la réforme de la grille de pondération, qui entre en vigueur avec le nouvel exercice financier.

Ce supplément de source gouvernementale, ajouté à l'indexation de la subvention et des droits de scolarité, constitue l'essentiel de la hausse escomptée des revenus. Il aidera l'UdeM à compenser les effets de la baisse démographique qui touche les universités québécoises et lui permettra de commencer à rembourser son déficit accumulé.

RETOUR SUR LE BUDGET 2017-2018

Pour l'année 2017-2018, l'Université avait prévu un léger déficit, de l'ordre de 3,1 M\$. Mais elle s'était engagée à le combler en priorité advenant un réinvestissement gouvernemental. Or, le réinvestissement s'est finalement matérialisé, à hauteur de 5,8 M\$, et d'autres revenus de source gouvernementale se sont ajoutés à cette somme pour financer des initiatives ciblées (+ 0,6 M\$). En revanche, l'Université a enregistré en 2017-2018 une baisse d'inscriptions plus importante que ce qui avait été budgété. Et d'autres baisses de revenus ont été observées par rapport au budget initial.

Selon la dernière mise à jour budgétaire (au 31 décembre 2017), on estime que, au terme de l'exercice en cours, les revenus devraient avoir augmenté de 8,7 M\$ et les dépenses de 5,6 M\$: l'écart, de 3,1 M\$, correspond au déficit prévu et devrait donc permettre à l'UdeM de préserver l'équilibre budgétaire en 2017-2018. Par ailleurs, on sait en effet depuis l'automne 2017, grâce aux derniers états financiers, que l'Université a fermé officiellement ses livres pour l'exercice financier précédent, celui de 2016-2017, sur un surplus de 0,4 M\$.

L'UdeM profite également des effets de la gestion serrée de ses dépenses ces dernières années, dans un contexte marqué par une réduction du financement public. Globalement, elle a réussi à contenir ses dépenses pendant toute la durée des compressions gouvernementales. Entre 2015-2016 et 2018-2019, les dépenses, à moins d'imprévus, auront augmenté de 5,6 %, tandis que les revenus devraient connaître une hausse légèrement supérieure, soit de 6,8 % : l'écart, de 1,2 point de pourcentage, explique en bonne partie le comblement progressif du déficit.

Comme prévu dans les orientations budgétaires, l'excédent inscrit au présent budget, de 3,0 M\$, sera affecté en totalité au remboursement du déficit accumulé, qui passera ainsi de 164,3 M\$ à 161,3 M\$.

LES REVENUS

Les revenus prévus pour l'exercice 2018-2019 se chiffrent à 791,2 M\$, en hausse de 3,0 %. (Toutes les comparaisons avec l'exercice budgétaire précédent se font sur la base de la dernière mise à jour budgétaire.)

Cette augmentation, qui totalise 24,0 M\$, est largement attribuable au réinvestissement gouvernemental, de l'ordre de 19,5 M\$ pour notre établissement, ainsi qu'à l'indexation des droits de scolarité, établie à 2,7 % selon les dernières indications du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), et au financement compensatoire accordé par Québec pour couvrir nos coûts de système.

Les revenus de l'UdeM, rappelons-le, sont déterminés à plus de 80 % par le gouvernement, qui fixe les montants de la subvention versée et des droits de scolarité. L'Université ne dispose d'aucun pouvoir de modulation sur ces deux principales sources de revenus. Le seul facteur qui permet à une université de dégager une marge de manœuvre, ce sont les inscriptions, les universités du Québec étant financées essentiellement en fonction du nombre d'étudiants.

SOMMAIRE DES REVENUS ET DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2018-2019

(EN MILLIERS DE \$)

	BUDGET DE GESTION 2018-2019	RÉALISATIONS ESTIMÉES (RE) 2017-2018	BUDGET DE GESTION 2017-2018	VARIATION DU BUDGET 2018-2019 PAR RAPPORT À	
				BUDGET 2017-2018	RE 2017-2018
REVENUS	791 158 \$	768 101 \$	759 365 \$	4,2 %	3,0 %
DÉPENSES	788 158 \$	768 101 \$	762 462 \$	3,4 %	2,6 %
SOLDE (DÉFICIT)	3 000 \$	0 \$	(3 100) \$		

Les inscriptions baissent sensiblement depuis quelques années à l'UdeM. Pour le présent exercice budgétaire, l'Université prévoit une diminution du nombre d'étudiants bruts de 176, mais aucun changement pour ce qui est du nombre d'étudiants pondérés, qui est le facteur le plus significatif dans le calcul de la subvention d'enseignement.

Cette légère baisse ne devrait pas avoir d'incidence notable sur le total des revenus, subvention gouvernementale et droits de scolarité compris. Mais derrière la donnée globale se cachent des hausses et des baisses parfois plus marquées selon les facultés et les programmes. Et les diminutions d'inscriptions enregistrées au cours des deux années précédentes continuent de grever les revenus de l'UdeM.

Subvention de fonctionnement

La subvention de fonctionnement versée à l'Université par le MEES s'élèvera à 540,9 M\$ en 2018-2019. Il s'agit d'une augmentation de 4,7 % par rapport à l'an dernier.

L'essentiel de cette hausse provient du réinvestissement annoncé par Québec pour 2018-2019. Dans le budget présenté en mars 2018, le gouvernement prévoit en effet une injection de fonds dans l'enseignement supérieur de l'ordre de 105 M\$, ce qui devrait représenter, selon des calculs très préliminaires, un supplément de revenus de 19,5 M\$ pour l'Université.

Ce réinvestissement inclut les effets budgétaires escomptés de l'implantation de la nouvelle grille de financement gouvernementale. Dans sa nouvelle mouture, cette grille, qui n'avait pas connu de réforme depuis le milieu des années 2000 (voir l'encadré La grille de financement du MEES), vient modifier sensiblement la répartition du financement public entre les différents établissements du réseau.

Au redressement du financement public s'ajoute l'indexation de la part de la subvention servant à couvrir nos dépenses salariales des personnels enseignant et de soutien. Cette portion est indexée selon la politique salariale gouvernementale, à savoir une majoration des échelles salariales de 2,0 % le 1^{er} avril 2018 et de 0 % le 1^{er} avril 2019. Les dépenses salariales représentent près de 80 % de toutes les dépenses de l'UdeM.

Le gouvernement pourrait aussi renverser une pratique qui remonte à plusieurs années : la non-indexation de la subvention destinée à couvrir les dépenses autres que salariales. Rien n'est encore acquis au moment d'écrire ces lignes, mais nous pensons que l'appel des universités dans ce dossier sera entendu et nous projetons en conséquence une indexation de 1,25 % de ces dépenses diverses (chauffage, entretien, etc.), ce qui devrait aider l'UdeM à couvrir ses coûts de système.

Les fonds versés par le gouvernement pour l'entretien des terrains et bâtiments connaîtront une hausse de 1,9 M\$ en 2018-2019. Cette augmentation est attribuable à la prise en compte des locaux du campus de Laval dans le calcul de la subvention. L'Université, qui est locataire du 1700, rue Jacques-Tétreault, acquerra le droit d'emphytéose de l'immeuble lavallois. Dès lors, ces installations entreront dans le calcul de la subvention relative aux terrains et bâtiments du MEES.

En outre, cette acquisition entraînera d'importantes économies, de l'ordre de 1,9 M\$, en taxes foncières et frais de financement notamment : le budget de la Direction des immeubles sera revu en conséquence.

HYPOTHÈSES BUDGÉTAIRES : REVENUS 2018-2019

Hausse globale des revenus : + 3,0 %

Impact de la baisse des inscriptions (- 176 étudiants) : - 0,7 M\$

Subvention de fonctionnement

- Hausse globale : + 4,7 %
- Indexation de la subvention selon la politique salariale présumée du gouvernement : + 2,0 % au 1^{er} avril 2018; + 0 % au 1^{er} avril 2019
- Indexation de la subvention pour dépenses autres que salariales : 1,25 %.
- Réinvestissement en enseignement supérieur prévu : + 19,5 M\$.

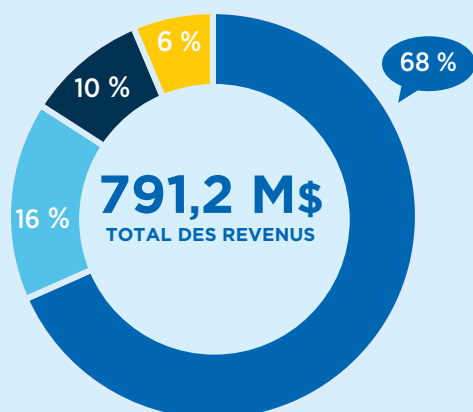
Droits de scolarité et frais d'admission

- Hausse globale : + 2,6 %
- Indexation de 2,7 % des droits de scolarité et des frais institutionnels obligatoires (FIO)

Autres revenus

- Baisse globale : - 7,2 %

RÉPARTITION DES SOURCES DE REVENUS



BUDGET 2018-2019

Subvention de fonctionnement	540,9 M\$
Droits de scolarité et frais d'admission	124,5 M\$
Autres revenus	75,6 M\$
Activités autofinancées	50,2 M\$
	791,2 M\$

Globalement à la hausse, la subvention de Québec sera néanmoins réduite sur certains points qui entrent dans son calcul :

- **Remboursement de la compression 2013-2014.** La subvention sera diminuée de 3,4 M\$ à ce titre. Rappelons que, au début de la vague de compressions gouvernementales, l'UdeM s'est prévalu de la possibilité d'étaler sur sept ans l'importante compression de 22,3 M\$ inscrite en 2013-2014. En vertu des règles définies par Québec, la subvention versée à l'UdeM est ainsi réduite chaque année de sommes qui varient de 3 M\$ à 4,5 M\$. Il en sera ainsi jusqu'au terme fixé pour le remboursement, soit le 30 avril 2021. La somme de 3,4 M\$ prélevée en 2018-2019 sera de 357 000 \$ supérieure à celle de l'année précédente.
- **Diminution du nombre d'étudiants.** La subvention d'enseignement ne sera pas réduite, puisque le nombre d'étudiants pondérés, sur lequel elle est établie, sera stable selon nos estimations. En revanche, la subvention de soutien est calculée selon le nombre d'étudiants bruts, qui baissera de 176 l'an prochain : on évalue à 287 000 \$ la réduction de la subvention de soutien qui résultera de cette baisse des inscriptions.
- **Autres.** D'autres éléments représentent une diminution de 3,3 M\$ de la subvention ministérielle.

Enfin, certaines enveloppes récemment introduites par Québec seront reconduites l'an prochain. C'est le cas de la subvention de 4,4 M\$ versée dans le cadre de son plan d'action pour la réussite, ainsi que d'une somme de 0,6 M\$ pour la stratégie d'intervention en vue de contrer les violences à caractère sexuel et pour la reconnaissance des acquis.

En matière de financement public, l'année 2018-2019 confirme l'intention du gouvernement de réinvestir dans l'enseignement supérieur. Par contre, même en tenant compte du rehaussement significatif des subventions versées aux universités, le financement public de l'enseignement universitaire n'est toujours pas revenu à ce qu'il était avant le début des compressions : sous forme de subventions gouvernementales, l'UdeM touchera l'an prochain, en dollars constants, 13 080 \$ par étudiant, contre 13 120 \$ en 2012-2013.

Droits de scolarité et frais d'admission

L'UdeM prévoit percevoir 124,5 M\$ en droits de scolarité et frais d'admission en 2018-2019, une hausse de 2,6 % par rapport à l'an dernier.

L'essentiel de cette hausse provient de la simple indexation des droits de scolarité. Globalement, cette indexation, établie à 2,7 %, générera un revenu net additionnel de 1,9 M\$. À l'inverse, la baisse des inscriptions en 2018-2019 se soldera par une perte de revenus de 0,4 M\$ en droits de scolarité perçus.

Les droits de scolarité de base s'élèveront l'an prochain pour un étudiant originaire du Québec à 2456 \$ par année (30 crédits). Les étudiants canadiens de l'extérieur du Québec devront acquitter, en plus des droits de base, une somme forfaitaire de 5176 \$ pour s'inscrire à l'UdeM, tandis que les étudiants étrangers, pour le volet réglementé des programmes, devront payer une somme forfaitaire variant de 13 054 \$ à 14 842 \$ selon les disciplines au 1^{er} cycle, de 13 054 \$ au 2^e cycle et de 11 489 \$ au 3^e cycle (sur une base annuelle de 30 crédits). Les étudiants étrangers comptent pour environ 10 % de l'ensemble de l'effectif étudiant à l'UdeM.

En 2018-2019, les sommes forfaitaires demandées aux étudiants étrangers croîtront au même rythme que pour les étudiants du Québec, soit 2,7 %, mais la majoration atteindra 3,3 % pour les étudiants canadiens non-résidents du Québec et les étudiants français inscrits au 1^{er} cycle.

Comme par les années passées, l'UdeM, à l'instar de tout autre établissement universitaire québécois, retournera au gouvernement une somme correspondant à 30 % de l'indexation des droits de scolarité afin de financer le programme de prêts et bourses du Québec. L'UdeM contribue au programme gouvernemental d'aide financière pour plus de 13 M\$ chaque année.

Autres revenus

Les revenus d'autres sources s'établiront à 75,6 M\$ en 2018-2019, en baisse de 7,2 % par rapport à la dernière mise à jour budgétaire (réalisations estimées de décembre 2017). Cette baisse s'explique par une série de facteurs, notamment une contribution moindre du fonds de relance aux activités de l'Université.

Le quart des autres revenus de l'UdeM provient du programme fédéral des frais indirects de la recherche, qui sert à couvrir les frais occasionnés indirectement par la recherche, comme les frais de chauffage des laboratoires, l'entretien d'appareils, etc. Depuis des années, les universités canadiennes les plus actives en recherche réclament du gouvernement du Canada un rehaussement du financement de ces dépenses.

Dans le discours du budget du 27 février 2018, Ottawa a bien annoncé une hausse du budget accordé au Fonds de soutien à la recherche, mais la hausse ne fait que compenser mécaniquement l'augmentation correspondante des budgets des conseils subventionnaires. En clair, les crédits supplémentaires que l'UdeM pourrait tirer de ce programme viendront tout simplement couvrir les nouvelles dépenses associées à un accroissement des subventions de recherche fédérales. Aucun gain ne sera donc réalisé et, comme nous ne connaissons pas pour le moment la valeur exacte de la somme qui nous sera versée à ce titre, nous inscrivons au présent budget le même montant que l'an dernier, soit 18,5 M\$.

La plupart des autres postes de revenus ne connaîtront pas de variations significatives.

- La contribution attendue des Services auxiliaires s'élèvera à 2,1 M\$, une hausse de 100 000 \$ par rapport à l'an dernier.
- Un taux identique à celui fixé pour les droits de scolarité (2,7 %) sera appliqué aux frais institutionnels obligatoires, ce qui entraînera une augmentation de revenus de près de 269 000 \$.
- Les activités autofinancées, qui comprennent les Services aux étudiants, le Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal (CEPSUM) et les services auxiliaires, se partageront des revenus de l'ordre de 50,2 M\$ pour l'exercice 2018-2019.

LES DÉPENSES

Les dépenses prévues pour l'exercice 2018-2019 se chiffrent à 788,2 M\$, en hausse de 2,6 % ou 20,1 M\$. Ces dépenses se répartissent entre les 14 facultés et les services de l'UdeM, selon des proportions qui varient peu au fil des ans. L'an prochain, les facultés représenteront 69,2 % des dépenses totales et les services 30,8 % : à titre de comparaison, en 2013-2014, leurs poids respectifs étaient de 69,4 % et de 30,6 %.

Transformation institutionnelle

2018-2019 marquera l'an 2 de la transformation institutionnelle. Ce projet, lancé en 2016 par une consultation, a pour double objectif d'actualiser la mission d'enseignement et de recherche de l'UdeM et de moderniser son fonctionnement général.

Si certaines initiatives inscrites dans le plan d'action 2016-2021 disposent d'ores et déjà des réserves budgétaires nécessaires à leur réalisation, d'autres seront définies au cours des prochains mois et auront donc une incidence budgétaire certaine. Au total, 5,6 M\$ seront alloués en 2018-2019 au financement des projets ou des unités associées à la transformation institutionnelle. De plus, conformément aux orientations stratégiques, priorité est donnée dans le plan triennal des technologies de l'information à plusieurs initiatives liées à des projets de développement technologique.

Parmi les projets qui font l'objet de réserves budgétaires, mentionnons le Centre de pédagogie universitaire, les thématiques transversales de recherche, le plan de promotion de la diversité en recherche, la formation continue, la stratégie numérique de formation à distance, la consolidation de la nouvelle direction des relations avec les diplômés ainsi que le Bureau de la conduite responsable en recherche et l'Animalerie de Saint-Hyacinthe.

TRANSFORMATION INSTITUTIONNELLE : PRIORITÉS 2018-2019

1

Signature UdeM

- Référentiel de compétences
- Formation continue
- Collaborations interfacultaires

2

Laboratoire d'innovation

- Diversité en recherche
- Thématiques transversales de recherche

3

Gouvernance et interactivité organisationnelle dynamiques

- Centre de pédagogie universitaire
- Soutien à la recherche (animaleries, BCRR)
- Optimisation des processus de gestion (dotation, dossier étudiant unique)

4

Relations durables avec les diplômés

- Direction des relations avec les diplômés (BDRD)

5

Milieu de vie engageant et stimulant

- Promotion du respect, de l'équité et de la diversité (BIMH)
- Stratégie numérique - volet Formation à distance
- Internationalisation, positionnement, recrutement
- Étudiants en situation de handicap

HYPOTHÈSES BUDGÉTAIRES : DÉPENSES 2018-2019

Hausse globale des dépenses : + 2,6 %

Transformation institutionnelle : 5,6 M\$

Intérêts sur la dette : 6,2 M\$ (en baisse de 2,3 M\$)

Facultés

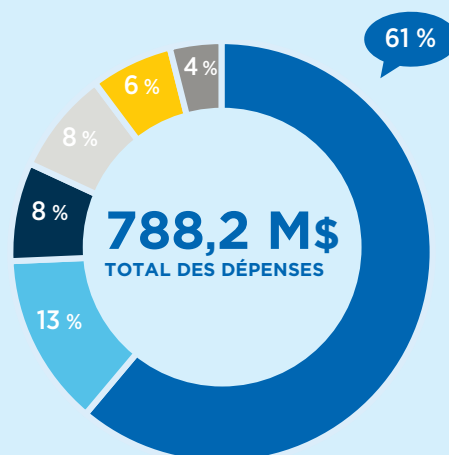
- Hausse globale : + 2,5 %
- Budgets établis selon les indexations de salaires accordées aux différents groupes d'employés
- Ponction de 1 % pour le Fonds des priorités institutionnelles

Services

- Hausse globale : + 3,2 %
- Ponction de 1 % pour le Fonds des priorités institutionnelles

RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR FONCTION

BUDGET 2018-2019	
482,3 M\$	Enseignement et recherche
103,8 M\$	Soutien à l'enseignement et à la recherche
59,7 M\$	Administration
61,9 M\$	Gestion des immeubles
49,2 M\$	Services autofinancés
31,3 M\$	Autres dépenses
788,2 M\$	



En ce qui touche au secteur des relations avec les diplômés et de la philanthropie, le budget 2018-2019 prévoit une nouvelle injection récurrente de 1,25 M\$ inscrite dans la colonne des dépenses du Bureau du développement et des relations avec les diplômés. Cette somme s'ajoute à l'enveloppe allouée en 2017-2018, qui était alors financée de manière *ad hoc* à même le fonds de relance et qui est maintenant pérenne.

Mentionnons également que l'UdeM, qui souscrit aux objectifs du projet de loi n° 151 adopté dernièrement pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur, augmentera de 0,2 M\$ le budget du Bureau d'intervention en matière de harcèlement.

Facultés

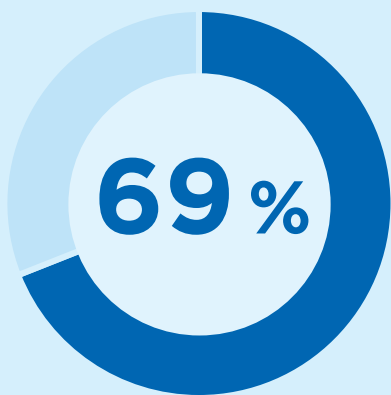
Les dépenses en enseignement et recherche s'établiront, pour l'exercice 2018-2019, à 482,3 M\$, une hausse de 2,5 % par rapport à l'année précédente. Certaines facultés sont plus durement touchées que d'autres par la baisse observée des inscriptions au premier cycle. Mais toutes les facultés profiteront du réinvestissement gouvernemental : outre les ajustements budgétaires et les enveloppes particulières, la base budgétaire de chaque faculté sera appréciée de 1% l'an prochain, une mesure d'une valeur de 4,1 M\$.

Aux dépenses strictement facultaires s'ajoutent les dépenses de soutien à l'enseignement et à la recherche (103,8 M\$, une augmentation de 4 %) et les fonds internes de recherche (stables, à 23,9 M\$). À eux seuls, ces trois postes de dépenses se chiffrent à 610,0 M\$, soit 77 % des dépenses totales de l'UdeM.

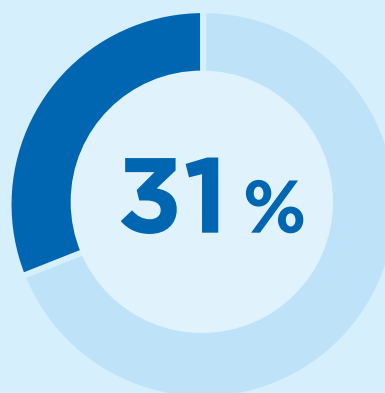
Certaines mesures visent des facultés ou des départements en particulier :

- Le rattachement du Département de kinésiologie à la Faculté de médecine, qui a été approuvé par les instances de l'Université au cours de la dernière année, prendra effet le 1^{er} mai 2018.

RÉPARTITION DES DÉPENSES - FACULTÉS ET SERVICES



FACULTÉS



SERVICES

- Le présent budget comporte une avance pour la mise en œuvre du plan de développement de l'enseignement de l'École de santé publique, qui a connu une importante hausse d'inscriptions en 2017-2018.
- Une réserve est constituée pour aider financièrement les facultés dont l'effectif étudiant est en décroissance.
- Les collaborations interfacultaires continueront d'être soutenues, à hauteur de 0,25 M\$, à travers la création de programmes communs, dont les modalités d'implantation seront définies au cours des prochaines semaines en concertation avec les doyens.
- Pour la formation à distance, une somme de 0,2 M\$ s'ajoutera à celle de l'an dernier, de 0,3 M\$, financée par le Fonds des priorités institutionnelles. Cette enveloppe servira à soutenir des projets facultaires de formation à distance : les critères d'admissibilité seront communiqués en temps opportuns par la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études.

Comme dans l'exercice précédent, l'enveloppe budgétaire accordée aux facultés contient une prime à la diplomation aux cycles supérieurs : la dépense prévue à cet effet en 2018-2019 devrait s'élever à près de 1,2 M\$. Et le budget alloué à l'ensemble des facultés pour l'embauche d'auxiliaires d'enseignement augmentera sensiblement, de 0,7 % par rapport à l'an dernier.

Enfin, le présent budget prévoit un certain nombre de mesures de soutien indirect aux facultés, notamment :

- La création d'un programme de bourses d'études dans le domaine de l'intelligence artificielle (250 000 \$);
- Un fonds additionnel de démarrage pour des projets liés au Complexe des sciences du campus MIL, dont l'ouverture est prévue l'automne 2019 (100 000 \$);
- Le déploiement d'une stratégie de recrutement international en vue de la révision gouvernementale de la tarification appliquée aux étudiants étrangers à compter de l'année 2019-2020 (150 000 \$).

Services

Les dépenses des services atteindront en 2018-2019 274,6 M\$:

- Financés :
 - Services à l'enseignement et à la recherche : 103,8 M\$ (+ 4,6 %)
 - Administration : 59,7 M\$ (+ 7,9 %)
 - Gestion des immeubles : 61,9 M\$ (- 3,1 %)
- Autofinancés :
 - Services aux étudiants : 12,8 M\$ (+ 4,5 %)
 - CEPSUM : 15,7 M\$ (+ 3,3 %)
 - Services auxiliaires : 20,7 M\$ (+ 2,5 %)

L'administration connaît une progression plus prononcée de ses dépenses que de coutume, principalement en raison de l'effort consenti pour soutenir le secteur des relations avec les diplômés (voir la section Transformation institutionnelle). Avec l'adoption de la nouvelle charte, qui fait une place plus grande aux diplômés dans les instances de l'Université, les relations avec ce bassin de quelque 400 000 anciens prennent une valeur stratégique et de nouvelles ressources doivent être affectées à ce volet de nos activités.

D'autres services verront l'an prochain croître leur budget afin de mieux refléter les responsabilités qui leur sont confiées. Ces responsabilités touchent principalement au soutien à l'enseignement et à la recherche, mais elles sont également conditionnées par l'évolution du contexte universitaire nord-américain, notamment en matière de communications ou encore de ressources humaines (recrutement et embauche).

Les Bibliothèques disposeront l'an prochain d'un budget d'acquisitions bonifié de 875 000 \$, en hausse de 125 000\$ par rapport à l'année précédente. En outre, le financement est maintenant pérenne et est intégré à même le budget global des Bibliothèques, au lieu d'être prélevé du fonds de relance. De même, l'enveloppe de 675 000 \$ attribuée ces dernières années à la campagne de positionnement et de recrutement étudiant cessera l'an prochain d'être *ad hoc* pour être intégrée aux budgets des unités concernées.

Rappelons que les services autofinancés font globalement leurs frais. Dans le cas des services auxiliaires, les revenus excèdent les dépenses depuis plusieurs années. Leur contribution à la caisse commune de l'Université sera même augmentée l'an prochain de 0,1 M\$, passant à 2,1 M\$, comme nous l'avons mentionné plus haut.

Autres dépenses

Les dépenses d'intérêts sur la dette se chiffreront à 6,2 M\$ l'an prochain, en baisse significative par rapport à l'année précédente. Cette baisse, liée principalement à d'importants flux de trésorerie, est circonstancielle et ne devrait pas se répéter dans le budget de l'an prochain.

Au nombre des autres dépenses, on compte :

- Le Plan triennal des technologies de l'information : 4,25 M\$ (une hausse non récurrente de 0,25 M\$ relativement à l'an dernier). Cette enveloppe est réservée aux initiatives de développement de projets de nature technologique.
- Le progiciel de gestion intégré (PGI) : 7,5 M\$ en remboursement des frais d'implantation.
- Le mobilier, l'appareillage et l'outillage : 3,7 M\$ (hausse ponctuelle de 0,2 M\$).

Données budgétaires

Cette section présente les données du budget de fonctionnement 2018-2019 de l'UdeM. Elle permet de suivre l'évolution des revenus et des dépenses de l'UdeM depuis l'exercice budgétaire précédent. Les données sont établies en fonction des hypothèses de revenus et de dépenses formulées par la Direction des opérations budgétaires. Elles sont présentées par unités et par grands postes budgétaires.

- Sommaire des revenus et des dépenses
- Sommaire des revenus
- Sommaire des dépenses
- Calcul estimatif de la subvention de fonctionnement
- Enseignement et recherche
- Fonds internes de recherche et autres dépenses liées à la recherche
- Services à l'enseignement et à la recherche
- Administration
- Gestion des immeubles
- Services aux étudiants
- Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal (CEPSUM)
- Services auxiliaires



SOMMAIRE DES REVENUS ET DES DÉPENSES

(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2018-2019	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2017-2018	BUDGET DE GESTION 2017-2018
		Au 31 décembre 2017	
REVENUS			
Revenus de fonctionnement	740 956 \$	719 648 \$	709 259 \$
Activités autofinancées	50 202 \$	48 453 \$	50 106 \$
	791 158 \$	768 101 \$	759 365 \$
DÉPENSES			
Dépenses de fonctionnement	738 941 \$	720 439 \$	713 497 \$
Activités autofinancées	49 217 \$	47 662 \$	48 965 \$
	788 158 \$	768 101 \$	762 462 \$
SOLDE BUDGÉTAIRE AVANT REMBOURSEMENT DU DÉFICIT ACCUMULÉ	3 000 \$	- \$	(3 100) \$
Remboursement du déficit accumulé	3 000 \$	-	-
SOLDE BUDGÉTAIRE	0 \$	0 \$	(3 100) \$

SOMMAIRE DES REVENUS

(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2018-2019	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2017-2018 Au 31 décembre 2017	BUDGET DE GESTION 2017-2018
REVENUS DE FONCTIONNEMENT			
Droits de scolarité et frais d'admission	124 505 \$	121 354 \$	121 424 \$
Subvention de fonctionnement	540 936 \$	516 899 \$	513 259 \$
Autres revenus (cliniques, frais de gestion, compensation des coûts de la recherche, diplomation et autres)	73 971 \$	76 856 \$	71 240 \$
Fonds de relance	1 544 \$	4 539 \$	3 335 \$
	<u>740 956 \$</u>	<u>719 648 \$</u>	<u>709 259 \$</u>
ACTIVITÉS AUTOFINANCÉES			
Services aux étudiants	12 177 \$	11 633 \$	11 507 \$
Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal	15 209 \$	14 607 \$	14 736 \$
Services auxiliaires	22 816 \$	22 213 \$	23 863 \$
	<u>50 202 \$</u>	<u>48 453 \$</u>	<u>50 106 \$</u>
	<u>791 158 \$</u>	<u>768 101 \$</u>	<u>759 365 \$</u>

SOMMAIRE DES DÉPENSES

(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2018-2019	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2017-2018 Au 31 décembre 2017	BUDGET DE GESTION 2017-2018
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Enseignement et recherche	473 385 \$	461 987 \$	452 678 \$
Fonds internes de recherche et autres dépenses liées à la recherche	23 919 \$	23 641 \$	25 057 \$
Bourses	8 900 \$	8 746 \$	8 575 \$
Services à l'enseignement et à la recherche ¹	103 790 \$	99 258 \$	98 797 \$
Administration	59 749 \$	55 375 \$	56 175 \$
Gestion des immeubles	61 867 \$	63 824 \$	62 938 \$
Dépenses d'intérêts nettes des revenus	6 231 \$	6 725 \$	8 500 \$
Vacances à payer	1 100 \$	883 \$	780 \$
	<u>738 941 \$</u>	<u>720 439 \$</u>	<u>713 497 \$</u>
ACTIVITÉS AUTOFINANCÉES			
Services aux étudiants	12 751 \$	12 201 \$	12 075 \$
Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal	15 750 \$	15 244 \$	15 277 \$
Services auxiliaires	20 716 \$	20 217 \$	21 613 \$
	<u>49 217 \$</u>	<u>47 662 \$</u>	<u>48 965 \$</u>
	<u>788 158 \$</u>	<u>768 101 \$</u>	<u>762 462 \$</u>

1. Pour les besoins de cette présentation, le budget du Centre de communication écrite est intégré sous la fonction « Services à l'enseignement et à la recherche ». Toutefois, il est présenté dans les pages suivantes sous l'unité « Services aux étudiants » (SAÉ), puisqu'il est sous la responsabilité des SAÉ depuis le 1^{er} mai 2011.

CALCUL ESTIMATIF DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2018-2019	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2017-2018 Au 31 décembre 2017	BUDGET DE GESTION 2017-2018
Subvention normée			
Enseignement	415 342 \$	396 213 \$	389 920 \$
Soutien à l'enseignement	70 193 \$	70 716 \$	70 016 \$
Terrains et bâtiments	53 713 \$	52 130 \$	52 291 \$
Sous-total	539 248 \$	519 059 \$	512 228 \$
Subvention de mission	10 412 \$	10 249 \$	10 254 \$
Revenus sujets à récupération	(30 549) \$	(29 300) \$	(27 739) \$
Subvention générale	519 111 \$	500 008 \$	494 742 \$
Compte à recevoir au titre des effectifs étudiants des deux dernières années	(2 034) \$	(5 947) \$	(4 298) \$
Ajustements spécifiques			
Loyers et entretien de nouveaux espaces	8 528 \$	8 528 \$	8 649 \$
Subvention de contrepartie	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
Bibliothèque et NTIC	2 732 \$	2 732 \$	2 782 \$
Autres ajustements	11 599 \$	10 578 \$	10 384 \$
Sous-total	23 859 \$	22 838 \$	22 815 \$
Total	540 936 \$	516 899 \$	513 259 \$

ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE
(en milliers de dollars)

FACULTÉS, ÉCOLES ET DÉPARTEMENT	BUDGET DE GESTION 2018-2019	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2017-2018 Au 31 décembre 2017	BUDGET DE GESTION 2017-2018
Aménagement	14 717 \$	14 399 \$	14 574 \$
Arts et sciences	153 403 \$	151 101 \$	148 881 \$
Droit	16 771 \$	16 120 \$	15 991 \$
École de santé publique	9 927 \$	9 477 \$	9 182 \$
Éducation permanente	18 854 \$	18 644 \$	19 299 \$
Études supérieures et postdoctorales	2 373 \$	2 334 \$	2 191 \$
Médecine ¹	116 221 \$	111 994 \$	109 385 \$
Médecine dentaire	19 879 \$	19 402 \$	19 230 \$
Médecine vétérinaire	51 649 \$	51 082 \$	48 958 \$
Musique	11 315 \$	10 994 \$	10 760 \$
Optométrie	7 800 \$	7 929 \$	7 507 \$
Pharmacie	13 337 \$	13 309 \$	12 737 \$
Sciences de l'éducation	22 131 \$	21 314 \$	21 175 \$
Sciences infirmières	15 008 \$	13 887 \$	12 808 \$
	473 385 \$	461 987 \$	452 678 \$

Ces budgets intègrent les enveloppes Gestion, les enveloppes Cas particuliers ainsi que les réserves, dont les priorités institutionnelles.

1. À compter du 1^{er} mai 2018, le Département de kinésiologie sera intégré à la Faculté de médecine.

FONDS INTERNES DE RECHERCHE ET AUTRES DÉPENSES LIÉES À LA RECHERCHE
(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2018-2019	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2017-2018 Au 31 décembre 2017	BUDGET DE GESTION 2017-2018
Infrastructure des centres et groupes de recherche	5 179 \$	4 900 \$	5 179 \$
Subventions de contrepartie	845 \$	1 100 \$	845 \$
Soutien à des projets individuels	325 \$	325 \$	325 \$
Projets particuliers et internationaux	100 \$	100 \$	100 \$
Comité universitaire d'éthique de la recherche	50 \$	50 \$	50 \$
Initiatives nouvelles	720 \$	1 100 \$	720 \$
Autres (colloques, associations et membership)	185 \$	185 \$	185 \$
Sous-total – Fonds internes de recherche	7 404 \$	7 760 \$	7 404 \$
Autres dépenses de recherche financées à même les intérêts et le recouvrement des coûts indirects associés aux fonds de recherche	2 250 \$	1 300 \$	2 250 \$
Autres fonds affectés	3 000 \$	3 222 \$	3 237 \$
Autres dépenses des centres de recherche	1 039 \$	1 039 \$	1 609 \$
Contribution à la Fondation canadienne pour l'innovation	1 000 \$	1 380 \$	1 500 \$
Transferts aux hôpitaux et établissements affiliés	7 390 \$	7 390 \$	7 000 \$
Fonds des priorités institutionnelles	717 \$	400 \$	555 \$
Autres dépenses de recherche	1 119 \$	1 150 \$	1 502 \$
Sous-total – Autres dépenses liées à la recherche	16 515 \$	15 881 \$	17 653 \$
Total – Fonds internes de recherche et autres dépenses liées à la recherche	23 919 \$	23 641 \$	25 057 \$

SERVICES À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE

(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2018-2019	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2017-2018 Au 31 décembre 2017	BUDGET DE GESTION 2017-2018
Direction des bibliothèques	33 108 \$	32 608 \$	32 555 \$
Bureau du registraire	4 209 \$	3 960 \$	3 993 \$
Service de l'admission et du recrutement	5 458 \$	5 416 \$	5 377 \$
Bureau Recherche - Développement - Valorisation	6 586 \$	6 201 \$	6 183 \$
Bureau de la conduite responsable en recherche ¹	1 466 \$	1 050 \$	901 \$
Direction des affaires internationales	2 552 \$	2 387 \$	2 232 \$
Technologies de l'information	30 922 \$	30 228 \$	30 220 \$
Projets de développement et d'infrastructure technologiques	11 760 \$	11 173 \$	11 510 \$
Unités de soutien à l'enseignement ²	7 144 \$	5 729 \$	5 193 \$
	103 205 \$	98 750 \$	98 164 \$

Ces budgets intègrent les enveloppes Gestion, les enveloppes Cas particuliers ainsi que les réserves, dont celles des priorités institutionnelles.

1. Depuis le 1^{er} mai 2017, les données financières du Bureau de la conduite responsable en recherche sont présentées distinctement de celles du Bureau Recherche - Développement - Valorisation.

2. Sont ici regroupés le Bureau de l'enseignement régional, le Centre de pédagogie universitaire, le Bureau de la promotion de la qualité, la Direction de la formation continue et le Vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études. Le Centre de communication écrite est sous la responsabilité des Services aux étudiants depuis le 1^{er} mai 2011.

ADMINISTRATION
(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2018-2019	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2017-2018 Au 31 décembre 2017	BUDGET DE GESTION 2017-2018
Bureau de recherche institutionnelle	1 110 \$	1 036 \$	1 135 \$
Bureau des communications et des relations publiques	5 058 \$	4 759 \$	4 862 \$
Direction des finances	8 133 \$	7 940 \$	8 155 \$
Direction du budget et de la planification	656 \$	516 \$	511 \$
Direction générale (incluant le Centre d'exposition et la contribution aux Presses de l'Université de Montréal)	6 232 \$	6 032 \$	5 956 \$
Bureau de la performance organisationnelle et de la gestion des risques	461 \$	325 \$	345 \$
Direction des ressources humaines et Bureau du personnel enseignant	13 105 \$	11 950 \$	12 538 \$
Bureau du développement et des relations avec les diplômés (incluant la contribution aux Belles Soirées)	8 277 \$	6 840 \$	6 542 \$
Secrétariat général	7 918 \$	7 664 \$	7 130 \$
Bureau de la vérification interne	953 \$	921 \$	865 \$
Direction de la prévention et de la sécurité	7 846 \$	7 392 \$	8 136 \$
	59 749 \$	55 375 \$	56 175 \$

Ces budgets intègrent les enveloppes Gestion, les enveloppes Cas particuliers ainsi que les réserves, dont les priorités institutionnelles.

GESTION DES IMMEUBLES
(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2018-2019	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2017-2018	BUDGET DE GESTION 2017-2018
		Au 31 décembre 2017	
Direction des immeubles			
Dépenses générales de fonctionnement	36 361 \$	36 050 \$	35 690 \$
Gestion des espaces loués	18 636 \$	19 725 \$	20 380 \$
Énergie	15 312 \$	16 491 \$	15 217 \$
Courrier	1 625 \$	1 625 \$	1 625 \$
Assurances	1 352 \$	1 352 \$	1 468 \$
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	73 286 \$	75 243 \$	74 380 \$
Revenus et imputations	(11 419) \$	(11 419) \$	(11 442) \$
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Total	61 867 \$	63 824 \$	62 938 \$

Ces budgets intègrent les enveloppes Gestion, les enveloppes Cas particuliers ainsi que les réserves, dont les priorités institutionnelles.

SERVICES AUX ÉTUDIANTS

(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2018-2019	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2017-2018 Au 31 décembre 2017	BUDGET DE GESTION 2017-2018
REVENUS			
Cotisations des étudiants	7 452 \$	6 960 \$	6 779 \$
Subvention du MEES	2 999 \$	3 029 \$	3 046 \$
	<u>10 451 \$</u>	<u>9 989 \$</u>	<u>9 825 \$</u>
Revenus d'activités	1 726 \$	1 644 \$	1 682 \$
	<u>12 177 \$</u>	<u>11 633 \$</u>	<u>11 507 \$</u>
DÉPENSES			
Direction, communications et gestion informatique	2 244 \$	2 124 \$	2 128 \$
Centre de santé et de consultation psychologique	2 420 \$	2 359 \$	2 190 \$
Accueil et intégration	3 229 \$	3 115 \$	3 073 \$
Ressources socio-économiques	1 634 \$	1 597 \$	1 625 \$
Centre étudiant de soutien à la réussite	3 224 \$	3 006 \$	3 059 \$
	<u>12 751 \$</u>	<u>12 201 \$</u>	<u>12 075 \$</u>
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	<u>(574) \$</u>	<u>(568) \$</u>	<u>(568) \$</u>
Contribution de l'Université aux services de santé¹	224 \$	218 \$	218 \$
Contribution de l'Université au soutien à la réussite¹	350 \$	350 \$	350 \$
SOLDE PROJETÉ	<u>0 \$</u>	<u>0 \$</u>	<u>0 \$</u>
CENTRE DE COMMUNICATION ÉCRITE²			
Revenus	50 \$	228 \$	200 \$
Dépenses	635 \$	736 \$	833 \$
	<u>(585) \$</u>	<u>(508) \$</u>	<u>(633) \$</u>
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	(585) \$	(508) \$	(633) \$
Budget versé	585 \$	508 \$	633 \$
SOLDE PROJETÉ	<u>0 \$</u>	<u>0 \$</u>	<u>0 \$</u>

1. L'Université de Montréal alloue un financement de 223 822 \$ aux Services aux étudiants (SAÉ) pour compenser les coûts relatifs à l'utilisation du Centre de santé et de consultation psychologique par son personnel ainsi qu'une somme de 350 000 \$ pour le soutien à la réussite.

2. Auparavant, le Centre de communication écrite (CCE) relevait des Services de soutien à l'enseignement. À la suite d'une restructuration, le CCE est sous la responsabilité des SAÉ depuis le 1^{er} mai 2011.

**CENTRE D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS
DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (CEPSUM)**
(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2018-2019	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2017-2018 Au 31 décembre 2017	BUDGET DE GESTION 2017-2018
SERVICE DES SPORTS			
REVENUS			
Cotisations des étudiants	5 763 \$	5 734 \$	5 635 \$
	<u>5 763 \$</u>	<u>5 734 \$</u>	<u>5 635 \$</u>
Abonnements, inscriptions et revenus divers	6 266 \$	6 036 \$	6 102 \$
	<u>12 029 \$</u>	<u>11 770 \$</u>	<u>11 737 \$</u>
	<u>12 029 \$</u>	<u>11 770 \$</u>	<u>11 737 \$</u>
DÉPENSES	0 \$	0 \$	0 \$
SPORT D'EXCELLENCE			
Revenus	2 366 \$	2 042 \$	2 330 \$
Dépenses	2 766 \$	2 442 \$	2 730 \$
	<u>(400) \$</u>	<u>(400) \$</u>	<u>(400) \$</u>
Bourses du sport d'excellence	(141) \$	(237) \$	(141) \$
	<u>(541) \$</u>	<u>(637) \$</u>	<u>(541) \$</u>
CLINIQUE DE MÉDECINE DU SPORT			
Revenus	814 \$	795 \$	669 \$
Dépenses	814 \$	795 \$	669 \$
	<u>0 \$</u>	<u>0 \$</u>	<u>0 \$</u>
TOTAL – EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	(541) \$	(637) \$	(541) \$
Contribution de l'Université au CEPSUM et au sport d'excellence	541 \$	637 \$	541 \$
SOLDE PROJETÉ	0 \$	0 \$	0 \$

SERVICES AUXILIAIRES

(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2018-2019	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2017-2018 Au 31 décembre 2017	BUDGET DE GESTION 2017-2018
Services alimentaires			
Revenus	4 259 \$	4 171 \$	4 112 \$
Dépenses	4 216 \$	4 171 \$	4 012 \$
Remboursement d'immobilisations	43 \$		100 \$
Déficit	<u>0 \$</u>	<u>0 \$</u>	<u>0 \$</u>
Résidences			
Revenus	5 301 \$	5 220 \$	5 210 \$
Dépenses	3 162 \$	3 027 \$	3 017 \$
Virement au fonds des immobilisations	2 139 \$	2 193 \$	2 193 \$
Surplus	<u>0 \$</u>	<u>0 \$</u>	<u>0 \$</u>
Magasins			
Revenus	9 656 \$	9 447 \$	10 926 \$
Dépenses	9 196 \$	9 012 \$	10 212 \$
Remboursement d'immobilisations	229 \$	229 \$	254 \$
Surplus	<u>231 \$</u>	<u>206 \$</u>	<u>460 \$</u>
Stationnements			
Revenus	3 600 \$	3 375 \$	3 615 \$
Dépenses	1 256 \$	1 190 \$	1 258 \$
Remboursement d'immobilisations	475 \$	395 \$	567 \$
Surplus	<u>1 869 \$</u>	<u>1 790 \$</u>	<u>1 790 \$</u>
Sommaire			
Revenus	22 816 \$	22 213 \$	23 863 \$
Dépenses	17 830 \$	17 400 \$	18 499 \$
Remboursement d'immobilisations	747 \$	624 \$	921 \$
Virement au fonds des immobilisations	2 139 \$	2 193 \$	2 193 \$
Surplus	<u>2 100 \$</u>	<u>1 996 \$</u>	<u>2 250 \$</u>



Annexes

1. Orientations budgétaires : document adopté par Conseil de l'UdeM
2. Le processus budgétaire
3. La structure budgétaire de l'UdeM

Orientations budgétaires

CADRE GÉNÉRAL

Tout budget reflète le profil de l'organisation. Le budget de l'UdeM ne fait pas exception à la règle. Pour des motifs qui tiennent aussi bien à son histoire et à sa culture organisationnelle qu'au principe de la liberté universitaire qui est solidement ancré dans ses instances, l'Université de Montréal est une organisation très décentralisée. Et ce principe de décentralisation qui s'applique également à la gestion budgétaire dans les facultés et les services conditionne le modèle d'allocation budgétaire qui y est pratiqué. Chaque unité est en effet responsable de la gestion du budget qui lui est alloué eu égard à quelques règles de contrôle budgétaire, dont le respect de l'équilibre budgétaire, et à des mesures centralisées d'approbation des postes.

Un budget, c'est aussi un instrument de développement et, donc, de planification. Au cours des dernières années, l'Université a revu ses règles budgétaires. Cette réforme visait à simplifier l'application de certaines règles et à assurer une plus grande prévisibilité budgétaire, mais aussi et surtout à faciliter pour les unités l'arrimage entre le processus budgétaire et la planification. Plus l'on sait à quoi s'attendre sur le plan budgétaire, plus il est aisé de faire des plans d'effectifs ou de concevoir des projets. Et plus grande est la cohésion d'action à l'échelle de l'Université.

Aussi décentralisée soit-elle, l'UdeM possède, comme toute université, une administration centrale. Cette administration a la responsabilité de favoriser le développement de l'établissement et de mettre en œuvre des initiatives qui répondent aux objectifs et aux orientations de la planification stratégique institutionnelle. Et il lui appartient de dégager les sommes nécessaires pour soutenir financièrement les projets ou initiatives de portée facultaire et institutionnelle.



PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES 2018-2019

Revenus

Les revenus de l'Université sont déterminés à plus de 80 % par l'État. C'est le gouvernement du Québec qui, en effet, fixe la hauteur aussi bien de la subvention qu'il nous verse que des droits de scolarité que nous pouvons demander aux étudiants. Sur ces deux principales sources de revenus, l'Université ne dispose pratiquement d'aucun pouvoir de modulation. Et en période de compressions, comme c'est le cas depuis le début de la décennie, notre capacité à dégager des ressources pour mener des projets à terme est réduite à sa plus simple expression : dans pareil contexte, le seul facteur qui permet à une université de dégager une marge de manœuvre, ce sont les inscriptions, les universités du Québec étant financées essentiellement en fonction du nombre d'étudiants.

À quoi peut-on s'attendre en 2018-2019 en matière de financement universitaire ? Le dernier budget provincial a confirmé la poursuite du réinvestissement amorcé timidement en 2016-2017 et les signaux donnent à penser qu'en 2018-2019 nous bénéficierons d'un réinvestissement plus substantiel. La hauteur de ce réinvestissement pour chaque université est cependant inconnue.

Il y aura plus d'argent, mais la répartition des deniers publics entre les différents établissements pourrait changer. Depuis plusieurs mois, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur travaille en effet sur un projet de révision de la grille de financement. En plus de la grille, plusieurs paramètres seront revus, notamment les modalités de financement des variations de l'effectif étudiant et le financement global des étudiants étrangers.

Le gouvernement s'est engagé à ce que toutes les universités profitent du réinvestissement, mais il est certain que les gains seront très variables d'une université à l'autre et il est probable qu'ils ne seront pas établis mécaniquement en proportion du poids de chacune dans le financement global.

Le seul autre élément qui peut avoir une incidence marquée sur nos revenus, comme nous l'avons mentionné plus haut, ce sont les variations de l'effectif étudiant. Du début du millénaire jusqu'au milieu de la décennie 2010, des hausses importantes du nombre d'étudiants ont été observées partout dans le réseau universitaire québécois – et particulièrement à l'Université de Montréal. Ces hausses ont eu pour effet d'amoindrir le choc des compressions budgétaires imposées par Québec ces dernières années.

Cette période de croissance démographique est derrière nous. La baisse du nombre d'étudiants, d'abord observable dans les cégeps, se répercute maintenant sur la fréquentation universitaire, avec d'inévitables conséquences budgétaires. Des travaux sont en cours pour élaborer un plan de gestion stratégique de l'effectif étudiant.

Dépenses

2018-2019 marquera l'an 2 de la transformation institutionnelle. Dans la foulée des sommes qui y ont été consenties en 2017-2018, il apparaît que cet exercice de réforme mené à l'échelle de l'Université conditionnera véritablement le montage budgétaire. Si certaines initiatives inscrites dans le plan d'action 2016-2021 disposent d'ores et déjà des réserves budgétaires nécessaires à leur réalisation, d'autres seront définies au cours des prochains mois et auront donc une incidence budgétaire certaine, récurrente ou *ad hoc*.

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018-2019

Compte tenu de ce qui précède, les principes et orientations qui guideront les choix budgétaires qui seront faits s'articuleront de la façon suivante :

ORIENTATIONS SYSTÉMIQUES

- Continuer à couvrir les coûts des indexations salariales des unités.
- Maintenir une contribution de toutes les unités à la constitution de réserves centrales.
- S'assurer de soutenir au besoin les unités qui éprouvent des difficultés financières par un mécanisme de péréquation ou par un appui ponctuel.
- Adapter les règles d'allocation budgétaire pour minimiser les effets du nouveau modèle de financement qui sera implanté par le gouvernement.

ORIENTATIONS OPÉRATIONNELLES

- Déposer un budget équilibré qui prévoit le remboursement d'une somme qui assurera le remboursement de la moitié du déficit accumulé sur un horizon de 20 ans.
- Soutenir la réussite et la diplomation des étudiants à tous les cycles, en mettant l'accent sur des outils qui auront été priorisés dans le Plan institutionnel de soutien à la réussite.
- Appuyer le développement des activités de formation continue tout en s'assurant que les revenus qui en sont tirés soutiennent la qualité de la formation et de la recherche.
- Soutenir les initiatives et les activités de recherche structurantes de manière à assurer la place centrale de la recherche, de la création et de l'innovation.
- Développer des activités visant à répondre aux besoins de formation de la population et à favoriser la croissance d'étudiants aux cycles supérieurs.
- Soutenir l'internationalisation des programmes d'études en favorisant la mobilité étudiante et l'intégration des étudiants de l'extérieur du Québec.
- Soutenir la mise en œuvre de la planification stratégique de l'Université.
- Mettre en œuvre les orientations favorisant le développement de la stratégie numérique en appui aux missions d'enseignement et de recherche.
- Appuyer le développement des relations avec les diplômés, les partenariats et la démarche philanthropique.

Le processus budgétaire

L'ÉLABORATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT : QUI FAIT QUOI?

L'élaboration du budget de fonctionnement de l'Université met à contribution de nombreux acteurs de la communauté universitaire. Chaque instance, unité ou comité intervient à une ou des étapes précises de la préparation du budget, qui s'échelonne sur six mois. Au fil de l'exercice, des quantités importantes d'informations sont analysées et prises en considération afin d'en arriver à une allocation optimale des ressources de l'Université en fonction des contraintes inhérentes au cadre financier d'un établissement public d'enseignement.

Le Conseil

C'est au Conseil de l'Université que revient la responsabilité d'adopter le budget, sur recommandation du Comité exécutif. Cette étape survient après que l'Assemblée universitaire a été informée des orientations budgétaires. Le Conseil est composé de 24 membres, dont près de la moitié sont des membres du personnel ou des étudiants. Il constitue, avec l'Assemblée universitaire, le Comité exécutif et la Commission des études, le groupe des quatre grands corps universitaires responsables de l'administration générale de l'Université.

L'Assemblée universitaire

L'Assemblée universitaire prend connaissance du budget avant son adoption. C'est par un comité permanent spécialement mandaté pour étudier le projet de budget de fonctionnement (le Comité du budget de l'Assemblée universitaire, à ne pas confondre avec le Comité du budget) que les membres de l'Assemblée sont informés des orientations budgétaires et du processus d'allocation des crédits. Elle transmet par la suite au Conseil ses observations et ses recommandations. L'Assemblée universitaire est formée d'une centaine de membres, dont le recteur, les vice-recteurs et les doyens, de même que des représentants du corps professoral, des personnels administratif et de soutien et des étudiants.

Le Comité exécutif

Composé du recteur et de membres du Conseil, le Comité exécutif a la responsabilité de préparer le budget, d'en surveiller l'exécution, d'effectuer les virements de fonds et de voter les suppléments budgétaires en fonction des normes fixées par le Conseil. Il mandate le Comité du budget pour tracer les grandes orientations qui président à l'allocation budgétaire et pour élaborer le budget.

Le Comité du budget

Le Comité du budget est mandaté par le Comité exécutif pour préparer le budget de l'Université. Présidé par le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, et constitué de membres de la direction, du Conseil et du Comité exécutif, le Comité du budget définit les grandes orientations budgétaires et s'assure de l'allocation optimale des ressources budgétaires aux facultés et aux services.

Le Comité des finances

Créé en 2017, le Comité des finances assiste le Conseil de l'Université, dont il relève, dans l'exercice de ses responsabilités de gouvernance. En ce qui touche au budget de fonctionnement, il a pour mandat d'analyser les orientations budgétaires définies annuellement par le Comité du budget et de faire ses recommandations au Comité exécutif. Il est composé de trois membres du Conseil et d'un membre externe.

Le Vice-rectorat aux finances et aux infrastructures

Le vice-recteur aux finances et aux infrastructures préside le Comité du budget et veille à l'opérationnalisation des orientations définies par le Comité. Il supervise tout le processus budgétaire avec l'aide de la Direction du budget et de la planification.

La Direction du budget et de la planification

Le Comité du budget est aidé, à toutes les étapes de l'exercice budgétaire, par la Direction du budget et de la planification, qui aménage les enveloppes allouées aux unités en fonction des orientations arrêtées par le Comité. La Direction du budget et de la planification effectue aussi le suivi budgétaire durant l'année, en vérifiant à deux moments précis l'évolution des dépenses et des revenus des unités. Sous l'autorité du vice-recteur aux finances et aux infrastructures pour ce volet de ses fonctions, le directeur du budget et de la planification assure la permanence du Comité du budget, dont il est le secrétaire.

Les décanats

Le doyen ou la doyenne prépare le budget de sa faculté et, après l'avoir présenté, en discute avec les dirigeants de l'Université et les instances compétentes. Il administre sa faculté en fonction des crédits qui lui sont alloués et, après consultation du conseil de faculté, peut effectuer les virements appropriés conformément aux normes et aux critères établis à cet égard par le Comité exécutif. Dans le cas de facultés départementalisées, c'est le doyen qui approuve ou modifie le budget de chaque département.

Les directions de service

Comme le doyen, le directeur ou la directrice de service prépare un budget et administre son service en fonction des crédits qui lui sont accordés. Il peut répartir ces fonds entre les différentes branches de son unité, selon les priorités et les objectifs qu'il a fixés.

La Direction des finances

Bien qu'elle n'intervienne pas dans la préparation du budget, la Direction des finances exerce un contrôle dans l'application des règles budgétaires tout au long de l'année. Elle produit les états financiers, qui dressent l'état des résultats et de l'évolution des soldes des différents fonds – dont le fonds de fonctionnement – au 30 avril de chaque année, les fait valider par des vérificateurs externes et les soumet au Conseil pour approbation.

LE CALENDRIER D'ÉLABORATION DU BUDGET

Règle générale, le Conseil de l'Université adopte le budget en mars de chaque année, au même moment où le gouvernement du Québec présente le sien. Comme les règles budgétaires du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) sont normalement communiquées aux universités dans les semaines suivantes, en mai, le budget de l'UdeM est souvent adopté sur la base d'estimations fondées sur des informations partielles. L'Université procède de la sorte afin de permettre aux unités de connaître leurs budgets respectifs au moins un mois avant la fin de l'année financière, fixée au 30 avril.

Exceptionnellement cette année, l'Université a choisi d'attendre le budget de Québec (27 mars) avant d'adopter le sien (16 avril), afin de mieux évaluer les effets du réinvestissement annoncé. Le tableau ci-dessous présente le calendrier usuel du processus budgétaire.

ÉTAPES	PÉRIODE DE RÉALISATION						
	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril
1. Réalisations estimées au 30 septembre							
2. Adoption d'un modèle d'allocation budgétaire							
3. Amorce de la rédaction des règles d'attribution et de gestion budgétaires							
4. Élaboration du canevas des enveloppes budgétaires							
5. Estimation des réserves, des masses salariales et des avantages sociaux							
6. Estimation de la subvention du MEES de l'année suivante et des revenus de l'UdeM							
7. Réalisations estimées au 31 décembre							
8. Estimation des inscriptions (EETC) de l'année en cours selon la méthode de financement interne							
9. Préparation du budget de gestion et des enveloppes budgétaires							
10. Rencontres prébudgétaires avec les unités							
11. Présentation du budget - au Comité exécutif, - au Comité du budget de l'Assemblée universitaire, - à l'Assemblée universitaire, - aux doyens et aux directeurs de service.							
12. Adoption du budget par le Conseil de l'Université							
13. Transmission des enveloppes budgétaires aux unités							

La structure budgétaire

Considéré globalement, le budget de l'Université de Montréal s'appuie sur quatre fonds qui obéissent chacun à des règles de gestion distinctes :

- le **fonds de fonctionnement**, qui sert à financer principalement les activités d'enseignement et de soutien à l'enseignement, l'administration, le fonctionnement général du campus, ainsi que certaines activités internes de recherche;
- le **fonds avec restrictions**, qui est constitué en très grande partie des contrats et des subventions de recherche;
- le **fonds de dotation**, qui sert à capitaliser les contributions des donateurs de l'UdeM. Les dons affectés à des projets de recherche particuliers sont comptabilisés au fonds avec restrictions;
- le **fonds des immobilisations**, réservé au financement des projets d'infrastructures immobilières, technologiques ou autres.

Les deux premiers fonds – fonctionnement et avec restrictions – servent à financer directement les activités des deux volets de la mission universitaire que sont l'enseignement et la recherche, tandis que les deux autres fonds – dotation et immobilisation – financent plutôt des projets de développement en soutien à la mission fondamentale de l'Université. Tous fonds confondus, l'UdeM a affiché des revenus de 1 067,3 M\$ et des dépenses de 1 017,6 M\$, excluant les avantages sociaux futurs, pour l'exercice financier s'étant terminé le 30 avril 2017.

Le présent document expose uniquement le budget de fonctionnement de l'UdeM, c'est-à-dire les hypothèses de croissance des revenus et des dépenses du fonds de fonctionnement, les principes d'allocation des ressources financières aux unités et les enveloppes budgétaires qui leur sont allouées. Le processus d'allocation budgétaire ne détaille pas le volume des virements entre le fonds de fonctionnement et les autres fonds qui peuvent être faits en cours d'année : ce sont les états financiers qui, au terme de l'année financière, fournissent toute l'information pertinente sur ce genre d'opérations.

Les quatre fonds sont distincts les uns des autres et tout virement de l'un à l'autre obéit à des règles comptables précises.

LE FONDS DE FONCTIONNEMENT ET LE FONDS DES IMMOBILISATIONS

En vertu des règles de gestion du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, il est interdit de prélever du fonds des immobilisations des sommes pour couvrir des dépenses courantes de fonctionnement. En revanche, des virements sont effectués chaque année du fonds de fonctionnement au fonds des immobilisations. En 2016-2017, environ 57 M\$ ont ainsi été versés du fonds de fonctionnement au fonds des immobilisations. Près de 64 % de cette somme couvrent des dépenses d'immobilisation, mais qui ne sont pas des dépenses immobilières : acquisitions documentaires, aménagement de laboratoires de recherche ou d'animaleries, rehaussement du réseau informatique, achat du progiciel de gestion intégré, et d'ordinateurs pour les professeurs, etc.

LE FONDS DE FONCTIONNEMENT ET LE FONDS DE DOTATION

Le fonds de dotation totalisait 340 M\$ au 30 avril 2017. Les revenus de capitalisation du fonds de dotation servent principalement à financer les chaires philanthropiques de recherche ou des programmes de bourses d'études et sont par conséquent versés en grande partie au fonds avec restrictions. Un maximum de 0,5 point de pourcentage du rendement du fonds de dotation peut être viré au fonds de fonctionnement pour financer nos activités de développement philanthropique. En 2016-2017, ce pourcentage se chiffrait à 0,5 %, soit environ 1,2 M\$.

LE FONDS DE FONCTIONNEMENT ET LE FONDS AVEC RESTRICTIONS

Le fonds avec restrictions comptabilise pour l'essentiel les subventions et les contrats de recherche, ainsi que les dons affectés à des projets de nature scientifique. Certaines subventions de recherche, comme celles versées par le Programme des chaires de recherche du Canada, qui sont gérées par le fonds avec restrictions, servent en partie à payer des salaires de professeurs, salaires qui, eux, sont pris en charge par le fonds de fonctionnement. L'UdeM compte dans ses rangs 99 titulaires de chaires de recherche du Canada sur les 2000 professorats de recherche qui sont financés au pays par ce programme.

Inversement, la recherche occasionne des frais qui pèsent indirectement sur le fonds de fonctionnement. On estime en général que ces frais indirects peuvent atteindre jusqu'à 50 % du total des subventions et des contrats de recherche. Or, ces frais sont couverts à moins de 20 % par les programmes gouvernementaux. À l'UdeM, nous évaluons nos besoins à ce titre à environ 63 M\$, alors que nous avons touché en 2016-2017 des gouvernements du Québec et du Canada 24 M\$ pour couvrir les coûts indirectement liés aux activités de recherche sur nos campus.

Ce qui ne signifie pas que la différence, de près de 39 M\$, est absorbée par le fonds courant de fonctionnement. D'une part, certains besoins ne sont tout simplement pas comblés : comme pour les immeubles, il existe un « entretien différé » des ressources allouées à la recherche. D'autre part, il est difficile pour nous d'évaluer avec précision la part des frais indirects de la recherche qui est assumée par le budget de fonctionnement, en raison notamment de la difficulté d'assigner de manière claire une dépense à la recherche ou à l'enseignement. Un exemple : les acquisitions des bibliothèques soutiennent les activités de nos chercheurs, mais elles contribuent également à la formation de nos étudiants, en particulier aux cycles supérieurs.

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

C.P. 6128, succursale Centre-ville, Montréal (Québec) H3C 3J7, Canada

Tél. : 514-343-6111 Site Internet : www.umontreal.ca

Ce document peut être consulté à l'adresse

umontreal.ca/budget/Budget-UdeM-2018-19

Publié par le Bureau des communications et des relations publiques de l'Université de Montréal, avril 2018.